



**BNP PARIBAS** | La banque d'un monde qui change

## **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

---

**au 31 décembre 2008**



# SOMMAIRE

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

<b>COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2008</b>	<b>4</b>
<b>BILAN AU 31 DECEMBRE 2008</b>	<b>5</b>
<b>TABLEAUX DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2007 AU 31 DECEMBRE 2008</b>	<b>6</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2008</b>	<b>7</b>

**NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS**

<b>1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE</b>	<b>8</b>
1.a Normes comptables applicables	8
1.b Principes de consolidation	8
1.c Actifs et passifs financiers	12
1.d Normes comptables propres aux activités d'assurance	24
1.e Immobilisations	25
1.f Contrats de location	26
1.g Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	28
1.h Avantages bénéficiant au personnel	28
1.i Paiement à base d'actions	30
1.j Provisions de passif	31
1.k Impôt courant et différé	31
1.l Tableau des flux de trésorerie	32
1.m Utilisation d'estimations dans la préparation des Etats Financiers	32
<b>2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2008</b>	<b>33</b>
2.a Marge d'intérêts	33
2.b Commissions	34
2.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	34
2.d Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente	35
2.e Produits et charges des autres activités	36
2.f Coût du risque	37
2.g Impôt sur les bénéfices	38
<b>3. INFORMATIONS SECTORIELLES</b>	<b>39</b>
<b>4. GESTION DES RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES</b>	<b>42</b>
4.a Organisation de la gestion des risques	42
4.b Typologie des risques	43
4.c Gestion du capital et adéquation des fonds propres	54
4.d Risque de crédit et risque de contrepartie	56
4.e Risque de marché	75
4.f Risque opérationnel	88
4.g Risque de non-conformité et de réputation	93
4.h Risque de liquidité et de refinancement	94
4.i Risques d'assurance	97
4.j Prolongement sur l'exercice 2008 de la crise financière amorcée au deuxième semestre 2007	100



<b>5.</b>	<b>NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2008</b>	<b>103</b>
5.a	Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	103
5.b	Instruments financiers dérivés à usage de couverture	108
5.c	Actifs financiers disponibles à la vente	109
5.d	Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	110
5.e	Prêts, créances et dettes sur la clientèle	111
5.f	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	112
5.g	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	114
5.h	Impôts courants et différés	115
5.i	Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	116
5.j	Participations dans les sociétés mises en équivalence	117
5.k	Immobilisations de placement et d'exploitation	118
5.l	Ecarts d'acquisition	119
5.m	Provisions techniques des sociétés d'assurance	120
5.n	Provisions pour risques et charges	121
<b>6.</b>	<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE</b>	<b>122</b>
6.a	Engagements de financement	122
6.b	Engagements de garantie	122
<b>7.</b>	<b>REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL</b>	<b>124</b>
7.a	Frais de personnel	124
7.b	Engagements sociaux	124
7.c	Paievements à base d'actions	129
<b>8.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>135</b>
8.a	Evolution du capital et resultat par action	135
8.b	Périmètre de consolidation	143
8.c	Regroupement d'entreprises	167
8.d	Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	171
8.e	Relations avec les autres parties liées	180
8.f	Ventilation du bilan par échéance	182
8.g	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	183
8.h	Passif éventuel: procédures judiciaires et d'arbitrage	185
8.i	Honoraires des Commissaires aux comptes	186

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES****établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne**

Les états financiers consolidés du groupe BNP Paribas sont présentés au titre des deux exercices 2008 et 2007. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que l'exercice 2006 est consultable dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 mars 2008 sous le numéro D.08-0108.

**COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2008**

En millions d'euros,	Notes	Exercice 2008	Exercice 2007
Intérêts et produits assimilés	2.a	58 839	59 141
Intérêts et charges assimilées	2.a	(45 341)	(49 433)
Commissions (produits)	2.b	10 713	10 721
Commissions (charges)	2.b	(4 854)	(4 399)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	2 693	7 843
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2.d	464	2 507
Produits des autres activités	2.e	20 273	22 601
Charges des autres activités	2.e	(15 411)	(17 944)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>27 376</b>	<b>31 037</b>
Charges générales d'exploitation		(17 324)	(17 773)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	5.k	(1 076)	(991)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>8 976</b>	<b>12 273</b>
Coût du risque	2.f	(5 752)	(1 725)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 224</b>	<b>10 548</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		217	358
Gains nets sur autres actifs immobilisés		481	153
Variation de valeur des écarts d'acquisition		2	(1)
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>3 924</b>	<b>11 058</b>
Impôt sur les bénéfices	2.g	(472)	(2 747)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>3 452</b>	<b>8 311</b>
dont intérêts minoritaires		431	489
<b>RESULTAT NET, PART DU GROUPE</b>		<b>3 021</b>	<b>7 822</b>
Résultat par action	8.a	3,07	8,49
Résultat dilué par action	8.a	3,06	8,42

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2008**

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2008	31 décembre 2007
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales, CCP		39 219	18 542
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5.a	1 192 271	931 706
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	4 555	2 154
Actifs financiers disponibles à la vente	5.c	130 725	112 594
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.d	69 153	71 116
Prêts et créances sur la clientèle	5.e	494 401	445 103
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 541	(264)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.g	14 076	14 808
Actifs d'impôts courants et différés	5.h	6 055	2 965
Comptes de régularisation et actifs divers	5.i	82 457	60 608
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.j	2 643	3 333
Immeubles de placement	5.k	9 920	6 693
Immobilisations corporelles	5.k	14 807	13 165
Immobilisations incorporelles	5.k	1 810	1 687
Ecarts d'acquisition	5.l	10 918	10 244
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 075 551</b>	<b>1 694 454</b>
<b>DETTES</b>			
Banques centrales, CCP		1 047	1 724
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5.a	1 054 802	796 125
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	6 172	1 261
Dettes envers les établissements de crédit	5.d	186 187	170 182
Dettes envers la clientèle	5.e	413 955	346 704
Dettes représentées par un titre	5.f	157 508	141 056
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		282	20
Passifs d'impôts courants et différés	5.h	3 971	2 475
Comptes de régularisation et passifs divers	5.i	83 434	58 815
Provisions techniques des sociétés d'assurance	5.m	86 514	93 320
Provisions pour risques et charges	5.n	4 388	4 738
Dettes subordonnées	5.f	18 323	18 641
<b>Total Dettes</b>		<b>2 016 583</b>	<b>1 635 061</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<i>Capital et réserves liées</i>		<i>13 828</i>	<i>13 472</i>
<i>Réserves consolidées</i>		<i>37 909</i>	<i>29 233</i>
<i>Résultat de l'exercice, part du groupe</i>		<i>3 021</i>	<i>7 822</i>
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		54 758	50 527
Pertes et gains latents ou différés		(1 530)	3 272
<b>Total Part du groupe</b>		<b>53 228</b>	<b>53 799</b>
Réserves et résultat des minoritaires		6 179	5 712
Pertes et gains latents ou différés		(439)	(118)
<b>Total intérêts minoritaires</b>		<b>5 740</b>	<b>5 594</b>
<b>Total Capitaux Propres Consolidés</b>		<b>58 968</b>	<b>59 393</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 075 551</b>	<b>1 694 454</b>



# TABLEAUX DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2007 AU 31 DECEMBRE 2008

• **Capital et réserves**

en millions d'euros	Part du Groupe				Total part du Groupe	Intérêts minoritaires
	Capital et réserves liées	Elimination des actions auto-détenues	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves et résultat de la période		
<b>Capital et réserves au 31 décembre 2006</b>	15 589	(1 786)	4 447	26 237	44 487	5 351
<b>Distribution du résultat de l'exercice 2006</b>				(2 801)	(2 801)	(164)
Augmentations de capital et émissions	281		2 296		2 577	
Réductions de capital et remboursements	(2 428)	2 428			-	(891)
Mouvements sur titres propres		(1 236)		(1)	(1 237)	
Opérations résultant de plans de paiement en actions		(25)		51	26	
Rémunération des preferred shares et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée				(176)	(176)	(150)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice					-	(42)
Incidence complémentaire sur l'acquisition de Banca Nazionale del Lavoro				(134)	(134)	
Autres opérations affectant les actionnaires minoritaires	18			(21)	(3)	1 112
Autres variations	12			(46)	(34)	7
<b>Résultat de l'exercice 2007</b>				7 822	7 822	489
<b>Capital et réserves au 31 décembre 2007</b>	13 472	(619)	6 743	30 931	50 527	5 712
<b>Distribution du résultat de l'exercice 2007</b>				(3 016)	(3 016)	(193)
Augmentations de capital et émissions	356		3 800		4 156	
Mouvements sur titres propres		270	(22)	(37)	211	
Opérations résultant de plans de paiement en actions		48		74	122	
Rémunération des preferred shares et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée				(232)	(232)	(185)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice				-	-	(80)
Autres opérations affectant les actionnaires minoritaires				(23)	(23)	496
Autres variations				(8)	(8)	(2)
<b>Résultat de l'exercice 2008</b>				3 021	3 021	431
<b>Capital et réserves au 31 décembre 2008</b>	13 828	(301)	10 521	30 710	54 758	6 179

• **Gains ou pertes latents ou différés**

en millions d'euros	Part du Groupe			Total part du Groupe	Intérêts minoritaires
	sur écarts de conversion	sur actifs disponibles à la vente	sur instruments de couverture		
<b>Gains ou pertes latents ou différés au 31 décembre 2006</b>	(298)	5 431	(108)	5 025	(39)
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres		252	173	425	16
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat		(1 330)	(27)	(1 357)	-
Effet de la variation des parités monétaires	(924)			(924)	(95)
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence	(10)	69		59	
Autres variations		44		44	
<b>Gains ou pertes latents ou différés au 31 décembre 2007</b>	(1 232)	4 466	38	3 272	(118)
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres		(4 686)	723	(3 963)	(118)
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat		(11)	(28)	(39)	-
Effet de la variation des parités monétaires	(434)			(434)	(203)
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence	(14)	(337)	(15)	(366)	
<b>Gains ou pertes latents ou différés au 31 décembre 2008</b>	(1 680)	(568)	718	(1 530)	(439)



## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2008

En millions d'euros	Note	Exercice 2008	Exercice 2007
Résultat avant impôts		3 924	11 058
<b>Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat</b>		<b>18 849</b>	<b>4 478</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		3 074	2 685
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		12	1
Dotations nettes aux provisions		8 225	8 385
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(217)	(358)
Produits nets des activités d'investissement		(436)	(141)
Produits nets des activités de financement		(114)	(750)
Autres mouvements		8 305	(5 344)
<b>Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>7 301</b>	<b>(2 459)</b>
Augmentation nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		8 204	32 022
Augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle		34 362	19 670
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(30 127)	(49 782)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(3 452)	(2 475)
Impôts versés		(1 686)	(1 894)
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE</b>		<b>30 074</b>	<b>13 077</b>
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs financiers et aux participations	8.c	2 760	(1 210)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 413)	(1 383)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 347</b>	<b>(2 593)</b>
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(3 046)	(2 938)
(Diminution) augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement		(9 709)	1 066
<b>DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>(12 755)</b>	<b>(1 872)</b>
<b>EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE</b>		<b>257</b>	<b>(648)</b>
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE</b>		<b>18 923</b>	<b>7 964</b>
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période</b>		<b>24 038</b>	<b>16 074</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		18 542	9 642
Comptes passifs de banques centrales et CCP		(1 724)	(939)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.d	15 497	15 230
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.d	(8 165)	(7 892)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(112)	33
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période</b>		<b>42 961</b>	<b>24 038</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		39 219	18 542
Comptes passifs de banques centrales et CCP		(1 047)	(1 724)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.d	13 514	15 497
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.d	(8 673)	(8 165)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(52)	(112)
<b>AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE</b>		<b>18 923</b>	<b>7 964</b>



# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

## établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

## 1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

### 1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 (date de première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne<sup>1</sup>, excluant donc certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture.

Le Groupe a appliqué au quatrième trimestre 2008, l'amendement d'IAS 39 et IFRS 7 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008 relatif aux reclassements d'actifs financiers. Les effets en sont détaillés dans la note 5.a « Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat ».

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2008 n'est qu'optionnelle et notamment IFRS 8 « Secteurs Opérationnels » dont il n'est pas attendu d'effet significatif sur les informations sectorielles fournies dans les annexes aux états financiers.

### 1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

#### 1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors qu'elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés un des seuils suivants : 8 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 40 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

---

<sup>1</sup> Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)



Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Groupe reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

### **1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION**

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe BNP Paribas détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.



Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

### **1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION**

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, l'écart de conversion qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée.

### **1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION**

- Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation dans les normes IFRS, sont comptabilisés à la valeur de marché ou son



équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie. Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont inclus dans le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'ont pas été retraités selon les principes exposés ci-dessus.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers"<sup>2</sup>. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

---

<sup>2</sup> Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d' « Unité Génératrice de Trésorerie ».



La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

## **1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

### **1.c.1 CREDITS**

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

### **1.c.2 CONTRATS D'EPARGNE ET DE PRET REGLEMENTES**

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération -les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération- sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.



Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits d'assurance vie en euro pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

### 1.c.3 TITRES

- Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction),
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.10.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

- Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, non cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués comme précisé au paragraphe 1.c.1.



- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

• Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».



- Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

#### **1.c.4 OPERATIONS EN DEVISES**

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- Actifs et passifs monétaires<sup>3</sup> libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

#### **1.c.5 DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS**

- Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au

<sup>3</sup> Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.



niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins (6 mois pour les crédits immobiliers et les crédits aux collectivités locales).
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.



- Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant d'un titre à revenu variable coté sur un marché actif, une baisse significative (supérieure à 20%) du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou prolongée de celui-ci constitue une indication de dépréciation possible qui conduit le Groupe à procéder à une analyse qualitative. Le cas échéant, une dépréciation est déterminée sur la base du cours coté. Des dépréciations sont également constatées, en tout état de cause, en cas de perte de valeur du titre de plus de 30% sur une période de 12 mois.

Une méthode similaire à la fois quantitative et qualitative est appliquée pour les titres non cotés à revenu variable.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

#### **1.c.6 RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS**

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :

- vers la catégorie « prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.
- vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.

- de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » :

- vers la catégorie « prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « actifs financiers à la valeur du marché par résultat »,
- vers la catégorie « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.



Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

#### **1.c.7 DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

#### **1.c.8 ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES**

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués.
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, la valeur présente de la dette est comptabilisée par la contrepartie des capitaux propres.

**1.c.9 INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE**

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêt, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

- Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

- Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue,
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts,
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples.
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.



Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession ou de la liquidation de tout ou partie de l'investissement net. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

- Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

### **1.c.10 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHE**

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « valeur de marché par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa



comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est à dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Mode de détermination de la valeur de marché

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
  - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et
  - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives.

La distinction entre les deux modes de valorisation est opérée selon que le marché sur lequel est traité l'instrument est actif ou non.

La détermination du caractère actif ou non d'un marché, s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions pour un instrument identique ou similaire, la raréfaction des valeurs restituées par les sociétés de service, la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

La banque distingue trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations annexées aux états financiers telles que prescrites par les normes comptables internationales :

- catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
  - catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
  - catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.
- 
- Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

Ainsi, à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses. Le cours acheteur reflète le prix auquel une contrepartie achèterait l'instrument financier, le cours vendeur reflète le prix auquel une contrepartie vendrait le même instrument.

De même, afin de refléter la qualité de crédit des instruments dérivés, un ajustement pour risque de contrepartie est intégré à la valorisation issue des modèles.



- Instruments traités sur des marchés inactifs
  - Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.
  - Produits traités sur un marché inactif dont la valorisation est fondée sur des modèles internes dont les paramètres ne sont pas observables ou ne le sont que partiellement.

Certains instruments financiers complexes, peu liquides, sont valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs.

En l'absence de paramètres observables, ces instruments sont alors valorisés, lors de leur comptabilisation initiale, de manière à refléter le prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité, de crédit et de modèle.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes, (« day one profit »), est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.
  - Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

#### **1.c.11 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT SUR OPTION**

L'amendement à la norme IAS 39 relatif à la comptabilisation des actifs et passifs financiers dans la catégorie « portefeuille évalué en valeur de marché sur option » a été adopté par l'Union Européenne le 15 novembre 2005, avec application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Cet amendement permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;



- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

Le Groupe applique cette option principalement aux actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs correspondants, ainsi qu'aux émissions structurées recelant des dérivés incorporés significatifs.

#### **1.c.12 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

#### **1.c.13 COUT DU RISQUE**

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

#### **1.c.14 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS**

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.



## **1.c.15 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

## **1.d NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE**

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

### **1.d.1 ACTIFS**

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

### **1.d.2 PASSIFS**

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

Les provisions techniques des filiales d'assurance vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.



A la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

En cas d'existence d'un moins value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût) et de la capacité et de l'intention de l'entreprise de détenir les placements en moins value latente. La participation aux bénéfices différée active est comptabilisée de manière symétrique à celle des actifs correspondants et présentée à l'actif du bilan dans le poste « comptes de régularisation et actifs divers ».

### **1.d.3 COMPTE DE RESULTAT**

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

## **1.e IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats



d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

## **1.f CONTRATS DE LOCATION**

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

### **1.f.1 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION :**

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.



- Contrats de location-financement :

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- Contrats de location simple :

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

#### **1.f.2 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION :**

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- Contrats de location-financement :

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- Contrats de location simple :

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.



## **1.g ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES**

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

## **1.h AVANTAGES BENEFICIAIRE AU PERSONNEL**

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun



corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

- Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

En date de première application, le Groupe a opté pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des



placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

## **1.i PAIEMENT A BASE D' ACTIONS**

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

- Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options)

La charge afférente aux plans attribués est comptabilisée dès l'attribution, si le bénéficiaire en a immédiatement la jouissance, ou étalée sur la période d'acquisition des droits, si l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles mathématiques de valorisation sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

La comptabilisation des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise suit des principes comptables analogues.

- Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Les souscriptions ou achats d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à



terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

## **1.j PROVISIONS DE PASSIF**

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

## **1.k IMPOT COURANT ET DIFFERE**

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.



## 1.1 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

## 1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des Etats Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des Etats Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les Etats Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux Etats Financiers ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.



## 2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2008

### 2.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	Exercice 2008			Exercice 2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	28 381	(11 149)	17 232	26 269	(11 970)	14 299
Comptes et prêts / emprunts	26 695	(10 668)	16 027	24 732	(11 731)	13 001
Opérations de pensions	19	(349)	(330)	29	(157)	(128)
Opérations de location-financement	1 667	(132)	1 535	1 508	(82)	1 426
<b>Opérations interbancaires</b>	4 685	(7 848)	(3 163)	5 283	(8 137)	(2 854)
Comptes et prêts / emprunts	4 371	(6 834)	(2 463)	4 943	(7 363)	(2 420)
Opérations de pensions	314	(1 014)	(700)	340	(774)	(434)
<b>Emprunts émis par le groupe</b>	-	(7 935)	(7 935)	-	(7 091)	(7 091)
<b>Instruments de couverture de résultats futurs</b>	1 669	(1 627)	42	1 628	(899)	729
<b>Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux</b>	1 223	(1 300)	(77)	1 028	(685)	343
<b>Portefeuille de transactions</b>	17 189	(15 482)	1 707	20 319	(20 651)	(332)
Titres à revenu fixe	4 631	-	4 631	4 285	-	4 285
Opérations de pensions	12 503	(13 451)	(948)	15 944	(17 564)	(1 620)
Prêts / emprunts	55	(161)	(106)	90	(194)	(104)
Dettes représentées par un titre	-	(1 870)	(1 870)	-	(2 893)	(2 893)
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	4 954	-	4 954	3 872	-	3 872
<b>Actifs détenus jusqu'à échéance</b>	738	-	738	742	-	742
<b>Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés</b>	58 839	(45 341)	13 498	59 141	(49 433)	9 708

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 334 millions d'euros pour l'exercice 2008 contre 316 millions d'euros pour l'exercice 2007.

Le montant relatif aux couvertures de résultats futurs précédemment comptabilisé dans les « Gains ou pertes latents ou différés » et rapporté au résultat de l'exercice 2008 est un profit net de 28 millions d'euros contre 27 millions d'euros pour l'exercice 2007.



## 2.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions liés pour les premiers aux actifs financiers et pour les seconds aux passifs financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 2 788 millions et 378 millions d'euros pour l'exercice 2008, contre un produit de 2 553 millions d'euros et une charge de 312 millions d'euros pour l'exercice 2007.

En outre, les produits nets de commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite et de prévoyance ou d'autres institutions se sont élevés à 1 777 millions d'euros pour l'exercice 2008, contre 2 125 millions d'euros pour l'exercice 2007.

## 2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 2.a).

En millions d'euros	Exercice 2008			Exercice 2007		
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe	(5 808)	12 438	6 630	(1 968)	758	(1 210)
Titres à revenu variable	(30 538)	1 040	(29 498)	7 737	643	8 380
Instruments financiers dérivés	22 740		22 740	51		51
Opérations de pension	490	148	638	70	19	89
Prêts	395	730	1 125	(118)	(120)	(238)
Emprunts	(48)	(685)	(733)	(36)	(12)	(48)
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 559		2 559	399		399
Réévaluation des positions de change	(768)		(768)	420		420
<b>Total</b>	<b>(10 978)</b>	<b>13 671</b>	<b>2 693</b>	<b>6 555</b>	<b>1 288</b>	<b>7 843</b>

Dans le cadre des couvertures de valeur, la perte nette de la période sur les instruments financiers de couverture comprise dans les instruments financiers dérivés s'élève à 3 670 millions d'euros (perte nette de 314 millions d'euros en 2007), et le profit net sur les composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet de couvertures s'élève à 3 652 millions d'euros (profit net de 275 millions d'euros en 2007).

En outre, les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent pour un montant négligeable au titre des exercices 2008 et 2007 l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

Le portefeuille de titres à revenu fixe évalué en valeur de marché sur option est principalement constitué de certificats émis auprès de la clientèle par BNP Paribas Arbitrage Issuance BV dont les conditions de rémunération sont indexées sur des indices de marché actions ; les risques inhérents aux conditions d'indexation de cette rémunération sont couverts au moyen de titres à revenu variable gérés dans le portefeuille de transaction de BNP Paribas Arbitrage. Le résultat dégagé du fait des ajustements de valeur de la dette représentée par ces certificats (9 151 millions d'euros), conséquence de la baisse des valeurs boursières sur l'exercice 2008, trouve sa contrepartie dans les résultats des titres à revenu variable du portefeuille de transaction.



## 2.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers non dérivés qui ne sont classés ni comme des prêts et des créances, ni comme des placements détenus jusqu'à leur échéance.

En millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
Titres à revenu fixe <sup>(1)</sup>	(17)	31
Plus ou moins values de cession	(17)	31
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>481</b>	<b>2 476</b>
Produits de dividendes	637	634
Charge de dépréciation	(1 634)	(55)
Plus values nette de cession	1 478	1 897
<b>Total</b>	<b>464</b>	<b>2 507</b>

(1) Les produits d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe disponibles à la vente sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 2.f).

Le montant des résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « gains et pertes latents ou différés » des capitaux propres, et inscrits en résultat s'établit à 163 millions d'euros au cours de l'exercice 2008, contre 1 886 millions d'euros au cours de l'exercice 2007.

**2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES**

En millions d'euros	Exercice 2008			Exercice 2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	14 004	(10 874)	3 130	16 967	(14 091)	2 876
Produits nets des immeubles de placement	1 048	(430)	618	790	(219)	571
Produits nets des immobilisations en location simple	4 284	(3 635)	649	3 949	(3 237)	712
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	206	(50)	156	189	(36)	153
Autres produits	731	(422)	309	706	(361)	345
<b>Total net des produits et charges des autres activités</b>	<b>20 273</b>	<b>(15 411)</b>	<b>4 862</b>	<b>22 601</b>	<b>(17 944)</b>	<b>4 657</b>

- Produits nets de l'activité d'assurance

En millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
Primes acquises brutes	13 473	14 914
Variation des provisions techniques	5 284	(6 247)
Charges des prestations des contrats	(7 593)	(6 689)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(245)	(43)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	(7 996)	916
Autres produits et charges	207	25
<b>Total des produits nets de l'activité d'assurance</b>	<b>3 130</b>	<b>2 876</b>

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « variation des provisions techniques » comprend les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les charges d'intérêt.

- Opérations réalisées sur les immobilisations en location simple

En millions d'euros	31 décembre 2008	31 décembre 2007
<b>Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables</b>	<b>4 352</b>	<b>4 011</b>
<i>Paiements à recevoir dans moins d'1 an</i>	<i>1 922</i>	<i>1 747</i>
<i>Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	<i>2 394</i>	<i>2 230</i>
<i>Paiements à recevoir au delà de 5 ans</i>	<i>36</i>	<i>34</i>

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.



## 2.f COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

- Coût du risque de la période

Coût du risque de la période en millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
Dotations nettes aux dépréciations	(5 786)	(1 762)
Récupérations sur créances amorties	348	329
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(314)	(292)
<b>Total du coût du risque de la période</b>	<b>(5 752)</b>	<b>(1 725)</b>

Coût du risque de la période par nature d'actifs en millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
Prêts et créances sur les établissements de crédit	(30)	5
Prêts et créances sur la clientèle	(3 783)	(1 472)
Actifs financiers disponibles à la vente	(198)	(130)
Instruments financiers des activités de marché	(1 779)	(44)
Autres actifs	1	(13)
Engagements par signature et divers	37	(71)
<b>Total du coût du risque de la période</b>	<b>(5 752)</b>	<b>(1 725)</b>

- Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

Variation au cours de la période des dépréciations constituées en millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>Total des dépréciations constituées en début de période</b>	<b>13 508</b>	<b>14 455</b>
Dotations nettes aux dépréciations	5 786	1 762
Utilisation de dépréciations	(1 792)	(2 409)
Variation des parités monétaires et divers	(286)	(300)
<b>Total des dépréciations constituées en fin de période</b>	<b>17 216</b>	<b>13 508</b>

L'essentiel des variations des dépréciations intervenues en 2008 et en 2007 est relatif aux prêts et créances consentis à la clientèle.

Dépréciations constituées par nature d'actifs en millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
<b>Dépréciations des actifs</b>		
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5d)	83	54
Prêts et créances sur la clientèle (note 5e)	14 298	12 499
Instruments financiers des activités de marché	1 708	44
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5c)	422	231
Autres actifs	14	22
<b>Total des dépréciations au titre d'actifs financiers</b>	<b>16 525</b>	<b>12 850</b>

### Provisions inscrites au passif

Provisions pour engagements par signature		
- sur les établissements de crédit	1	-
- sur la clientèle	224	202
Autres éléments ayant fait l'objet de provisions	466	456
<b>Total des provision inscrites au passif</b>	<b>691</b>	<b>658</b>
<b>Total des dépréciations et provisions constituées</b>	<b>17 216</b>	<b>13 508</b>

**2.g IMPOT SUR LES BENEFICES**

	Exercice 2008		Exercice 2007	
	en millions d'euros	en pourcentage	en millions d'euros	en pourcentage
Charge d'impôt sur les bénéfices au taux de droit commun en France	(1 308)	33,3%	(3 686)	33,3%
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	547	-13,9%	542	-4,9%
Effet des opérations imposées à taux réduit en France	286	-7,3%	266	-2,4%
Effet des différences permanentes	9	-0,2%	-	0,0%
Autres effets	(6)	-0,1%	131	-1,2%
<b>Charge d'impôt sur les bénéfices</b>	<b>(472)</b>	<b>12,0%</b>	<b>(2 747)</b>	<b>24,8%</b>
<i>dont</i>				
Charge des impôts courants de l'exercice	(1 736)		(2 390)	
Produit (charge) net des impôts différés de l'exercice (note 5.h)	1 264		(357)	

L'économie d'impôt résultant de la comptabilisation des impôts différés sur des pertes reportables et sur des différences temporelles antérieures représente 6 millions d'euros au titre de l'exercice 2008 contre 137 millions d'euros au titre de l'exercice 2007.



### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de cinq pôles d'activité principaux :

- Banque de Détail en France (BDDF) ;
- Banque de Détail en Italie (BNL banca commerciale) ;
- International Retail Services (IRS) : ce pôle rassemble les activités de services financiers regroupées en deux sous-ensembles, Personal Finance pour les crédits aux particuliers et Equipment Solutions pour les crédits et services aux entreprises, ainsi que les activités de banque de détail aux Etats-Unis (BancWest) et dans les Marchés émergents ;
- Asset Management and Services (AMS) : ce pôle rassemble la Banque Privée, Investment Partners qui regroupe l'ensemble des expertises du métier Gestion d'Actifs, Personal Investors qui propose à une clientèle de particuliers aisés un conseil financier indépendant et des services d'investissements, Securities Services spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises, ainsi que les activités d'Assurance et de Services Immobiliers ;
- Corporate and Investment Banking (CIB) : ce pôle rassemble les activités de « Conseils et marchés de capitaux » (Métiers Actions et Dérivés Actions, Fixed Income pour les activités de taux et de change, et Corporate Finance en charge des opérations de conseil en fusions et acquisitions et des activités de marché primaire actions) et les « Métiers de financement » (Financements spécialisés, Financements Structurés).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Private Equity de BNP Paribas Capital, la foncière immobilière Klépierre ainsi que les fonctions centrales du Groupe.

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les actifs et passifs sectoriels regroupent l'ensemble des éléments composant le bilan du Groupe. Les actifs sectoriels sont directement déterminés à partir des éléments comptables de chaque pôle d'activité. Les passifs sectoriels sont déterminés à l'aide des fonds propres normalisés par pôle utilisés pour l'allocation du capital.

Les fonds propres sont alloués par pôles en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par pôles d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.



- Informations par pôle d'activité

- Résultats par pôle d'activité <sup>(1)</sup>

En millions d'euros	Exercice 2008						Exercice 2007					
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Autres résultats hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Autres résultats hors exploitation	Résultat avant impôt
Banque de Détail en France <sup>(2)</sup>	5 717	(3 868)	(203)	1 646	1	1 647	5 640	(3 834)	(158)	1 648	-	1 648
BNL banca commerciale <sup>(2)</sup>	2 775	(1 737)	(411)	627	1	628	2 616	(1 725)	(318)	573	(1)	572
<b>International Retail Services</b>												
Personal Finance	3 792	(2 101)	(1 218)	473	193	666	3 411	(1 949)	(730)	732	76	808
Autres métiers IRS	4 990	(2 932)	(1 160)	898	149	1 047	4 532	(2 676)	(498)	1 358	101	1 459
Asset Management and Services	4 935	(3 423)	(207)	1 305	5	1 310	5 264	(3 369)	(7)	1 888	27	1 915
<b>Corporate and Investment Banking</b>												
Conseils et marchés de capitaux	2 066	(2 607)	(2 122)	(2 663)	26	(2 637)	5 567	(3 588)	(65)	1 914	46	1 960
Métiers de financement	2 907	(1 104)	(355)	1 448		1 448	2 604	(1 197)	37	1 444	51	1 495
Autres activités <sup>(3)</sup>	194	(628)	(76)	(510)	325	(185)	1 403	(426)	14	991	210	1 201
<b>Total Groupe</b>	<b>27 376</b>	<b>(18 400)</b>	<b>(5 752)</b>	<b>3 224</b>	<b>700</b>	<b>3 924</b>	<b>31 037</b>	<b>(18 764)</b>	<b>(1 725)</b>	<b>10 548</b>	<b>510</b>	<b>11 058</b>

- Actifs et passifs par pôle d'activité <sup>(1)</sup>

En millions d'euros, au	31 décembre 2008				31 décembre 2007			
	Actif	dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période	dont titres mis en équivalence	Passif	Actif	dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période	dont titres mis en équivalence	Passif
Banque de Détail en France <sup>(2)</sup>	147 785	-	6	143 769	135 771	46	6	129 645
BNL banca commerciale <sup>(2)</sup>	76 454	-	14	71 099	72 271	96	13	67 493
International Retail Services	201 766	406	697	185 514	179 197	25	1 123	164 305
Asset Management and Services	178 483	38	415	171 911	199 261	294	403	191 666
Corporate and Investment Banking	1 422 387	168	7	1 410 971	1 070 848	22	7	1 057 618
Autres activités <sup>(3)</sup>	48 676	-	1 504	44 422	37 106	-	1 781	31 138
<b>Total Groupe</b>	<b>2 075 551</b>	<b>612</b>	<b>2 643</b>	<b>2 027 686</b>	<b>1 694 454</b>	<b>483</b>	<b>3 333</b>	<b>1 641 865</b>

(1) : Compte tenu de l'adoption à partir du 1er janvier 2008 du ratio de solvabilité « Bâle II », le Groupe BNP Paribas a adapté son dispositif d'allocation de capital. Cette mesure modifie les revenus à fonds propres normatifs, donc les résultats (avant impôt) des pôles. Aux fins de comparabilité des résultats analytiques entre 2007 et 2008, les soldes intermédiaires de gestion de 2007 ont été retraités en conséquence.

(2) : Banque de Détail en France et BNL banca commerciale après réaffectation chez AMS d'un tiers de l'activité Banque Privée France et Banque Privée Italie.

(3) : Y compris Klépierre et les entités usuellement dénommées BNP Paribas Capital



- Informations par secteur géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités et ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles.

- Produit net bancaire par secteur géographique

En millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
France	12 283	14 446
Autres pays européens	8 461	9 737
Amériques	4 031	4 197
Asie - Océanie	1 255	1 707
Autres pays	1 346	950
<b>Total Groupe</b>	<b>27 376</b>	<b>31 037</b>

- Actifs et passifs par secteur géographique

En millions d'euros, au	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Total des actifs sectoriels	Ecarts d'acquisition liés aux opérations de la période	Total des actifs sectoriels	Ecarts d'acquisition liés aux opérations de la période
France	1 224 663	9	969 771	75
Autres pays européens	435 592	54	370 598	381
Amériques	256 833	465	217 777	-
Asie - Océanie	127 933	84	113 306	18
Autres pays	30 530	-	23 002	9
<b>Total Groupe</b>	<b>2 075 551</b>	<b>612</b>	<b>1 694 454</b>	<b>483</b>



## 4. GESTION DES RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES

L'exercice 2008 est marqué par la mise en œuvre du nouvel accord de Bâle, prescrivant via le Pilier 3 de nouvelles exigences sur la transparence des risques. BNP Paribas choisit dans un souci de lisibilité et de cohérence d'unifier l'information fournie aux titres d'IFRS 7 et du Pilier 3 de Bâle II.

Les mesures de risques produites par BNP Paribas relatives à ses activités bancaires sont conformes aux méthodes homologuées par le régulateur au titre du Pilier 1. Le périmètre ainsi couvert (dit périmètre prudentiel) est détaillé en note 8.b « Périmètre de consolidation ».

En complément des informations relatives aux risques relevant de la surveillance prudentielle bancaire, BNP Paribas produit une information sur les risques liés à ses activités d'assurance en note 4.i « Risques d'assurance ».

### 4.a ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire et constitue l'un des fondements du fonctionnement du groupe BNP Paribas. La responsabilité de son contrôle, de sa mesure et plus généralement de sa supervision est essentiellement confiée à une fonction dédiée, Group Risk Management (GRM), indépendante des Pôles, Métiers ou Territoires et rapportant directement à la Direction Générale. La fonction Conformité Groupe (CG), suit le risque opérationnel et le risque de réputation dans le cadre de ses missions de contrôle permanent.

Si la responsabilité première de la gestion des risques demeure celle des Pôles et Métiers qui les proposent, GRM a pour mission de s'assurer que les risques finalement pris par la Banque sont compatibles avec ses politiques de risques et ses objectifs de rentabilité et de notation. GRM et CG exercent un contrôle permanent des risques, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne qui intervient de façon périodique et a posteriori. GRM communique régulièrement au Comité de Contrôle Interne et des Risques du Conseil d'administration de la Banque ses principaux constats et l'informe sur les méthodes de mesure qu'elle met en œuvre pour apprécier et consolider les risques au niveau du Groupe. CG informe le même Comité des sujets inhérents à sa mission et en particulier ceux concernant le risque opérationnel, la sécurité financière, le risque de réputation et le contrôle permanent.

GRM couvre les risques induits par les activités du Groupe et intervient à tous les niveaux de la chaîne de prise et de suivi du risque. Ses missions permanentes consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risques, à analyser le portefeuille de crédit avec une vision prospective, à approuver les crédits aux entreprises et les limites des activités de transaction, à garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi, à définir ou valider les méthodes de mesure des risques et à assurer la collecte exhaustive et fiable des risques pour la Direction Générale. Enfin, il lui revient de vérifier que toutes les conséquences en termes de risques du lancement d'activités ou produits nouveaux ont été évaluées de façon adéquate. Cet exercice repose sur l'implication conjointe du Métier promoteur et de l'ensemble des Fonctions concernées (Affaires Fiscales Groupe, Affaires Juridiques Groupe, Finances Développement Groupe, Conformité Groupe, Information Technologies and Processes), GRM veillant à la qualité de l'exercice de validation : analyse de l'inventaire des risques et des moyens mis en œuvre pour les minimiser, définition des conditions minimales à réunir pour assurer un développement sain de l'activité. CG intervient de façon identique pour ce qui concerne les risques opérationnels et de réputation. Il joue un rôle tout particulier de surveillance et de reporting de l'activité de validation des nouveaux produits/activités et des transactions exceptionnelles.



## 4.b TYPOLOGIE DES RISQUES

La typologie des risques retenue par BNP Paribas évolue au rythme des travaux méthodologiques et des exigences réglementaires.

La totalité des types de risques repris ci-après est gérée par BNP Paribas. Néanmoins, par leur caractère spécifique, deux d'entre eux ne conduisent pas à l'identification d'un besoin en capital dédié, dans la mesure où ils se manifestent par une variation du cours de bourse supportée directement par les actionnaires et pour laquelle le capital de BNP Paribas ne constitue pas une protection.

Ainsi le risque de réputation revêt un caractère contingent aux autres risques et, pour ses effets autres que de rumeur de marché conduisant à une variation du cours, est considéré dans l'estimation des pertes encourues au titre des autres types de risques.

De même le risque stratégique, qui résulte des choix stratégiques que la Banque rend publics au moyen de sa communication financière, et qui peut se traduire par une variation du cours de bourse, relève des dispositifs de gouvernance au plus haut niveau, et incombe à l'actionnaire.

Les modalités d'application des définitions réglementaires conformes à la doctrine développée par le nouvel accord de Bâle (International Convergence of Capital Measurement and Capital Standard) dit Bâle II, sont reprises dans les parties 4.d à 4.f de cette section.

### RISQUE DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit est le risque de pertes de valeur économique des créances de la Banque, existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés, lié à la migration de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut et de la récupération attendue en cas de défaut est l'élément essentiel de la mesure de la qualité du crédit.

Le risque de crédit au niveau d'un portefeuille intègre le jeu des corrélations entre les valeurs des créances qui le composent.

Le risque de crédit se manifeste tant dans l'activité de prêt qu'à l'occasion des opérations de marché, d'investissement ou de règlement où la Banque est potentiellement exposée au défaut de sa contrepartie : le risque de contrepartie est le risque bilatéral sur un tiers avec lequel une ou plusieurs transactions de marché ont été conclues. Son montant varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions sous-jacentes.

### RISQUE DE MARCHE

Le risque de marché est le risque de perte de valeur économique provoqué par l'évolution défavorable des prix ou paramètres de marché, que ces derniers soient directement observables ou non.

Les paramètres de marché observables sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé, le prix d'autres actifs marchands ainsi que tous les paramètres qui peuvent en être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les marges de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

Les paramètres non observables sont entre autres ceux fondés sur les hypothèses de travail propriétaires tels que les paramètres de modèle ou sur l'analyse statistique ou économique non corroborée par des informations de marché.

L'absence de liquidité est un facteur important de risque de marché. En cas de restriction ou de disparition de la liquidité, un instrument ou un actif marchand peut ne pas être négociable ou ne pas l'être à sa valeur estimée, par exemple du fait d'une réduction du nombre de transactions, de contraintes juridiques ou encore d'un fort déséquilibre de l'offre et de la demande de certains actifs.



## RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel est le risque de perte économique résultant de processus internes défectueux ou inadaptés ou d'événements externes, qu'ils soient de nature délibérée, accidentelle ou naturelle. Sa gestion repose sur l'analyse de l'enchaînement cause – événement – effet.

Les processus internes sont notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques. Les inondations, les incendies, les tremblements de terre, les attaques terroristes, etc., sont des exemples d'événements externes. Les événements de crédit ou de marché comme les défauts ou les changements de valeur n'entrent pas dans le champ d'analyse du risque opérationnel.

Le risque opérationnel recouvre les risques de ressources humaines, les risques juridiques, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, les risques de production et les risques inhérents à l'information financière publiée ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles du risque de non-conformité et du risque de réputation.

*Risque de non-conformité et de réputation*

Le risque de non-conformité est défini dans la réglementation française comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, assorti de pertes financières significatives, qui naissent du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises, notamment, en application des orientations de l'organe délibérant.

Par définition, ce risque est un sous-ensemble du risque opérationnel. Cependant, certains impacts liés au risque de non-conformité peuvent représenter davantage qu'une pure perte de valeur économique et peuvent nuire à la réputation de l'établissement. C'est pour cette raison que la Banque traite le risque de non-conformité en tant que tel.

Le risque de réputation est le risque d'atteinte à la confiance que portent à l'entreprise ses clients, ses contreparties, ses fournisseurs, ses collaborateurs, ses actionnaires, ses régulateurs ou tout autre tiers dont la confiance, à quelque titre que ce soit, est une condition nécessaire à la poursuite normale de l'activité.

Le risque de réputation est essentiellement un risque contingent à tous les autres risques encourus par la Banque.

## PRECISIONS CONCERNANT LES DEFINITIONS DES RISQUES

En dépit de l'abondante littérature sur la classification des risques et l'apparition de définitions généralement reconnues, notamment du fait de la réglementation, il n'existe pas de classification exhaustive des risques auxquels une banque est exposée. La compréhension de la nature exacte des risques et de la façon dont ils se combinent entre eux progresse. L'interaction entre les risques ne fait pas encore l'objet d'une quantification mais est appréhendée dans le cadre des scénarii de crise globaux. Les commentaires suivants visent à préciser l'état de la réflexion du Groupe en la matière.

- Risque de marché et risque de crédit et de contrepartie

Dans les portefeuilles de négoce obligataire, les instruments de crédit sont valorisés sur la base des taux obligataires et des marges de crédit, lesquels sont considérés comme des paramètres de marché au même titre que les taux d'intérêt ou les taux de change. Le risque sur le crédit de l'émetteur de l'instrument est ainsi un composant du risque de marché, appelé risque émetteur.

Le risque émetteur est une notion distincte du risque de contrepartie. Ainsi, dans le cas d'une opération sur des dérivés de crédit, le risque émetteur correspond au risque sur le crédit de l'actif sous-jacent alors que le risque de contrepartie représente le risque de crédit sur le tiers avec lequel le dérivé de



crédit a été traité. Le risque de contrepartie est un risque de crédit, le risque émetteur est un risque de marché.

- Risque opérationnel, risque de crédit et risque de marché

Le risque opérationnel s'extériorise à l'occasion d'un processus de traitement défaillant ou inadapté. Les processus peuvent être de toute nature : octroi de crédit, prise de risques de marché, mise en place d'opérations, surveillance des risques, etc.

À l'inverse, les décisions humaines prises dans les règles ne peuvent être, par principe, à l'origine d'un risque opérationnel, même si elles sont entachées d'une erreur de jugement.

Le risque résiduel, défini par la réglementation sur le Contrôle Interne comme étant celui d'une efficacité moindre qu'attendue des techniques de réduction du risque de crédit, est considéré comme relevant d'une défaillance opérationnelle et donc du risque opérationnel.

#### RISQUE DE GESTION ACTIF-PASSIF

Le risque de gestion actif-passif est le risque de perte de valeur économique lié aux décalages de taux, d'échéances et de nature entre les actifs et passifs. Pour les activités bancaires, ce risque s'analyse hors du portefeuille de négociation et recouvre essentiellement ce qui est appelé le risque global de taux. Pour les activités d'assurance, ce risque comprend également le risque de décalage lié à l'évolution de la valeur des actions et des autres actifs du fonds général tels que les actifs immobiliers.

#### RISQUE DE REFINANCEMENT (LIQUIDITE)

Le risque de liquidité et de refinancement est le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses obligations à un prix acceptable en une place et une devise données.

#### RISQUE DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE

Le risque de souscription d'assurance est le risque de perte résultant d'une dérive inattendue de la sinistralité des différents engagements d'assurance. Selon l'activité d'assurance (assurance-vie, prévoyance, ou rentes), ce risque peut être statistique, macro-économique, comportemental, lié à la santé publique ou à des catastrophes. Il n'est pas la composante principale des risques liés à l'assurance-vie où le risque de gestion actif-passif est prédominant.

#### RISQUE DE POINT MORT

Le risque de point mort correspond au risque de perte d'exploitation résultant d'un changement d'environnement économique entraînant une baisse des recettes, conjugué à une élasticité insuffisante des coûts.

#### RISQUE STRATEGIQUE

Le risque stratégique est le risque que des choix stratégiques de la Banque se traduisent par une baisse du cours de son action.



## RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration et son corollaire, les effets de diversification, sont intégrés au sein de chaque risque notamment en ce qui concerne le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel via les paramètres de corrélation pris en compte par les modèles traitant de ces risques.

Le risque de concentration est apprécié au niveau du Groupe consolidé et du conglomérat financier qu'il représente.

## SYNTHESE DES RISQUES

- Risques suivis par le Groupe BNP Paribas

Risque susceptible d'affecter la solvabilité du Groupe	Risque susceptible d'affecter la valeur du Groupe (cours de Bourse)	Pilier 1		ICAAP <sup>(4)</sup> (Pilier 2)		Risque additionnel défini par BNP Paribas
		Risque couvert	Méthode d'évaluation et de gestion	Risque couvert	Méthode d'évaluation et de gestion	
Risque de crédit		✓	Bâle II	✓	Capital économique	
Risque des participations sur actions		✓	Bâle II	✓	Capital économique	
Risque opérationnel		✓	Bâle II	✓	Capital économique	
Risque de marché		✓	Bâle II	✓	Capital économique	
Risque de concentration <sup>(1)</sup>				✓	Capital économique	
Risque de gestion actif-passif <sup>(2)</sup>				✓	Capital économique	
Risque de point mort				✓	Capital économique	
Risque des activités d'assurance <sup>(3)</sup> , y compris le risque de souscription					Capital économique	✓
	Risque stratégique			✓	Procédures; multiples boursiers	
	Risque de liquidité et de refinancement			✓	Règles quantitatives, qualitatives et stress tests	
	Risque de réputation			✓	Procédures	

(1) Le risque de concentration est géré au titre du risque de crédit chez BNP Paribas.

(2) Le risque de gestion Actif-Passif est essentiellement celui repris sous la terminologie de risque global de taux d'intérêt chez les régulateurs.

(3) Les risques des activités d'assurance sont hors du périmètre des activités bancaires; les activités d'assurance comportent des risques de marché, opérationnel et de souscription.

(4) Internal Capital Adequacy Assessment Process

Les exigences en fonds propres correspondant aux risques suivis au titre du Pilier 1 sont intégrées dans le calcul du ratio de solvabilité.

En termes de systèmes d'information, le système ARC (All Reportings on Capital) consolide l'ensemble des calculs de capital réglementaire et économique produits par les différentes filières de risques et comptables. Il permet la restitution et la diffusion des reportings Bâle II et capital économique pour les besoins de la communication interne et externe.

- Le dispositif complémentaire d'évaluation interne du capital (ICAAP)

Le second pilier du nouvel accord de Bâle structure le dialogue entre la banque et son superviseur sur son niveau d'adéquation en capital. Cette appréciation doit porter sur l'ensemble des risques pris par le Groupe, leur sensibilité à des scénarii de crise et leurs évolutions attendues dans le cadre des projets de développement.



Dans cet esprit, BNP Paribas continue d'approfondir ses méthodes de mesure du besoin économique de capital lié à ses activités tout en les complétant d'une réflexion sur les risques que l'établissement considère ne pas devoir être couverts par du capital mais encadrés par des procédures de gestion et de contrôle appropriées. Ces travaux ont conduit à l'élaboration de la typologie des risques représentée dans le tableau ci-dessus.

Ce dispositif d'évaluation interne est régulièrement intégré dans les processus de décision et de gestion du Groupe via l'extension de l'utilisation des notions de capital réglementaire et progressivement de capital économique complétée d'analyses d'impact des scénarii de crise et des plans de développement. Il est conçu au niveau consolidé et structuré selon les axes d'activités. Les évaluations concernant les entités légales procèdent d'approches simplifiées.

## FACTEURS DE RISQUE

- Risques propres à BNP Paribas et liés à l'industrie bancaire

*La détérioration des conditions de marché a impacté de manière défavorable l'industrie bancaire et les résultats de la Banque et pourrait dans le futur avoir un effet significatif défavorable sur la liquidité, les revenus et la situation financière de la Banque*

Les métiers de la Banque, établissement financier d'envergure mondiale, sont très sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en Europe (notamment en France et en Italie), aux États-Unis et dans le reste du monde. La dégradation des conditions de marché et de l'environnement économique a pesé de manière croissante depuis la mi-2007 sur les établissements financiers, et pourrait continuer à l'avenir à créer un environnement difficile pour ces établissements. Une telle dégradation a résulté et pourrait à l'avenir résulter notamment d'une détérioration des conditions sur les marchés de la dette, de récessions régionales ou globales, de fluctuations du prix des matières premières (pétrole en particulier) ou de la hausse ou baisse des taux d'intérêt, de l'inflation ou de la déflation, ou encore d'événements géopolitiques (catastrophe naturelle, acte terroriste ou conflit armé).

Le déclin significatif des marchés immobiliers à travers le monde, notamment aux États-Unis, qui a débuté en 2007 et s'est accéléré en 2008 avec la chute des prix de l'immobilier résidentiel et l'augmentation du nombre de saisies immobilières, a eu un impact défavorable sur les taux de recouvrement des prêts hypothécaires et sur la valeur des titres adossés à ces prêts, notamment dans la catégorie des « *subprimes* », ce qui a conduit les institutions financières à travers le monde à déprécier de manière significative la valeur de leurs actifs. Ces dépréciations, qui ont initialement porté sur les titres adossés à des crédits hypothécaires (*mortgage-backed securities*) puis ont également atteint les *credit default swaps* et autres produits dérivés ainsi que les valeurs mobilières, ont, à leur tour, poussé de nombreuses institutions financières à travers le monde, et notamment aux États-Unis et en Europe, à rechercher des capitaux supplémentaires, à fusionner avec d'autres institutions et, dans certains cas, à faire faillite. Préoccupés par la stabilité des marchés financiers en général et la solidité des contreparties, de nombreux prêteurs et investisseurs institutionnels ont diminué ou cessé l'octroi de prêts, y compris aux autres institutions financières. Les mouvements erratiques sur les marchés ainsi que le resserrement des conditions d'octroi du crédit ont entraîné une augmentation de défaillances d'entreprises et de particuliers, une baisse de la confiance des consommateurs, un accroissement de la volatilité des marchés, de fortes chutes des indices boursiers et une baisse significative de l'activité commerciale générale. La pression économique sur les consommateurs et le manque de confiance dans les marchés financiers a eu un effet défavorable sur les résultats et la situation financière des institutions financières en général.

La persistance ou la dégradation de ces conditions économiques et de marché défavorables pourrait aggraver leur impact sur les institutions financières en général et sur la Banque en particulier. En sus des risques mentionnés dans la présente section, la Banque pourrait être confrontée aux risques suivants liés aux événements décrits ci-dessus :

- L'évolution des marchés et les conditions économiques défavorables pourraient continuer à affecter la confiance des consommateurs et engendrer une diminution du rythme des recouvrements, une augmentation des défaillances et des taux de défauts, ce qui augmenterait



le coût du risque de la Banque. Ces évolutions et conditions pourraient mener à une augmentation continue du taux de défaillance des emprunteurs *corporate*, qui constituent une part substantielle des emprunteurs de la Banque, ainsi qu'une baisse continue de leur solvabilité et demandes de crédit.

- La capacité de la Banque à émettre de la dette, à emprunter auprès d'autres institutions financières, à effectuer des opérations de titrisation en vue de lever des fonds (ou à le faire à des conditions favorables), pourrait être obérée par de nouvelles perturbations affectant les marchés financiers ou par d'autres événements tels que les mesures prises par les agences de notation (telles que la dégradation récente par Standard & Poors de la note long terme de la Banque de AA+ à AA avec perspective négative) et la dégradation des attentes des investisseurs.
- Les marchés d'actions en France, en Europe et ailleurs pourraient continuer à baisser ou devenir encore plus volatils, ce qui pourrait conduire à des pertes supplémentaires dans les activités de trading et d'investissement ou à une réduction accrue du nombre d'opérations sur les marchés de capitaux et à une diminution des rentrées de liquidités et des commissions liées à la Gestion d'Actifs.

*Il n'est pas certain que les mesures législatives et autres mesures prises par le gouvernement et les régulateurs en France ou dans le monde vont permettre de stabiliser complètement et rapidement le système financier, et les actionnaires de la Banque pourraient être affectés défavorablement par ces mesures.*

En réponse à la crise financière, les gouvernements et les régulateurs ont pris des mesures visant à stabiliser le système financier et augmenter l'encours des crédits à l'économie. Ces mesures comprennent le rachat ou la garantie d'actifs de mauvaise qualité ou illiquides ; la recapitalisation par voie d'acquisition ou souscription de titres émis par les institutions financières (y compris des actions ordinaires, des actions de préférence ou des titres hybrides) ; l'octroi de la garantie de l'Etat à la dette émise par les institutions financières ; et des fusions-acquisitions ou scissions d'institutions financières opérées sous l'égide des gouvernements. En France, le gouvernement met en œuvre un plan comprenant deux volets : la mise à disposition de liquidités aux institutions financières via une entité *ad hoc* bénéficiant de la garantie de l'Etat ; et la souscription par une autre entité *ad hoc* bénéficiant de la garantie de l'Etat d'actions de préférences ou de titres hybrides super subordonnés émis par les institutions financières. Dans tous les cas, les institutions financières doivent en contrepartie s'engager à consentir des prêts pour financer l'activité économique, et prendre des engagements éthiques pour leur compte et pour le compte de leurs dirigeants (notamment concernant leur politique de rémunération). En application de ce plan, la Banque a émis le 11 décembre 2008 2,55 milliards d'euros de titres super-subordonnés perpétuels classés en fonds propres de base (*Tier 1*), qui ont été souscrits par la SPPE, une entité détenue par l'Etat français. De plus, la Banque a l'intention de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire afin d'approuver l'émission de 5,1 milliards d'euros d'actions de préférence sans droits de vote à une entité détenue par l'Etat français, qui seront classés en fonds propres « durs » (*Core Tier 1*) et dont le produit sera affecté pour moitié au remboursement des titres super-subordonnés préalablement émis.

L'impact de ces mesures sur la situation des marchés financiers en général et de la Banque en particulier est difficile à apprécier. En particulier, il n'est pas certain que ces mesures permettront de remédier à l'extrême volatilité et à la contraction du crédit qui ont caractérisé les marchés ces derniers temps. L'échec de ces mesures et des actions connexes visant à stabiliser les marchés financiers, ainsi qu'une persistance ou une aggravation de la situation actuelle des marchés, pourraient entraîner une baisse de confiance des investisseurs et consommateurs, une accentuation de la volatilité et de la baisse des marchés, des perturbations économiques supplémentaires et, en conséquence, obérer de manière significative l'activité de la Banque, sa situation financière, ses résultats, son accès au crédit ou le cours des titres émis par la Banque.

La Banque a de surcroît pris divers engagements vis-à-vis de l'Etat en relation avec l'émission susmentionnée de titres super subordonnés. La Banque s'est notamment engagée à ne pas racheter ses propres actions pendant la période de détention des titres souscrits par l'Etat à l'exception des achats permettant d'honorer ou de couvrir les programmes d'actionnariat salarié et les opérations de gestion courante de la Banque, ainsi qu'à augmenter de 4% les encours des crédits aux emprunteurs situés en France en 2009. L'engagement d'augmenter les encours de crédit pourrait, s'il s'accompagne d'un assouplissement des conditions d'octroi de crédits, exposer la Banque à des risques de crédit



supplémentaires. L'engagement de limiter les rachats d'actions propres et potentiellement, ainsi que cela a pu être requis dans des pays autres que la France qui ont octroyé des aides gouvernementales aux institutions financières, les distributions de dividendes, pourrait diminuer la rentabilité des actions de la Banque. Enfin, la Commission européenne a posé certaines conditions à sa décision de considérer le plan français de recapitalisation des banques comme étant compatible avec les règles européennes applicables en matière d'aide d'Etat. Si ces conditions n'étaient pas respectées, la Banque pourrait devenir inéligible à recevoir une future aide d'Etat ou être tenue de rembourser les sommes reçues au titre de cette aide.

*Les fluctuations de marché et la volatilité exposent la Banque au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de trading et d'investissement*

À des fins de trading ou d'investissement, la Banque prend des positions sur les marchés de dette, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs. La volatilité, c'est-à-dire l'amplitude des variations de prix sur une période et un marché donnés, indépendamment du niveau de ce marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions. Les marchés de capitaux connaissent une volatilité et des perturbations sans précédent depuis mi-2007 et plus particulièrement depuis la faillite de Lehman Brothers à la mi-septembre 2008. En conséquence, la Banque a subi des pertes significatives dans le cadre de ses activités de trading et d'investissement au cours du quatrième trimestre de l'année 2008. Il n'est pas certain que cette extrême volatilité et ces perturbations sur les marchés ne perdureront pas dans le futur proche, et que la Banque ne continuera pas en conséquence à subir des pertes importantes dans le cadre de ses activités de trading. La volatilité, si elle s'avérait insuffisante ou excessive par rapport aux anticipations de la Banque, pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits de trading et de couverture utilisés par la Banque, tels que les swaps, les contrats à terme, les options et les produits structurés.

Dans la mesure où la Banque détiendrait des actifs, ou des positions nettes acheteuses, sur l'un de ces marchés, tout repli de celui-ci pourrait occasionner des pertes liées à la dépréciation de ces positions. De même, si la Banque avait vendu des actifs à découvert sur l'un de ces marchés, tout rebond de celui-ci pourrait exposer la Banque à des pertes potentiellement illimitées dans la mesure où elle devra couvrir ses positions à découvert dans un marché haussier. De manière occasionnelle, la Banque pourrait mettre en œuvre une stratégie de trading en constituant une position acheteuse sur un actif et une position vendeuse sur un autre actif, dans l'espoir de tirer profit de la variation de la valeur relative de ces actifs. Si ces valeurs relatives évoluaient contrairement aux anticipations de la Banque, ou de telle manière que celle-ci ne soit pas couverte, cette stratégie pourrait exposer la Banque à des pertes. Dans la mesure où elles seraient substantielles, ces pertes pourraient obérer le résultat d'exploitation et la situation financière de la Banque.

*Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné peut peser sur le résultat d'exploitation et sur la situation financière de la Banque*

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Banque constitue régulièrement des provisions pour créances douteuses, qui sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique coût du risque. Le niveau global des provisions est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts consentis, des normes sectorielles, des arriérés de prêts, des conditions économiques et d'autres facteurs reflétant le taux de recouvrement de certains prêts. La Banque s'efforce de constituer des provisions adaptées. Pour autant, elle pourrait être amenée à l'avenir à augmenter de manière significative les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour toute autre raison, comme cela a été le cas au second semestre 2008. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de pertes, tel qu'estimé, inhérent au portefeuille de prêts non douteux ou encore la réalisation de pertes supérieures aux montants spécifiquement provisionnés, seraient susceptibles de peser sur le résultat d'exploitation de la Banque et sur sa situation financière.



*Les revenus tirés des activités de courtage et des activités générant des commissions sont potentiellement vulnérables à une baisse des marchés*

La récente baisse des marchés financiers a conduit à un recul des volumes de transaction que la Banque exécute pour ses clients, et par conséquent, à une diminution du produit net bancaire de cette activité. Il n'est pas certain que cette tendance ne se poursuivra pas à l'avenir. Par ailleurs, les commissions de gestion que la Banque facture à ses clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter le montant des rachats, réduirait les revenus afférents aux activités de Gestion d'Actifs, de Dérivés sur Actions et de Banque Privée.

Indépendamment de l'évolution du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de la Banque peut avoir pour conséquence une accélération des rachats et une diminution des souscriptions avec, en corollaire, une contraction des revenus afférents à l'activité de gestion.

*Une baisse prolongée des marchés peut réduire la liquidité et rendre plus difficile la cession d'actifs. Une telle situation pourrait engendrer des pertes significatives*

Dans certains des métiers de la Banque, une baisse prolongée du prix des actifs pourrait peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. Cette situation exposerait la Banque à des pertes significatives si celle-ci n'est pas en mesure de solder rapidement ses positions éventuellement perdantes. Cela est particulièrement vrai des actifs qui sont intrinsèquement peu liquides. Certains actifs qui ne sont pas négociés sur une bourse de valeurs ou sur un marché réglementé, tels que les produits dérivés négociés entre banques, sont généralement valorisés à l'aide de modèles plutôt que sur la base de cours de marché. Compte tenu de la difficulté à suivre l'évolution du prix de ces actifs, la banque pourrait subir des pertes qu'elle n'avait pas prévues.

*Toute variation significative des taux d'intérêt est susceptible de peser sur le produit net bancaire ou la rentabilité de la Banque*

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par la Banque sur une période donnée influe de manière significative sur le produit net bancaire et la rentabilité de cette période. Les taux d'intérêt réagissent à de nombreux facteurs sur lesquels la Banque n'a aucune emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché peut affecter différemment les taux d'intérêt appliqués aux actifs porteurs d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux peut diminuer les revenus nets d'intérêts des activités de prêt. En outre, l'augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme de la Banque et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur sa rentabilité.

*La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un effet défavorable sur la Banque*

La capacité de la Banque à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée par la solidité financière des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un acteur du secteur, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou l'industrie financière de manière plus générale, ont conduit à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché au cours du second semestre de l'année 2008 et pourraient à l'avenir conduire à des pertes ou défaillances supplémentaires. La Banque est exposée à de nombreuses contreparties financières telles que des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des fonds communs de placement, des fonds spéculatifs (*hedge funds*), ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions. Un grand nombre de ces transactions exposent la Banque à un risque d'insolvabilité si un ensemble de contreparties ou de clients de la Banque venait à manquer à ses engagements. Ce risque serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Banque ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Banque au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.



En outre, les fraudes ou malversations commises par les acteurs du secteur financier peuvent avoir un effet significatif défavorable sur les institutions financières en raison notamment des interconnexions entre les institutions opérant sur les marchés financiers. La fraude dont est accusé Bernard Madoff, qui a conduit un certain nombre d'institutions financières, dont la Banque, à annoncer des pertes ou des expositions significatives, en est un exemple récent. Des pertes supplémentaires potentiellement significatives pourraient être constatées dans le cadre de contentieux de différentes sortes, notamment d'actions intentées dans le cadre de la liquidation de Bernard Madoff Investment Services (BMIS), ou d'autres actions potentielles ayant trait aux investissements réalisés directement ou indirectement par des contreparties ou clients dans BMIS ou à d'autres entités contrôlées par Bernard Madoff.

Les pertes pouvant résulter des risques susmentionnés pourraient peser de manière significative sur les résultats de la Banque.

*Tout préjudice porté à la réputation de la Banque pourrait nuire à sa compétitivité*

Dans un contexte hautement concurrentiel du fait de la mondialisation et de la convergence de l'industrie des services financiers, la réputation de solidité financière et d'intégrité de la Banque est capitale pour séduire et fidéliser ses clients. L'utilisation de moyens inadaptés pour promouvoir et commercialiser ses produits et services pourrait entacher la réputation de la Banque. De même, à mesure que ses portefeuilles de clientèle et d'activités s'élargissent, le fait que les procédures et les contrôles exhaustifs mis en œuvre pour prévenir les conflits d'intérêt puissent s'avérer inopérants, ou être perçus comme tels, pourrait porter préjudice à la réputation de la Banque. Pourraient également nuire à sa réputation tout comportement inapproprié d'un employé, toute fraude ou malversation commise par des acteurs du secteur financier auxquels la Banque est exposée, toute diminution, retraitement ou correction des résultats financiers, ou toute action juridique ou réglementaire à l'issue potentiellement défavorable. Tout préjudice porté à la réputation de la Banque pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur son résultat d'exploitation et sa situation financière.

*Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques de la Banque peut entraîner un manque à gagner et engendrer des pertes*

Comme la plupart de ses concurrents, la Banque dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de services et/ou de traitement des prêts. La Banque ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate. Toute panne ou interruption de cette nature est susceptible de peser sur le résultat d'exploitation et la situation financière de la Banque.

*Des événements externes imprévus peuvent provoquer une interruption des activités de la Banque et entraîner des pertes substantielles ainsi que des coûts supplémentaires*

Des événements imprévus tels qu'une catastrophe naturelle sérieuse, des attentats, ou toute autre situation d'urgence, pourraient provoquer une brusque interruption des activités de la Banque et entraîner des pertes substantielles dans la mesure où ils ne seraient pas couverts par une police d'assurance. Ces pertes pourraient concerner des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché ou des collaborateurs clés. De tels événements pourraient également engendrer des coûts supplémentaires (liés notamment au déplacement du personnel concerné) et alourdir les charges de la Banque (en particulier les primes d'assurance).



*La Banque est soumise à une réglementation importante dans les pays et régions où elle exerce ses activités*

Le risque réglementaire représente le risque de non-conformité ou l'incapacité à respecter intégralement la législation, la réglementation ou les Codes applicables au secteur financier. Outre le préjudice porté à sa réputation, le non-respect de ces textes exposerait la Banque à des amendes, à des avertissements des autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément des autorités.

Les activités du Groupe et ses résultats peuvent être affectés par diverses mesures ou décisions, notamment fiscales, prises par les autorités réglementaires françaises, par l'Union européenne, par des gouvernements étrangers ou des organismes internationaux. Les organismes régulant l'industrie des services financiers pourraient également modifier leurs politiques et leur réglementation. La nature et l'impact de ces éventuels changements de politiques et décisions réglementaires ne sont pas prévisibles et le Groupe n'a aucun moyen de les contrôler. Au regard de la situation actuelle sur les marchés financiers, les régulateurs portent un intérêt accru à la réglementation applicable à l'industrie des services financiers de sorte que des modifications substantielles des règles applicables sont à l'étude. La Banque n'est pas en mesure de prévoir la nature et la portée des éventuels changements futurs de la réglementation qui lui est applicable. De tels changements pourraient avoir des conséquences significatives et imprévisibles pour la Banque, et avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et son résultat d'exploitation. Le respect de telles réglementations pourrait augmenter les coûts de la Banque et réduire sa capacité à s'engager dans certains types d'activité. Ces changements concernent, entre autres ;

- les politique monétaire, politique de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités réglementaires ;
- l'évolution générale des politiques gouvernementales ou réglementaires susceptible d'influer sur les décisions des investisseurs, en particulier sur les marchés où le Groupe est présent ;
- l'évolution générale des exigences réglementaires, notamment des règles prudentielles en matière d'adéquation des fonds propres ;
- l'évolution de la législation fiscale ou des modalités de sa mise en œuvre ;
- l'évolution de l'environnement concurrentiel et des prix ;
- l'évolution des règles de reporting financier ; et
- l'expropriation, la nationalisation, la confiscation d'actifs et l'évolution de la législation relative au droit de propriété des étrangers.

*Malgré les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre, la Banque peut être exposée à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives*

La Banque a investi des ressources considérables pour élaborer des politiques, procédures et méthodes de gestion du risque et entend poursuivre ses efforts en la matière. Pour autant, les techniques et stratégies utilisées ne permettent pas de garantir une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Banque n'aurait pas préalablement identifiés ou anticipés. La Banque pourrait avoir des difficultés à évaluer la solvabilité de ses clients ou la valeur de ses actifs si, en raison des perturbations sur les marchés telles que celles qui prévalent à l'heure actuelle, les modèles et les approches utilisés ne permettaient plus d'anticiper les comportements, les évaluations, les hypothèses et les estimations futurs. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Banque utilise pour gérer le risque s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, la Banque procède ensuite à une analyse, généralement statistique, de ces observations. Les procédures utilisées par la Banque pour évaluer les pertes liées à son exposition au risque de crédit ou la valeur de certains actifs sont fondées sur des analyses complexes et subjectives qui reposent notamment sur des prévisions concernant les conditions économiques et l'impact de ces conditions sur la capacité de remboursement des emprunteurs et la valeur des actifs. En période de perturbation sur les marchés, de telles analyses pourraient aboutir à des estimations inexactes et en conséquence mettre en cause la fiabilité de ces procédures d'évaluation. Les outils et indicateurs utilisés pourraient livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, en



raison notamment de facteurs que la Banque n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques, ou de la réalisation d'un événement considéré comme extrêmement improbable par les outils et les indicateurs. Cela diminuerait la capacité de la Banque à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies pourraient s'avérer nettement supérieures à la moyenne historique. Par ailleurs, les modèles quantitatifs de la Banque n'intègrent pas l'ensemble des risques. Certains risques font en effet l'objet d'une analyse plus qualitative qui pourrait s'avérer insuffisante et exposer ainsi la Banque à des pertes significatives et imprévues.

*Les stratégies de couverture mises en place par la Banque n'écartent pas tout risque de perte*

La Banque pourrait subir des pertes si l'un des instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'elle utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels elle est exposée s'avérait inopérant. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. À titre d'exemple, si la Banque détient une position longue sur un actif, elle pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché peut également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Banque.

*La Banque pourrait rencontrer des difficultés pour mettre en œuvre sa politique de croissance externe, ce qui pourrait peser fortement sur son résultat d'exploitation*

La Banque considère la croissance externe comme étant l'une des composantes de sa stratégie globale. Cette stratégie comporte de nombreux risques. Bien que celle-ci procède à une analyse approfondie des sociétés qu'elle envisage d'acquérir, il n'est généralement pas possible de conduire un examen exhaustif. Par conséquent, la Banque pourrait avoir à supporter des engagements non prévus initialement. De même, les résultats de la société acquise peuvent s'avérer décevants et les synergies attendues peuvent ne pas être réalisées en totalité ou en partie, ou bien engendrer des coûts plus élevés que prévu. La Banque pourrait également rencontrer des difficultés lors de l'intégration d'une nouvelle entité. L'échec d'une opération de croissance externe annoncée ou l'échec de l'intégration d'une nouvelle entité est susceptible d'obérer significativement la rentabilité et les perspectives de la Banque. Cette situation peut également provoquer le départ de collaborateurs clés. Dans la mesure où, pour conserver ces collaborateurs, la Banque se voit contrainte de leur proposer des avantages financiers, cette situation peut également se traduire par une augmentation des coûts et une érosion de la rentabilité.

*Une intensification de la concurrence, en particulier en France, premier marché de la Banque, pourrait peser sur le produit net bancaire et la rentabilité*

Les principaux pôles d'activité de la Banque sont tous confrontés à une vive concurrence, que ce soit en France ou dans d'autres parties du monde où elle est solidement implantée, notamment l'Europe et les États-Unis. En outre, la concurrence dans l'industrie bancaire pourrait s'intensifier du fait du mouvement de concentration des sociétés de services financiers engendré par les conditions actuelles du marché. Si la Banque ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en France ou sur ses autres grands marchés en proposant une palette de produits et de services attractive et rentable, elle pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans toutes ou certaines de ses activités. Par ailleurs, tout ralentissement de l'économie est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, avec à la clé une intensification de la pression sur les prix et une contraction du volume d'activité de la Banque et de ses concurrents. Pourraient également faire leur entrée sur le marché de nouveaux concurrents plus compétitifs, soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels. Ces nouveaux entrants seraient ainsi en mesure de proposer une offre de produits et services plus compétitifs. Il est également possible que la présence grandissante sur le marché mondial d'institutions financières nationalisées ou d'institutions financières bénéficiant de garanties étatiques ou d'avantages similaires, engendre des



distorsions de concurrence préjudiciables aux intérêts d'institutions du secteur privé, et notamment de la Banque.

#### **4.c GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES**

Le Groupe BNP Paribas est soumis au respect de la réglementation prudentielle française qui transpose en droit français les directives européennes « Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « Conglomerats financiers ».

Dans de nombreux pays où le Groupe opère, il est soumis, en outre, au respect de ratios particuliers selon des modalités contrôlées par les autorités de supervision compétentes. Il s'agit notamment de ratios de solvabilité, ou de ratios portant sur la division des risques, la liquidité ou les équilibres du bilan (transformation).

Jusqu'au 31 décembre 2007, le ratio de solvabilité du Groupe était égal, conformément aux dispositions du règlement 91-05 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 15 février 1991, au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché, multipliées par un facteur de 12,5.

Depuis le 1er janvier 2008, l'arrêté du 20 février 2007 du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, instaurant les méthodes de calcul dites « Bâle II » du ratio de solvabilité, définit ce dernier comme le rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit calculé en utilisant l'approche standard ou l'approche avancée de notations internes selon l'entité ou l'activité du Groupe concernée ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel, multipliées par un facteur de 12,5. L'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel est calculée conformément à l'approche de base, l'approche standard ou aux approches de mesure avancée, selon l'entité du Groupe concernée.

#### **FONDS PROPRES**

- Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 du Comité de la réglementation bancaire du 23 février 1990. Ils sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres surcomplémentaires) desquelles sont réalisées un certain nombre de déductions :

- Les fonds propres de base sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du Groupe (hors gains et pertes latents ou différés) ajustés d'éléments connus sous le nom de « filtres prudentiels ». Ces ajustements consistent principalement en l'anticipation d'une distribution de dividende, la déduction des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels, les retraitements liés à la différence entre le périmètre prudentiel de consolidation et le périmètre comptable, notamment s'agissant des sociétés d'assurance, et à l'application de limites à l'éligibilité de certains titres comme les titres super subordonnés à durée indéterminée.
- Les fonds propres complémentaires sont composés de certaines dettes subordonnées et des différences positives d'évaluation du risque de crédit et de contrepartie entre la méthode comptable reposant sur le provisionnement des pertes encourues et les pertes attendues des encours de crédit traités en approche avancée de notations internes.



- Une décote est appliquée aux dettes subordonnées de maturité inférieure à 5 ans. Les dettes subordonnées datées sont limitées en montant à 50% des fonds propres de base. Les fonds propres complémentaires sont globalement limités à 100% du montant des fonds propres de base.
  - Les fonds propres surcomplémentaires sont composés de dettes subordonnées à maturité plus courte et ne peuvent couvrir dans certaines limites que des positions de risque de marché.
  - Sont déduits pour la détermination des fonds propres prudentiels, pour moitié des fonds propres de base et pour moitié des fonds propres complémentaires : les valeurs représentatives des titres d'établissements de crédit et de sociétés financières mis en équivalence, les éléments constitutifs de fonds propres prudentiels dans des établissements de crédit et sociétés financières détenues à plus de 10% par le Groupe, ainsi que la part des pertes attendues sur les encours de crédit traités selon l'approche avancée de notations internes non couverte par des provisions et ajustements de valeur.
- Montant des fonds propres

En millions d'euros	31 décembre 2008 (Bâle II)	31 décembre 2007 (Bâle I) <sup>(2)</sup>
<b>Capitaux propres part du Groupe avant affectation</b>	<b>53 228</b>	<b>53 799</b>
Actions ordinaires, réserves et assimilés	42 707	47 056
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	10 521	6 743
<b>Capitaux propres part des minoritaires avant affectation du résultat</b>	<b>5 740</b>	<b>5 594</b>
Actions ordinaires, réserves et assimilés	3 492	3 302
Preferred Shares	2 248	2 292
<b>Autres éléments et déductions prudentielles</b>	<b>(17 169)</b>	<b>(21 792)</b>
Déductions immobilisations incorporelles (yc écarts d'acquisitions)	(12 854)	(12 342)
Autres déductions prudentielles <sup>(1)</sup>	(4 315)	(9 450)
<b>FONDS PROPRES TIER 1</b>	<b>41 799</b>	<b>37 601</b>
Total des fonds propres complémentaires (Tier 2)	17 951	19 224
<i>dont différence positive entre les provisions et les pertes attendues</i>	1 620	
Déductions prudentielles du Tier 2	(1 003)	(3 254)
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3) alloués	752	1 013
<b>FONDS PROPRES PRUDENTIELS</b>	<b>59 499</b>	<b>54 584</b>

(1) Déductions au titre des sociétés d'assurance, participations dans les établissements de crédit ou financiers, créances subordonnées détenues dans les établissements de crédit et autres éléments, y compris projet de dividende soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires.

(2) Ratio de Solvabilité Européen.

Dans le cadre du passage à Bâle II, la différence positive résultant de provisions supérieures aux pertes attendues à un an est considérée comme une composante des fonds propres complémentaires. Au 31 décembre 2008, cette différence s'élevait à 1 620 millions d'euros.

## ADEQUATION DES FONDS PROPRES

En application de la réglementation européenne transposée en droit français par le règlement n° 91-05, le Groupe est tenu de respecter en permanence un ratio de fonds propres de base au moins égal à 4 % et un ratio de solvabilité au moins égal à 8 %. Il doit également, en raison de son statut de Financial Holding Company aux Etats-Unis, respecter un ratio de fonds propres de base de 6% et un ratio de solvabilité de 10%.

Les ratios du Groupe BNP Paribas sont suivis et gérés de façon centralisée et consolidée au niveau du Groupe. Chaque entité lorsqu'elle est régulée à titre individuel, en France ou à l'étranger, est par ailleurs responsable du respect des contraintes qui lui sont propres.



- Gestion et anticipation des besoins en capital

Le Groupe gère de manière prospective ses ratios de solvabilité, en alliant des objectifs de prudence, de rentabilité et de croissance. Ainsi, le Groupe maintient une structure financière appropriée destinée à lui permettre de financer le développement de ses activités dans les meilleures conditions en tenant compte, notamment, d'un objectif de notation de très haute qualité. BNP Paribas a également pour objectif permanent de maximiser la rentabilité des fonds qui lui sont confiés par ses actionnaires, en optimisant l'utilisation des fonds propres ainsi recueillis et en gérant de manière permanente l'équilibre entre solidité financière et rendement pour l'actionnaire. Au cours des exercices 2007 et 2008, le Groupe BNP Paribas a respecté les niveaux de solvabilité fixés réglementairement de même que les objectifs qu'il s'était fixés.

La gestion du niveau des fonds propres prudentiels est réalisée sur la base des informations collectées dans le cadre du processus budgétaire, en tenant compte en particulier des prévisions de résultat et de croissance des encours pondérés, ainsi que des acquisitions anticipées, des programmes d'émission de fonds propres hybrides et des anticipations de cours de change. L'évolution des ratios est suivie par la Direction Générale du Groupe sur base trimestrielle et à tout moment dès lors qu'un événement ou une décision est de nature à produire un effet significatif sur les ratios au niveau du Groupe.

#### 4.d RISQUE DE CREDIT ET RISQUE DE CONTREPARTIE

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des actifs financiers du groupe BNP Paribas, y compris les titres à revenu fixe, exposés au risque de crédit et de contrepartie. Cette exposition ne tient pas compte des garanties et des sûretés obtenues par le Groupe dans le cadre de son activité de crédit, ni des achats de protection. L'exposition au risque de crédit s'appuie sur la valeur comptable des actifs financiers inscrits au bilan. L'exposition au risque de contrepartie correspond au montant de l'exposition au défaut des contrats sur instruments dérivés et des opérations de prêts/emprunts de titres.

Expositions relatives au risque de crédit et contrepartie par classe d'exposition bâloise.

En millions d'euros	Approche Standard		IRBA		Total		Total
	Risque de crédit	Risque de contrepartie (**)	Risque de crédit	Risque de contrepartie (**)	Risque de crédit	Risque de contrepartie (**)	
Administrations centrales et banques centrales	16 678	12	82 310	11 342	98 988	11 354	110 342
Entreprises	130 434	1 489	317 213	56 043	447 647	57 532	505 179
Etablissements (*)	33 828	966	95 996	37 022	129 824	37 988	167 812
Clientèle de détail	144 312	-	121 128	-	265 440	-	265 440
Positions de titrisation	5 412	-	25 499	-	30 911	-	30 911
Autres Actifs Risqués (**)	76 766	-	-	-	76 766	-	76 766
<b>Total des expositions</b>	<b>407 430</b>	<b>2 467</b>	<b>642 146</b>	<b>104 407</b>	<b>1 049 576</b>	<b>106 874</b>	<b>1 156 450</b>

Le tableau ci-dessus représente le périmètre prudentiel complet suivant les catégories définies par l'article 40-1 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicable aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement

(\*) La classe d'exposition « Etablissements » en Bâle II correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus de pays tiers. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

(\*\*) Les Autres Actifs Risqués recouvrent les immobilisations et les comptes de régularisation, lesquels ne sont pas ventilés par classe d'exposition.

(\*\*\*) La mesure de cette exposition, conforme aux méthodes homologuées par le régulateur, ne fait pas l'objet d'un audit de la part des commissaires aux comptes.

L'exposition au risque de crédit présentée ci-dessus concerne les valeurs avant dépréciation des comptes de dépôt auprès des banques centrales et CCP (39 milliards d'euros), des prêts consentis à la clientèle (509 milliards d'euros), aux établissements de crédit (69 milliards d'euros), des titres à revenu



fixe classés en « Actifs disponibles à la vente », « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » ou évalués en valeur de marché sur option (135 milliards d'euros), des éléments de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (3 milliards d'euros), des immobilisations corporelles et de placement (25 milliards d'euros), des comptes de régularisations et actifs divers (82 milliards d'euros), ainsi que des engagements de financement et de garantie donnés (307 milliards d'euros). De ces valeurs sont déduits les encours relatifs aux opérations de pension (- 33 milliards d'euros) et les encours exclus du périmètre prudentiel couvert (- 86 milliards d'euros).

## LE RISQUE DE CREDIT

- La gestion du risque de crédit sur l'activité de financement

- La politique générale de crédit et les procédures de contrôle et de provisionnement

L'activité de crédit de la banque doit s'inscrire dans le cadre de la politique générale du crédit approuvée par le Risk Policy Committee, instance présidée par le Directeur Général de la Banque, dont l'objet est de définir la stratégie et les grandes politiques de risque. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, d'attribution des responsabilités, d'existence et de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque. Cette politique générale est déclinée en politiques spécifiques adaptées à la nature des activités ou des contreparties.

- Les procédures de décision

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui implique de recueillir l'avis conforme d'un représentant de GRM nommément désigné. L'accord est toujours donné par écrit, que ce soit au moyen d'un processus de recueil de signatures ou par la tenue formelle d'un comité de crédit. Les délégations se déclinent en montant de risques par groupes d'affaires variant selon les catégories de notes internes et les spécificités des métiers. Certains types de crédit – prêts aux banques, risques souverains ou risques relatifs à des secteurs particuliers de l'économie – sont l'objet de restrictions en matière de pouvoirs de décision et impliquent, le cas échéant, le respect de procédures d'encadrement ou de consultation d'experts sectoriels ou de spécialistes désignés. Des procédures simplifiées faisant place à des outils statistiques d'aide à la décision sont appliquées dans la Banque de Détail.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit et, le cas échéant, des politiques spécifiques applicables, ainsi que, dans tous les cas, les lois et réglementations en vigueur. En particulier, BNP Paribas subordonne ses engagements à l'examen en profondeur des plans de développement connus de l'emprunteur, à la compréhension de tous les aspects structurels des opérations et à sa capacité à en assurer le suivi.

Présidé par l'un des Directeurs Généraux ou le Directeur de GRM, le Comité de Crédit de la Direction Générale est l'instance ultime de décision du Groupe en matière de prises de risques de crédit et de contrepartie.

- Les procédures de surveillance

Un dispositif de surveillance et de reporting est en œuvre sur l'ensemble du Groupe et repose sur les équipes de « Control & Reporting » dont la responsabilité est de garantir, en permanence, la conformité aux décisions, la fiabilité des données de reporting et la qualité du suivi des risques. La production journalière des situations irrégulières de crédit et l'utilisation de diverses techniques d'alertes fondées sur des outils d'anticipation ou des études prospectives facilitent l'identification précoce des dégradations de situation. Les différents niveaux de surveillance, généralement induits de l'organisation des délégations de pouvoirs, s'exercent sous le contrôle de GRM jusqu'au Comité des Débiteurs de la Direction Générale. Réuni mensuellement, ce comité examine, au-dessus d'un certain seuil, les dossiers placés sous surveillance ou considérés comme douteux. Pour ces derniers, il décide, sur proposition des métiers et avec l'accord de GRM, du montant des dépréciations à constituer ou à reprendre. Un dispositif adapté est appliqué dans la Banque de Détail.



#### - Les procédures de dépréciation

Tous les concours accordés aux entreprises, banques ou pays souverains en défaut font l'objet mensuellement, et sous la responsabilité de GRM, d'un examen visant à déterminer l'éventuelle réduction de valeur qu'il conviendrait d'appliquer, qu'elle soit directe ou par voie de dépréciations, selon les modalités d'application des règles comptables retenues. La réduction de valeur est établie à partir de l'évaluation actualisée des flux nets probables de recouvrement tenant compte de la réalisation des garanties détenues.

Une dépréciation collective, sur base statistique, est également constituée par chacun des Pôles et déterminée trimestriellement par un comité réunissant le responsable du Pôle, le Directeur Financier du Groupe et le Directeur de GRM. Ce comité décide de la dépréciation collective à constituer sur la base des simulations de pertes encourues à maturité sur les portefeuilles de crédits dont la qualité de crédit est considérée comme détériorée, sans pour autant que les clients soient identifiés comme en défaut et relèvent, en conséquence, de dépréciations spécifiques. Les simulations faites par GRM s'appuient sur les paramètres du dispositif de notation décrit ci-dessous.

#### - Le dispositif de notation

Le Groupe BNP Paribas utilise l'approche notations internes avancées du risque de crédit pour les catégories d'exposition « clientèle de détail », « administrations centrales et banques centrales », « établissements », « entreprises » et « actions » pour le calcul des exigences des fonds propres réglementaires sur les périmètres de CIB, BDDF, Personal Finance France et BNP Paribas Securities Services (BP2S). Sur les autres périmètres, la méthode de calcul du capital réglementaire utilise la méthode « Standard » de Bâle II, et donc les notations externes des tiers. Chaque opération et chaque tiers est noté selon les méthodes communes au Groupe quelle que soit la méthode de calcul de capital réglementaire.

La banque a défini un système de notation complet, en ligne avec les exigences des superviseurs bancaires au titre de l'adéquation des fonds propres. Son caractère approprié et l'adéquation de sa mise en œuvre sont évalués et vérifiés par le contrôle périodique de la Banque. Sa conformité réglementaire a été attestée par la Commission Bancaire en décembre 2007.

Pour le cas des crédits aux entreprises, il prend en compte trois paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie, qui s'exprime au moyen d'une note, le taux de récupération global (ou la perte en cas de défaut), qui est attaché à la structure des transactions et le facteur de conversion (CCF, Credit Conversion Factor) qui estime la part en risque des engagements hors bilan.

L'échelle des notes de contrepartie comprend douze niveaux : dix niveaux pour les clients sains qui couvrent tous les niveaux de qualité de crédit de « excellent » à « très préoccupant » ; deux niveaux pour ce qui concerne les clients considérés comme en défaut selon la définition du superviseur bancaire.

Cette évaluation intervient, au moins une fois l'an, dans le cadre du processus d'approbation des crédits. Elle repose avant tout sur l'expertise des intervenants, commerciaux et en dernier ressort des représentants de GRM. Elle peut aussi s'appuyer sur des outils adaptés, que ce soient des aides à l'analyse ou des scores, le choix des techniques et leur caractère automatique au plan de la décision variant selon la nature des risques considérés.

Lorsque des ratings externes existent, ceux-ci sont pris en compte par les notateurs grâce à une correspondance indicative entre l'échelle de notation interne et les échelles des agences de notation. Cette correspondance est fondée sur les probabilités de défaut à un an de chacune des notes. L'appréciation interne du risque ne converge pas nécessairement avec celle des agences de notation et il n'y a pas d'identité stricte entre l'appréciation du caractère « investment grade<sup>4</sup> » d'une transaction par les agences externes et l'attribution d'une note interne supérieure ou égale à 5. Ainsi des contreparties notées BBB- en externe peuvent être notées 6, alors que la correspondance indicative entre note externe et note interne pour un BBB- est 5. Des exercices annuels de « benchmarking » sont conduits afin de comparer les notes internes et externes.

Diverses méthodes, dont certaines purement quantitatives, sont mises en œuvre pour vérifier la cohérence et la solidité du dispositif. Une approche adaptée, reposant sur la définition de classes

<sup>4</sup> Ce terme désigne les contreparties bénéficiant d'une notation externe allant de AAA à BBB-.



homogènes de risque et faisant une large part aux analyses statistiques, est mise en œuvre pour ce qui concerne les crédits aux particuliers et aux très petites entreprises. GRM est globalement responsable de la qualité d'ensemble du dispositif, soit en le définissant elle-même, soit en le validant, soit enfin en contrôlant la performance.

La détermination de la perte en cas de défaut est réalisée soit par mise en œuvre de méthodes statistiques pour les portefeuilles dont la granularité est la plus fine, soit à dire d'expert sur la base de valeurs comparées, selon un processus similaire à celui qui conduit à déterminer la note de contrepartie, pour les portefeuilles « corporate<sup>5</sup> ». La perte en cas de défaut reflète la perte que subirait la Banque en cas de défaut de la contrepartie dans un scénario de ralentissement économique (downturn), conformément aux dispositions de la réglementation.

Elle est évaluée, pour chaque opération, à partir du taux de récupération d'une transaction « senior unsecured » sur la contrepartie concernée, corrigée, d'une part, des effets relatifs à la structure de la transaction (subordination par exemple) et, d'autre part, des effets des techniques de réduction des risques de crédit (garanties et sûretés réelles). Les récupérations sur les garanties et sûretés sont estimées chaque année sur la base de valorisations prudentes et de décotes prenant en compte la réalisation desdites sûretés en période de stress.

La Banque a modélisé ses propres facteurs de conversion lorsque la réglementation le permettait (c'est-à-dire à l'exclusion des opérations de risque élevé pour lequel le facteur de conversion est de 100%), soit par exploitation des chroniques internes de défaut, soit par d'autres techniques lorsque l'historique n'était pas suffisant. Les facteurs de conversion sont destinés à mesurer la quote-part des engagements hors bilan de la banque qui seraient en risque en cas de défaillance de chacun des emprunteurs. Par opposition à la notation et au taux de récupération global, ce paramètre est affecté automatiquement en fonction de la nature de la transaction et n'est pas décidé par les comités de crédit.

Chacun des trois paramètres de risque de crédit fait l'objet chaque année de tests de mise à l'épreuve (backtesting) et de comparabilité externe (benchmarking) destinés à contrôler la performance du dispositif sur chacun des segments d'activité de la Banque. Le backtesting consiste à comparer les paramètres estimés et leur réalisation. Lors d'un benchmarking, les paramètres estimés en interne sont comparés aux estimations d'organismes externes.

Sur l'axe de notation, dans le cadre des travaux de backtesting, le taux de défaillance des populations classées dans chacune des notes, ou dans chaque classe homogène de risque pour l'activité de détail, est comparé au taux de défaut constaté, année par année. Une analyse par politique de notation, par note, par zone géographique, par filière de notation etc... est réalisée afin d'identifier de possibles zones de sous-performance des modèles. La stabilité de la notation et de la population est vérifiée. Le Groupe a par ailleurs développé des techniques de backtesting adaptées aux portefeuilles de faibles pertes « low default portfolios » qui permettent de qualifier la pertinence du dispositif, même lorsque le nombre de défauts constatés est très faible (c'est le cas pour le dispositif applicable aux souverains ou aux banques par exemple). Les effets des cycles économiques sont aussi pris en compte. Ces travaux ont montré jusqu'à présent que les notes attribuées étaient bien « à travers le cycle » et que, même après prise en compte du caractère favorable du cycle économique récent, le taux de défaut prévisionnel était très conservateur.

Lors du benchmarking, sur le périmètre autre que clientèle de détail, les notes internes sont comparées aux notes de plusieurs agences de notation externe, sur la base de la correspondance indicative entre notes internes et notes externes. Pour la population « corporate » du Groupe bénéficiant d'une note externe (entre 10% et 15% de cette population), l'analyse comparative des données sur laquelle repose la notation interne fait apparaître une approche conservatrice du dispositif retenu.

Pour ce qui concerne le taux de récupération global, l'exercice de backtesting porte pour l'essentiel sur l'analyse des récupérations sur les opérations en défaut. Lorsque les dossiers sont clos, chacun des flux de récupération est actualisé à la date d'entrée en défaut et rapporté au montant de l'exposition. Lorsque les dossiers ne sont pas clos, le montant des provisions est pris comme approximation des récupérations futures. Le taux de récupération ainsi mesuré est comparé au taux de récupération prévu. Sur ce paramètre, à l'identique de ce qui est pratiqué sur l'axe de notation, des analyses globales et selon les politiques de notation et les sites géographiques sont pratiquées. Les différences ligne à ligne et en moyenne sont analysées en tenant compte du caractère bimodal de ce paramètre. Les

---

<sup>5</sup>Selon la politique Groupe, le dispositif de notation « Corporate » s'applique aux banques, aux entreprises, aux financements spécialisés et aux souverains.



résultats de ces analyses prouvent le caractère downturn des estimations, ainsi que leur caractère conservateur en moyenne. Le benchmarking de ce paramètre est réalisé en particulier à l'aide d'initiatives de mise en commun de données (« data pooling ») auxquelles participe le Groupe.

Le facteur de conversion fait lui aussi l'objet d'un backtesting annuel, celui-ci est toutefois moins approfondi compte tenu de la faible volumétrie des données disponibles.

L'ensemble de ces travaux est présenté chaque année au Chief Risk Officer ainsi qu'aux organes de pilotage du dispositif de notation et aux praticiens du risque à travers le monde. L'analyse des résultats de ces études, et les échanges qui s'en suivent, contribuent à définir les priorités en matière de développement méthodologique et de déploiement d'outils.

Les estimations internes des paramètres de risque sont utilisées dans la gestion quotidienne de la Banque conformément aux préconisations de la réglementation Bâle II. Ainsi, au-delà du calcul des exigences en fonds propres, ils sont utilisés, par exemple, à l'octroi des crédits ou lors de leur renouvellement, pour les mesures de rentabilité, pour déterminer les provisions sur base de portefeuille, et pour les reportings internes et externes.

- La gestion de portefeuille

La sélection et l'évaluation précise des risques pris individuellement sont complétées d'une gestion collective, objet de la politique de gestion d'ensemble des portefeuilles. Celle-ci traduit les bénéfices de la diversification du portefeuille au plan des débiteurs, à celui des secteurs, comme à la dimension pays. Les résultats de cette politique sont régulièrement examinés par le Risk Policy Committee qui peut alors en modifier ou préciser les orientations générales, à partir du cadre d'analyse et des axes de réflexion proposés par GRM. Dans ce cadre, BNP Paribas utilise des instruments de transfert du risque de crédit, comme les opérations de titrisation et les dérivés de crédit, pour couvrir les risques pris individuellement, réduire la concentration du portefeuille ou les pertes maximales qui seraient liées à des scénarii de crise. En outre, des opérations d'achat de risque sont effectuées dans le cadre d'une stratégie de diversification du portefeuille et d'utilisation du capital, en veillant à obtenir un rapport adéquat entre risque et rendement.

- Champ et nature des systèmes de déclarations et de mesure des risques

L'ensemble des processus et systèmes d'information utilisés par la filière de reporting risque de crédit consolidé pour produire le reporting Bâle II a été soumis à l'examen de la Commission bancaire dans le cadre de l'homologation à la méthode IRBA.

L'architecture actuelle des systèmes risques de crédit comporte deux niveaux :

- le niveau central composé principalement du système de consolidation des encours risques de crédit, des référentiels centraux et de l'outil de moteur de calcul du capital, développés en interne ;
- le niveau local composé des systèmes de monitoring et de reporting des risques de crédit dont GRM assure la maîtrise d'ouvrage.

- Les techniques de réduction des risques

*Les garanties et sûretés*

La politique générale de crédit de BNP Paribas stipule la manière dont les opérations doivent être structurées pour réduire le risque. Les garanties et sûretés sont prises en compte pour leur valeur économique et ne sont acceptées en tant que source principale de remboursement que par exception, dans le contexte de financement de matières premières par exemple, la capacité de remboursement de l'emprunteur devant être avant tout constituée de ses flux opérationnels. Les garants sont soumis aux mêmes exigences d'analyse préalable que les débiteurs primaires.

La réglementation prudentielle relative à la mise en place des approches avancées pour le calcul du ratio de solvabilité Bâle II définit un cadre précis d'évaluation des garanties et des sûretés. De par la diversité de ses activités, le Groupe évalue un très large éventail de garanties et de sûretés en



particulier pour son activité de financement d'actifs (aéronefs, navires, biens immobiliers...). En outre, l'appréciation du risque tient compte des garanties personnelles consenties par la maison mère de la contrepartie ou par d'autres entités telles que des institutions financières. Les couvertures par dérivés de crédit, le recours à des assureurs crédit publics pour le financement export ou à des assureurs crédit privés constituent d'autres exemples de garanties évaluées par le Groupe. Une garantie ne peut être éligible pour améliorer les paramètres de risque d'une transaction que si le garant est mieux noté que la contrepartie concernée. Pour pouvoir être prise en compte dans l'estimation des paramètres de risque, la valeur d'une sûreté ne doit pas présenter un caractère de corrélation forte avec le risque du débiteur primaire.

La Commission bancaire a validé le dispositif de BNP Paribas dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau ratio de solvabilité réglementaire dit Bâle II.

#### *Les achats de protection*

Afin de réduire le risque de crédit attaché à certains portefeuilles, le Groupe procède à des opérations de titrisation synthétique en transférant au marché une partie du risque de crédit attaché à ces portefeuilles au moyen d'instruments dérivés de crédit (achats d'options ou « credit default swaps ») contractés soit par l'intermédiaire de structures dédiées, soit directement auprès d'établissements de crédit.

Dans le cadre des achats de protection, les crédits protégés restent dans le bilan du Groupe, en étant couverts par des dérivés de crédit. BNP Paribas porte un risque de contrepartie sur les vendeurs de protection. Ce risque fait l'objet des mêmes procédures de décision et de gestion que celles appliquées aux produits dérivés.

Dans le cadre d'opérations portant sur des portefeuilles, BNP Paribas conserve une partie du risque sous forme de tranches généralement junior ou mezzanine.

- Diversification de l'exposition au risque de crédit

En Bâle II, le montant brut prudentiel du portefeuille du risque de crédit du Groupe, s'élève à 942 milliards d'euros au 31 décembre 2008 (923 milliards d'euros au 31 décembre 2007). Ce portefeuille, analysé ci-après en termes de diversification, recouvre l'ensemble des expositions au risque de crédit présenté dans le tableau en tête de chapitre, hors positions de titrisation et autres actifs risqués<sup>6</sup>.

Les éléments constituant ce portefeuille ne présentent pas de caractère de concentration excessif par contrepartie au regard de la taille du Groupe et apparaissent très diversifiés tant sur le plan sectoriel que géographique, ainsi qu'il peut être observé sur les graphiques suivants présentés en pourcentage.

#### - Diversification par contrepartie

Évaluée en tenant compte de l'ensemble des engagements portés sur un même groupe d'affaires, la diversification est une constante de la politique de la Banque. L'étendue et la variété des activités de BNP Paribas comme la forte hiérarchie des délégations participent largement à la diversification recherchée.

La diversification par contrepartie du portefeuille fait l'objet d'un suivi régulier. Le contrôle des grands risques s'assure que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques dépassent pour chacun d'eux 10 % des fonds propres nets consolidés du Groupe n'excède pas huit fois les fonds propres.

---

<sup>6</sup>Le périmètre couvert concerne les prêts consentis à la clientèle et aux établissements de crédit, les comptes débiteurs des établissements de crédit et des banques centrales, les comptes créditeurs du Groupe dans les autres établissements de crédit et des banques centrales, les engagements de financement donnés (hors opération de pension) et de garantie financière, ainsi que les titres à revenu fixe compris dans le portefeuille d'intermédiation bancaire.

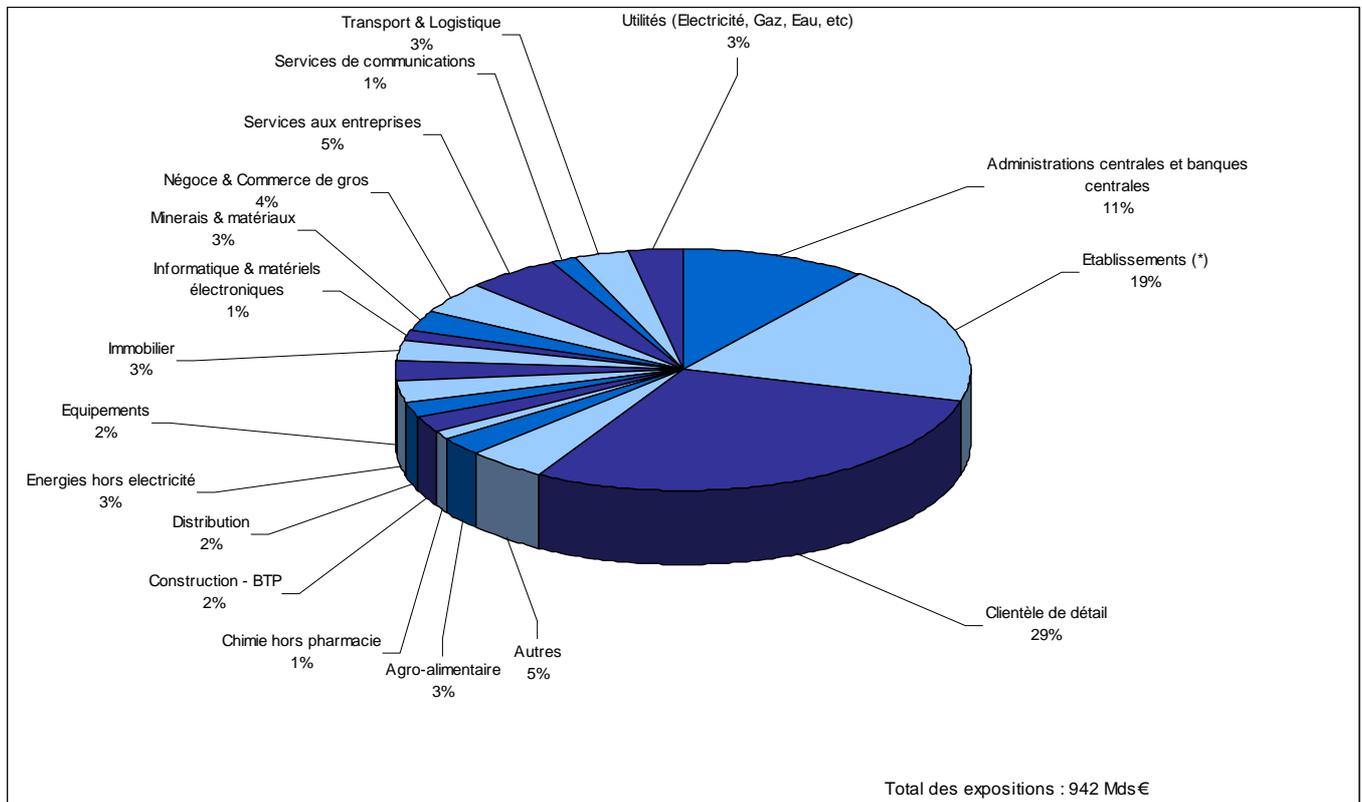


BNP Paribas reste très en deçà des seuils de concentration de la directive européenne sur les Grands Risques. Les 10 premiers groupes-clients concentrent moins de 4 % du total des engagements au 31 décembre 2008 (part stable par rapport au 31 décembre 2007).

- Diversification sectorielle

La répartition des risques, par secteur économique, fait l'objet d'une même attention et se double d'une analyse prospective permettant une gestion dynamique de l'exposition de la Banque. Elle s'appuie sur la connaissance approfondie d'experts sectoriels indépendants qui formulent une opinion sur l'évolution des secteurs qu'ils supervisent et identifient les facteurs qui expliquent les risques encourus par leurs principaux constituants. Cette intervention est modulée selon les secteurs en fonction de leur poids dans les engagements du Groupe, de la technicité nécessaire à leur appréhension, de leur cyclicité, de leur degré de mondialisation ou encore de l'existence d'une problématique particulière de risque.

Répartition du portefeuille de risque de crédit par classe d'exposition bâloise et par secteur d'activité de la clientèle Entreprises au 31 décembre 2008



Périmètre prudentiel : exposition hors risque de contrepartie, hors autres actifs risqués et hors positions de titrisation.

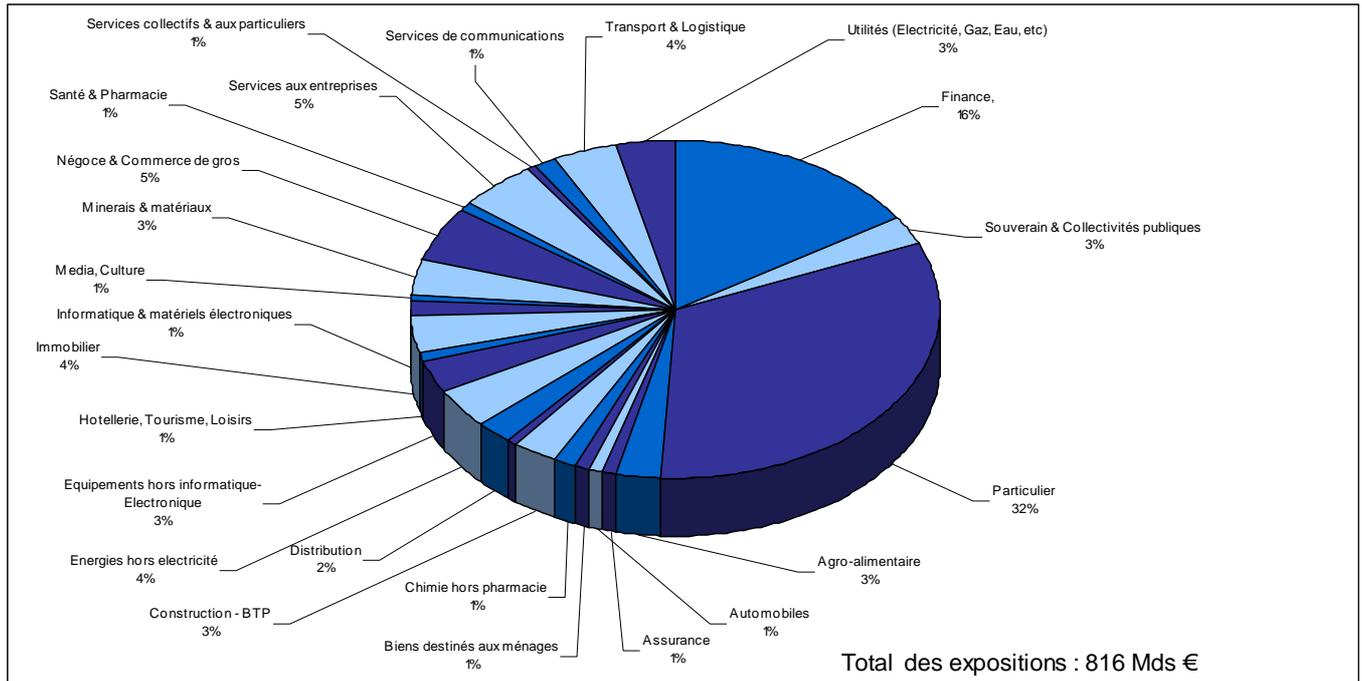
\* La classe d'exposition « Etablissements » en Bâle II correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus de pays tiers. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traités comme les administrations centrales.

L'analyse ci-dessus, réalisée sur périmètre prudentiel, étend et complète l'analyse sur le périmètre des crédits et engagements commerciaux telle que présentée au 31 décembre 2007.

Sur ce périmètre des crédits et engagements commerciaux la comparaison du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2008 s'établit comme suit :



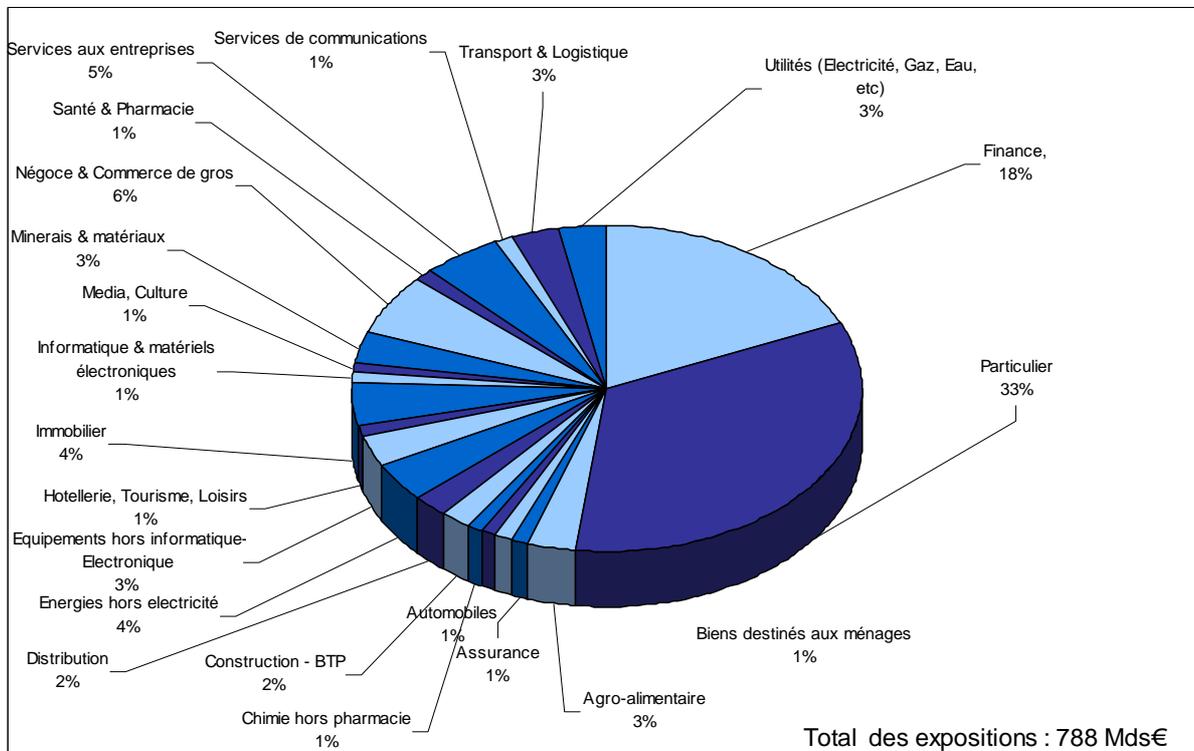
Répartition sectorielle du portefeuille des crédits et engagements commerciaux au 31 décembre 2008



Périmètre des crédits et engagements commerciaux

Le périmètre couvert concerne les prêts consentis à la clientèle et les comptes débiteurs des établissements de crédit et des banques centrales, ainsi que les engagements de financement donnés (hors opération de pension) et de garantie financière. Il exclut notamment les titres à revenu fixe.

Répartition sectorielle du portefeuille des crédits et engagements commerciaux au 31 décembre 2007



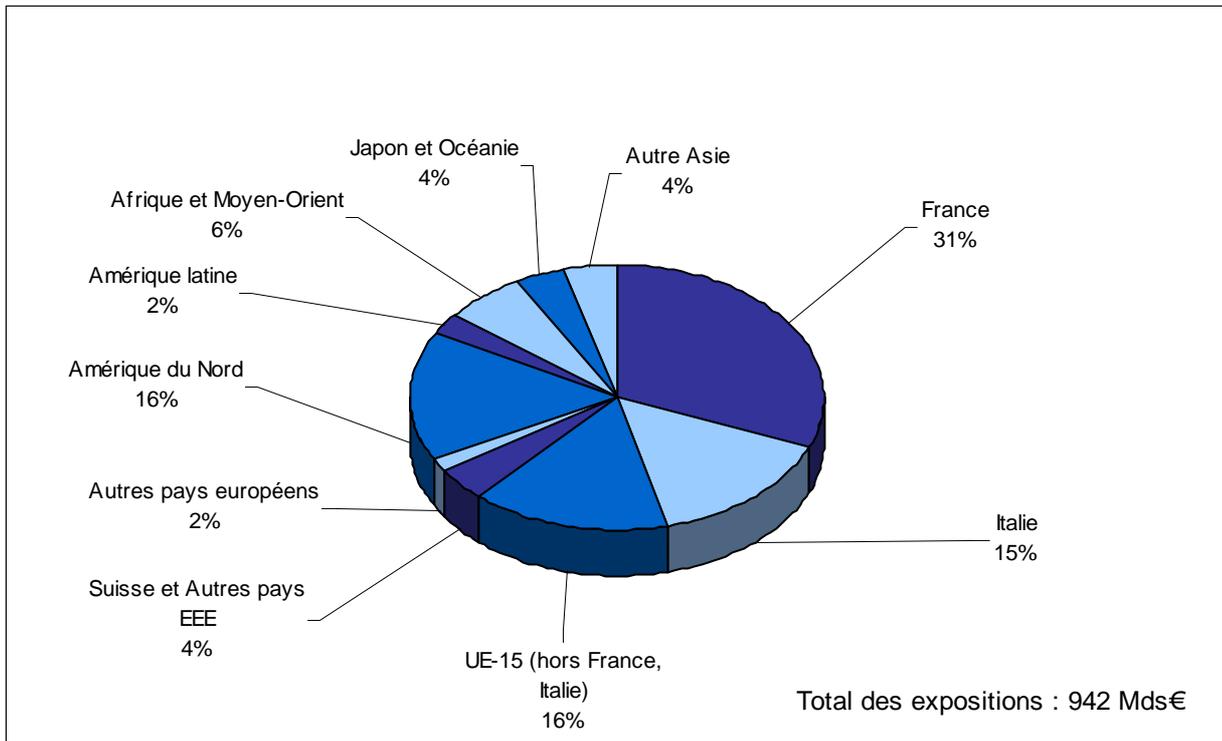
Périmètre des crédits et engagements commerciaux



- Diversification géographique

Le risque « pays » se définit comme la somme des risques portés sur les débiteurs opérant dans le pays considéré. Il se distingue du risque souverain qui est celui de la puissance publique et de ses démembrements ; il traduit l'exposition de la Banque à un environnement économique et politique homogène qui doit faire partie de l'appréciation de la qualité de la contrepartie. La prise en compte de ces considérations dans la note de risque a été à ce titre récemment révisée et précisée.

Répartition géographique du portefeuille de risque de crédit au 31 décembre 2008 sur la base du pays où la contrepartie exerce son activité principale



Périmètre Prudentiel : expositions hors risque de contrepartie, hors autres actifs risqués et hors positions de titrisation

La répartition géographique du portefeuille est équilibrée et relativement stable et reflète l'implantation majoritairement européenne du Groupe.

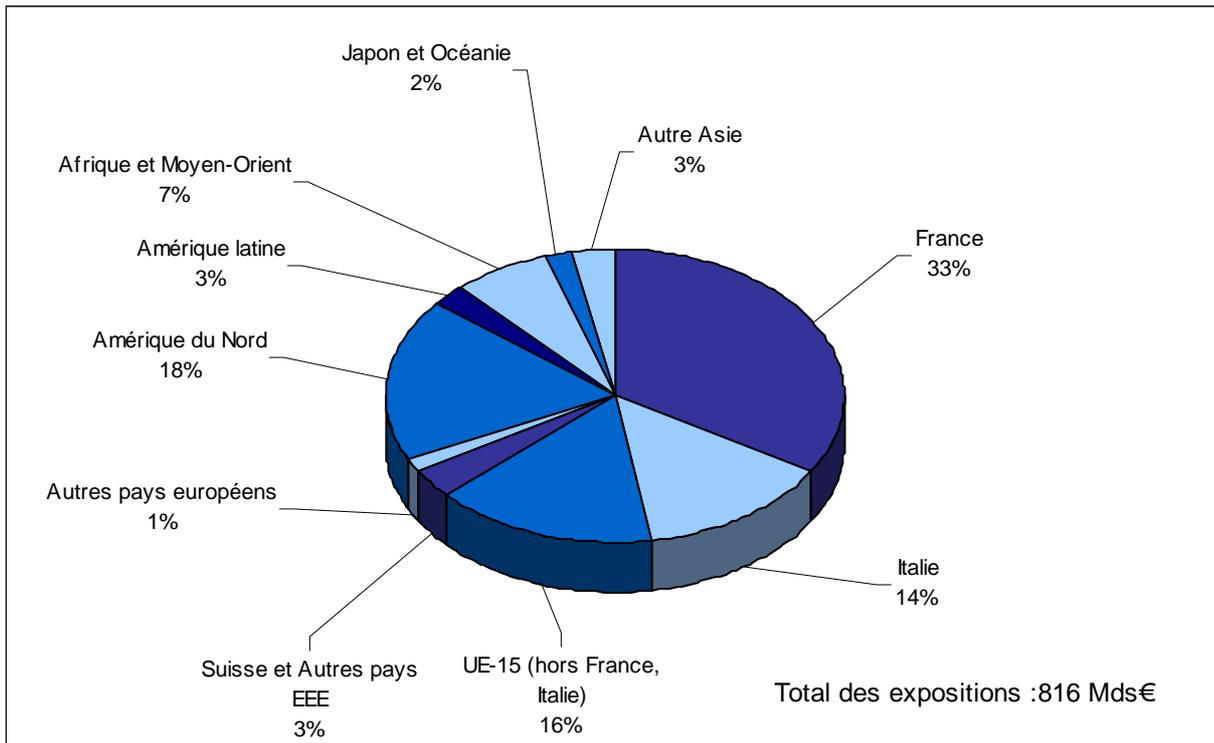
Le Groupe, naturellement présent dans la plupart des zones économiquement actives, s'attache à éviter les concentrations excessives de risques sur des pays dont les infrastructures politiques et économiques sont reconnues comme faibles. Les engagements dans ces pays recouvrent en large majorité du crédit export et des engagements commerciaux court terme.

L'analyse ci-dessus, réalisée sur périmètre prudentiel, étend et complète l'analyse sur le périmètre des crédits et engagements commerciaux telle que présentée au 31 décembre 2007.

Sur ce périmètre des crédits et engagements commerciaux la comparaison du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2008 s'établit comme suit :



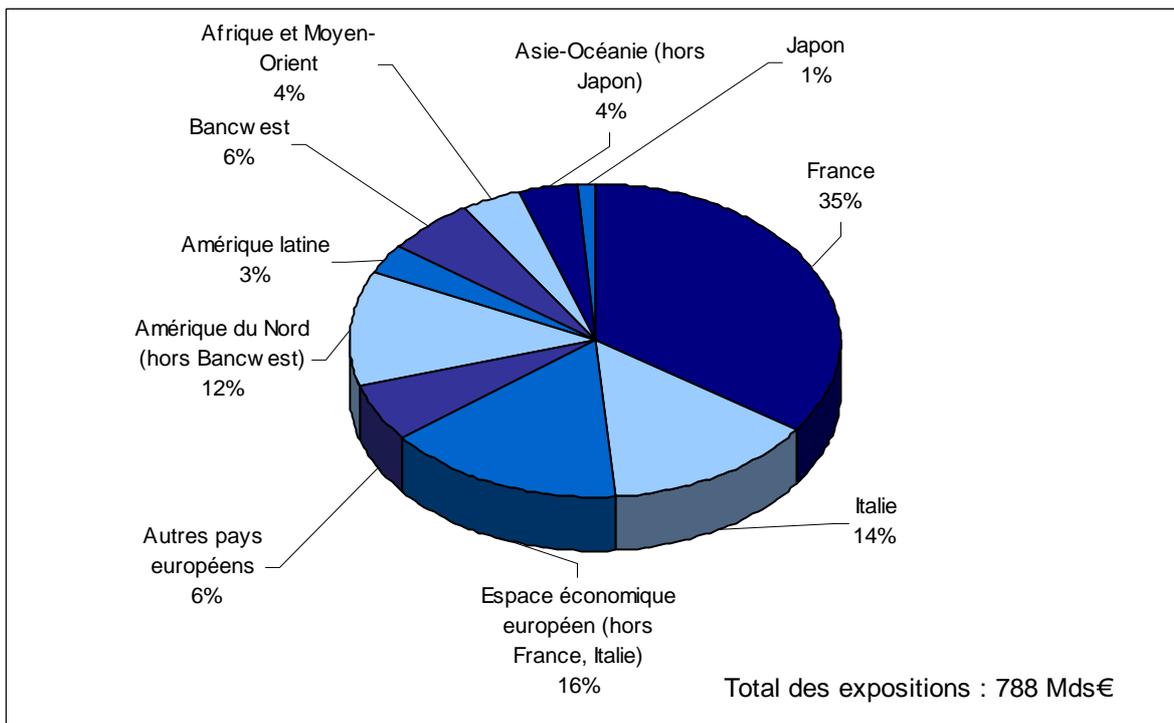
Répartition géographique du portefeuille des crédits et engagements commerciaux au 31 décembre 2008 sur la base du pays où l'activité de BNP Paribas est exercée



**Périmètre des crédits et engagements commerciaux**

Le périmètre couvert concerne les prêts consentis à la clientèle et les comptes débiteurs des établissements de crédit et des banques centrales, ainsi que les engagements de financement donnés (hors opération de pension) et de garantie financière. Il exclut notamment les titres à revenu fixe.

Répartition géographique du portefeuille des crédits et engagements commerciaux au 31 décembre 2007



**Périmètre des crédits et engagements commerciaux**



- Qualité du portefeuille exposé au risque de crédit

- Approche Notation Interne Avancée (IRBA- Internal Ratings Based Approach)

La politique de notation mise au point par le Groupe couvre l'ensemble de la Banque. Le dispositif IRBA, validé en décembre 2007, couvre les portefeuilles de « Corporate Investment Banking » (CIB), de la Banque de Détail en France (BDDF) ainsi que de BNP Paribas Securities Services (BP2S) et une partie de l'activité de Personal Finance. Un plan de déploiement a été présenté et validé par la Commission bancaire dans le cadre du dossier d'homologation. Il vise, à terme, à couvrir la grande majorité des entités du Groupe par un dispositif IRBA.

*Dispositif « Corporate »*

Le périmètre IRBA concerné par le dispositif de notation « Corporate », c'est-à-dire applicable selon la politique Groupe aux banques, aux entreprises, aux financements spécialisés et aux souverains est couvert selon une procédure de notation homogène dans laquelle GRM est le responsable final de la notation attribuée aux contreparties et du taux de recouvrement global (TRG) affecté aux transactions. Le facteur de conversion (CCF) est affecté en central en fonction des caractéristiques du tiers et de la transaction.

Le processus générique d'affectation des notes sur chacun des segments du dispositif « Corporate » est défini comme suit :

- Sur les entreprises et les financements spécialisés, les analyses sont réalisées par le métier qui propose une note et un taux de recouvrement global (TRG) en Comité de Crédit conformément aux méthodologies de notation et sur la base des outils développés par GRM. La note et le taux de recouvrement global (TRG) sont validés ou modifiés en Comité de Crédit par le représentant de GRM. Ces comités décident de l'octroi ou du renouvellement des engagements et révisent le cas échéant sur une base au moins annuelle, la note de contrepartie.
- Sur le périmètre des banques, l'analyse est réalisée par des analystes de la fonction Risques. Les notes de contrepartie et les taux de recouvrement global (TRG) sont déterminés à l'occasion de comités de revue organisés par zone géographique assurant la comparabilité entre établissements similaires.
- Sur le périmètre des souverains, les notes sont déterminées lors de Comités pays qui réunissent des membres de la Direction Générale, des Risques et des métiers plusieurs fois par an. Les notes y sont proposées par la Direction des Etudes Economiques.
- Sur le périmètre des moyennes entreprises, un score est mis en œuvre par des analystes risque au sein du métier, sous la supervision ultime de GRM.
- Sur chacun de ces sous-portefeuilles, la détermination des paramètres de risque suit une méthodologie certifiée et validée par les équipes GRM qui repose en priorité sur l'analyse des données historiques de la Banque. Cette méthodologie est autant que possible supportée par des outils mis en réseau afin d'en garantir une application homogène. Le jugement expert reste toutefois fondamental, chacune des notes et chacun des taux de recouvrement (TRG) faisant appel au jugement humain qui peut s'écarter, sous réserve de justification, de l'application stricte des modèles.

Le mode de détermination des paramètres de risque répond à des principes communs, en particulier celui des « quatre yeux » qui préconise qu'au moins deux personnes différentes, dont une indépendante des objectifs commerciaux, se prononcent sur chaque note de contrepartie et chaque taux de recouvrement global (TRG) de transaction.

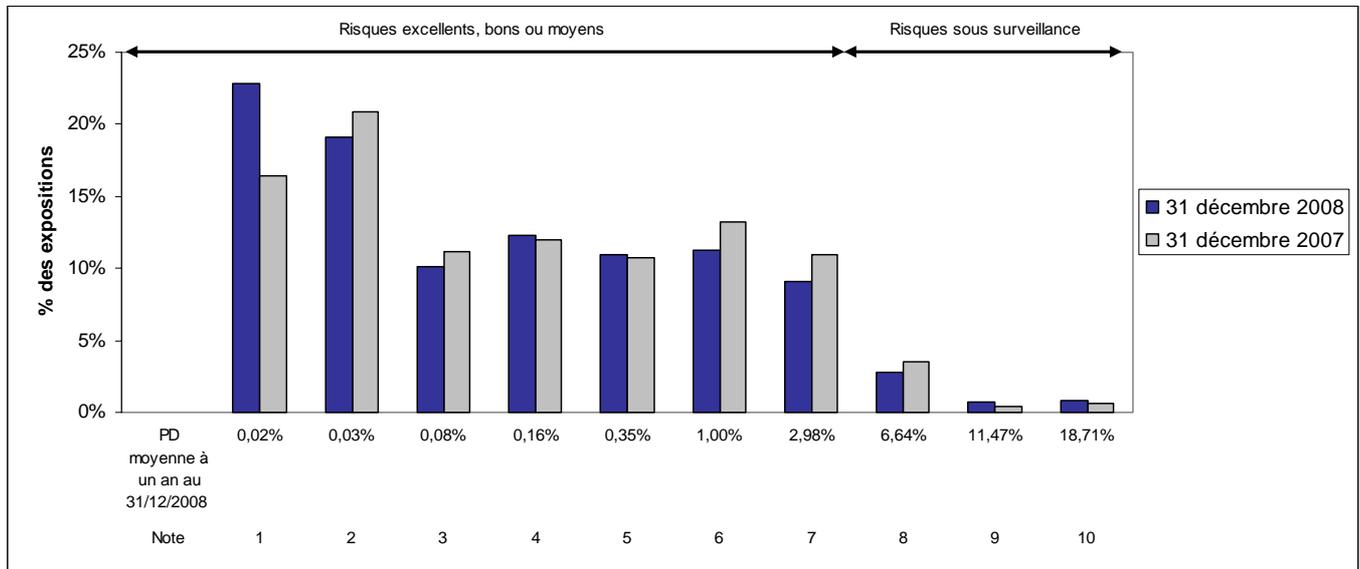
La définition du défaut est uniformément appliquée au sein du Groupe.

Le graphique ci-dessous présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de type « Corporate » (classes d'expositions : entreprises, administrations centrales et banques centrales, établissements) pour tous les métiers du Groupe, utilisant l'approche de notation interne avancée. Cette exposition représente 491 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit.



Ce portefeuille présente une large majorité d'engagements sur des emprunteurs dont les risques sont considérés comme de bonne, voire d'excellente qualité, en raison du poids des relations de la Banque avec les grandes entreprises multinationales et institutions financières. Une part importante des engagements sur des emprunteurs de moindre qualité est associée à des structures de financement permettant une récupération élevée en cas de défaut de la contrepartie (financements exports bénéficiant de garanties de la part des agences internationales d'assurance-crédit et financements de projets, structurés ou transactionnels).

Répartition des expositions par note de contrepartie sur le périmètre « Corporate »\* IRBA



\*Le périmètre « Corporate » présenté dans le graphique ci-dessus inclut les classes d'expositions entreprises, administrations centrales et banques centrales et établissements.

La part des expositions notées « 1 » est en hausse significative en particulier du fait de l'accroissement des dépôts et réserves obligatoires auprès des banques centrales, notamment aux Etats-Unis, en France et au Japon.

Hors engagements souverains et banques centrales, l'évolution de la répartition des expositions « Corporate » du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2008 est concentrée sur les notes 6 à 8, consécutive en premier lieu à la forte diminution des expositions du métier CIB - Energy and Commodities.

En dehors de ces deux effets structurels, aucune déformation notable de la qualité du portefeuille « Corporate » n'est constatée en 2008.

*Dispositif propre à la clientèle de détail*

La Banque de Détail est exercée, soit au sein de BNP Paribas via son réseau d'agences en France, soit au travers de certaines de ses filiales, notamment Personal Finance.

Pour l'ensemble de ces activités, la Politique Générale de Notation Retail (PGNR) fixe le cadre permettant aux Pôles et à la Direction des Risques de mesurer, hiérarchiser et suivre de manière homogène l'évolution des risques de crédit encourus par le Groupe. Cette politique s'applique aux transactions caractérisées par une forte granularité, une faible volumétrie unitaire et un traitement standardisé du risque de crédit. La politique générale représente le cadre d'ensemble dans lequel se déploient les scores ; elle précise notamment :

- les principes généraux du dispositif de notation interne, soulignant l'importance de la qualité de ce dispositif et de son adaptation aux évolutions ;
- les principes propres à la définition des Classes Homogènes de Risque (CHR) ;



- les principes relatifs aux modèles, notamment la nécessité de développer des modèles discriminants et interprétables, de s'appuyer sur la modélisation ou l'observation a posteriori des indicateurs de risque pour paramétrer les engagements. Les indicateurs de risque doivent être quantifiés sur la base d'un historique d'au moins cinq ans et d'un échantillonnage important et représentatif. Enfin, les modèles doivent être précisément documentés.

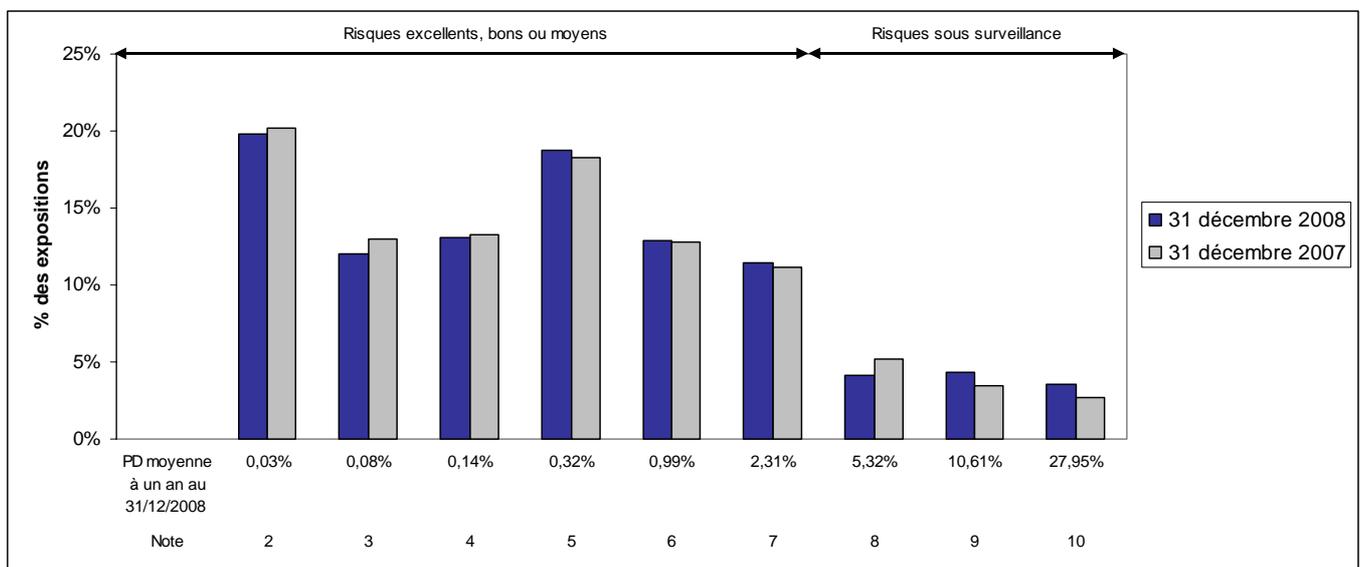
L'essentiel des contreparties du portefeuille « Banque de Détail » de BDDF fait l'objet d'un score de comportement servant à déterminer la probabilité de défaut et pour chaque transaction, le taux de recouvrement (GRR) et la valeur exposée au risque (EAD). Ces paramètres sont calculés chaque mois sur la base des informations les plus récentes et déclinés en différents scores d'octroi mis à disposition de la fonction commerciale. Celle-ci n'intervient pas dans la détermination des paramètres de risque. Ces méthodes sont appliquées de manière homogène sur l'ensemble de la clientèle de détail.

Sur le périmètre de Personal Finance éligible aux méthodes IRBA, les paramètres de risque sont déterminés par la fonction Risques, sur base statistique en fonction des caractéristiques des clients et de l'historique de la relation.

La méthodologie de construction et de suivi des scores permet d'affecter les clients individuels à des classes homogènes en termes de risque de défaillance. Il en est de même pour les autres paramètres : « valeur exposée au risque ou EAD » et « Perte en cas de défaut ou LGD ».

Le graphique ci-dessous présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de la clientèle de détail pour tous les métiers du Groupe, utilisant l'approche de notation interne avancée. Cette exposition représente 116 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit.

Répartition des expositions par note de contrepartie sur le périmètre Clientèle de détail IRBA



Le profil de risque demeure stable, avec près de 75% des engagements accordés à des contreparties de bonne qualité de crédit (équivalentes à des notes 1 à 6).

- Approche Standard

Pour les encours traités en méthode Standard, BNP Paribas utilise les notations externes des agences Standard & Poor's, Moody's et Fitch ratings. La mise en correspondance de ces notations avec les échelons de qualité de crédit prévus par la réglementation est conforme aux prescriptions de la Commission bancaire.

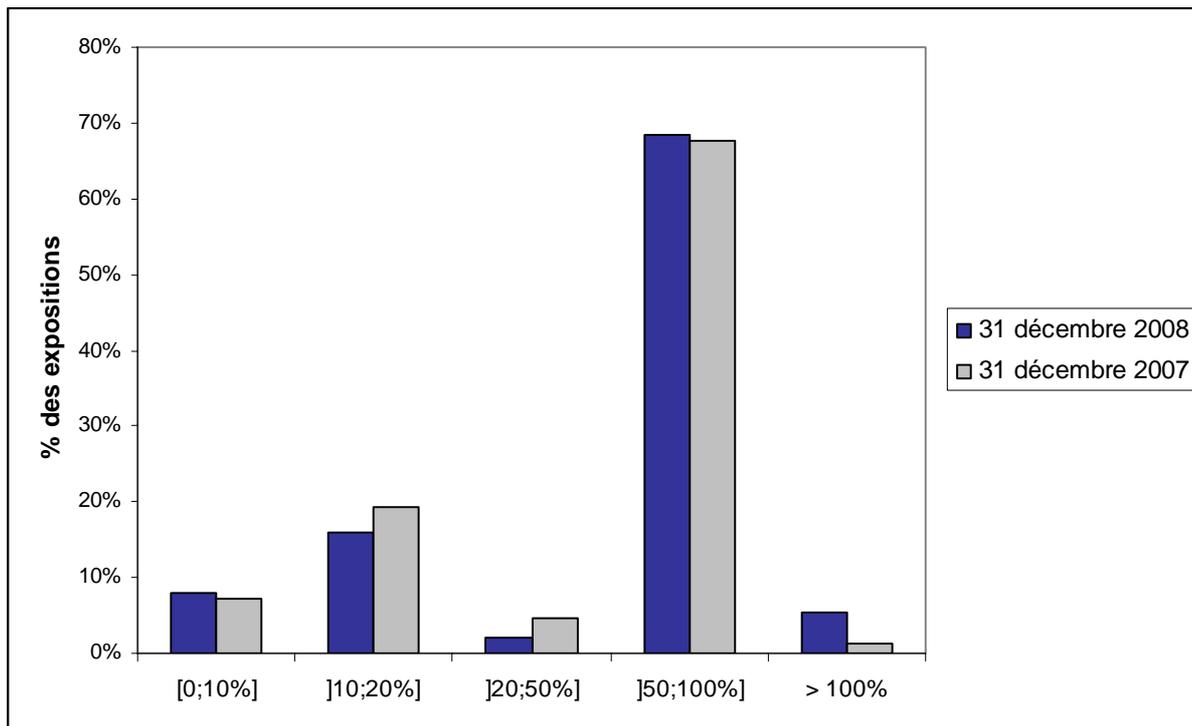


Lorsqu'une exposition du portefeuille bancaire ne dispose pas d'une évaluation externe de crédit qui lui soit directement applicable, les référentiels tiers de la Banque permettent, dans certains cas, d'utiliser pour la pondération l'évaluation externe "senior unsecured" de l'émetteur, si celle-ci est disponible.

Il représente 35% du montant total des expositions brutes du Groupe BNP Paribas. Les principales entités traitées en approche Standard au 31 décembre 2008 sont BNL, Bancwest, Cetelem hors France, UCB, BPLG, TEB, Ukrsibbank et les filiales des pays émergents.

Le graphique ci-dessous présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de type « Corporate » (classes d'expositions : entreprises, administrations centrales et banques centrales, établissements) pour tous les métiers du Groupe, utilisant l'approche standard. Cette exposition représente 176 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit.

Répartition des expositions « Corporate (\*) » par taux de pondération effectif sur le périmètre standard



\* Le périmètre « Corporate » présenté dans le graphique ci-dessus inclut les classes d'expositions entreprises, administrations centrales et banques centrales et établissements

La répartition des expositions "Corporate" par taux de pondération effectif sur le périmètre standard est globalement stable.



- Encours dépréciés ou non présentant des impayés et garanties reçues au titre de ces encours

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte dans ce tableau des dépréciations de portefeuille éventuellement constituées.

en millions d'euros	31 décembre 2008							
	Echéancement des encours non dépréciés présentant des impayés					Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre de ces encours
	Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an			
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	18	15	-	-	3	-	18	-
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1	1	-	-	-	114	115	4
Prêts et créances sur les établissements de crédit	137	87	2	18	30	33	170	20
Prêts et créances sur la clientèle	9 518	8 796	547	94	81	8 407	17 925	9 494
<b>Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation</b>	<b>9 674</b>	<b>8 899</b>	<b>549</b>	<b>112</b>	<b>114</b>	<b>8 554</b>	<b>18 228</b>	<b>9 518</b>
Engagements de financements donnés						223	223	10
Engagements de garantie financière donnés						460	460	67
<b>Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions</b>						<b>683</b>	<b>683</b>	<b>77</b>
<b>Total</b>	<b>9 674</b>	<b>8 899</b>	<b>549</b>	<b>112</b>	<b>114</b>	<b>9 237</b>	<b>18 911</b>	<b>9 595</b>

en millions d'euros	31 décembre 2007							
	Echéancement des encours non dépréciés présentant des impayés					Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre de ces encours
	Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an			
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	6	-	-	-	6	-	6	-
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	2	-	-	-	2	119	121	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	151	66	24	13	48	37	188	35
Prêts et créances sur la clientèle	7 003	6 574	370	30	29	5 753	12 756	6 690
<b>Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation</b>	<b>7 162</b>	<b>6 640</b>	<b>394</b>	<b>43</b>	<b>85</b>	<b>5 909</b>	<b>13 071</b>	<b>6 725</b>
Engagements de financements donnés						149	149	111
Engagements de garantie financière donnés						517	517	12
<b>Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions</b>						<b>666</b>	<b>666</b>	<b>123</b>
<b>Total</b>	<b>7 162</b>	<b>6 640</b>	<b>394</b>	<b>43</b>	<b>85</b>	<b>6 575</b>	<b>13 737</b>	<b>6 848</b>

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

## LE RISQUE DE CONTREPARTIE

Les transactions effectuées dans le cadre des activités de marché exposent BNP Paribas au risque d'un défaut potentiel de ses contreparties. BNP Paribas gère ce risque de contrepartie par la généralisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéral) et par une politique de couverture dynamique, et tient compte de la variation de valeur de ce risque dans l'évaluation des instruments financiers négociés de gré à gré en procédant à des ajustements de crédit.



- Les contrats de compensation

La compensation est une technique utilisée par la banque qui vise à atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (« close-out netting ») peut faire l'objet d'une garantie (« collateralisation ») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La banque a également recours à la compensation des règlements, qui vise à atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent avoir lieu le même jour entre la banque et une même contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords-cadres, bipartites ou multipartites, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de la Fédération Bancaire Française (FBF) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »). BNP Paribas participe également à Echonetting afin de permettre la compensation multilatérale d'opérations contractées avec les autres participants du système en question.

- Mesure de l'exposition

La valeur exposée au risque (EAD) pour le risque de contrepartie est mesurée sur la base d'un système interne d'évaluation de l'exposition, intégré par la suite au dispositif de mesure du risque de crédit. En place depuis 10 ans, continuellement mise à jour, cette mesure s'appuie sur des simulations de type « Monte Carlo » permettant d'apprécier les mouvements probables de la valeur des expositions. Les processus stochastiques utilisés sont sensibles à des paramètres y compris volatilités, corrélations, calibrés sur des données de marché historiques. Les variations de valeur sont calculées jusqu'à la maturité des transactions. Pour l'agrégation des expositions, le système prend en compte l'environnement juridique de chaque transaction et contrepartie et donc des éventuels accords de compensation et d'appel de marge.

Les expositions au risque de contrepartie se caractérisent par leur forte variabilité au cours du temps en raison de l'évolution constante des paramètres de marché affectant la valeur des transactions sous-jacentes. Il est donc essentiel de ne pas se limiter au suivi des valeurs actuelles des transactions et d'analyser leurs variations potentielles dans le futur.

Les expositions futures potentielles au risque de contrepartie sont mesurées à l'aide d'un modèle interne (« ValRisk ») qui permet de simuler plusieurs milliers de scénarii potentiels d'évolution des marchés et de réévaluer le portefeuille de transaction de chacune des contreparties à plusieurs centaines de points dans le futur (de 1 jour à plus de 30 ans pour les transactions les plus longues). Pour l'agrégation des transactions par contrepartie, ValRisk prend en compte l'environnement juridique spécifique à chaque contrepartie (notamment, les accords de compensation et d'appel de marge).

- Encadrement et suivi du risque de contrepartie

Les expositions futures potentielles calculées par ValRisk sont quotidiennement comparées aux limites allouées à chaque contrepartie. En outre, ValRisk permet la simulation de nouvelles transactions et la mesure de leur impact sur le portefeuille de la contrepartie et représente de ce fait un outil essentiel dans le processus d'approbation du risque. Les comités suivants (par échelle croissante d'autorité) : Comité de Crédit Régional, Comité de Crédit Global, Comité de Crédit Direction Générale (CCDG), fixent les limites selon leur niveau de délégation.



- Ajustements de crédit sur instruments financiers négociés de gré à gré

La valorisation des instruments financiers négociés de gré à gré par BNP Paribas dans le cadre de ses activités de marché (Fixed Income, Global Equity & Commodity Derivatives) intègre des ajustements de crédit. Un ajustement de crédit (ou CVA « Credit Value Adjustment ») est un ajustement de valorisation du portefeuille de transaction pour tenir compte du risque de contrepartie. Il reflète l'espérance de perte sur l'exposition existant sur une contrepartie du fait de la valeur potentielle positive du contrat, de la probabilité de défaut de la contrepartie et de l'estimation du taux de recouvrement.

- Gestion dynamique du risque de contrepartie

Le niveau de l'ajustement de crédit effectué change en fonction des variations de l'exposition existante et de celles du niveau de cotation du risque de crédit de la contrepartie concernée, qui peuvent résulter en particulier de variations du spread de Credit Default Swaps (CDS) utilisé dans le calcul des probabilités de défaut.

Afin de réduire le risque associé à la dégradation de la qualité de crédit inhérent à un portefeuille d'instruments financiers, BNP Paribas peut avoir recours à une stratégie de couverture dynamique, consistant en l'achat d'instruments de marché, tels que les instruments dérivés de crédit.

- Capital économique et réglementaire

ValRisk est également utilisé pour produire l'information nécessaire au calcul du capital économique (distributions d'expositions futures potentielles par contrepartie) et au calcul du capital réglementaire Bâle II (exposition positive attendue effective).

**ACTIVITE DE BNP PARIBAS EN MATIERE DE TITRISATION**

Le Groupe BNP Paribas est engagé dans des opérations de titrisation en tant qu'originateur, arrangeur ou investisseur au sens de la typologie Bâle II. La part respective du Groupe dans chacun de ces rôles se traduit comme suit :

En milliards d'euros

Rôle BNP Paribas	Expositions titrisées originées par BNP Paribas	Positions de titrisations conservées ou acquises (EAD)
Originateur	4,83	0,36
Arrangeur	0,03	17,13
Investisseur	-	13,42
<b>Total</b>	<b>4,86</b>	<b>30,91</b>

- Activité en matière de titrisation pour compte propre (originateur au sens Bâle II)

Dans le cadre de la gestion courante de la liquidité de la Banque, des actifs réputés moins liquides peuvent être rapidement mobilisés, au moyen de titrisations de crédits (crédits immobiliers, crédits à la consommation) accordés à la clientèle des réseaux bancaires, ou de titrisation de prêts accordés aux entreprises.



Plusieurs opérations de titrisation ont été réalisées en 2008 par des filiales de BNP Paribas, Personal Finance en France, BNL en Italie et UCI en Espagne, pour un encours total titrisé de 13 milliards d'euros. Ces opérations ont toutes été auto-souscrites par les filiales.

Compte tenu du faible appétit des marchés pour les produits de titrisation depuis août 2007, la stratégie du Groupe concernant la titrisation de ses actifs de financement des particuliers a été d'élaborer des titrisations auto-souscrites, qui servent de collatéral auprès de la Banque Centrale Européenne en échange de liquidité à court terme.

Au total, le stock de parts de créances titrisées (part du Groupe) s'élevait à 23,5 milliards d'euros pour 33 opérations au 31 décembre 2008, dont 12 milliards d'euros pour Personal Finance, 1 milliard d'euros pour « Equipment Solutions » et 10,5 milliards d'euros pour BNL. Seules 9 opérations (représentant un montant de parts d'exposition titrisées Groupe de 4,8 milliards d'euros) sont déconsolidantes prudemment en Bâle II et reprises dans le tableau ci-dessus.

- Activité en matière de titrisation pour compte de la clientèle en tant qu'arrangeur

Au cours de l'exercice 2008, BNP Paribas a poursuivi au sein du métier Structured Finance son activité de gestion de CLO pour compte de tiers mais n'a originé aucune nouvelle émission de CLO de Leveraged Loans européens compte tenu de la situation du marché.

Les opérations de titrisation de CIB Fixed Income réalisées par le Groupe BNP Paribas et conduisant à la création d'entités spécifiques effectuées pour le compte de sa clientèle s'accompagnent de lignes de liquidités et le cas échéant de l'octroi de garanties. Ces entités spécifiques ne sont pas consolidées lorsque le Groupe n'en a pas le contrôle.

Opérations refinancées à court terme : au 31 décembre 2008, six fonds non consolidés multicédants (Eliopée, Thésée, Starbird, J Bird, J Bird 2 et Matchpoint) sont gérés par le Groupe pour le compte de la clientèle. Ces entités se refinancent sur le marché local à court terme des billets de trésorerie. Le Groupe garantit, par l'émission de lettres de crédit, le risque de deuxième perte attaché aux créances titrisées par les clients pour le compte desquels ces fonds sont gérés à hauteur de 0,7 milliard d'euros (stable au 31 décembre 2007) et consent aux fonds des lignes de liquidité à hauteur de 15,2 milliards d'euros (15 milliards d'euros au 31 décembre 2007).

Opérations refinancées à moyen et long terme : le Groupe intervient également en tant qu'arrangeur pour la constitution de fonds recevant les actifs titrisés de la clientèle et émettant des obligations à moyen et long terme placées par la Banque. La gestion de ces fonds non consolidés n'est pas assurée par la Banque. Celle-ci a été conduite à ouvrir des lignes de liquidité totalisant 0,3 milliard d'euros au 31 décembre 2008 (0,3 milliard d'euros au 31 décembre 2007) à treize d'entre eux (Meliadi SARL, Tenzing CFO, Forest Finance, Italfinance, Emerald Assets, LFE Capital III, Cavendish, CR Ferrara, Halcyon, Aurelius CDO, FCC 130, BB Air Funding, Wilmington Trust) qui représentent ensemble 3,9 milliards d'euros d'encours titrisés (4,6 milliards d'euros au 31 décembre 2007).

Dans un contexte nouveau de crise financière, grâce à une capacité de structuration de BNP Paribas restée intacte, l'activité de titrisation en tant qu'arrangeur a continué de servir ses clients afin de répondre à leurs besoins de financement, sur la base de produits plus adaptés aux contraintes actuelles en matière de risque et de liquidité. Ces produits peuvent s'accompagner de facilités bancaires spécifiques comme les financements relais, les prêts seniors, les facilités de trésorerie, et représentant un montant de 1,6 milliard d'euros de positions de titrisation.

- Activité en matière de titrisation en tant qu'investisseur

L'activité de titrisation de BNP Paribas en tant qu'investisseur est principalement exercée dans les pôles (CIB, AMS et IRS).

CIB Fixed Income a poursuivi également une activité de titrisation en tant qu'investisseur qui consiste à suivre et à gérer le portefeuille d'ABS (détenus ou bien couverts par des CDO) transféré en banking book prudentiel, représentant 5,9 milliards d'euros d'actifs ABS. Cette activité recouvre également la gestion de lignes de liquidités accordées, dans le cadre d'un syndicat de banques, à des conduits ABCP



gérés par certains grands groupes industriels internationaux, clients de BNP Paribas, représentant 1,3 milliard d'euros.

CIB Loan and Portfolio Management (LPM) a poursuivi son activité de titrisation en tant qu'investisseur en 2008. Depuis le premier trimestre 2007, aucune nouvelle opération n'a été mise en place et le portefeuille a décliné de plus de 50% en deux ans.

Au 31 décembre 2008, le montant notionnel du portefeuille géré par LPM est ramené, sous l'effet conjoint de l'arrivée à maturité de certains investissements et de l'arrêt ou la cession de certains programmes consécutifs aux difficultés rencontrées en 2008 par Lehman Brothers, Fannie Mae et Freddie Mac, à 0,15 milliard d'euros. En outre, ces événements ont conduit à l'enregistrement de pertes pour un montant total de 53 millions d'euros.

En 2008, le Pôle Asset Management & Services a investi dans des programmes de titrisation afin d'apporter un support en liquidité à certains fonds d'investissement. Ces investissements ont été principalement réalisés aux deuxième et quatrième trimestres 2008. Les positions de titrisations acquises représentaient 3,1 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Ils ont été effectués dans le strict respect des disciplines du Groupe en matière de gestion des risques.

Au sein du pôle IRS, BancWest est la seule entité ayant une activité de titrisation en tant qu'investisseur, gérée par ses deux filiales Bank of the West (BoW) et First Hawaiian Bank (FHB).

Les éléments traditionnels des politiques de refinancement et de placement des fonds propres de BancWest sont des investissements dans des positions de titrisation exclusivement réalisés sur des titres cotés. Fin 2008, les positions de titrisation acquises par BancWest représentaient 2,1 milliards d'euros.

- Dispositif de gestion des risques en matière de titrisation

Compte tenu de leur spécificité et de la technicité requise pour leur analyse, les transactions de titrisation arrangées de BNP Paribas pour compte de client font l'objet d'une analyse et d'un suivi indépendants par une équipe dédiée du Département des Risques : Transaction Analysis Team présente au sein de Risk-Capital Markets (« R-CM »). Elle fait appel aux expertises complémentaires en termes de liquidité, de valorisation des tranches de titrisation, de crédit, de risque comptable et de conformité.

Pour assurer une approche cohérente et exhaustive à l'échelle de la banque, le périmètre couvert par cette équipe porte sur les opérations de titrisation cash, sur les risques de crédit issus des phases amont (bridge / warehouse, i.e. lignes de portage en attente de titrisation), sur les facilités connexes (lignes de liquidité et de dérivés aux SPV de titrisation), ainsi que des risques sur les conduits sponsorisés par BNP Paribas.

Tout en s'insérant dans le cadre général d'approbation et de suivi des risques de BNP Paribas, le dispositif de risques pour la titrisation bénéficie en complément d'instances et de procédures spécifiques pour un suivi adapté :

- procédure spécifique pour la préparation des dossiers de crédit ABCP ;
- politiques de notation spécifiques aux ABS et ABCP ;
- comités de crédit spécifiques pour approbation et revue (RSCC et GSCC -Regional et Global Securitisation Credit Committee; éventuellement Screening Committees, FICC pour underwriting). Les revues annuelles sont requises pour chacun des ABS ou programmes, mais aussi au niveau du conduit consolidé; s'y rajoutent des comités watchlist / doubtful, le cas échéant, dans le cadre de la revue globale des risques ;
- politique spécifique de crédit sur les opérations structurées ABS et les participations ABS d'ASG (au bilan ou via conduits).

Compte tenu de la crise qui frappe le marché de la titrisation depuis 2007, le dispositif ci-dessus a été en outre renforcé par un dispositif de reporting de crise, comprenant des sections spécifiques dédiées aux positions ABS et aux conduits, pour permettre le suivi au niveau de la Direction Générale (à travers les forums Capital Market Risk Committees, Corporate Communication, CCIRC, rapports stress testing etc...).



## 4.e RISQUE DE MARCHÉ

### RISQUE DE MARCHÉ RELATIF AUX ACTIVITES DE TRANSACTION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

- Définitions

Les risques de profits ou de pertes induits par des variations de paramètres de marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change ou les prix des actions et matières premières sont qualifiés de risques de marché. Les paramètres se définissent comme suit :

- Le risque de taux recouvre la variation de valeur éventuelle d'un instrument financier à taux fixe ou indexé sur des références de taux de marché en raison des variations des taux d'intérêt ainsi que des éléments de résultat futurs d'un instrument financier à taux variable.
- Le risque de change traduit le risque que la valeur d'un instrument ou de ses éléments de résultats futurs fluctue en raison des variations des cours des monnaies étrangères.
- Le risque de prix résulte des variations de prix de marché, qu'elles soient causées par des facteurs propres à l'instrument ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché. Il résulte entre autres des variations de prix et de volatilité des actions, des indices sur actions et des matières premières. Les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments financiers dérivés sur matières premières sont soumis à ce risque.
- Le risque de spread de crédit du portefeuille de transaction : BNP Paribas négocie des dérivés de crédit pour répondre aux besoins de sa clientèle, soit sous forme de transactions portant sur des instruments simples (tels que les « credit default swaps »), soit en structurant des profils de risque complexes répondant à des stratégies ciblées. Dans le cadre de cette activité de transactions, elle procède notamment à des achats et des ventes de protection, la position d'ensemble nette étant encadrée par des limites précises.
- Les produits optionnels portent intrinsèquement un risque de volatilité et de corrélation, dont les paramètres peuvent être déduits des prix observables d'options traitées dans un marché actif.

Notes :

- Les risques de marché s'expriment principalement dans le cadre des activités de transactions des portefeuilles de négociation menées par les métiers Fixed Income et Actions du pôle Corporate Investment Banking mais sont suivis dans le cadre du risque de crédit.
- Des instruments similaires (de taux de change ou de crédit) sont présents dans les portefeuilles bancaires mais ne font pas l'objet du même suivi.
- Le risque de contrepartie (cf. 4.d) couvre les dérivés et les opérations de pensions « repos » à la fois dans le portefeuille de négociation et le portefeuille bancaire.

- Processus de prise de risques

- Gouvernance

Le Capital Markets Risk Committee (CMRC) est le principal comité gouvernant les risques liés aux activités de Marchés des Capitaux (Capital Markets). Il a pour mission d'aborder de façon cohérente les problématiques de risques de marché et de risques de contrepartie. Il est présidé par le CEO de la Banque deux fois par an, et à certaines occasions par l'un des deux COO de la Banque. C'est au CMRC que sont décidés notamment les limites de trading au plus haut niveau (risques de marché et de trésorerie) ainsi que les processus d'autorisation de prise de risque. Les déclarations de pertes et les estimations de risques de stress testing sont également étudiées au CMRC.



La mission de GRM en matière de suivi des risques de marché des activités se décline autour des actions suivantes :

- Définition, mesure et analyse des différentes sensibilités qui sont une traduction du risque de marché de base;
  - Mise en place, en concertation avec les métiers, d'un système de limites sur ces sensibilités et d'autres indicateurs plus globaux (GEaR Gross Earnings at Risk, aussi connu sous l'appellation générique de VaR Value-at-Risk);
  - Approbation des nouvelles activités, des transactions les plus importantes;
  - Revue et approbation des modèles de valorisation des positions de marché;
  - Production de rapports de synthèse destinés à la Direction Générale et au Senior Management des lignes métier;
  - Conduite à chaque fin de mois d'une revue des paramètres de marché (« MAP ») en partenariat avec la fonction Group Product Control.
- Mise en place et suivi des limites

Le cadre actuel de définition et de gestion des limites validé par le CMRC s'établit sur trois niveaux de délégation :

- Limites Activité – sous l'autorité du Responsable de Trading
- Limites Métier – sous l'autorité du Responsable du Métier
- Limites CMRC- sous l'autorité exclusive du CMRC

*Autorisations de dépassement* : Les changements de limites peuvent être temporaires ou définitifs, et feront l'objet d'une autorisation particulière dans chaque cas. Les excès de limites doivent être déclarés selon la procédure, et des actions doivent être entreprises selon le niveau de délégation de la limite en question. Les événements de limites sont rapportés au CMRC.

- **Mesure des risques de marché des activités de négociation**

- **Présentation générale**

L'évaluation des risques de marché repose sur trois types d'indicateurs (VaR, sensibilités et stress tests), visant à capter l'ensemble des risques, y compris l'évolution qui résulterait d'un changement brutal et significatif des conditions de marché.

*Mesures en conditions de marchés normales*

La VaR (ou GEaR) - Cet indicateur est le résultat du modèle interne approuvé par les autorités de supervision bancaire. Il mesure la variation quotidienne possible de valeur du portefeuille de négociation : dans les conditions de marché normales, pour une durée d'un jour de bourse, sur la base des évolutions constatées pendant les 260 jours précédents et avec un intervalle de confiance de 99%. Le modèle interne a été validé par les autorités de supervision bancaire à la fois pour le risque général et le risque spécifique (risque spécifique action et risque spécifique de taux). Cette validation recouvre notamment les méthodologies suivantes :

- prise en compte des facteurs de risque usuels : les taux d'intérêt, les spreads de crédit, les taux de change, la valeur des titres, le prix des matières premières et les volatilités associées.
- prise en compte de la corrélation entre catégories de facteurs de risque permettant l'intégration des effets induits de diversification du risque ;



Les algorithmes et méthodologies sont revus et améliorés constamment pour rester au meilleur niveau technique de l'industrie, en cohérence avec les innovations produit et l'évolution des portefeuilles des activités de marché.

Le système global de suivi des risques (« MRX ») inclut les calculs de **sensibilités** des positions aux différents paramètres de marché. Ce système est décrit ci-après et complète continuellement la série d'indicateurs utilisés, de manière à s'adapter à la complexité croissante de certains marchés.

#### *Mesures en conditions de marchés extrêmes*

**Stress Testing** - des stress tests sont réalisés visant à simuler la variation de valeur des portefeuilles de négociation dans des conditions extrêmes. Ces conditions sont définies par des scénarii de rupture dont les composantes sont ajustées en fonction des évolutions économiques. GRM a défini pour l'ensemble des activités de marché les scénarii de stress tests : 15 scénarii couvrent les activités de taux, de change, de dérivés actions, de matières premières et de trésorerie. Ces scénarii sont présentés, analysés et discutés chaque mois au CMRC.

Ces scénarii sont revus à intervalle régulier. En ce qui concerne les activités de taux et de crédit, une grande partie des résultats de ces scénarii de crise sont obtenus sur les mêmes bases que les valorisations quotidiennes des positions. Pour certaines classes d'actifs, tels les ABS, des scénarii spécifiques ont été intégrés au sein de ces schémas d'évolution globale.

Parallèlement, le Groupe définit quelques scénarii spécifiques visant à encadrer très précisément certains types de risques, en particulier des risques complexes nécessitant aussi une réévaluation complète plutôt qu'une estimation fondée sur les indicateurs de sensibilité (delta, gamma, vega...). Les résultats de ces stress tests sont présentés aux responsables des lignes métier et des limites en stress test peuvent être définies.

#### - Système global de suivi des risques

Le suivi quotidien des positions est en partie réalisé à partir de l'outil intégré Market Risk Explorer ("MRX"), qui est l'application de calcul de la VaR (GEaR). Ces dernières années, MRX a amélioré sa couverture des risques :

- Développement d'un calcul de risque au niveau de chaque transaction, ce qui permet une analyse plus fine.
- Champ accru où le calcul du risque est effectué par réévaluation complète des valeurs présentes lors des simulations Var (GEaR) ou stress testings, en remplacement des estimations fondées sur les indicateurs de sensibilité (delta, gamma, vega...).
- Déploiement d'une gamme étendue d'écrans disponibles dans l'application afin de répondre à des besoins d'analyse spécifiques.
- L'équipe en charge du système MRX et les équipes de suivi des positions ont mis en place un reporting quotidien des variations les plus significatives des indicateurs de risques (VaR, stress tests, réserves...) couvrant toutes les activités de marchés de capitaux. Cela permet d'optimiser la qualité des données dans un cadre plus formalisé.

#### - Analyse des sensibilités aux paramètres de marché

Le risque des activités de marché est analysé en premier lieu par une mesure systématique des sensibilités du portefeuille par rapport aux différents paramètres de marché. L'information obtenue permet une mesure par borne de maturité ou de prix d'exercice pour les options. Ces mesures de sensibilité faites avec différents niveaux d'agrégation de positions sont comparées aux limites de marché.



MRX inclut dans les indicateurs de sensibilité suivis:

- Risques par contrepartie sur un nombre croissant d'indicateurs de sensibilité, intégration du risque inflation, amélioration de la représentation du risque de change ainsi que des indicateurs de volatilité ;
- Intégration du risque ABS (corrélacion, recouvrement scénarii, rapport de risque émetteur) ;
- Intégration du risque de corrélacion de base (Base corrélacion).

Les méthodes de calcul de la VaR sont continuellement affinées de manière à intégrer de nouveaux risques induits par l'évolution de la structure des marchés et des produits.

- Historique de VaR (10 jours, 99 %) en 2008

Les Valeurs en Risque présentées ci-dessous sont établies sur la base du modèle interne paramétré conformément à la méthode préconisée par les superviseurs bancaires internationaux pour estimer les montants exposés au risque (« Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché »). Elles portent sur des périodes de 10 jours avec un intervalle de confiance de 99 %.

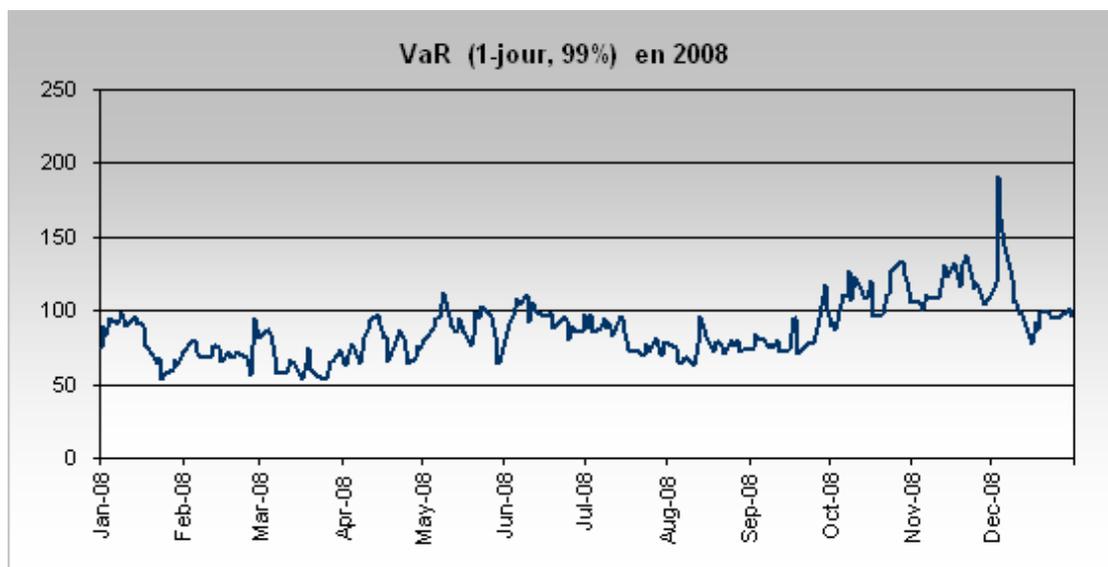
La Valeur en Risque moyenne totale de l'exercice 2008 ressort ainsi à 278 millions d'euros (avec un minimum de 167 millions d'euros et un maximum de 604 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre différentes natures de risque (255 millions d'euros). Elle s'analyse comme suit :

Nature du risque	Exercice 2008			31 décembre 2008	Exercice 2007	31 décembre 2007
	Moyenne	Minimum	Maximum		Moyenne	
Risque de taux	129	71	374	261	61	82
Risque de crédit	176	97	309	198	79	147
Risque de change <sup>(1)</sup>	42	14	102	69	17	41
Risque de prix attaché aux actions	169	52	400	119	134	152
Risque de prix attaché aux matières premières	17	7	38	13	17	12
<i>Effet des compensations</i>	<i>(255)</i>			<i>(357)</i>	<i>(152)</i>	<i>(189)</i>
<b>Total de la Valeur en Risque</b>	<b>278</b>	<b>167</b>	<b>604</b>	<b>303</b>	<b>156</b>	<b>245</b>

(1) La composante Var risque de change est hors périmètre du Pilier 1 Bâle II

- Expositions en 2008

Évolution de la VaR (1 jour, 99 %) en millions d'euros





Sous l'effet de l'extrême volatilité des marchés financiers, notamment au quatrième trimestre, la VaR a cru très sensiblement en dépit d'une politique de réduction des positions de marché.

GRM évalue constamment la pertinence de son modèle interne de calcul au moyen de différentes techniques dont une comparaison régulière et sur une longue période entre les pertes quotidiennes constatées dans les activités de marché avec la VaR (1 jour). Le choix d'un intervalle de confiance de 99 % signifie, du point de vue théorique, que des pertes quotidiennes supérieures à la VaR sont attendues deux à trois fois par an.

En 2008, les pertes quotidiennes ont dépassé la VaR sept fois, dans un contexte de chocs sans précédent et de volatilité très exceptionnelle des marchés financiers.

- Contrôle de la valorisation des portefeuilles

Le contrôle de la valorisation des portefeuilles a été renforcé depuis 2007 grâce à la mise en place d'une équipe Group Product Control dont une charte précise les différentes responsabilités (vis à vis de GRM, Finances Développement Groupe, le front-office, IT, Opérations,...) en termes de valorisation des instruments financiers, de résultat sur les activités des marchés de capitaux et des processus de contrôle.

Les principales zones de contrôle de valorisation sont :

- enregistrement des transactions ;
- MAP review (contrôle mensuel de la valorisation des livres) revue ou contrôle des paramètres de marché ;
- contrôle des modèles ;
- détermination des réserves.

Les procédures les régulant sont résumées ci-après.

- Gouvernance

Un comité senior appelé le Product and Financial Control Committee (PFCC) se réunit une fois par trimestre afin de passer en revue les sujets de valorisation et prendre les décisions qui s'imposent. Ce comité est présidé conjointement par le responsable de CIB et le Directeur Financier du Groupe en présence du CRO (Chief Risk Officer) ainsi que des représentants de Finance Groupe et du département des risques.

Au niveau « Métier », le Valuation Review Committee (VCR), présidé par le responsable trader senior, examine et valide chaque mois les résultats des revues de paramètres de marché (MAP Reviews) ainsi que l'évolution des réserves en présence des représentants du trading, de GRM, de Product Control Group et de Finances Développement Groupe. Le comité peut avoir la fonction d'arbitre en cas de désaccord entre le trading et les fonctions.

- Contrôle de l'enregistrement comptable des transactions

Ce contrôle est de la responsabilité des Opérations (Middle-Office). Toutefois, les opérations complexes nécessitant une attention particulière, sont vérifiées par GRM.

- Market Parameter (MAP) Review – contrôle des paramètres de marché

Cette tâche est de la responsabilité conjointe de GRM et Product Control Group. Une vérification complète et formelle des paramètres est effectuée chaque mois, et des contrôles journaliers sont également effectués sur les paramètres les plus liquides. Product Control Group est assigné à la vérification des paramètres lorsque les processus sont automatisés. GRM conserve l'autorité sur les paramètres de risque et de marché nécessitant une analyse plus approfondie. L'information est obtenue par consultation des courtiers ainsi que des services spécialisés fournissant des prix de consensus de marché.



Les méthodologies de MAP Review sont décrites dans des procédures organisées par grandes lignes de produits. Une fois les paramètres vérifiés, les conclusions des analyses sont documentées. Les ajustements sont passés sur les livres par le Middle-Office. Les résultats sont présentés au management des activités durant le Valuation Review Committee.

- Calcul des réserves

Depuis 2007, d'importants efforts ont été déployés pour l'intégration et la centralisation du calcul des réserves, au sein de MRX en particulier dans le cas où ces dernières sont dérivées de sensibilités déjà présentes dans le système en remplacement des calculs effectués précédemment par les équipes de suivi des positions.

Généralement les réserves peuvent être calculées de façon quotidienne.

- Revue des modèles

Le contrôle et l'analyse des modèles de valorisation sont de la responsabilité de GRM. Les processus principaux sont :

- Validation des modèles : processus par lequel une revue formelle d'un modèle est effectuée quand un modèle a subi des modifications de méthodologie. L'analyse est documentée dans un « rapport de validation de modèle », qui détaille les raisons et conditions de la validation.
- Revue des modèles : processus qui permet de tester la qualité et la robustesse d'un modèle.
- Mapping Produit / Modèle : processus de vérification de l'adéquation des produits à leur modèle de détermination du prix et de leur bonne implémentation dans les systèmes.

- Day-one-profit

Certaines transactions complexes nécessitent l'utilisation de paramètres considérés comme non-observables dont la conséquence est un résultat immédiat que les normes comptables internationales (IAS 39) ne permettent pas de reconnaître (Day-One Profit). Le Middle-Office calcule les ajustements permettant de neutraliser ce résultat.

GRM est associé conjointement à Finances Développement Groupe, aux Middle-Offices et aux Métiers pour le processus de détermination du Day-One Profit, en travaillant notamment sur les aspects suivants :

- Statuer sur la qualité observable ou non d'un paramètre ;
- Documenter les démonstrations d'observabilité ;
- Statuer sur la qualité observable ou non d'une transaction quand cette qualification ne peut reposer sur les processus automatiques gérés par le Middle-Office.

Le Middle-Office calcule les ajustements de Day-One Profit, et s'assure de la nature d'observabilité de chaque transaction.

• Reporting et informations destinés à la Direction Générale

Le reporting est assuré par une équipe dédiée (« GRAR », Global Risk Analysis and Reporting).

- Reporting régulier

Il est articulé autour des analyses suivantes :

- rapports hebdomadaires (« MainPosition reports ») par activité (dérivés actions, les matières premières, les crédits, dérivés de taux d'intérêt et change) destinés aux Responsables des lignes métier. Ces rapports proposent une synthèse de l'ensemble des positions, ainsi que des points devant faire l'objet d'une attention particulière:
- L'« Over €15m at risk report », rapport bimensuel adressé à la Direction générale,



- les «CMRC events summary » mensuels utilisés comme base de discussion lors des réunions CMRC,
  - les « Positions highlights » traitant de problématiques spécifiques,
  - les tableaux de bord territoriaux tels le « UK risk dashboard ».
- Reporting de crise

Depuis le début de la crise des « subprimes » et du « credit crunch » en août 2007, GRM a élargi sa gamme de rapports et analyses :

- Réunion hebdomadaire entre les responsables de CIB et de GRM afin d'assurer un contrôle joint de la situation et prendre les décisions nécessaires, considérant à la fois l'évolution de marché et l'évolution des contreparties ;
- Publication quotidienne de résultats de stress testing de l'activité Dérivés actions, et mise en place de stress test ABS (sur les portefeuilles de négociation et d'investissement) ;
- Rapports journaliers ou hebdomadaires sur la crise, résumant le résultat, les mouvements de marché, le risque de contrepartie sur les noms sensibles, les monolines, les SIV et CDPC, les fonds mutuels, les institutions financières et les hedge funds, les marchés émergents ;
- Analyses de concentration de risques de marché et de contrepartie (par exemple volatilité, dividendes) ;
- Analyses spécifiques des contreparties.

## RISQUE DE MARCHE RELATIF AUX ACTIVITES BANCAIRES

Le risque de marché relatif aux activités bancaires recouvre le risque de participation en actions d'une part, et le risque de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiations bancaires d'autre part. Seul le risque de participation en actions et le risque change donnent lieu à un calcul des actifs pondérés au titre du Pilier 1 avec la réglementation Bâle II. Le risque de taux relève pour sa part du Pilier 2.

Les risques de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements procèdent principalement des opérations de Banque de Détail en France et à l'International, des filiales de financement spécialisé et de collecte d'épargne, des opérations des Métiers de financement de CIB ainsi que des investissements réalisés par le Groupe. Ces risques sont gérés par le métier ALM Trésorerie.

Au niveau du Groupe, l'ALM Trésorerie est rattachée à « Corporate Investment Banking », sous la supervision directe d'un Directeur Général délégué. L'ALM Trésorerie Groupe exerce une autorité fonctionnelle sur les équipes ALM et Trésorerie de chaque filiale. Les décisions à caractère stratégique sont adoptées dans le cadre de comités (Asset and Liability Committee - ALCO) qui supervisent l'action de l'ALM Trésorerie. Ces comités sont déclinés au niveau de chaque pôle ou entité opérationnelle (CIB, BDDF, BNL, BancWest, Personal Finance, Equipment Solutions, Marchés Emergents, AMS).

- Risque de participations en actions

- Périmètre

Les actions détenues par le Groupe hors portefeuille de négociation sont constituées de titres détenus « conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui représentent une nature économique similaire ». Il s'agit:

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;
- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- des options sur actions ;



- des titres super subordonnés ;
- des engagements donnés et des couvertures sur titres de participation ;
- et des titres de sociétés consolidées par mise en équivalence.

- Modélisation du risque sur les participations en actions

Le Groupe a recours à un modèle interne, dérivé de celui utilisé pour le calcul de VaR (Gear) quotidien du portefeuille de négociation, il s'en démarque cependant pour l'application des paramètres d'horizon et d'intervalles de confiance différents conformément à l'article 59.1-c alinéa ii) Ce modèle permet d'estimer la contribution de chaque ligne de participation à la perte économique dans le ou les scénarii les plus défavorables à la Banque, puis d'en déduire le niveau des pertes réellement encouru par la Banque.

Les facteurs de risque retenus pour la mesure du risque sur le portefeuille des participations actions sont de natures diverses et dépendent du niveau d'information disponible ou utilisable sur les cours des titres du portefeuille.

- Pour les titres cotés, dont les historiques de cours sont suffisamment longs, ces derniers sont directement sélectionnés comme facteurs de risque.
- Pour les autres titres cotés ou pour les « non cotés », chacun est rattaché à un facteur de risque systémique représentatif du secteur d'activité et de la zone géographique dans lequel opère l'émetteur du titre, complété d'un risque spécifique propre à chaque ligne.
- Lorsque le titre appartient à une zone géographique hors zone euro, un facteur de risque correspondant au taux de change lui est également adjoint.

Ce modèle a été validé par les autorités de supervision bancaire dans le cadre de l'homologation Bâle II pour le calcul des exigences de fonds propres pour le risque relatifs aux participations.

- Techniques Comptables et méthodes de valorisation

Les techniques comptables et méthodes de valorisation sont présentées en note 1. – Résumé des principes comptables appliqués par le groupe -1.c.9 Détermination de la valeur de marché.

- Expositions au risque de participations en actions

En millions d'euros	Exposition en valeur de marché
Méthode des modèles internes	10 128
<i>capital investissement dans des portefeuilles diversifiés</i>	<i>3 020</i>
<i>actions cotées</i>	<i>4 793</i>
<i>autres expositions sur actions</i>	<i>2 315</i>
<b>TOTAL</b>	<b>10 128</b>

La valeur de marché des expositions prises en compte au 31 décembre 2008 dans le modèle interne s'élève à 10,1 milliards d'euros contre 13,9 milliards d'euros à fin décembre 2007. Les portefeuilles ont en effet souffert de la baisse généralisée des marchés d'actions en 2008.

- Montant total des gains et pertes

Le montant total des gains et pertes est présenté en note 5.c. – Actifs Financiers disponible à la vente.



- Risque de change (Pilier 1)

- Calculs des actifs pondérés

Le risque de change concerne l'ensemble des opérations qu'elles appartiennent ou non au portefeuille de négociation. Le traitement est identique en Bâle II et en Bâle I.

Les actifs pondérés au titre du risque de change sont aujourd'hui déterminés selon l'approche standard (un modèle interne fonctionnant aujourd'hui au sein du Groupe mais sur le seul périmètre du trading book) en utilisant la faculté laissée par l'autorité de supervision bancaire de limiter le périmètre au seul risque de change opérationnel.

Les entités du Groupe calculent leur position nette dans chaque devise, y compris l'euro. Cette position nette correspond à la somme des éléments d'actif, moins les éléments de passif, plus les éléments de hors-bilan (y compris la position nette des opérations de change à terme et l'équivalent delta net des options de change), moins les actifs durables et structurels (titres de participation, immobilisations corporelles et incorporelles). Ces positions sont converties en euros au cours de la clôture en date d'arrêt. Elles sont alors additionnées pour former la position nette globale du Groupe dans chaque devise. La position nette dans une devise est qualifiée de position longue lorsque les avoirs excèdent les dettes ; elle est qualifiée de position courte lorsque les dettes excèdent les avoirs. Pour chaque entité du Groupe, la position nette en devises est équilibrée dans la devise pertinente (ie la devise de reporting de l'entité) de sorte que la somme des positions longues égale celle des positions courtes.

L'exigence de fonds propres au titre du risque de change correspond à la somme des éléments suivants :

- Les positions compensées dans les monnaies des Etats participant au système monétaire européen sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 1.6% de la valeur de ces positions compensées.
  - Les francs CFA et CFP sont compensés avec l'euro sans exigence de fonds propres.
  - Les positions en devises présentant une corrélation étroite sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 4% du montant compensé.
  - Les autres positions, y compris le solde des positions non compensées dans les devises mentionnées ci-dessus, sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 8% de leur montant.
- Risque de change et couverture du résultat réalisé en devises

L'exposition au risque de change procède notamment du résultat net dégagé par les filiales et succursales étrangères. L'ALM du Groupe est chargée de couvrir la variabilité du résultat net du Groupe aux cours de change des monnaies étrangères, y compris les positions liées aux résultats réalisés en devises par les activités conduites en métropole. Les trésoreries locales des sites étrangers gèrent le risque de change par rapport à leur devise fonctionnelle. Les positions liées aux dépréciations de portefeuille sont gérées de manière centralisée par l'ALM.

- Risque de change et couverture d'investissements nets en devises

La position de change du Groupe liée à ses investissements en devises résulte pour l'essentiel des dotations des succursales et des titres de participations en monnaies étrangères financés par l'achat de la devise d'investissement.

La politique du Groupe consiste, le plus souvent, à emprunter la devise d'investissement de façon à immuniser cet investissement contre le risque de change. Dans ce cas, les emprunts sont documentés en tant qu'instruments de couverture de l'investissement. Toutefois, le financement peut être aussi réalisé par achat des devises concernées, notamment pour la plupart des devises peu liquides.



- Risque de taux (Pilier 2)

- Organisation de la gestion du risque de taux dans le Groupe

Le risque de taux lié aux opérations commerciales de la Banque de Détail en France et à l'international, des filiales de financement spécialisé, des Métiers de gestion d'épargne du pôle AMS et des Métiers de financement, est géré par l'ALM Trésorerie dans le cadre du portefeuille des activités d'intermédiation clientèle. Le risque de taux lié aux fonds propres et aux investissements est également géré par l'ALM Trésorerie, dans le portefeuille des activités fonds propres et investissements.

Les opérations initiées au sein de BNP Paribas SA Métropole sont transférées vers l'ALM Groupe au moyen de contrats internes analytiques. Les opérations initiées dans les filiales ou succursales sont transférées vers l'ALM Trésorerie locale, qui adosse la position nette de l'entité, principalement sous forme de prêts et emprunts avec l'ALM Trésorerie Groupe.

Les principales décisions de gestion relatives aux positions de taux issues des activités d'intermédiation bancaire sont prises lors de comités mensuels ou trimestriels par métier, au sein desquels sont représentées la Direction du métier, l'ALM Trésorerie Groupe et l'ALM Trésorerie locale.

- Mesure des risques de taux

Les positions de taux sont mesurées sous forme d'impasses, dans lesquelles les risques optionnels, liés en particulier aux options comportementales, sont intégrés sur la base de leur équivalent delta. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle. Ainsi, pour les produits de la Banque de Détail, les modélisations des comportements s'appuient sur des données historiques et des études économétriques. Elles portent notamment sur les remboursements anticipés, les comptes courants créditeurs et débiteurs ainsi que les comptes d'épargne. L'échéancement des fonds propres relève d'une approche conventionnelle.

Pour les activités de Banque de Détail, le risque de taux structurel est également mesuré à travers un indicateur de sensibilité des revenus, avec une logique de continuité de l'activité en intégrant l'évolution dynamique du bilan. En effet, du fait de l'existence de corrélations partielles ou nulles entre les taux clientèle et les taux de marché et d'une sensibilité des volumes due en particulier aux options comportementales, le renouvellement du bilan engendre une sensibilité structurelle des revenus aux variations de taux. Enfin, un indicateur spécifique aux risques de nature optionnelle est analysé lorsque des options comportementales sont présentes dans les produits vendus aux clients, afin d'affiner les stratégies de couverture.

Le choix des indicateurs, la modélisation des risques ainsi que la production des indicateurs sont contrôlés par des équipes indépendantes de Product Control et par des équipes dédiées de Group Risk Management. Les conclusions de ces contrôles sont présentées régulièrement dans des comités ad hoc et une fois par an au Conseil d'administration.

Ces indicateurs sont systématiquement présentés aux ALCO et servent ainsi de base aux décisions de couvertures, en fonction de la nature des risques.

- Limites de risque

Sur les activités d'intermédiation clientèle, la gestion du risque de taux global des entités de Banque de Détail est encadrée par une limite principale, fondée sur la sensibilité des revenus à une variation des taux nominaux, des taux réels ainsi que de l'inflation sur un horizon minimum de 3 ans. Cette limite est établie en fonction du revenu annuel, ce qui permet d'encadrer l'incertitude sur le revenu futur lié aux évolutions de taux d'intérêt. Au-delà de la maturité retenue pour la limite de sensibilité des revenus, l'encadrement est complété par une limite sur les impasses de taux, fixée en pourcentage des ressources clientèle. Ce pourcentage est une fonction décroissante de l'horizon de gestion. Cette limite permet d'encadrer le risque sur les échéances à long terme.

Le risque de taux des métiers des filiales spécialisées, très faible compte tenu de la centralisation des risques à l'ALM-Trésorerie, est encadré par des limites techniques sur les impasses de taux, suivies par les ALCO des métiers.



- Sensibilité de la valeur des portefeuilles d'intermédiation bancaire

Les portefeuilles d'instruments financiers résultant de l'activité d'intermédiation bancaire du Groupe n'étant pas destinés à être cédés ne font pas l'objet d'une gestion sur la base de leur valeur. Pour les besoins de l'information financière prescrite par les normes comptables internationales, la Banque détermine une valeur pour les instruments financiers composant ces portefeuilles (cf. note 8g) et une sensibilité de la valeur donnée à ces portefeuilles aux fluctuations de taux d'intérêt qui est reprise dans le tableau ci-dessous.

Celui-ci présente la sensibilité de la valeur des livres des activités d'intermédiation consolidés par devise et par bande d'échéances, pour un choc instantané d'un point de base de l'ensemble de la courbe des taux. Cette mesure permet de prendre en compte l'ensemble des flux futurs générés par les opérations en vie à la date d'analyse, quelle que soit leur maturité. Cette sensibilité tient compte des portefeuilles de réplication utilisés pour modéliser les échéanciers conventionnels, en particulier sur les fonds propres.

La sensibilité de la valeur des livres des activités d'intermédiation à une variation instantanée d'un point de base des taux d'intérêt se traduit par une augmentation de valeur en cas de baisse et une réduction de valeur en cas de hausse d'environ 3 629 000 euros au 31 décembre 2008 (2 146 000 euros au 31 décembre 2007).

Sensibilité aux variations de taux d'intérêt de la valeur des portefeuilles d'intermédiation clientèle et des capitaux propres du Groupe :

En milliers d'euros, au	31 décembre 2008					
	moins de 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	au delà de 5 ans	Total
EUR	(20)	(445)	(833)	(1 098)	2 128	(268)
USD	33	57	1 125	(693)	(3 825)	(3 303)
GBP	(1)	7	5	2	11	24
Autres devises	13	(41)	(148)	(69)	163	(82)
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>(422)</b>	<b>149</b>	<b>(1 858)</b>	<b>(1 523)</b>	<b>(3 629)</b>

En milliers d'euros, au	31 décembre 2007					
	moins de 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	au delà de 5 ans	Total
EUR	550	(1 274)	(646)	(2 022)	3 244	(148)
USD	74	(309)	(856)	(209)	(1 197)	(2 497)
GBP	85	(25)	(59)	(20)	(7)	(26)
Autres devises	4	(11)	(22)	(12)	566	525
<b>TOTAL</b>	<b>713</b>	<b>(1 619)</b>	<b>(1 583)</b>	<b>(2 263)</b>	<b>2 606</b>	<b>(2 146)</b>

• Couverture des risques de taux et de change

Les relations de couverture initiées par le Groupe portent essentiellement sur la couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change réalisée au moyen de swaps, d'options, et d'opérations de change à terme.

En fonction de l'objectif poursuivi, les instruments financiers dérivés utilisés sont désignés en couverture de valeur, en couverture de résultats futurs ou encore en couverture d'un investissement net en devises. Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'instrument couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif que rétrospectif.

- Risque de taux d'intérêt global

La stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt global est fondée sur le pilotage de la sensibilité des revenus de la Banque aux variations de taux d'intérêt. Cela permet en particulier d'optimiser la prise en compte des compensations entre les différents risques. L'optimisation de ce pilotage nécessite une



appréhension fine des différents risques, afin de déterminer la meilleure stratégie de couverture, après prise en compte des compensations.

Ces stratégies sont définies et mises en place par portefeuille – clientèle et fonds propres – et par devise. Dans les portefeuilles clientèle, le déséquilibre entre les productions nouvelles de crédits à la clientèle à taux fixe et la collecte de ressources longues s'est accru en 2008 dans la plupart des entités de banque de détail, en France comme à l'international. En France, l'année a été principalement marquée par la poursuite de la décollecte sur les plans d'épargne logement et le transfert d'encours significatifs depuis les comptes d'épargne vers les dépôts à terme mieux rémunérés. Parallèlement, les productions nouvelles de crédits à la clientèle à moyen/long terme à taux fixe sont restées très élevées.

Le contexte de marché en 2008 a été caractérisé par deux périodes distinctes : au premier semestre, tandis que la Réserve Fédérale américaine baissait ses taux directeurs, la Banque Centrale Européenne s'inquiétait toujours des risques inflationnistes. A partir de l'été, la contagion progressive à l'économie réelle de la crise financière a modifié sensiblement les prévisions économiques dans l'ensemble des pays développés et émergents, se traduisant par une forte baisse des taux d'intervention des banques centrales. A la suite de la faillite de la banque américaine Lehman Brothers, les tensions sur la liquidité se sont encore aggravées, avec des hausses des taux monétaires à court terme jusqu'au début du quatrième trimestre.

Les opérations de couverture mises en place en 2008 ont été principalement des stratégies emprunteuses à taux fixe. Ces couvertures sont mises en place sous forme de dérivés fermes ou optionnels, qui sont quasi systématiquement comptabilisés en couverture des variations de valeur des éléments couverts à taux fixe (en application de la norme européenne dite « carved out fair value hedge ») ou en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable (cash flow hedge). Les titres d'État en portefeuille sont majoritairement comptabilisés dans la catégorie « Disponible à la vente ».

Au cours de l'exercice 2008, aucune relation de couverture n'a été déqualifiée.

#### - Risque de change structurel

Les relations de couverture du risque de change initiées par l'ALM portent sur les investissements nets en devises et sur les revenus futurs en devises du Groupe. Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'élément couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif qu'au plan rétrospectif.

Les investissements financés par emprunts de devises font l'objet d'une documentation de relation de couverture, pour conserver la symétrie dans l'enregistrement des variations de change et éviter les impacts en résultat. Dans ce cadre, les emprunts sont documentés en tant qu'instrument de couverture d'investissement.

Une relation de couverture de même nature est mise en place pour couvrir le risque de change relatif aux actifs nets en devises des succursales et des filiales consolidées. Une relation de couverture de type Fair Value Hedge est mise en place pour couvrir le risque de change relatif aux titres des entités non consolidées. Au cours de l'exercice 2008, aucune relation de couverture d'investissements nets n'a été déqualifiée.

Le Groupe couvre la variabilité des composantes du résultat du Groupe. En particulier, les flux de revenus futurs hautement probables (intérêts et commissions externes notamment), en devises différentes de l'euro, générés par les principales activités, filiales ou succursales du Groupe, peuvent faire l'objet d'une couverture.

#### - Couverture de valeur des instruments financiers inscrits au bilan (Fair Value Hedge)

En matière de risque de taux, les couvertures de valeur portent soit sur des actifs ou des passifs à taux fixe identifiés, soit sur des portefeuilles d'actifs ou de passifs à taux fixe. Les instruments financiers dérivés contractés permettent de réduire l'exposition de la valeur de ces instruments induites par l'évolution des taux d'intérêt.

Les couvertures d'actifs ou de passifs identifiés concernent pour l'essentiel les titres disponibles à la vente et les émissions du Groupe.



Les couvertures de portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers, constitués par devises, concernent :

- d'une part des crédits à taux fixe : crédits immobiliers, crédits à l'investissement, crédits à la consommation et crédits export ;
- d'autre part des ressources clientèle à taux fixe (dépôts à vue, ressources issues des contrats d'épargne logement).

La désignation du montant couvert s'effectue en échéançant les encours restant dus des éléments couverts et en désignant un montant par bande d'échéance considérée. Ces échéancements sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle (hypothèses de remboursement anticipé, taux de défaut estimés).

Les dépôts à vue, qui ne portent pas d'intérêts contractuels, s'analysent comme des passifs financiers à taux fixe à moyen terme. La valeur de ces passifs est donc sensible à l'évolution des taux d'intérêts. La loi d'écoulement utilisée s'appuie sur des analyses historiques, sans prendre en compte prospectivement les effets liés à l'enrichissement potentiel des clients ou à l'inflation.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert en début de période ne met pas en évidence de surcouverture a posteriori.

- Couverture de résultat (Cash Flow Hedge)

En matière de risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable. Des transactions futures hautement probables sont également couvertes. Les éléments couverts sont positionnés dans des échéanciers, par devise et par index de taux. Après prise en compte des hypothèses de remboursement anticipé et des taux de défaut estimés, le Groupe couvre au moyen d'instruments financiers dérivés tout ou partie de l'exposition aux risques induite par ces instruments à taux révisable.

En matière de risque de change, le Groupe couvre la variabilité des composantes du résultat du Groupe. En particulier, les flux de revenus futurs (intérêts et commissions notamment) générés par les activités des principales filiales ou succursales du Groupe dans une devise différente de leur monnaie fonctionnelle peuvent faire l'objet d'une couverture. Comme en matière de couverture du risque de taux, la documentation et l'appréciation de l'efficacité de ces relations de couverture s'appuient sur des échéanciers prévisionnels.

Le tableau suivant présente sur le périmètre des opérations moyen et long terme de BNP Paribas SA Paris le montant, ventilé par date prévisionnelle d'échéance, des flux de trésorerie qui font l'objet d'une couverture, ce qui représente l'essentiel des opérations du Groupe.

En millions d'euros, au	31 décembre 2008				31 décembre 2007				
	Durée restant à courir	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie couverts		892	1 027	1 543	3 462	1 042	2 080	3 445	6 567

Au cours de l'exercice 2008, aucune relation de couverture de transactions futures n'a été déqualifiée au motif que la réalisation de cet événement futur ne serait plus hautement probable.



## 4.f RISQUE OPERATIONNEL

### DISPOSITIF DE GESTION

#### - Cadre réglementaire

Le contrôle opérationnel permanent s'inscrit dans un cadre réglementaire strict :

- La réglementation issue du Comité de Bâle (dite « Bâle II »), qui impose l'allocation de fonds propres au titre du risque opérationnel,
- Le règlement CRBF 97-02 modifié, qui prévoit la mise en œuvre d'un système de contrôle interne assurant l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de la Banque, la fiabilité de l'information interne et externe, la sécurité des opérations, enfin la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

#### - Objectifs et principes

Afin d'atteindre ce double objectif de mesure et de gestion, BNP Paribas met en œuvre un dispositif de contrôle opérationnel permanent, processus fonctionnant en boucle et reposant sur 5 étapes :

- l'identification et l'évaluation des risques,
- La formalisation, la mise en œuvre et le suivi du dispositif de contrôle permanent (procédures, vérifications et tous éléments d'organisation concourant à la maîtrise des risques : ségrégation des tâches, gestion des droits d'accès, etc...),
- La production des mesures de risque et le calcul du capital associé au risque opérationnel,
- Le reporting et l'analyse des informations de gestion relatives au dispositif de contrôle opérationnel permanent,
- Enfin la gestion du dispositif, via une gouvernance impliquant le management et débouchant sur la détermination et le suivi de plans d'actions.

Deux volets en particulier sont à souligner : structurants par leur ampleur, ils illustrent la complémentarité des approches du risque opérationnel et du contrôle permanent au sein du Groupe BNP Paribas :

- Le calcul du capital. Il repose sur une approche hybride, combinant un modèle interne (couvrant 68% du PNB du Groupe à la fin 2008), et l'approche dite « standard » (pour les autres entités du périmètre consolidé). Le modèle interne AMA (« Advanced Measurement Approach ») repose sur la modélisation de distributions de pertes, dont le calibrage utilise un double jeu de données : des historiques d'incidents survenus depuis 2002 dans le Groupe BNP Paribas et les grandes banques internationales, et des scénarii d'incidents potentiels, construits en interne, afin notamment de mieux tenir compte des risques extrêmes auxquels la Banque est exposée. Ce modèle a été homologué par la Commission bancaire le 1<sup>er</sup> janvier 2008.
- La généralisation des plans de contrôles : BNP Paribas s'est engagé dans une démarche de formalisation de « plans de contrôles », qui vise un triple objectif : homogénéiser les pratiques, rationaliser le dispositif, standardiser les contrôles. Le projet doit, à ce titre, faciliter la couverture des sites à l'international et accompagner la croissance du Groupe. S'appuyant sur les cartographies de risques qui ont conduit à l'identification et à la quantification des scénarii de risques potentiels, il implique l'ensemble des Pôles et des Fonctions du Groupe.

#### - Acteurs et gouvernance

Le dispositif de contrôle opérationnel permanent est animé par une filière d'analystes présente à tous les niveaux du Groupe (Pôles, Fonctions, Métiers, Filiales et Territoires). Les effectifs dédiés ont fortement progressé au cours des dernières années : à la mi-2008, ils représentaient près de 500 ETP



(équivalent temps plein), dont près de 10% dédiés à la coordination de la continuité d'activité. Leur mission est double :

- Cordonner, sur leur périmètre de responsabilité, la déclinaison du dispositif, de ses normes et méthodologies, des reportings et des outils,
- Alerter le management et contrôler le bon fonctionnement du dispositif.

Le pilotage du système repose, de fait, sur une implication forte des opérationnels, premiers responsables de la maîtrise de leurs risques. Ainsi les sujets liés au contrôle opérationnel permanent et à la continuité d'activité sont-ils présentés trois fois par an au Comité Exécutif du Groupe, et mensuellement au Comité de coordination du Contrôle Interne (instance réunissant les acteurs du Contrôle Interne, sous la présidence du Coordinateur du Contrôle Interne). Les entités du Groupe ont été invitées à décliner sur leur périmètre cette structure de gouvernance.

- **Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques**

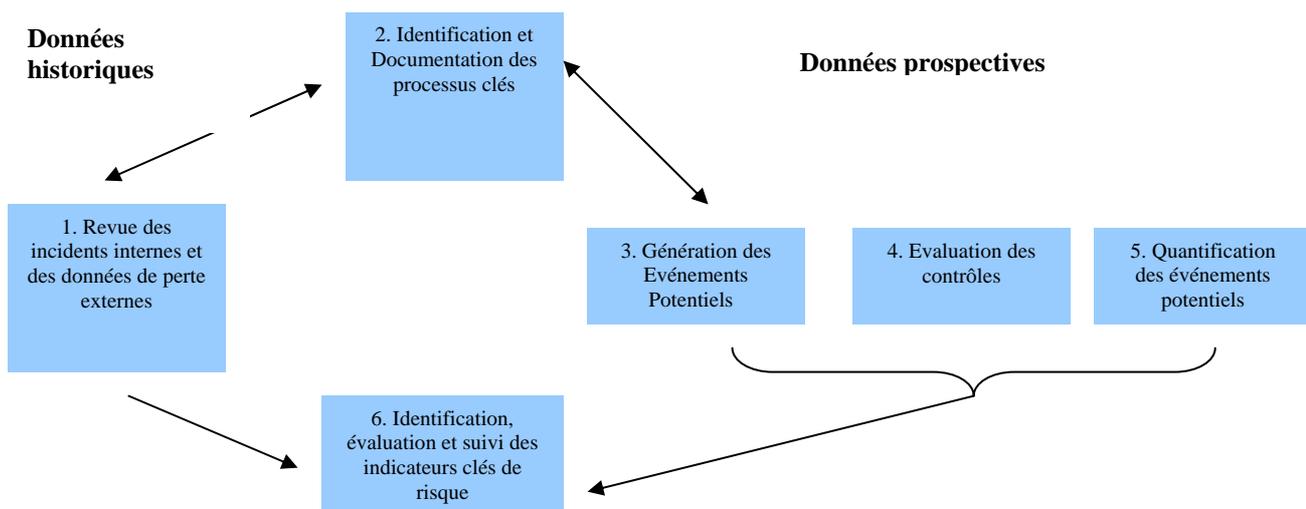
Les Comités Exécutifs du Groupe et des Pôles ont notamment pour mission de superviser la bonne gestion des risques et des contrôles sur leur périmètre de responsabilité, dans le cadre de l'infrastructure mise en place au niveau du Groupe. Ils valident la qualité et la cohérence des données de gestion, examinent leur profil de risque par rapport aux seuils de tolérance qu'ils se sont fixés et évaluent la qualité de leur dispositif de contrôle, à l'aune de leurs objectifs et des risques qu'ils encourent.

Un Protocole d'Analyse des risques Opérationnels a été élaboré en 2003 afin de structurer la méthode à suivre pour mettre en œuvre ces composantes réglementaires et évaluer les processus clés (Cf. schéma ci-dessous).

Il a donné lieu à la fois à des précisions méthodologiques au fil de la construction du dispositif et au développement pour l'ensemble des utilisateurs du Groupe d'une suite d'outils intégrés (OREX), sous intranet, répondant à la méthodologie d'ensemble.

Ces outils comprennent aujourd'hui un module d'enregistrement et de gestion des incidents survenus, un module de description et de gestion des processus clés, un module d'analyse prospective des incidents et un module de collecte des plans d'action.

La collecte des données internes d'incidents historiques et d'incidents potentiels s'appuie sur la hiérarchie des processus clés de BNP Paribas ainsi que sur l'organisation des métiers/territoires, permettant ainsi une analyse et un reporting complets et cohérents.



Production de l'information de gestion, prise de décision et plans d'actions

**LES COMPOSANTES DU RISQUE OPERATIONNEL LIEES AU RISQUE JURIDIQUE, AU RISQUE FISCAL ET A LA SECURITE DE L'INFORMATION**

- Risque juridique

BNP Paribas est soumis, dans chacun des pays où le Groupe est présent, aux réglementations applicables aux entreprises de ses secteurs d'activité, notamment la banque, l'assurance et les services financiers. Le Groupe est notamment tenu au respect de l'intégrité des marchés et au respect de la primauté des intérêts des clients.

De longue date les Affaires Juridiques Groupe (AJG) ont développé un dispositif de Contrôle Interne dont la vocation est de prévenir, détecter, mesurer et maîtriser les risques de nature juridique. Ce dispositif consiste en :

- Des Comités ad hoc, dont notamment :
  - Le Comité Exécutif de la fonction juridique,
  - Le Comité de la fonction juridique mondiale qui coordonne la fonction juridique au sein de toutes les composantes du Groupe dans ses pays d'implantation, et qui assure la cohérence et la mise en oeuvre des politiques juridiques du Groupe,
  - Le Comité de veille juridique qui s'assure de l'analyse, de l'interprétation et de la diffusion des textes législatifs, réglementaires et des évolutions jurisprudentielles françaises et européennes au sein du Groupe,
  - Le Comité de Contrôle Interne de la fonction juridique, incluant la supervision des risques opérationnels,
  - Le Comité Contentieux où sont évoqués les dossiers significatifs en défense ou en demande,
  - Par ailleurs, la Fonction Juridique est membre permanent du Comité de la Conformité et du Comité de coordination du Contrôle Interne ;
- Des procédures et référentiels internes qui encadrent d'une part la maîtrise du risque juridique, en liaison étroite avec la Conformité pour tous les sujets qui sont aussi de son ressort, d'autre part l'intervention des juristes au sein du Groupe. Ces procédures sont réunies depuis fin 2004 dans une base de données accessible à tous les salariés du Groupe, en français et en anglais ;
- Des missions de diagnostic juridique dans les entités du Groupe, afin de s'assurer de la pertinence des dispositifs locaux de maîtrise du risque juridique, de la maîtrise effective des risques juridiques et de l'utilisation correcte des outils. Des visites régulières, notamment des territoires vulnérables, sont organisées afin de superviser les dispositifs juridiques développés à l'étranger ;
- Des outils internes de reporting, de modèles de documents et d'analyse que les AJG continuent de développer et qui contribuent à l'analyse du risque opérationnel.

La réorganisation de la Fonction Juridique, décidée dans le courant de l'année 2007 est maintenant effective. La décentralisation des juristes au sein des équipes opérationnelles des pôles et des métiers a permis une meilleure appréhension des métiers et une plus grande réactivité, le tout au service d'une maîtrise accrue des risques juridiques. La réunion régulière des divers Comités (cf. supra) permet de préserver la cohérence et d'assurer une supervision d'ensemble.

- Risque fiscal

BNP Paribas est soumis aux réglementations fiscales en vigueur dans les différents pays où le Groupe est présent et qui s'appliquent aux secteurs d'activité dont relèvent les différentes entités du Groupe, comme la banque, l'assurance et les services financiers.

Les Affaires Fiscales Groupe (AFG) sont une fonction à compétence mondiale chargée de la cohérence des solutions fiscales du Groupe et du suivi du risque fiscal global, dont elle assure la responsabilité



avec la fonction Finances Développement Groupe (FDG). Les AFG veillent, au titre d'un deuxième regard, à ce que les risques pris en matière fiscale se situent à un niveau acceptable pour le Groupe en cohérence avec ses objectifs de réputation.

Pour exercer sa mission, la fonction AFG a mis en place :

- Un réseau de correspondants fiscaux dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté, auquel s'ajoutent des fiscalistes locaux présents dans 12 pays ;
- Un processus de remontée d'informations qualitatives permettant de contribuer au contrôle du risque fiscal et de pouvoir juger du respect de la réglementation fiscale locale ;
- Un reporting régulier à la Direction Générale sur l'exercice des délégations accordées et le respect des référentiels internes.

Elle participe à un Comité de coordination fiscale animé par la fonction FDG, élargi à la fonction Conformité et, en cas de besoin, aux pôles. Ce Comité a pour vocation d'analyser les éléments concernant les principales problématiques fiscales du Groupe et de prendre des décisions idoines. FDG a l'obligation de recourir au conseil des AFG pour les aspects fiscaux de l'ensemble des opérations traitées.

Les AFG sont, par ailleurs, dotées de procédures couvrant l'ensemble des pôles et destinées à assurer l'identification, la maîtrise et le contrôle du risque fiscal. Il s'agit autant du risque fiscal du Groupe que du risque fiscal des produits ou transactions proposés par les sociétés du Groupe à la clientèle. Les moyens d'atteindre ces objectifs sont des plus variés puisque les procédures concernent, entre autres :

- Le cadre d'exercice des responsabilités liées aux problématiques fiscales : c'est notamment l'objet de la Charte du risque fiscal déclinée soit sous la forme d'une lettre de mission adressée aux responsables locaux de la fonction fiscale, soit sous la forme d'une lettre de délégation aux responsables des pôles pour les entités non couvertes par des fiscalistes locaux. Cette lettre est revue en fonction de l'évolution de la Charte du Directeur de Territoire ;
  - La validation par les AFG de tout nouveau produit à contenu fiscal marqué, de toutes nouvelles activités ainsi que des opérations « spécifiques » qui sont structurées en France et à l'étranger ;
  - Les modalités de recours à un conseil fiscal externe ;
  - La définition des incidents opérationnels à caractère fiscal et des standards communs de déclaration et de reporting ;
  - La définition et la diffusion des règles et normes applicables dans le Groupe et la validation de toute convention-cadre ou de place et toute circulaire ou texte organique interne présentant une problématique fiscale marquée ;
  - Un reporting portant sur les contrôles fiscaux ;
  - Les modalités de contrôle de la délivrance des avis et conseils dans le domaine fiscal.
- Sécurité de l'information

L'information est la matière première principale des activités d'une banque. La dématérialisation quasi achevée, le besoin de rapidité des opérations et leur automatisation toujours plus poussée, l'interconnexion entre la Banque et ses clients – via Internet pour les particuliers et par de multiples réseaux pour les entreprises et institutionnels – renforcent continûment le besoin de maîtrise du risque relatif à la sécurité de l'information.

L'évolution des incidents de la profession bancaire et de l'industrie des cartes de crédit/paiement, rendus publics dans différents pays, implique une vigilance accrue confirmée par la réglementation et la jurisprudence en matière de données personnelles et bancaires.

La maîtrise de la sécurité de l'information de BNP Paribas s'articule autour d'un ensemble de documents de référence organisés selon plusieurs catégories : politique générale de sécurité, différentes politiques plus spécifiques, notamment à certaines thématiques liées à la sécurité des Systèmes d'Information, la formulation d'exigences structurées selon les axes de la norme ISO 27001, des Guides



pratiques qui accompagnent les exigences de sécurité, des procédures opérationnelles plus ou moins spécifiques au contexte visé.

Ce cadre de référence « sécurité » est décliné métier par métier, prenant en compte les contraintes réglementaires et l'appétence au risque du métier et s'appuyant sur le cadre général de la politique du Groupe fondée sur la norme ISO 27001. Chaque métier utilise la même démarche de gestion de ce risque (la méthodologie retenue est l'ISO 27005 complétée de la méthodologie gouvernementale française EBIOS, des indicateurs objectifs et partagés, des contrôles, une évaluation du risque résiduel et le suivi du plan d'action). Cette démarche s'inscrit dans le Contrôle Permanent et le Contrôle Périodique au sein de chaque activité bancaire, en particulier pour la directive CRBF 97-02 modifiée en 2004 en France et d'autres réglementations similaires ailleurs.

Chaque métier du groupe BNP Paribas possède des facteurs de risques liés à la sécurité de l'information qui lui sont spécifiques tandis que d'autres sont communs à tous. La politique de maîtrise du risque informatique prend en compte les dimensions propres aux métiers, souvent rendues plus complexes par les spécificités nationales – culturelles et légales – des pays dans lesquels ces métiers exercent leurs activités.

Comme la plupart des établissements bancaires mondiaux et comme les années précédentes, les métiers de banque en ligne pour les particuliers du Groupe continuent à être victimes en 2008 de plusieurs tentatives d'attaques informatiques (par usurpation d'identité « phishing/pharming » via Internet). Les attaques de masse ont toutes été parées – sans aucun dommage pour nos clients – grâce au renforcement continu des mesures de sensibilisation, de prévention, de détection et de réaction en place. Bien que ces attaques n'aient pas significativement augmenté en 2008 (en nombre et en nature), les métiers de BNP Paribas restent vigilants et poursuivent leurs investissements pour rester en avance sur les menaces sans inutilement complexifier l'utilisation du canal Internet. BNP Paribas participe activement – directement auprès de ses clients et en étroite collaboration avec les pouvoirs publics et les associations professionnelles et citoyennes dans les pays où elle est présente dans la Banque de Détail aux particuliers – à la sensibilisation des internautes et à leur formation aux dangers de l'Internet et aux bons réflexes, pour toutes leurs activités sur le Net.

La disponibilité des systèmes d'information est un élément constitutif clé de la continuité des opérations bancaires en cas de sinistre ou de crise. Le groupe BNP Paribas maintient, développe et vérifie régulièrement ses dispositifs de secours et de fiabilité (robustesse) de ses outils informatiques conformément à ses valeurs d'excellence opérationnelle, au renforcement de la réglementation et à la prise en compte de risques extrêmes (catastrophe naturelle ou non, crise sanitaire, etc.) et en cohérence avec la politique globale de continuité des opérations.

BNP Paribas poursuit une démarche de limitation du risque et d'optimisation des moyens mis en œuvre par :

- Un cadre procédural propre à chaque métier, qui encadre les pratiques quotidiennes (production informatique) et la gestion du patrimoine applicatif (existant et nouveaux systèmes) ;
- La sensibilisation de l'ensemble du personnel aux enjeux de la sécurité de l'information et la formation des acteurs clés aux procédures et attitudes de maîtrise du risque lié aux moyens informatiques ;
- Une démarche formelle, pour les projets des métiers ainsi que pour les infrastructures et les systèmes partagés, d'évaluation de l'état courant et de l'amélioration de sa maîtrise de leurs risques, par des indicateurs, mesurables, de progrès et un plan d'actions pour l'atteinte de ces objectifs, intégré dans la démarche de Contrôle Permanent et Périodique du Groupe ;
- La surveillance des incidents et une veille technologique sur les vulnérabilités et les attaques.

**POLICES D'ASSURANCE**

La couverture des risques du Groupe BNP Paribas est réalisée dans la double perspective de protéger son bilan et son compte de résultat.

Elle repose sur une identification fine des risques, via notamment le recensement des pertes opérationnelles subies par le Groupe. Cette identification faite, les risques sont cartographiés et partiellement transférés au marché de l'assurance, auprès d'acteurs de premier plan.

Elle repose également sur l'achat de polices d'assurance permettant de remédier aux éventuelles atteintes significatives, résultant de fraudes, de détournements et de vols, de pertes d'exploitation ou de mise en cause de la responsabilité civile du Groupe ou des collaborateurs dont il a la charge.

Aussi, afin d'optimiser ses coûts d'assurance et d'avoir une parfaite maîtrise de ses risques, le Groupe BNP Paribas conserve dans ses comptes un certain nombre de risques dont la connaissance, la fréquence et l'impact financier permettent une bonne visibilité sur les coûts.

Le Groupe a été, par ailleurs, attentif dans le cadre de la couverture de ses risques à la qualité, à la notation et donc à la solvabilité de ses partenaires assureurs.

Enfin, il est à noter que des informations détaillées sur les risques encourus ainsi que des visites de sites permettent aux assureurs d'apprécier la qualité de la prévention au sein de BNP Paribas, ainsi que des moyens de sécurité mis en place et régulièrement adaptés aux nouvelles normes et réglementations.

**4.g RISQUE DE NON-CONFORMITE ET DE REPUTATION**

La maîtrise du risque de non-conformité est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe BNP Paribas : celui-ci vise au respect des lois, réglementations, règles déontologiques et instructions, à la protection de la réputation du Groupe, de ses investisseurs et de ses clients, à l'exactitude et l'exhaustivité des informations diffusées, à l'éthique dans les comportements professionnels, à la prévention des conflits d'intérêts, à la protection de l'intérêt des clients et de l'intégrité des marchés, à la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme ainsi qu'au respect des embargos financiers.

Conformément à la réglementation française, la fonction Conformité est chargée du dispositif, sur le périmètre du Groupe dans son ensemble, quelles que soient les activités en France et à l'étranger. Placée sous l'autorité directe du Directeur Général, elle bénéficie d'un accès direct et indépendant au Comité du Contrôle Interne et des Risques du Conseil d'administration.

La fonction se compose d'une structure centrale à Paris, qui assure un rôle de pilotage et de contrôle, et d'équipes décentralisées dans les différents pôles d'activité, métiers et fonctions du Groupe, qui agissent par délégation de la fonction centrale. Ce dispositif est en augmentation constante depuis 2004.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et de réputation repose sur un système de contrôle permanent, structuré autour de quatre axes :

- Des procédures générales et spécifiques,
- La coordination des actions menées dans le Groupe, afin d'assurer la cohérence d'ensemble et l'efficacité des systèmes et outils de surveillance,
- Le déploiement d'outils de prévention et de détection (outils de lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption, etc.),
- Des actions de formation, tant à l'échelle du Groupe que des pôles d'activité et métiers.

La préservation de sa réputation est un souci constant du Groupe BNP Paribas. Elle demande une adaptation constante de sa politique de gestion des risques, en fonction des évolutions de l'environnement externe. Ainsi, le contexte international, la multiplication des pratiques délictueuses et le renforcement des réglementations dans de nombreux pays, ont amené le Groupe à renforcer son dispositif de contrôle dans le domaine clé de la lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption.



## 4.h RISQUE DE LIQUIDITE ET DE REFINANCEMENT

Le risque de liquidité et de refinancement se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux sortants de trésorerie ou à des besoins en collatéral, attendus ou inattendus, dans le présent ou dans le futur, sans affecter ni les opérations quotidiennes ni la situation financière de la Banque.

Le risque de liquidité et de refinancement du Groupe est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » globale validée par la Direction Générale. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité. La situation de liquidité du Groupe est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

### LA POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

- Objectifs de la politique

Les objectifs de la politique de liquidité du Groupe consistent à assurer le financement équilibré de la stratégie de développement de BNP Paribas, à faire en sorte que le Groupe soit à tout moment en mesure d'honorer ses obligations vis-à-vis de sa clientèle, à veiller à ce qu'il ne se trouve pas de son seul fait à l'origine d'un événement de caractère systémique, à satisfaire les normes imposées par les superviseurs bancaires locaux, à faire face à d'éventuelles crises de liquidité et à maintenir au niveau le plus faible possible le coût de son refinancement.

- Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le Comité Exécutif du Groupe définit la politique générale de gestion du risque de liquidité: à savoir les principes de mesure des risques, le niveau de risque accepté et le système de facturation interne. Le Conseil d'administration est informé trimestriellement des principes de la politique de liquidité ainsi que de la situation de la Banque, via le Comité de Contrôle interne, des Risques et de la Conformité.

Le Comité ALM CIB autorise la mise en œuvre de la politique de liquidité proposée par l'ALM Trésorerie, définie en conformité avec les principes édictés par le Comité Exécutif. Il suit régulièrement les résultats des indicateurs et est informé des résultats des simulations de crise, ainsi que de la réalisation des programmes de financement. Enfin, le comité est informé de toute situation de crise; il définit la répartition des rôles dans leur pilotage et valide les plans d'urgence.

Après validation par le Comité ALM CIB, l'ALM Trésorerie est en charge de la mise en œuvre en central et dans chaque entité de cette politique

Les Comités ALM Trésorerie des métiers et entités sont le relais, au plan local, de la stratégie définie par le comité ALM CIB.

GRM participe à la définition des principes de la politique de liquidité. Au titre du contrôle de second niveau, il valide les modèles, les indicateurs de risques, les limites et les paramètres de marché utilisés. GRM est présent au Comité ALM CIB et aux comités métiers et entités.

- Centralisation de la gestion du risque de liquidité du Groupe

L'ALM Trésorerie centralise la gestion de la liquidité, quelle que soit l'échéance considérée. Elle est responsable du refinancement et des émissions à moins d'un an (certificats de dépôt, commercial paper...), des programmes d'émission de dette senior et subordonnée (MTN, obligations, dépôts à moyen ou long terme, obligations sécurisées de banque...), des émissions d'actions de préférence et de la titrisation des créances des métiers de la banque de détail et des Métiers de financement. L'ALM



Trésorerie a ainsi la charge de financer les pôles et métiers du Groupe et d'assurer le remplacement de leurs excédents de trésorerie.

## LES DISPOSITIFS DE PILOTAGE ET DE SURVEILLANCE DU RISQUE DE LIQUIDITE

Dans la gestion courante, le pilotage de la liquidité repose sur une gamme complète de normes internes et d'indicateurs d'alerte à différentes échéances.

Un niveau cible overnight (au jour le jour) est fixé à chaque Trésorerie, afin de limiter le montant que la Banque prélève sur les marchés interbancaires overnight. Il s'applique aux principales monnaies sur lesquelles le Groupe intervient.

La capacité de refinancement, nécessaire pour faire face à une évolution non prévue des besoins de liquidité, est régulièrement estimée au niveau du Groupe ; elle repose principalement sur les titres et créances disponibles éligibles au refinancement des Banques Centrales, les titres disponibles non éligibles pouvant être donnés en pension ou vendus rapidement dans le marché et les prêts overnight susceptibles de ne pas être renouvelés.

Des indicateurs de suivi de la diversification des ressources à moins d'un an au plan mondial permettent à la Banque de veiller à ce que son financement ne dépende pas d'un nombre trop réduit de pourvoyeurs de sources de financement.

Le pilotage de la liquidité à moyen et long terme est fondé principalement sur l'analyse des ressources à moyen et long terme disponibles pour financer les emplois de même maturité.

Sur l'échéance à un an, le ratio ressources sur emplois doit être supérieur à 80 %. Il fait également l'objet d'un suivi sur les échéances entre 2 et 5 ans. Ce ratio s'appuie sur les échéanciers de liquidité des postes du bilan et du hors bilan de toutes les entités du Groupe, tant contractuels que conventionnels, sur la base des comportements de la clientèle (remboursements anticipés pour les crédits, modélisation des comportements de la clientèle pour l'épargne réglementée...) ou de conventions.

La situation de liquidité consolidée du Groupe par maturité (à 1 mois, 3 mois, 6 mois puis annuellement jusqu'à 15 ans) est régulièrement mesurée par métier et par devise.

En outre, des simulations de crise de liquidité, prenant en compte les facteurs généraux de marché ou spécifiques à la Banque, susceptibles d'affaiblir la situation de liquidité du Groupe, sont régulièrement réalisées.

Les ratios réglementaires complètent le dispositif de surveillance du risque de liquidité.

Le coefficient de liquidité réglementaire à 1 mois ainsi que les ratios d'observation réglementaires sont calculés tous les mois. Ils concernent le périmètre BNP Paribas SA (Métropole et succursales). Les Filiales du Groupe soumises au ratio le calculent indépendamment de la société tête du Groupe.

Les filiales ou succursales étrangères peuvent par ailleurs être soumises à des coefficients réglementaires locaux.

## EXPOSITIONS EN 2008

- Évolution du bilan du Groupe

L'encours du bilan du Groupe est de 2 075,6 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Les actifs du bilan devant être refinancés hors établissements de crédit représentent environ 895 milliards d'euros, soit une augmentation de 77 milliards d'euros par rapport à décembre 2007, provenant principalement des prêts à la clientèle (49 milliards d'euros).

Cette augmentation a été refinancée principalement par une augmentation des dépôts de la clientèle à hauteur de 67 milliards d'euros.



- Les ratios réglementaires de liquidité

La moyenne du coefficient de liquidité réglementaire à 1 mois de BNP Paribas SA (qui regroupe la Métropole et les succursales) est de 114 % pour l'année 2008 pour un minimum exigé de 100%.

- Les ratios de surveillance interne de la liquidité à moyen et long terme

Le ratio des ressources à plus d'un an par rapport aux emplois de même maturité s'élevait à 84 % à fin décembre 2008, pour l'ensemble du groupe BNP Paribas, contre 88 % à fin décembre 2007.

## LES TECHNIQUES DE REDUCTION DES RISQUES

Dans le cadre de la gestion courante comme dans l'hypothèse d'une crise de liquidité ponctuelle, les actifs les plus liquides constituent une réserve de financement permettant d'ajuster la position en trésorerie de la Banque par mise en pension d'instruments financiers dans le marché ou par leur mobilisation auprès de la Banque Centrale. En situation de crise prolongée, la Banque peut être amenée à réduire progressivement la taille de son bilan par cession définitive d'actifs.

Dans la gestion courante, des actifs moins liquides peuvent être transformés en titres liquides ou collatéralisables, au moyen de titrisation des crédits accordés à la clientèle de détail des réseaux bancaires ainsi que de prêts accordés aux entreprises.

Enfin, la diversification des sources de financement en termes de structures, d'investisseurs, de financements collatéralisés ou non contribue à la réduction du risque de liquidité.

- Stratégies de couverture

La politique de diversification des sources de financement, en termes de structures, d'investisseurs, de financements collatéralisés a été poursuivie au cours de l'année 2008. La ligne de produit « dépôt », créée en 2007 a contribué à diversifier la base de déposants corporates et institutionnels et à limiter les emprunts interbancaires. Sur l'année 2008, la collecte sur la ligne de produit « dépôt » a progressé de 20%, soit 23 milliards d'euros.

La création d'un nouveau programme de Certificats de Dépôt de 10 milliards d'euros a ouvert de nouvelles opportunités de placement pour les Fonds auprès du groupe BNP Paribas et contribue d'autant à améliorer sa liquidité. Au 31 décembre 2008, l'encours était de 2 milliards d'euros.

Par ailleurs, la gestion des créances comme collatéral (augmentation des volumes et stratégie d'allocation des gisements) a permis d'élargir les sources de financement. Le Groupe a créé fin 2008 BNP Paribas SCF, véhicule permettant de lever de la liquidité en utilisant des crédits garantis par des agences de crédit export ou des prêts au secteur public. Au dernier trimestre 2008, la création de la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) a permis d'accéder au refinancement collatéralisé garanti de manière inconditionnelle et irrévocable par l'Etat français.

Enfin, tout au long de l'année 2008, le Groupe a augmenté significativement ses capacités de mobilisation des titres et créances auprès des différentes Banques Centrales, tant pour obtenir du financement que pour augmenter sa réserve de liquidité.

Le Ratio Prêts/Dépôts s'est fortement amélioré en 2008 grâce à une augmentation des dettes envers la clientèle (+67 milliards d'euros) plus forte que celle des prêts et créances sur la clientèle (+49 milliards d'euros). Il est passé de 128 % en décembre 2007 à 119 % en décembre 2008.



- Émissions de Dette senior

Le montant total des émissions senior, dont la durée de vie économique est supérieure à un an, réalisées par BNP Paribas SA et les filiales du Groupe a atteint 48,7 milliards d'euros en 2008, contre 39,4 milliards d'euros en 2007.

En 2008, la part des émissions de dette garanties par des créances en collatéral a augmenté comme suit:

- Covered Bonds BNP Paribas : de 9 milliards d'euros à 12,7 milliards d'euros;
- CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) : de 2,7 milliards d'euros à 3,3 milliards d'euros
- SFEF (Société de Financement de l'Economie Française) : de 0 à 1,8 milliard d'euros.

- Émissions de Dette subordonnée et titres hybrides

Par ailleurs, le Groupe a réalisé en 2008 des émissions subordonnées pour un montant total de 0,6 milliard d'euros et des émissions perpétuelles prenant la forme de titres super subordonnés à durée indéterminée (TSSDI) pour un montant total de 3,8 milliards d'euros.

- Titrisations pour compte propre

*(Voir Activité en matière de titrisation pour compte propre décrite en note 4.d)*

## **4.i RISQUES D'ASSURANCE**

Les risques supportés par les filiales d'assurance trouvent leur origine dans la commercialisation en France et à l'international de contrats d'épargne et de prévoyance.

### **RISQUES FINANCIERS**

Les risques financiers concernent l'activité Épargne, dont les passifs représentent plus de 95 % des passifs des filiales d'assurance du Groupe.

Ces risques sont de trois ordres :

- Risque de taux

Les contrats d'assurance-vie commercialisés sont rémunérés soit sur la base d'un taux contractuel fixe, soit sur la base d'un taux variable avec ou sans garantie d'un taux minimum (TMG). Quel que soit le type de contrat, il convient de gérer le risque de taux qui résulterait d'une performance des investissements réalisés en représentation des primes reçues inférieure à l'obligation de rémunération contractuelle.

Ce risque est géré de manière centralisée par la gestion actif-passif au sein de BNP Paribas Assurance en liaison avec la Direction de la Gestion Actif-Passif et de la Trésorerie du Groupe. Des études d'adossement actif-passif sont faites régulièrement afin de mesurer et de maîtriser les risques financiers encourus. Elles se fondent sur une projection du compte de résultat et du bilan à moyen et/ou long terme dans différents scénarii économiques. L'analyse des résultats ainsi obtenus permet de prendre des mesures d'ajustement des actifs (diversification, produits dérivés...) pour réduire les risques liés aux variations de taux et valeur des actifs.



En France, les pertes financières futures éventuelles, estimées sur la durée de vie des contrats font l'objet d'une provision pour aléas financiers. Cette provision est constituée lorsque le quotient du montant total des intérêts techniques et du minimum contractuellement garanti par le montant moyen des provisions techniques constituées devient supérieur à 80% du taux de rendement des actifs de l'entreprise. Aucune provision pour aléas financiers n'a été constituée au 31 décembre 2008 et 2007 du fait de la faible exposition au risque de taux garanti, la durée des engagements étant courte et les taux garantis peu élevés.

- Risque de rachat

Les contrats d'épargne présentent une clause de rachat, qui permet au souscripteur de demander le remboursement, total ou partiel, de l'épargne accumulée. L'assureur court alors le risque que le nombre de rachats soit supérieur à la prévision retenue dans les modèles de gestion actif-passif, conduisant celui-ci à constater des moins-values sur les cessions des actifs nécessaires au financement des rachats excédant ses prévisions.

Le risque de rachat est cependant limité. En effet :

- La plupart des contrats prévoient la suspension temporaire des rachats si la situation financière du moment est très dégradée et porte potentiellement préjudice à la mutualité des assurés.
- Le comportement des souscripteurs fait l'objet d'un suivi permanent afin d'ajuster régulièrement la duration des actifs à celle des passifs, ce qui réduit le risque de cessions massives et instantanées des actifs. Les études portent notamment sur les flux prévisionnels des passifs et des actifs sur des périodes pouvant aller jusqu'à 40 ans afin de déterminer les décalages de trésorerie prévisionnels permettant d'identifier les échéances sur ou sous couvertes représentant un risque de liquidité et ainsi d'orienter le choix des échéances des nouveaux investissements et des arbitrages à réaliser.
- La revalorisation garantie des contrats est complétée par une participation aux bénéfices, partiellement discrétionnaire, qui procure aux contrats une rémunération globale en ligne avec les références de marché limitant ainsi le risque d'une augmentation des rachats.
- La protection du rendement des actifs financiers est assurée notamment par le recours à des instruments de couverture financière.

- Garantie plancher des contrats en unités de compte

Certains contrats en unités de compte prévoient que le capital versé aux bénéficiaires en cas de décès de l'assuré ne peut pas être inférieur à la somme des primes investies sur le contrat, quelle que soit la situation des marchés financiers au moment du décès. Le risque se caractérise donc par une composante statistique (probabilité de sinistre) et par une composante financière (valeur de marché des unités de compte).

En règle générale, des limites sont apportées à la mise en œuvre de cette garantie plancher. Ainsi, en France, la plupart des contrats commercialisés prévoit une durée de la garantie limitée à 1 an, un âge limite de 80 ans pour bénéficier de la garantie, et un plafond individuel de la garantie à 765 000 euros par assuré.

La valeur des passifs en unités de compte est égale à la somme des valeurs de marché des actifs supports des unités de compte. Les obligations de l'assureur inscrites au passif sont donc couvertes par la détention à l'actif des instruments correspondants. La cohérence de cette couverture fait l'objet de contrôles mensuels.

La provision constituée pour garantie plancher, revue chaque trimestre, tient compte de la survenance des décès sur la base d'un scénario déterministe et de la variation des marchés financiers à partir d'une approche stochastique. Au 31 décembre 2008, la provision s'élève à 27 millions d'euros (stable par rapport au 31 décembre 2007).

**RISQUES DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE**

Les risques de souscription d'assurance concernent principalement l'activité Prévoyance, dont les passifs représentent environ 5 % des passifs des filiales d'assurance du Groupe.

Ces risques procèdent essentiellement de la commercialisation de contrats de rentes viagères en France et, plus généralement, de contrats d'assurance des emprunteurs dans le monde.

La gouvernance mise en place afin de prévenir et de contrôler les risques actuariels en France et à l'international repose sur des documents de référence et des outils, qui définissent les principes, les règles, les méthodologies et les meilleures pratiques devant être suivies par les équipes d'actuaire tout au long du cycle de vie des contrats ainsi que les travaux à réaliser et les rapports à produire. Elle précise également les pratiques interdites ou acceptées sous conditions.

La souscription des risques répond à des règles de délégation précises faisant intervenir plusieurs niveaux, à la fois, locaux et centraux en fonction, notamment du montant des capitaux sous risque, de l'évaluation de la perte maximale acceptable et de la rentabilité estimée des contrats considérés. L'expérience acquise par la gestion de portefeuilles diversifiés géographiquement permet d'actualiser régulièrement les bases de données utilisées pour la tarification des risques en tenant compte de nombreux paramètres (crédit, garantie, population...). Chaque tarif est élaboré en considérant les objectifs de rentabilité et de rémunération sur fonds propres fixés par la Direction Générale de BNP Paribas Assurance.

Le suivi trimestriel des risques par le Comité Exécutif de BNP Paribas Assurance repose sur le suivi de la sinistralité des contrats, qu'il s'agisse de contrats de rentes viagères ou d'assurance des emprunteurs.

La sinistralité des contrats de rentes viagères est fondée sur des tables de mortalité réglementaires, corrigées en certaines circonstances par des actuaires indépendants. Il en résulte un risque faible.

L'assurance des emprunteurs couvre les risques de décès, de perte totale et irréversible d'autonomie, d'incapacité de travail, de perte d'emploi et de pertes financières sur des crédits permanents, personnels et immobiliers. Cette activité est assise sur une multitude de contrats individuels de montants de risques et de primes faibles dont la rentabilité dépend de l'importance de la base de contrats et de la mutualisation effective des risques ainsi que de la maîtrise des frais de gestion.

L'adéquation entre la sinistralité attendue et la sinistralité observée est régulièrement suivie par les services d'actuariat et la tarification revue en conséquence.

Les risques de souscription d'assurance sont couverts par différentes provisions : une provision pour primes non acquises généralement calculée prorata temporis et par contrat ; une provision pour sinistres connus déterminée à partir de l'inventaire des sinistres déclarés ; une provision pour sinistres inconnus déterminée soit à partir des cadences de règlement constatées, soit à partir du nombre de déclarations attendu et du coût moyen d'un sinistre.



#### **4.j PROLONGEMENT SUR L'EXERCICE 2008 DE LA CRISE FINANCIERE AMORCEE AU DEUXIEME SEMESTRE 2007**

##### CONTEXTE

Le retournement du cycle du marché immobilier aux Etats-Unis, intervenu au deuxième semestre 2007, s'est poursuivi sur 2008, entretenant la défiance des investisseurs à l'égard des instruments financiers structurés résultant d'opérations de titrisation. Les prix de marché et les valeurs des paramètres servant à valoriser ces instruments s'en sont trouvés durablement affectés et ont continué à se dégrader.

Le prolongement et l'extension de la crise immobilière aux Etats-Unis ont aussi accentué la fragilité de la situation financière des sociétés de rehaussement de crédit, qui se sont portées caution des actifs immobiliers titrisés, en particulier à composante « subprime ». Certaines d'entre-elles ont vu leur notation abaissée par les agences de notation avec pour effet d'augmenter la prime de risque servant de paramètre d'évaluation aux instruments financiers émis par ces entreprises, et de ce fait la dépréciation de ces instruments. A l'issue de négociations conduites par deux de ces sociétés avec leurs contreparties, la partie la plus risquée de leurs engagements a fait l'objet d'accords de commutation sur la base d'une valeur fortement décotée.

La crise financière a connu une amplification majeure à partir du 15 septembre 2008, date à laquelle le groupe bancaire américain Lehman a été déclaré en cessation de paiement. Alors que se multipliaient les plans de soutien publics aux établissements financiers fragilisés par la crise, les autorités fédérales américaines ont refusé leur soutien à cet intervenant sans considérer le risque systémique résultant de sa taille critique ni l'imbrication de ses relations financières avec l'ensemble des acteurs du secteur de la finance. Les pertes directes subies par ces derniers au titre du risque « Lehman » ont fortement pesé sur leurs comptes du deuxième semestre 2008.

Les effets induits par cette décision ont été considérables. La défiance entre établissements s'est traduite par un accroissement de leurs difficultés pour accéder à la liquidité. Les banques centrales ont dû se substituer au marché interbancaire, en acceptant d'accroître significativement leur bilan par un assouplissement des critères de prise en pension d'actifs financiers ou bancaires. Ces mesures ont permis de réduire la tension sur les taux interbancaires en fin d'année, après un pic observé des spreads interbancaires à 400 points de base pour le dollar et 150 points de base pour l'euro. En parallèle, les spreads sur dette moyen terme se sont fortement écartés mais avec une différenciation marquée selon l'appréciation par le marché de la solidité respective de chaque intervenant au regard de son parcours au travers de la crise.

La fragilisation du bilan des banques due aux pertes de valeurs subies a conduit à un besoin de reconstitution de fonds propres, auquel le marché ne fait plus face dans un contexte d'aversion au risque bancaire. Des mesures exceptionnelles par leur ampleur ont été adoptées par les autorités des principaux pays concernés, conduisant à un effort financier considérable sous forme de recapitalisation et de garanties accordées. Des pans entiers de l'industrie financière sont de fait passés sous contrôle étatique. Les établissements moins exposés ont été conduits à renforcer plus marginalement leur fonds propres pour répondre à une exigence prudentielle plus stricte dans un contexte d'incertitude inédit.

Au delà du seul secteur financier, la crise s'est propagée à l'ensemble de l'économie. Le ralentissement de l'activité, amorcé au premier semestre dans les pays développés, s'est généralisé avec une intensité exceptionnelle. Toutes les grandes zones développées sont entrées en récession. Les difficultés rencontrées par les acteurs économiques ont conduit à leur affaiblissement financier, provoquant un accroissement des situations d'impayés et de cessation des paiements. Le coût du risque des banques a connu un accroissement au 4<sup>ème</sup> trimestre 2008 d'autant plus remarquable qu'il se situait à un niveau très faible au cours des dernières années ayant précédé la crise.

A la suite de la faillite de Lehman, la baisse des marchés d'actions s'est fortement accélérée. En moyenne, les indices boursiers ont perdu environ 20% sur le seul dernier trimestre, après une baisse d'environ 30% sur les trois premiers trimestres. Les banques, comme l'ensemble des acteurs économiques, ont dû constater des dépréciations significatives de leur portefeuille d'actions.



Mais au-delà de cette baisse des marchés des actions, l'effet « Lehman » a provoqué une dislocation sans précédent de l'ensemble des marchés financiers matérialisée par des chocs extrêmes dus à une volatilité accrue et à une hausse des facteurs de corrélation d'un niveau jamais observés auparavant. Ces phénomènes ont lourdement pesé sur les performances des intervenants sur les marchés financiers. Parmi ceux-ci, les fonds de gestion alternative – ou hedge funds – ont subi des pertes importantes, qui les ont conduits à réduire massivement leurs investissements pour rétablir leur ratio d'endettement sur fonds propres. Ils ont aussi du faire face à des demandes de remboursement de la part de leurs investisseurs. Ce faisant, ils ont contribué à l'accélération de la chute des marchés. La fragilisation de la situation des fonds a révélé des situations de fraude, d'une ampleur inégalée dans la fraude « Madoff ».

## REVUE DES PRINCIPALES POSITIONS EXPOSEES AUX EFFETS DIRECTS DE LA CRISE

Les équipes de surveillance des risques et de contrôle financier continuent de suivre attentivement les positions du Groupe susceptibles d'être affectées par la crise et, en particulier, leur méthode de valorisation ainsi que les paramètres retenus.

- Exposition au risque « monolines »
- Exposition au risque de contrepartie des sociétés américaines de rehaussement de crédit par catégorie de sous-jacent :

Exposition brute au risque de contrepartie <sup>(3)</sup> En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
CDO's <sup>(1)</sup> de RMBS <sup>(2)</sup> subprime aux Etats-Unis	1 737	1 336
CDO's <sup>(1)</sup> de RMBS <sup>(2)</sup> en Europe	21	13
CDO's <sup>(1)</sup> de CMBS <sup>(2)</sup>	237	122
CDO's <sup>(1)</sup> de dettes émises par des entreprises	1 182	227
CLO's <sup>(1)</sup>	266	166
Instruments non porteurs d'un risque de crédit	-	19
<b>Total de l'exposition brute au risque de contrepartie</b>	<b>3 443</b>	<b>1 883</b>

(1) Titres adossés à des obligations et des dettes : CDO's (Collateralized Debt Obligations) et CLO's (Collateralized Loan Obligations)

(2) RMBS : Residential Mortgage Backed Securities  
CMBS : Commercial Mortgage Backed Securities

(3) L'exposition brute au risque de contrepartie est définie comme la valeur de marché des instruments financiers considérés (pour le 31 décembre 2008, après prise en compte de la restructuration en janvier 2009 des expositions sur l'une des contreparties).

- Ajustements de valeur des instruments de protection émis par les sociétés américaines de rehaussement de crédit détenus par le Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
<b>Exposition brute au risque de contrepartie</b>	<b>3 443</b>	<b>1 883</b>
Instruments de couverture	(727)	(773)
<b>Exposition résiduelle non couverte</b>	<b>2 716</b>	<b>1 110</b>
Ajustements de valeur liés au risque de contrepartie	(1 827)	(420)
<b>Exposition nette au risque de contrepartie</b>	<b>889</b>	<b>690</b>



- Exposition sur les encours de dette à effet de levier en cours de syndication

L'exposition brute, de l'ordre de 2 500 millions d'euros au 31 décembre 2007, a été réduite à 1 800 millions d'euros au 30 septembre 2008. Ces encours ont fait l'objet d'un reclassement en « Prêts et créances à la clientèle » au 1<sup>er</sup> octobre 2008 tels que présentés dans la note 5a « Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat ». Des ajustements de valeur négatifs à hauteur de 102 millions d'euros ont été effectués en 2008 jusqu'à la date de reclassement, contre 238 millions d'euros pour l'exercice 2007.

- Exposition sur les conduits sponsorisés

Le Groupe BNP Paribas gère six fonds de titrisation d'actifs de clients, pour un encours global de l'ordre de 12 800 millions d'euros (11 000 millions d'euros au 31 décembre 2007). Les actifs détenus par ces fonds ne présentent pas un profil particulièrement risqué. Les encours aux Etats-Unis sont de l'ordre de 5 800 millions d'euros (4 200 millions d'euros au 31 décembre 2007), et ne présentent pas d'exposition au marché de crédit immobilier, contre environ 200 millions d'euros et un encours « subprime » négligeable au 31 décembre 2007.

Ces conduits n'appellent pas de consolidation car ils ne répondent pas aux critères de consolidation définis en note 1.b.1 « Périmètre de consolidation ». Même si le Groupe a pu faciliter la liquidité de certains d'entre eux à certaines périodes (les titres de créance émis par ces conduits et temporairement portés par le Groupe s'élevaient à 1 286 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 4 095 millions d'euros au 31 décembre 2007), l'analyse des critères conduisant à l'absence de contrôle du Groupe n'a pas été substantiellement modifiée.

## EFFETS DIRECTS DE LA CRISE SUR LE RESULTAT CONSOLIDE DE L'EXERCICE

En millions d'euros,	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>EFFETS SUR LE PRODUIT NET BANCAIRE</b>		
<b>Ajustements de valeur des actifs</b>		
Prêts en cours de syndication	(102)	(238)
Titrisation et autres investissements	(354)	(88)
Dépréciation du portefeuille d'actions	(851)	-
<b>Ajustements de crédit liés au risque de contrepartie sur instruments financiers dérivés négociés de gré à gré</b>		
Assureurs "monoline"	(914)	(468)
Autres contreparties	(721)	(57)
<b>Total des effets sur le Produit Net Bancaire</b>	<b>(2 942)</b>	<b>(851)</b>
<b>EFFETS SUR LE COUT DU RISQUE</b>		
Prêts à la clientèle	(57)	(231)
Portefeuille d'investissement	(181)	(131)
Contreparties de marché	(2 060)	(62)
<i>dont Monolines classés en douteux</i>	<i>(974)</i>	<i>(44)</i>
<i>dont Lehman</i>	<i>(540)</i>	-
<i>dont banques islandaises</i>	<i>(150)</i>	-
Risque Madoff	(345)	-
<b>Total des effets sur le Coût du Risque</b>	<b>(2 643)</b>	<b>(424)</b>



## **5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2008**

### **5.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT**

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transactions – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

#### **ACTIFS FINANCIERS**

Les actifs financiers du portefeuille de transaction comportent notamment les opérations sur titres que le Groupe effectue pour son propre compte, les pensions ainsi que les instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de position du Groupe. Les actifs valorisés sur option à la valeur de marché ou de modèle par résultat comprennent en particulier les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance et dans une moindre mesure des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

#### **PASSIFS FINANCIERS**

Au passif, le portefeuille de transaction se compose des emprunts de titres et opérations de vente à découvert, d'opérations de pension et des instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de positions du Groupe. Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et leur couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés de couverture.

La valeur nominale des passifs évalués sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 68 291 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 79 680 millions d'euros au 31 décembre 2007. Leur valeur de marché ou de modèle tient compte de la variation imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas dans la mesure où cette variation est jugée significative au regard des conditions d'émission du Groupe. Le Groupe a été conduit à reconnaître une réduction de la valeur de sa dette évaluée en valeur de marché ou de modèle de 734 millions d'euros (141 millions d'euros au 31 décembre 2007), compte tenu de l'augmentation du spread de crédit propre de la banque et du coût de la liquidité observée dans le contexte de la crise ayant affecté les marchés financiers depuis le deuxième semestre 2007.



En millions d'euros, au	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL
<b>ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT</b>						
Titres de créance négociables	64 736	410	65 146	82 476	554	83 030
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	45 155	7	45 162	65 077	12	65 089
Autres titres de créance négociables	19 581	403	19 984	17 399	542	17 941
<b>Obligations</b>	<b>115 374</b>	<b>5 774</b>	<b>121 148</b>	<b>121 314</b>	<b>6 488</b>	<b>127 802</b>
Obligations d'Etat	80 857	413	81 270	56 294	491	56 785
Autres Obligations	34 517	5 361	39 878	65 020	5 997	71 017
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>52 840</b>	<b>33 944</b>	<b>86 784</b>	<b>100 709</b>	<b>43 975</b>	<b>144 684</b>
<b>Opérations de pension</b>	<b>350 282</b>	<b>106</b>	<b>350 388</b>	<b>334 033</b>	<b>95</b>	<b>334 128</b>
<b>Prêts</b>	<b>465</b>	<b>1 420</b>	<b>1 885</b>	<b>2 791</b>	<b>2 351</b>	<b>5 142</b>
<i>aux établissements de crédit</i>	108	1 322	1 430	-	2 240	2 240
<i>à la clientèle entreprises</i>	350	98	448	2 781	111	2 892
<i>à la clientèle particuliers</i>	7	-	7	10	-	10
<b>Instruments financiers dérivés de transaction</b>	<b>566 920</b>		<b>566 920</b>	<b>236 920</b>		<b>236 920</b>
Instruments dérivés de cours de change	50 586		50 586	23 627		23 627
Instruments dérivés de taux d'intérêt	297 600		297 600	99 308		99 308
Instruments dérivés sur actions	116 679		116 679	75 243		75 243
Instruments dérivés de crédit	85 531		85 531	30 342		30 342
Autres instruments dérivés	16 524		16 524	8 400		8 400
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT</b>	<b>1 150 617</b>	<b>41 654</b>	<b>1 192 271</b>	<b>878 243</b>	<b>53 463</b>	<b>931 706</b>
<i>dont titres prêtés</i>	30 592		30 592	40 530		40 530

**PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT**

Emprunts de titres et ventes à découvert	83 736	-	83 736	116 073	-	116 073
<b>Opérations de pension</b>	<b>369 315</b>		<b>369 315</b>	<b>357 386</b>	<b>451</b>	<b>357 837</b>
<b>Emprunts</b>	<b>1 276</b>	<b>1 501</b>	<b>2 777</b>	<b>1 517</b>	<b>2 254</b>	<b>3 771</b>
<i>Etablissements de crédit</i>	1 190	669	1 859	811	1 475	2 286
<i>Clientèle Entreprises</i>	86	832	918	706	779	1 485
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>-</b>	<b>53 940</b>	<b>53 940</b>	<b>-</b>	<b>73 973</b>	<b>73 973</b>
<b>Instruments financiers dérivés de transaction</b>	<b>545 034</b>		<b>545 034</b>	<b>244 471</b>		<b>244 471</b>
Instruments dérivés de cours de change	45 151		45 151	26 017		26 017
Instruments dérivés de taux d'intérêt	291 457		291 457	97 412		97 412
Instruments dérivés sur actions	104 195		104 195	83 455		83 455
Instruments dérivés de crédit	82 380		82 380	30 180		30 180
Autres instruments dérivés	21 851		21 851	7 407		7 407
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT</b>	<b>999 361</b>	<b>55 441</b>	<b>1 054 802</b>	<b>719 447</b>	<b>76 678</b>	<b>796 125</b>

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de gestion de positions. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments "élémentaires" (tels que les "credit default swaps") soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture. Il s'agit en particulier d'opérations sur instruments financiers dérivés de crédit conclues pour l'essentiel en protection des portefeuilles de prêts du Groupe.



La valeur de marché positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction représente la valeur de remplacement de ces instruments. Cette valeur peut fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros	31 décembre 2008	31 décembre 2007
<b>Instruments financiers dérivés de transaction</b>	<b>36 349 436</b>	<b>29 510 170</b>
Instruments dérivés de cours de change	1 688 447	1 519 922
Instruments dérivés de taux d'intérêt	30 477 544	23 593 404
Instruments dérivés sur actions	2 248 303	2 085 374
Instruments dérivés de crédit	1 770 439	2 143 613
Autres instruments dérivés	164 703	167 857

Les opérations sur instruments financiers dérivés réalisés sur des marchés organisés représentent au 31 décembre 2008 38 % des opérations portant sur des instruments financiers dérivés (42 % au 31 décembre 2007).

#### REPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR NATURE DE PRIX DE MARCHE OU DE MODELE UTILISEE POUR LEUR VALORISATION

La répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle donnée dans le tableau ci-dessous est établie conformément aux catégories d'instruments définies en note 1.c.9 « Détermination de la valeur de marché ».

En millions d'euros, au	31 décembre 2008				31 décembre 2007			
	Prix de marché (cat 1)	Modèle avec paramètres observables (cat 2)	Modèle avec paramètres non observables (cat 3)	TOTAL	Prix de marché (cat 1)	Modèle avec paramètres observables (cat 2)	Modèle avec paramètres non observables (cat 3)	TOTAL

#### ACTIFS FINANCIERS

Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	627 928	495 977	26 712	<b>1 150 617</b>	624 082	250 518	3 643	<b>878 243</b>
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	35 725	5 929	-	<b>41 654</b>	46 790	6 673	-	<b>53 463</b>

#### PASSIFS FINANCIERS

Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	510 407	463 078	25 876	<b>999 361</b>	481 831	229 788	7 828	<b>719 447</b>
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	-	55 441	-	<b>55 441</b>	451	76 227	-	<b>76 678</b>

La première catégorie regroupe les instruments financiers liquides négociés sur des marchés organisés.

Au cours de l'exercice 2008, les marchés de certaines catégories d'obligations convertibles, de titres adossés à des obligations (CDO's), d'ABS et de dérivés structurés à long terme sont devenus inactifs. En l'absence de transaction significative, et en conséquence de référence de marché, ces instruments ont dû être valorisés au 31 décembre 2008 à l'aide de modèles utilisant des paramètres non observables.



- Marge différée et sensibilité des valeurs de modèle aux changements d'hypothèses raisonnablement possibles

La juste valeur de certains dérivés complexes est déterminée au moyen de techniques de valorisation, ou modèles internes, utilisant des hypothèses qui ne reposent pas directement sur des données de marché courantes observables. Ces modèles sont fondés sur des méthodologies largement partagées par la communauté financière ; ils font l'objet d'une procédure d'approbation interne et sont revues régulièrement par le département des Risques.

L'incertitude inhérente à l'utilisation de ces modèles est quantifiée par des analyses de sensibilités aux paramètres non observables ainsi que par comparaison avec les valorisations issues de modèles alternatifs. Cette incertitude fait l'objet d'une politique de réserves qui conduit à ajuster la valeur de modèle comptabilisée des instruments concernés.

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction (Day One Profit) est déterminée après constitution de ces réserves. Cette marge est reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres (note 1.c.9). Le montant non encore amorti s'impute au bilan en déduction de la juste valeur de ces opérations complexes.

La marge non enregistrée en résultat contenue dans le prix des instruments financiers dérivés vendus à la clientèle et valorisés selon des modèles internes dont les paramètres ne sont pas observables, (« day one profit ») évolue sur les deux exercices de la manière suivante :

En millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
Marge différée en début de période	673	731
Marge différée sur les transactions de l'exercice	542	411
Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	(505)	(469)
Marge différée en fin de période	710	673

Cette marge différée est imputée dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction », évalués par des modèles dont les paramètres ne sont pas observables.

Au 31 décembre 2008, la sensibilité des valeurs de modèle retenues qui résulterait d'hypothèses alternatives raisonnables susceptibles d'être faites pour quantifier les paramètres utilisés peut être estimée à environ 545 millions d'euros, contre 270 millions d'euros au 31 décembre 2007.

#### RECLASSIFICATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS INITIALEMENT COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT A DES FINS DE TRANSACTION

Le développement de la crise financière qui affecte l'ensemble des marchés financiers dans le monde depuis le début du deuxième semestre 2007 s'est poursuivi en 2008 et a atteint une ampleur et une intensité inégalées au quatrième trimestre. Les effets de la crise ont été particulièrement sensibles sur le volume et la durée des opérations de financement interbancaires, sur le volume et les conditions des syndications entre banques d'opérations à effet de levier ainsi que sur les échanges des instruments structurés issus d'opérations de titrisations. Ils ont conduit à la raréfaction de la liquidité sur un grand nombre de marchés ou de segments de marché et à la disparition totale ou quasi-totale des transactions ou des références de marché fiables sur un nombre important d'instruments financiers.



Ces circonstances exceptionnelles ont entraîné une évolution du mode de gestion d'instruments initialement détenus à des fins de transaction car destinés à être cédés et désormais conservés et gérés au sein de portefeuilles de crédit à la clientèle ou de titres disponibles à la vente. Ces instruments ont donc été reclassés dans les catégories comptables correspondantes conformément à la faculté offerte par les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union Européenne le 15 octobre 2008.

Ces reclassements ont été réalisés au quatrième trimestre de l'année 2008 et sont résumés dans le tableau suivant:

En millions d'euros	Montant à la date du reclassement	31 décembre 2008	
		valeur au bilan	valeur de marché ou de modèle
<b>Actifs financiers extraits du portefeuille de transaction et reclassés</b>	<b>7 844</b>	<b>7 816</b>	<b>7 405</b>
En prêts et créances sur la clientèle	7 077	7 079	6 668
En actifs financiers disponibles à la vente	767	737	737

A la date du reclassement, les flux de trésorerie attendus et jugés recouvrables s'élèvent à 7 904 millions d'euros pour les actifs reclassés en prêts et créances sur la clientèle et 790 millions d'euros pour les actifs reclassés en actifs disponibles à la vente. Les taux moyens d'intérêt effectif déterminés sur ces actifs s'élèvent respectivement à 7,6% et 6,7%.

Le tableau ci-dessous présente les éléments de résultats afférents à ces actifs reclassés tels que comptabilisés au cours de l'exercice 2008, ainsi que ceux qui auraient été comptabilisés si ces actifs n'avaient pas été reclassés.

En millions d'euros	Exercice 2008			Exercice 2007
	jusqu'à la date du reclassement	après la date du reclassement	Total	
<b>Eléments de résultats et de capitaux propres (avant impôts) afférents aux actifs reclassés, comptabilisés</b>	<b>(487)</b>	<b>43</b>	<b>(444)</b>	<b>(211)</b>
- en résultat				
en gains ou pertes sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	(487)	42 <sup>(1)</sup>	(445)	(211)
en intérêts et produits assimilés		64	64	
en coût du risque		(28)	(28)	
- en capitaux propres				
Variation de valeur des instruments reclassés en AFS, postérieure au reclassement et enregistrée en capitaux propres		(35)	(35)	
<b>Résultat (avant impôts) qui aurait été comptabilisé si le reclassement n'avait pas été effectué</b>	<b>(487)</b>	<b>(424)</b>	<b>(911)</b>	
en gains ou pertes sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	(487)	(424)	(911)	

(1) Elément de résultat relatif à la composante des instruments financiers reclassés faisant l'objet d'une couverture de juste valeur.

**5.b INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES A USAGE DE COUVERTURE**

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES UTILISES EN COUVERTURE DE VALEUR D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DERIVES</b>				
Instruments dérivés de cours de change	5	2	-	22
Instruments dérivés de taux d'intérêt	5 195	2 409	655	1 487
Autres instruments dérivés	-	52	14	43
<b>COUVERTURES DE VALEUR</b>	<b>5 200</b>	<b>2 463</b>	<b>669</b>	<b>1 552</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES UTILISES EN COUVERTURE DE RESULTATS FUTURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DERIVES</b>				
Instruments dérivés de cours de change	378	313	162	173
Instruments dérivés de taux d'intérêt	542	1 719	418	428
Autres instruments dérivés	52	-	2	-
<b>COUVERTURES DE RESULTATS FUTURS</b>	<b>972</b>	<b>2 032</b>	<b>582</b>	<b>601</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES UTILISES EN COUVERTURE DES INVESTISSEMENTS NETS EN DEVISES</b>				
Instruments dérivés de cours de change	-	60	10	1
<b>COUVERTURE DES INVESTISSEMENTS NETS</b>	<b>-</b>	<b>60</b>	<b>10</b>	<b>1</b>
<b>DERIVES UTILISES EN COUVERTURE</b>	<b>6 172</b>	<b>4 555</b>	<b>1 261</b>	<b>2 154</b>

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'établit à 459 134 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 371 339 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont pour l'essentiel conclues de gré à gré et sont valorisées selon des modèles dont les paramètres sont observables.

**5.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE**

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
<b>Titres de créance négociables</b>	<b>19 487</b>	<b>17 499</b>
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	14 110	12 762
Autres titres de créance négociables	5 377	4 737
<b>Obligations</b>	<b>94 946</b>	<b>73 457</b>
Obligations d'Etat	61 014	48 802
Autres Obligations	33 932	24 655
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>18 849</b>	<b>22 670</b>
<i>dont titres cotés</i>	<i>9 717</i>	<i>14 454</i>
<i>dont titres non cotés</i>	<i>9 132</i>	<i>8 216</i>
<b>Total des actifs disponibles à la vente avant dépréciation</b>	<b>133 282</b>	<b>113 626</b>
<i>dont titres prêtés</i>	<i>374</i>	<i>1 729</i>
<b>Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente</b>	<b>(2 557)</b>	<b>(1 032)</b>
Titres à revenu fixe	(422)	(231)
Titres à revenu variable	(2 135)	(801)
<b>Total des actifs disponibles à la vente, nets de dépréciations</b>	<b>130 725</b>	<b>112 594</b>
<i>dont pertes latentes nettes sur titres de créance négociables et obligations</i>	<i>(1 893)</i>	<i>(769)</i>
<i>dont gains latents nets sur actions et autres titres à revenu variable</i>	<i>162</i>	<i>5 794</i>



## 5.d OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

- Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Comptes à vue	13 514	15 497
Prêts	49 648	48 901
Opérations de pension	6 074	6 772
<b>Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation</b>	<b>69 236</b>	<b>71 170</b>
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit ( <i>note 2f</i> )	(83)	(54)
<b>Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation</b>	<b>69 153</b>	<b>71 116</b>

- Dettes envers les établissements de crédit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Comptes à vue	8 673	8 165
Emprunts	154 292	130 370
Opérations de pension	23 222	31 647
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>186 187</b>	<b>170 182</b>

**5.e PRETS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE**

## • Prêts consentis et créances sur la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Comptes ordinaires débiteurs	28 519	29 794
Prêts consentis à la clientèle	454 237	403 295
Opérations de pension	885	247
Opérations de location-financement	25 058	24 266
<b>Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation</b>	<b>508 699</b>	<b>457 602</b>
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle ( <i>note 2f</i> )	(14 298)	(12 499)
<b>Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation</b>	<b>494 401</b>	<b>445 103</b>

## • Détail des opérations de location financement

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
<b>Investissement brut</b>	<b>28 313</b>	<b>27 294</b>
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	<i>7 753</i>	<i>7 407</i>
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	<i>15 140</i>	<i>14 671</i>
<i>A recevoir au delà de 5 ans</i>	<i>5 420</i>	<i>5 216</i>
<b>Produits financiers non acquis</b>	<b>(3 255)</b>	<b>(3 028)</b>
<b>Investissement net avant dépréciation</b>	<b>25 058</b>	<b>24 266</b>
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	<i>6 946</i>	<i>6 258</i>
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	<i>13 256</i>	<i>13 453</i>
<i>A recevoir au delà de 5 ans</i>	<i>4 856</i>	<i>4 555</i>
<b>Dépréciations</b>	<b>(508)</b>	<b>(431)</b>
<b>Investissement net après dépréciation</b>	<b>24 550</b>	<b>23 835</b>

## • Dettes envers la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Comptes ordinaires créditeurs	198 926	159 842
Comptes à terme et bons de caisse	161 705	140 259
Comptes d'épargne à taux administré	42 226	40 198
Opérations de pension	11 098	6 405
<b>Total des dettes envers la clientèle</b>	<b>413 955</b>	<b>346 704</b>

**5.f DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES**

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Dettes représentées par un titre en valeur de marché par résultat (note 5.a)	53 940	73 973
<b>Autres dettes représentées par un titre</b>	<b>157 508</b>	<b>141 056</b>
Titres de créance négociables	129 506	106 381
Emprunts obligataires	28 002	34 675
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>18 323</b>	<b>18 641</b>
Dettes subordonnées remboursables	17 209	17 393
Dettes subordonnées perpétuelles	1 114	1 248
<b>TOTAL</b>	<b>229 771</b>	<b>233 670</b>

**DETTES SUBORDONNÉES REMBOURSABLES**

Les emprunts subordonnés remboursables émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

**DETTES SUBORDONNÉES PERPETUELLES**

Les dettes subordonnées perpétuelles se composent de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI), d'autres titres subordonnés perpétuels, ainsi que de titres participatifs :

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Titres subordonnés à durée indéterminée	780	757
Autres titres subordonnés perpétuels	63	140
Titres participatifs	270	274
Frais et commissions, dettes rattachées	-	77
<b>TOTAL</b>	<b>1 114</b>	<b>1 248</b>



- Titres subordonnés à durée indéterminée et autres titres subordonnés perpétuels

Les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) et les autres titres subordonnés perpétuels émis par la banque sont des obligations subordonnées « perpétuelles » remboursables à la liquidation de la société, après le remboursement de toutes les autres dettes mais avant celui des titres participatifs. Ils ne donnent aucun droit aux actifs résiduels.

- Titres subordonnés à durée indéterminée

Les émissions successives de TSDI se présentent de la façon suivante :

En millions d'euros, au					31 décembre 2008	31 décembre 2007
Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine	Taux		
Paribas SA	septembre 1984	USD	24 millions	Libor 3 mois + 3/8%	17	16
BNP SA	octobre 1985	EUR	305 millions	TMO - 0,25%	290	290
Paribas SA	juillet 1986	USD	165 millions	Libor 3 mois + 1/8%	115	109
BNP SA	septembre 1986	USD	500 millions	Libor 6 mois + 0,75%	358	342
<b>TOTAL</b>					<b>780</b>	<b>757</b>

Les TSDI émis en dollar des Etats-Unis présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission, mais après accord des autorités de surveillance bancaire (call option). Ils ne sont pas assortis de clause de majoration d'intérêt. Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à une distribution de dividendes, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

Pour le TSDI émis en octobre 1985, de nominal 305 millions d'euros, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

- Autres titres subordonnés perpétuels

Les autres titres subordonnés perpétuels émis par le Groupe en 1998 et 1999 présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation à une date prévue par la notice d'émission (après accord des autorités de surveillance bancaire) et d'être assortis d'une majoration d'intérêt à partir de cette date dans l'hypothèse où le remboursement n'est pas intervenu. Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à une distribution de dividendes, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

En millions d'euros, au							31 décembre 2008	31 décembre 2007
Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	majoration d'intérêt (en points de base)		
BNP SA	avril 1998	EUR	77 millions	avril 2008	Libor 3 mois + 0,70%	+ 150 bp	-	77
Laser	mai 1999	EUR	110 millions <sup>(1)</sup>	mai 2009	5,935%	+ 250 bp <sup>(2)</sup>	55	55
Autres							8	8
<b>TOTAL</b>							<b>63</b>	<b>140</b>

(1) avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle.

(2) au dessus de l'Eurolibor 3 mois.

Le titre perpétuel de 77 millions d'euros émis en avril 1998 a été remboursé par anticipation en avril 2008, à la date prévue par la notice d'émission.



- Titres participatifs

Les titres participatifs émis par la banque entre 1984 et 1988 pour un montant global de 337 millions d'euros ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société mais peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Dans ce cadre, il a été procédé en 2004 et en 2006 au rachat de 325 560 titres et au mois de mars 2007 au rachat de 108 707 titres qui ont fait l'objet d'une annulation. Le paiement d'intérêts est obligatoire, bien que le Conseil d'administration puisse décider de différer la rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes constate qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

## ECHEANCEMENT DES DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DES DETTES SUBORDONNÉES

La valeur comptable des dettes représentées par un titre (hors Titres de Créance Négociables enregistrés en « Autres dettes représentées par un titre » dont l'échéance est majoritairement considérée comme à moins d'un an) est échéancée dans le tableau suivant en fonction de leur date de maturité contractuelle, à l'exception des titres perpétuels qui sont échéancés, le cas échéant, selon leur date de majoration d'intérêt. La dette de BNP Paribas est globalement convertie à taux variable, quel que soit le mode de rémunération contractuel.

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros (sauf indication contraire)	2009	2010	2011	2012	2013	2014-2018	Au delà de 2018	Total 31 déc. 2008
Total des dettes senior et subordonnées	17 778	13 843	11 385	12 719	5 865	29 407	9 268	100 265

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros (sauf indication contraire)	2008	2009	2010	2011	2012	2013-2017	Au delà de 2017	Total 31 déc. 2007
Total des dettes senior et subordonnées	28 925	17 158	11 376	11 773	13 255	32 961	11 841	127 289

## 5.g ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À L'ECHEANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Titres de créance négociables	3 089	2 904
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	3 031	2 848
Autres titres de créance négociables	58	56
<b>Obligations</b>	<b>10 987</b>	<b>11 904</b>
Obligations d'Etat	10 733	11 564
Autres Obligations	254	340
<b>Total des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance</b>	<b>14 076</b>	<b>14 808</b>

**5.h IMPOTS COURANTS ET DIFFERES**

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Impôts courants	2 036	1 297
Impôts différés	4 019	1 668
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>6 055</b>	<b>2 965</b>
Impôts courants	2 166	1 189
Impôts différés	1 805	1 286
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>3 971</b>	<b>2 475</b>

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles sont afférents aux principales différences suivantes :

Variation au cours de la période des impôts différés en millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
Impôts différés nets en début de période	382	520
Produit (charge) d'impôt différé	1 264	(357)
Variation des parités monétaires et divers	568	219
<b>Impôts différés nets en fin de période</b>	<b>2 214</b>	<b>382</b>

Ventilation des impôts différés nets par différences temporelles en millions d'euros	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Provisions pour engagements sociaux	363	373
Autres provisions	857	1 537
Réserve latente de location-financement	(801)	(755)
Actifs disponibles à la vente	557	(552)
Autres	1 238	(221)
<b>Impôts différés nets</b>	<b>2 214</b>	<b>382</b>
<i>dont</i>		
Impôts différés actifs	4 019	1 668
Impôts différés passifs	(1 805)	(1 286)

Le montant des reports fiscaux déficitaires contribue à hauteur de 1 166 millions d'euros au total des impôts différés actifs au 31 décembre 2008 contre 478 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 552 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 529 millions d'euros au 31 décembre 2007.

**5.i COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS**

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	24 249	16 358
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	25 677	16 066
Comptes d'encaissement	4 416	2 517
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 226	2 554
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	5 731	3 919
Autres débiteurs et actifs divers	20 158	19 194
<b>Total des comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>82 457</b>	<b>60 608</b>
Dépôts de garantie reçus	31 423	16 818
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	21 036	23 151
Comptes d'encaissement	3 362	401
Charges à payer et produits constatés d'avance	7 743	5 509
Autres créditeurs et passifs divers	19 870	12 936
<b>Total des comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>83 434</b>	<b>58 815</b>

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

En millions d'euros,	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Part dans les provisions techniques en début de période	2 554	2 414
(Diminution) augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	(18)	353
Encaissements des prestations mis à la charge des réassureurs	(301)	(232)
Effets des variations de change et de périmètre	(9)	19
Part dans les provisions techniques en fin de période	2 226	2 554

**5.j PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE**

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence supérieures à 100 millions d'euros concernent les sociétés suivantes :

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Erbe	1 121	1 396
Verner Investissement	334	334
Société de Paiement Pass	194	203
Banque de Nankin	172	136
BNL vita	152	179
Servicios Financieros Carrefour EFC SA	104	105
BNPP Personal Finance AED (ex Jet Finance International)	-	172
Banque du Sahara LSC	-	148
Autres participations mises en équivalence	566	660
<b>Participations dans les sociétés mises en équivalence</b>	<b>2 643</b>	<b>3 333</b>

Les données financières publiées par les principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

En millions d'euros, au	Normes de publication	Total Bilan	Produit net bancaire - Chiffre d'affaires	Résultat net, part du Groupe
Erbe <sup>(1)</sup>	Normes IFRS	3 138	-	210
Verner Investissement <sup>(1)</sup>	Normes IFRS	8 194	495	110
Société de Paiement Pass	Normes Françaises	3 106	281	70
Bank de Nankin <sup>(2)</sup>	Normes Chinoises	8 337	136	73
BNL Vita	Normes Italiennes	9 857	1 534	(87)
Servicios Financieros Carrefour EFC SA	Normes IFRS	1 360	149	40

(1) Données relatives à l'exercice 2007 ou au 31 décembre 2007.

(2) Données relatives au premier semestre 2008 ou au 30 juin 2008.

**5.k IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION**

En millions d'euros, au	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
<b>IMMEUBLES DE PLACEMENT</b>	11 125	(1 205)	9 920	7 738	(1 045)	6 693
Terrains et constructions	4 955	(998)	3 957	5 010	(925)	4 085
Equipement, Mobilier, Installations	4 376	(2 583)	1 793	4 055	(2 465)	1 590
Biens mobiliers donnés en location	10 343	(3 377)	6 966	9 367	(3 086)	6 281
Autres immobilisations	2 685	(594)	2 091	1 830	(621)	1 209
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	22 359	(7 552)	14 807	20 262	(7 097)	13 165
Logiciels informatiques acquis	1 668	(1 156)	512	1 505	(1 018)	487
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	1 332	(815)	517	1 123	(661)	462
Autres immobilisations incorporelles	943	(162)	781	908	(170)	738
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	3 943	(2 133)	1 810	3 536	(1 849)	1 687

Au cours de l'exercice 2008, les principaux mouvements ayant affecté les immeubles de placement résultent de l'acquisition par Klépierre du Groupe Steen & Strøm.

- Immeubles de placement

Les terrains et immeubles donnés en location simple, de même que les terrains et immeubles représentatifs des actifs investis dans le cadre de l'activité d'assurance-vie sont regroupés sous la rubrique « Terrains et immeubles de placement ».

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 16 437 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 12 605 millions d'euros au 31 décembre 2007.

- Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

- Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectués au cours de l'exercice 2008 s'établit à 1 062 millions d'euros contre 987 millions d'euros au titre de l'exercice 2007.

Le montant des dotations nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 14 millions d'euros pour l'exercice 2008 contre une dotation nette de 4 millions d'euros pour l'exercice 2007.



## 5.1 ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros,	Exercice 2008	Exercice 2007
Valeur nette comptable en début de période	10 244	10 162
Acquisitions	612	483
Cessions	(14)	(2)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-	(1)
Ecart de conversion	(222)	(475)
Filiales précédemment mises en équivalence	302	64
Autres mouvements	(4)	13
Valeur nette comptable en fin de période	10 918	10 244
<i>dont</i>		
Valeur brute comptable	10 932	10 277
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(14)	(33)

Les écarts d'acquisition se répartissent par pôles de la manière suivante :

En millions d'euros,	Valeur nette comptable au 31 décembre 2008	Valeur nette comptable au 31 décembre 2007
IRS	6 659	6 108
<i>dont BancWest</i>	3 574	3 412
<i>dont Personal Finance</i>	2 003	1 559
<i>dont Equipement Solutions</i>	728	788
<i>dont UkrSibBank</i>	119	182
Banque de détail en Italie (BNL bc)	1 698	1 698
AMS	1 673	1 705
<i>dont BNP Paribas Personal Investors</i>	400	403
CIB	624	445
Banque de détail en France	68	68
Autres activités	196	220
Total Groupe	10 918	10 244

**5.m PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIETES D'ASSURANCE**

En millions d'euros,	31 décembre 2008	31 décembre 2007
<b>Passifs relatifs aux contrats d'assurance</b>	<b>77 465</b>	<b>82 471</b>
Provisions techniques brutes :		
- Contrats d'assurance en unités de compte	26 307	36 226
- Autres contrats d'assurance	51 158	46 245
<b>Passifs relatifs aux contrats financiers</b>	<b>9 049</b>	<b>8 014</b>
Passifs relatifs aux contrats financiers avec participation discrétionnaire	9 049	8 014
<b>Participation aux bénéfices différée passive</b>	<b>-</b>	<b>2 835</b>
<b>Total des provisions techniques des sociétés d'assurance</b>	<b>86 514</b>	<b>93 320</b>
Participation aux bénéfices différée active <sup>(1)</sup>	(531)	-
Passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte <sup>(2)</sup>	3 520	5 450
<b>Total des actifs et des passifs relatifs aux contrats émis par les sociétés d'assurance</b>	<b>89 503</b>	<b>98 770</b>

(1) : la participation aux bénéfices différée active est présentée dans la rubrique « Autres débiteurs et actifs divers » (note 5.i)

(2) : les passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte sont présentés dans la rubrique « Dettes envers la clientèle » (note 5.e)

La provision pour participation aux bénéfices différée résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part, fixée à 92,5 % (95% en 2007) pour la France, est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

Les conditions de marché inhérentes à l'extension de la crise financière en 2008 ayant conduit à la formation d'une moins-value latente globale nette sur les portefeuilles classés en « Actifs disponibles à la vente » et en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat », une provision pour participation aux bénéfices différée active a été comptabilisée à hauteur de 531 millions euros. Cette participation est jugée recouvrable sur le fondement d'une analyse stochastique des flux futurs de trésorerie sur 15 ans et en tenant compte d'hypothèses de taux servis à la clientèle et de collecte cohérentes entre elles. En outre, les portefeuilles d'« Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et les actifs immobiliers comptabilisés au coût amorti présentent une plus-value latente de 1 347 millions euros (non enregistrée au bilan consolidé), représentative de rendements futurs supérieurs aux taux actuels du marché.

Le montant de la provision pour participation aux bénéfices différée active est sensible à l'évolution de la collecte et des rachats : le montant recouvrable serait inférieur de 9 millions d'euros si les hypothèses de rachats et de collecte étaient respectivement augmentées et diminuées de 10% chaque année.

La variation des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance s'analyse ainsi :

En millions d'euros,	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>Passifs relatifs aux contrats en début de période</b>	<b>98 770</b>	<b>91 391</b>
Dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance et collecte réalisée sur les contrats financiers liés à l'activité d'assurance-vie	7 386	13 802
Prestations payées	(7 686)	(6 744)
Cessions de portefeuille de contrats	(338)	(294)
Effet des variations de périmètre	(18)	63
Effets des variations de change	(615)	(364)
Effets des variations de valeur des actifs des contrats en unités de compte	(7 996)	916
<b>Passifs relatifs aux contrats en fin de période</b>	<b>89 503</b>	<b>98 770</b>

La part réassurée des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance est présentée dans la note 5.i.

**5.n PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

En millions d'euros,	Exercice 2008	Exercice 2007
Total des provisions constituées en début de période	4 738	4 718
Dotations aux provisions	1 123	1 050
Reprises de provisions	(905)	(534)
Utilisation des provisions	(769)	(758)
Incidence de la consolidation de Banca Nazionale del Lavoro	-	260
Variation des parités monétaires et divers	201	2
Total des provisions constituées en fin de période	4 388	4 738

Les provisions pour risques et charges enregistrent principalement au 31 décembre 2008 comme au 31 décembre 2007 des provisions constituées pour couvrir les engagements sociaux (note 7.b), les dépréciations afférentes au risque de crédit (note 2.f), les risques sur produits d'épargne à taux administré et les litiges liés à l'exploitation bancaire.

- Provisions pour risques sur produits d'épargne à taux administré

- Encours et provisions relatifs aux comptes et plans d'épargne-logement

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	14 366	15 995
dont au titre des plans d'épargne-logement	11 330	12 890
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	3 929	4 476
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	5 343	6 542
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	2 058	1 872
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	586	552
dont au titre des plans d'épargne-logement	161	150
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	128	135
dont au titre des plans d'épargne-logement	91	97
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	45	57
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	33	33
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	13	13

- Variation des provisions relatives aux produits d'épargne à taux administrés

En millions d'euros, au	Exercice 2008		Exercice 2007	
	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement
Total des provisions constituées en début de période	97	38	171	45
Dotations aux provisions	2	-	-	2
Reprises de provisions	(8)	(1)	(74)	(9)
Total des provisions constituées en fin de période	91	37	97	38



## 6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

### 6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Engagements de financements donnés :		
- aux établissements de crédit	27 659	25 933
- à la clientèle :	194 082	205 294
Ouverture de crédits confirmés	166 127	177 907
Autres engagements en faveur de la clientèle	27 955	27 387
<b>Total des engagements de financements donnés (note 4a)</b>	<b>221 741</b>	<b>231 227</b>
Engagements de financements reçus :		
- des établissements de crédit	124 411	100 593
- de la clientèle :	9 756	6 888
<b>Total des engagements de financements reçus</b>	<b>134 167</b>	<b>107 481</b>

### 6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE

- Instruments financiers donnés ou reçus en garantie

Les instruments financiers donnés en garantie par le Groupe comprennent ceux donnés en garantie de passifs ou de passifs éventuels pour une valeur de 75 145 millions d'euros au 31 décembre 2008 (contre 43 621 millions d'euros au 31 décembre 2007), ceux donnés en garantie dans le cadre des effets, titres et créances mobilisés auprès des banques centrales pour une valeur de 48 169 millions d'euros au 31 décembre 2008 (contre 7 480 millions d'euros au 31 décembre 2007), et ceux donnés dans le cadre d'opérations de mise en pension de titres pour une valeur de 412 848 millions d'euros au 31 décembre 2008 (contre 395 889 millions d'euros au 31 décembre 2007).

La part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 429 164 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Le montant des instruments financiers reçus en garantie par le Groupe que celui-ci est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 42 594 millions d'euros au 31 décembre 2008 (contre 38 014 millions d'euros au 31 décembre 2007), auquel s'ajoute le montant des instruments financiers reçus dans le cadre d'opérations de prise en pension de titres pour une valeur de 356 421 millions d'euros au 31 décembre 2008 (contre 341 147 millions d'euros au 31 décembre 2007).

La part de ces instruments qui ont effectivement été vendus ou redonnés en garantie s'élève à 309 776 millions d'euros au 31 décembre 2008.



- Engagements par signature

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Engagements de garantie donnés :		
d'ordre des établissements de crédit	7 680	10 436
d'ordre de la clientèle :	77 287	80 663
- Cautions immobilières	1 590	2 142
- Cautions administratives et fiscales et autres cautions	40 072	36 172
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	35 625	42 349
<b>Total des engagements de garantie donnés (note 4.a)</b>	<b>84 967</b>	<b>91 099</b>



## **7. REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL**

### **7.a FRAIS DE PERSONNEL**

Le montant des frais de personnel s'élève à 10 227 millions d'euros sur l'exercice 2008 contre 11 105 millions d'euros sur l'exercice 2007.

Les salaires et traitements fixes et variables, ainsi que l'intéressement et la participation, s'élèvent à 7 275 millions d'euros (8 391 millions d'euros en 2007), les indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales à 2 588 millions d'euros (2 368 millions d'euros en 2007), et les impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations à 364 millions d'euros (346 millions d'euros en 2007).

### **7.b ENGAGEMENTS SOCIAUX**

#### **AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI RELEVANT DE REGIMES A COTISATIONS DEFINIES**

En France, le Groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraites de base et complémentaires. BNP Paribas SA et certaines filiales ont mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

A l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays (Etats-Unis, Allemagne, Luxembourg, Royaume-Uni, Irlande, Norvège, Australie principalement) aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de l'ordre de 418 millions d'euros pour l'exercice 2008 contre 362 millions d'euros pour l'exercice 2007.

#### **AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI RELEVANT DE REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

Les régimes à prestations définies subsistant en France et à l'étranger font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. La fraction des écarts actuariels à amortir, après application de la limite conventionnelle de 10% (méthode du corridor), est calculée séparément pour chaque plan à prestations définies.

Les provisions constituées au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies s'élèvent à 1 365 millions d'euros au 31 décembre 2008 (1 391 millions d'euros au 31 décembre 2007), dont 561 millions d'euros pour les engagements français et 804 millions d'euros pour les engagements étrangers.



- Régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite

- Régimes de retraite

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Ces engagements résiduels sont couverts par une provision constituée dans les comptes du Groupe, ou sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance, dans le bilan desquelles la valeur de marché des actifs investis en représentation de ces régimes se répartit à hauteur de 83% en obligations, 8% en actions et 9% en immobilier.

A l'étranger, les régimes de retraite reposent, soit sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (Royaume-Uni), soit sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini (Etats-Unis). Certains régimes sont des plans de retraite complémentaires liés aux pensions légales (Norvège). La gestion de certains régimes est assurée par une compagnie d'assurance (Espagne), une fondation (Suisse) ou par des organismes de gestion indépendants (Royaume-Uni). Au 31 décembre 2008, 86% des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur une vingtaine de plans situés au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en Suisse. La valeur de marché des actifs de ces régimes se répartit à hauteur de 34% en actions, 47% en obligations, et 19% en autres instruments financiers.

- Autres avantages liés à la retraite

Le personnel des différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance extérieure au Groupe. A l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont concentrés en Italie (82%) où un changement de loi a transformé le régime italien des indemnités de fin de carrière (TFR) en régime à cotisations définies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Les droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006 demeurent à prestations définies.



Les tableaux présentés ci-après concernent à la fois les régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite :

- Rapprochement entre les actifs et les passifs comptabilisés au bilan

En millions d'euros , au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Valeur actualisée des obligations	4 189	4 047
Valeur actualisée des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	3 323	3 156
Valeur actualisée des obligations non financées	866	891
Valeur de marché des actifs des régimes	(2 129)	(2 474)
Valeur de marché des actifs excédentaires	(76)	(68)
Valeur de marché des actifs distincts <sup>(1)</sup>	(15)	(14)
Coûts non encore comptabilisés en application des dispositions de la norme IAS 19	(751)	(280)
Coût des services passés	(193)	(245)
Pertes ou gains nets actuariels	(558)	(35)
Autres montants comptabilisés au bilan	5	50
Obligation nette comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies	1 223	1 261

(1) les actifs distincts sont cantonnés dans le bilan des filiales d'assurance du Groupe en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

- Variation de la valeur actualisée des obligations et des actifs excédentaires

En millions d'euros,	Exercice 2008	Exercice 2007
Valeur actualisée des obligations en début de période	3 979	3 814
Valeur actualisée brute des obligations en début de période	4 047	3 884
Valeur de marché des actifs excédentaires en début de période	(68)	(70)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	149	117
Charge liée à l'actualisation des engagements	181	166
Coût des modifications de régime de la période	(40)	192
Effets des réductions ou liquidations de régime	16	(80)
Gains actuariels de la période	240	(117)
Cotisations des membres des régimes	11	11
Prestations versées aux bénéficiaires	(285)	(205)
Effet des variations de change	(117)	(120)
Effet des variations de périmètre	(3)	222
Autres variations	(18)	(21)
Valeur actualisée des obligations en fin de période	4 113	3 979
Valeur actualisée brute des obligations en fin de période	4 189	4 047
Valeur de marché des actifs excédentaires en fin de période	(76)	(68)



## - Variation de la valeur de marché des actifs de régime et des actifs distincts

En millions d'euros,	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>Valeur de marché des actifs en début de période</b>	<b>2 488</b>	<b>2 225</b>
<i>Valeur de marché des actifs des régimes en début de période</i>	<i>2 474</i>	<i>2 213</i>
<i>Valeur de marché des actifs distincts en début de période</i>	<i>14</i>	<i>12</i>
Rendement attendu des actifs de régime	119	123
Effets des réductions ou liquidations de régime	(2)	(1)
Gains actuariels de la période	(327)	15
Cotisations des membres des régimes	11	11
Cotisations versées par BNP Paribas aux actifs de régimes	81	122
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(139)	(120)
Effet des variations de change	(83)	(105)
Effet des variations de périmètre	1	218
Autres variations	(5)	-
<b>Valeur de marché des actifs en fin de période</b>	<b>2 144</b>	<b>2 488</b>
<i>Valeur de marché des actifs des régimes en fin de période</i>	<i>2 129</i>	<i>2 474</i>
<i>Valeur de marché des actifs distincts en fin de période</i>	<i>15</i>	<i>14</i>

## - Composantes de la charge de retraite

En millions d'euros,	Exercice 2008	Exercice 2007
Coût des services rendus au cours de l'exercice	149	117
Charge liée à l'actualisation des engagements	181	166
Rendement attendu des actifs de régime	(119)	(123)
Amortissement des écarts actuariels	1	4
Amortissement des services passés	11	3
Effets des réductions ou liquidations de régime	18	(77)
<b>Total porté dans les « frais de personnel »</b>	<b>241</b>	<b>90</b>

## - Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements en fin de période

En pourcentage	31 décembre 2008				31 décembre 2007			
	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis
Taux d'actualisation	3,11%-4,05%	2,75%-4,19%	4,50%	6,00%	4,11%-4,60%	4,15%-4,70%	5,69%	6,00%
Taux d'augmentation future des	3,00%-5,00%	2,00%-4,00%	3,50%-4,40%	4,00%	2,50%-5,00%	2,00%-5,00%	4,30%-4,75%	4,00%-5,00%

## - Rendement des actifs de régime au cours de la période

En pourcentage,	Exercice 2008				Exercice 2007			
	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis
Rendement attendu des actifs de régime <sup>(1)</sup>	4,20%	3,25%-5,15%	4,50%-6,60%	6,00%-7,00%	4,20%	2,00%-6,90%	4,80%-7,30%	6,50%-8,25%
Rendement effectif des actifs de régime <sup>(1)</sup>	4,00%-4,15%	(33,00)%-0,00%	(20,00)%-(-1,38)%	(32,00)%-(-15,60)%	4,50%-4,70%	3,00%-6,00%	6,00%-9,00%	5,00%-12,00%

(1) Fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays ou d'une même zone géographique ou monétaire.



En France, les pertes actuarielles apparues au cours de l'exercice 2008 ont augmenté la valeur des engagements nets de l'ordre de 110 millions d'euros. Elles relèvent essentiellement de la mise à jour des paramètres utilisés pour l'évaluation des engagements sociaux et en particulier des taux d'actualisation et des taux d'augmentation future des salaires.

A l'étranger, les pertes actuarielles apparues au cours de l'exercice 2008 ont augmenté la valeur des engagements nets de l'ordre de 456 millions d'euros du fait de la baisse des rendements des actifs, pour 430 millions d'euros et de la mise à jour des valeurs des paramètres utilisés pour l'évaluation des engagements.

- Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

En France, BNP Paribas n'a plus d'engagement au titre des régimes de couverture médicale à l'égard de ses retraités.

A l'étranger, il existe plusieurs régimes de couverture médicale pour les retraités dont les principaux se situent aux Etats-Unis. Les provisions constituées au titre des engagements existant à l'égard des ayants droits s'élèvent à 51 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 48 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité en vigueur dans chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. Ces hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte des évolutions futures estimées du coût des services médicaux résultant à la fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

#### INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

La banque favorise en France le départ anticipé fondé sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaires font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire. Les plans en cours d'exécution concernent en France principalement BNP Paribas métropole, BNP Paribas Personal Finance et BNP Paribas Lease Group, et à l'étranger principalement BNL.

Au 31 décembre 2008, les provisions existant au sein du Groupe au titre des plans de départ volontaire et de préretraite s'élèvent à 150 millions d'euros (264 millions d'euros au 31 décembre 2007) dont 108 millions d'euros (171 millions d'euros au 31 décembre 2007) relatives aux activités développées à l'étranger, et 42 millions d'euros en France.

En outre le Groupe BNP Paribas a annoncé le 16 décembre 2008 qu'une étude était lancée pouvant conduire à une réduction des effectifs de CIB de l'ordre de 5% au niveau mondial.

A ce titre des licenciements ont été annoncés et des provisions pour restructuration ont déjà été constituées au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et à Hong Kong pour des montants respectifs de 10 millions d'euros, 5 millions d'euros et 3 millions d'euros.



## 7.c PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

### PLANS DE FIDELISATION ET D'INTERESSEMENT EN ACTIONS

BNP Paribas a mis en place, au bénéfice de certains de ses collaborateurs, des rémunérations à base d'actions, des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et des attributions d'actions gratuites qui s'intègrent dans des plans de fidélisation ainsi que dans un Plan Global d'Intéressement en Actions.

- Plans de fidélisation

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans de fidélisation au bénéfice de certains collaborateurs, dont la performance est significative ou nouvellement recrutés, prévoient, sous condition de présence, une rémunération spécifique sur une période pluriannuelle et payable sous diverses formes (actions, montants en espèces indexés sur le cours de l'action). La norme IFRS 2 prescrivant de constater la charge de ces rémunérations sur la période d'acquisition des droits, la charge enregistrée en 2008 est relative aux attributions effectuées entre les années 2005 et 2008.

- Plan Global d'Intéressement en Actions

Jusqu'en 2005, divers plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribués par BNP, Paribas ou ses filiales, puis par BNP Paribas au personnel du Groupe, dans le cadre des autorisations successives données par les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les plans d'options mis en œuvre, sur un rythme annuel depuis 2005, ont pour objectif d'associer différentes catégories de cadres au développement de la valorisation du Groupe et de favoriser de ce fait la convergence de leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Le prix d'exercice de ces plans, déterminé lors de chaque émission conformément aux dispositions des autorisations des Assemblées Générales Extraordinaires correspondantes, ne comporte pas de décote. La durée de vie des options a été ramenée à 8 ans à compter du plan attribué en 2005.

Les conditions d'exercice d'une fraction (30%) des options attribuées, au-delà d'un nombre minimum d'options non sujettes à cette condition (3 000 options), dépendent de la performance relative du titre BNP Paribas par rapport à l'indice Dow Jones Euro Stoxx Bank. La performance relative est mesurée en fin de seconde, troisième et quatrième année de la période d'indisponibilité et s'applique, à chaque date de calcul, au tiers des options sujettes à cette condition.

La performance relative de BNP Paribas par rapport à l'indice est constatée en comparant d'une part le rapport en pourcentage entre la moyenne des cours d'ouverture du titre BNP Paribas de chaque année d'indisponibilité et ceux de l'année d'indisponibilité précédente, et d'autre part le rapport en pourcentage entre la moyenne des cours d'ouverture de l'indice sur les mêmes périodes.

Si la performance constatée du titre BNP Paribas est supérieure à celle de l'indice, alors le prix d'exercice de la fraction des options correspondantes demeure inchangé. A l'inverse, si cette performance est inférieure de 20 points ou plus à celle de l'indice, alors les options correspondant à la fraction sujette à la condition de performance sont caduques et ne pourront pas être exercées.

En outre, si la performance constatée du titre BNP Paribas est inférieure de moins de 5 points, de 5 à moins de 10 points, ou de 10 à moins de 20 points à celle de l'indice, alors le prix d'exercice initial est majoré respectivement de 5%, 10%, ou 20% pour la fraction attribuée des options correspondantes.



Dans le cadre des plans d'options mis en place depuis 2003, à 6 reprises sur 9 mesures de performance réalisées, la condition de performance n'a pas été intégralement remplie et les modalités d'ajustement prévues ont été mises en œuvres.

A compter de 2006, et dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2005, BNP Paribas a mis en place un Plan Global d'Intéressement en Actions, comportant, au bénéfice des catégories ci-dessus, attribution d'options de souscription d'actions et attribution d'actions gratuites. Les cadres dirigeants et les mandataires sociaux se voient attribuer uniquement des options de souscription d'actions, les cadres occupant un poste clé bénéficient d'une attribution associant options de souscription d'actions et actions gratuites, les cadres à potentiel et les contributeurs clés bénéficient uniquement d'actions gratuites.

Les actions gratuites attribuées jusqu'en 2008 sont acquises à titre définitif, sous condition de présence à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans ou 3 ans selon le cas, et la période de conservation des actions gratuites est de deux ans. Ces actions gratuites n'ont été attribuées qu'à des salariés du Groupe en France.

La condition de performance est réalisée si le Résultat par action du Groupe augmente de 5% ou plus par rapport à l'exercice précédent, ou, au cas où cette condition n'est pas remplie, en fonction de la performance relative du titre BNP Paribas par rapport à l'indice Dow Jones Euro Stoxx Bank, celle-ci étant mesurée en comparant d'une part le rapport en pourcentage entre la moyenne des cours d'ouverture du titre BNP Paribas de chaque année considérée et ceux de l'année précédente, et d'autre part le rapport en pourcentage entre la moyenne des cours d'ouverture de l'indice sur les mêmes périodes.

En cas de non réalisation de cette condition, la fraction de l'attribution d'actions gratuites correspondante sera caduque.

Tous les plans non expirés se dénoueront par une éventuelle souscription ou livraison d'actions BNP Paribas

- Charge représentée par les paiements à base d'actions

Au titre de l'ensemble des plans octroyés, la charge comptabilisée en 2008 s'élève à 116 millions d'euros (107 millions d'euros en 2007).

Charge en millions d'euros	2008				2007
	Plans d'options de souscription et d'achat d'actions	Plan d'attribution d'actions gratuites	Autres plans	Charge Totale	Charge Totale
Plans de fidélisation			13	13	19
Plan Global d'Intéressement en actions	50	53		103	88
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>53</b>	<b>13</b>	<b>116</b>	<b>107</b>



- Historique des plans attribués

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des attributions au titre des plans existants au 31 décembre 2008 sont décrites dans les tableaux ci-après :

- Plans d'options de souscription d'actions

Caractéristiques du plan							options en vie à la fin de la période	
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées (1)	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice ajusté (en euros) (5)	Nombre d'options	Durée résiduelle en années jusqu'à l'échéance des options
BNP <sup>(1)</sup>	03/05/1999	112	670 000	04/05/2004	03/05/2009	37,31	52 586	1
BNL <sup>(4)</sup>	13/09/1999	137	614 763	13/09/2001	13/09/2011	82,05	428 647	3
BNP <sup>(1) (4)</sup>	22/12/1999	642	5 064 000	23/12/2004	22/12/2009	44,77	1 478 811	1
BNP <sup>(1) (4)</sup>	07/04/2000	1 214	1 754 200	08/04/2005	07/04/2010	42,13	350 336	2
BNL <sup>(4)</sup>	20/10/2000	161	504 926	20/10/2003	20/10/2013	103,55	465 154	5
BNP Paribas SA <sup>(1) (2)</sup>	15/05/2001	932	6 069 000	15/05/2005	14/05/2011	48,57	2 900 350	3
BNL <sup>(4)</sup>	26/10/2001	223	573 250	26/10/2004	26/10/2014	63,45	4 740	6
BNL <sup>(4)</sup>	26/10/2001	153	479 685	26/10/2004	26/10/2012	63,45	2 074	4
BNP Paribas SA <sup>(2)</sup>	31/05/2002	1 384	2 158 570	31/05/2006	30/05/2012	59,48	1 035 408	4
BNP Paribas SA <sup>(3)</sup>	21/03/2003	1 302	6 693 000	21/03/2007	20/03/2013	36,78	3 446 670	5
BNP Paribas SA <sup>(3)</sup>	24/03/2004	1 458	1 779 850	24/03/2008	21/03/2014	49,36	1 402 831	6
BNP Paribas SA <sup>(3)</sup>	25/03/2005	2 380	4 332 550	25/03/2009	22/03/2013	54,62	4 133 709	5
BNP Paribas SA <sup>(3)</sup>	05/04/2006	2 583	3 894 770	06/04/2010	04/04/2014	75,25	3 707 890	6
BNP Paribas SA <sup>(3)</sup>	08/03/2007	2 023	3 630 165	08/03/2011	06/03/2015	82,70	3 554 690	7
BNP Paribas SA <sup>(3)</sup>	06/04/2007	219	405 680	06/04/2011	03/04/2015	78,50	392 905	7
BNP Paribas SA <sup>(3)</sup>	18/04/2008	2 402	3 985 590	18/04/2012	15/04/2016	66,10	3 945 590	8
<b>Total des options en vie à la fin de la période</b>							<b>27 302 391</b>	

(1) Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés pour tenir compte de la division du nominal de l'action BNP Paribas par deux intervenue le 20 février 2002.

(2) Le droit d'exercice attribué aux salariés était conditionné pour partie aux performances financières du Groupe déterminées par le rapport entre le résultat consolidé, part du Groupe, et les capitaux propres moyens part du Groupe de chaque exercice concerné. La performance minimum retenue était de 16 % en moyenne sur les quatre exercices débutant l'année d'attribution du plan ou à défaut sur trois exercices glissants débutant la deuxième année après celle d'attribution du plan. Cette condition a été levée pour les plans concernés.

(3) Les modalités d'exercice d'une fraction des options attribuées aux salariés sont subordonnées à la réalisation d'une condition de performance relative du titre BNP Paribas, par rapport à l'indice sectoriel Dow Jones Euro Stoxx Bank, pendant la période d'indisponibilité.

En conséquence de cette condition de performance relative, le prix d'exercice ajusté à été fixé à :

- 38,62 euros pour 404 649 options du plan du 21 mars 2003 en vie en fin de période
- 51,83 euros pour 3 028 options du plan du 24 mars 2004 en vie en fin de période
- 57,40 euros pour 171 460 options du plan du 25 mars 2005 en vie en fin de période
- 79,00 euros pour 164 106 options du plan du 05 avril 2006 en vie en fin de période

(4) Plans ayant concerné les collaborateurs des deux groupes rapprochés, BNP et Paribas. Le droit d'exercice était conditionné au non-paiement du certificat de valeur garantie attaché aux actions créées lors du rapprochement des deux groupes. Cette condition a été levée pour les deux plans concernés.

(5) Les prix d'exercice de chacun des plans attribués avant le 31 mars 2006, ainsi que le nombre d'options non encore exercées à cette date, ont été ajustés à cette date, conformément à la réglementation en vigueur, pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenu le 7 mars 2006.

(6) A la suite de la fusion intervenue le 1<sup>er</sup> octobre 2007 entre BNL et BNP Paribas, les plans d'options attribués par BNL entre 1999 et 2001 donnent aux bénéficiaires depuis la date de la fusion, le droit de souscrire un nombre d'actions BNP Paribas déterminé, conformément au rapport d'échange (1 action BNP Paribas pour 27 actions BNL), à un prix d'exercice ajusté par le même rapport d'échange.



## - Plans d'attribution d'actions gratuites

Caractéristiques du plan						Nombre d'actions en vie à la fin de la période
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Date d'acquisition définitive des actions attribuées	Date de fin de période d'incessibilité des actions attribuées	
BNP Paribas SA <sup>(1)</sup>	05/04/2006	2 034	544 370	07/04/2008	07/04/2010	805
BNP Paribas SA	05/04/2006	253	64 281	06/04/2009	06/04/2011	60 189
BNP Paribas SA	08/03/2007	2 145	834 110	09/03/2009	09/03/2011	818 070
BNP Paribas SA	08/03/2007	327	76 813	28/06/2010	28/06/2012	75 032
BNP Paribas SA	18/04/2008	2 124	820 890	19/04/2010	19/04/2012	819 090
<b>Total des actions en vie à la fin de la période</b>						<b>1 773 186</b>

(1) La date d'acquisition définitive de 805 actions a été différée en raison de l'absence des bénéficiaires à la date initialement prévue.

La 21<sup>ème</sup> résolution soumise à l'Assemblée Générale du 21 mai 2008 a acté le principe de soumettre l'acquisition définitive des actions gratuites à une condition de performance liée aux résultats. Le Conseil d'Administration décidera des conditions de performance applicables dès le prochain plan d'attribution d'actions gratuites qui lui sera présenté.

- Mouvements intervenus sur les plans d'option de souscription, d'achat et d'attribution gratuite d'actions au cours des deux derniers exercices

## - Plans d'options de souscription d'actions

	2008		2007	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros
Options en vie au 1er janvier	24 648 283	59,07	24 474 326	50,63
Options attribuées pendant la période	3 985 590	66,10	4 035 845	82,28
Options issues de la conversion des plans BNL en actions BNP Paribas			989 317	
Options exercées pendant la période	(1 040 223)	65,23	(4 488 732)	40,86
Options devenues caduques pendant la période	(291 259)		(362 473)	
<b>Options en vie au 31 décembre</b>	<b>27 302 391</b>	<b>59,60</b>	<b>24 648 283</b>	<b>59,07</b>
<b>Options exerçables au 31 décembre</b>	<b>10 666 992</b>	<b>45,20</b>	<b>10 154 176</b>	<b>44,16</b>

Le cours de bourse moyen de la période de levée des options en 2008 s'élève à 42,08 euros (contre 81,52 euros en 2007).



## - Plans d'attribution d'actions gratuites

	2008	2007
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
Actions en vie au 1er janvier	1 483 630	595 669
Actions attribuées pendant la période	820 890	910 923
Actions acquises à titre définitif pendant la période	(524 208)	(463)
Actions devenues caduques pendant la période	(7 126)	(22 499)
Actions en vie au 31 décembre	1 773 186	1 483 630

- Valeur donnée aux options de souscription d'actions et aux actions gratuites attribuées

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2, BNP Paribas évalue les options de souscription d'actions et les actions attribuées et comptabilise une charge, déterminée à la date d'attribution du plan, calculée respectivement à partir de la valeur de marché des options et des actions. Celles-ci sont donc évaluées à leur valeur initiale qui ne pourra pas être modifiée par la suite en fonction de l'évolution ultérieure du cours de bourse du titre BNP Paribas. Seules les hypothèses relatives à la population de bénéficiaires (pertes de droit) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition des droits et donner lieu à un réajustement de la charge. La valorisation des plans du Groupe est effectuée par une société spécialisée indépendante.

- Valorisation des options de souscription d'actions

Les modèles retenus pour la valorisation des options de souscription d'actions sont les algorithmes de type arbre (binomial ou trinomial) afin de pouvoir tenir compte de la possibilité d'exercer de façon non optimale les options à partir de la date de disponibilité. Pour la valorisation des caractéristiques de certaines attributions secondaires liées à la performance relative de BNP Paribas par rapport à un indice sectoriel, la méthode dite de Monte Carlo a également été retenue.

La volatilité implicite retenue pour la valorisation des plans a été estimée à partir d'un panel de cotations effectuées par différentes salles de marché. Le niveau de volatilité retenu tient compte de l'évolution des volatilités historiques mesurées sur l'indice de référence ainsi que sur le titre BNP Paribas couvrant une plage d'observations de 10 ans.

Les options de souscription d'actions attribuées le 18 avril 2008 ont été valorisées à 17,32 euros et 15,35 euros selon qu'elles sont sujettes ou non à une condition de performance (respectivement 14,57 euros et 12,90 euros pour les options de souscriptions d'actions attribuées le 8 mars 2007, respectivement 16,68 euros et 14,47 euros pour les options de souscription d'actions attribuées le 6 avril 2007).

	Exercice 2008	Exercice 2007	
	Plan attribué le 18 avril 2008	Plan attribué le 8 mars 2007	Plan attribué le 6 avril 2007
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'attribution (en euros)	67,98	79,31	80,60
Prix d'exercice de l'option (en euros)	66,10	82,70	75,50
Volatilité implicite de l'action BNP Paribas	29,5%	23,3%	23,3%
Exercice anticipé des options	8 ans	7 ans	7 ans
Dividende attendu de l'action BNP Paribas <sup>(1)</sup>	4,0%	4,0%	4,0%
Taux d'intérêt sans risque	4,5%	4,1%	4,3%
Taux de perte des droits	1,5%	1,5%	1,5%

(1) Le taux de dividende indiqué ci-dessus est une moyenne de la série de dividendes annuels estimés.



- Valorisation des actions gratuites

La valeur unitaire des actions gratuites retenue est la valeur au terme de la période de conservation à laquelle s'ajoutent les dividendes postérieurs à la date d'acquisition, actualisée à la date d'attribution.

La valeur des actions gratuites attribuées le 18 avril 2008 est de 60,94 euros (72,43 euros et 65,48 euros pour les actions attribuées en 2007 dont les fins de période de conservation respectives sont le 10 mars 2011 et le 29 juin 2012).

#### SOUSCRIPTION OU ACHAT D' ACTIONS PAR LE PERSONNEL DANS LE CADRE DU PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE

	Exercice 2008	Exercice 2007
Date de l'annonce du plan	13 mai 2008	15 mai 2007
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'annonce du plan (en euros)	67,75	92,77
Nombre d'actions émises ou cédées	5 360 439	5 971 476
Prix de souscription ou de cession (en euros)	54,90	69,20
Taux d'intérêt sans risque à 5 ans	4,20%	4,16%
Taux d'emprunt 5 ans in fine	8,00%	8,00%
Juste valeur de l'incessibilité	16,40%	16,56%

Il n'a pas été comptabilisé de charge dans les comptes du Groupe dans la mesure où le coût financier que représente pour la banque la décote consentie lors de la souscription d'actions par le personnel dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, valorisé en tenant compte de l'incessibilité pendant cinq années des titres émis, est nul. De fait, parmi les employés du Groupe BNP Paribas à qui la possibilité de souscrire à cette offre a été proposée, 44% ont décidé de réaliser cet investissement, 56% ayant donc renoncé à donner suite à cette proposition en 2008.



## 8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 8.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

- Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires utilisables au cours de l'exercice 2008

Les délégations suivantes en cours de validité en 2008, ont été accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration pour procéder à des augmentations ou réductions de capital :

Assemblée Générale au cours de laquelle a été donnée délégation au Conseil d'administration		Utilisation faite au cours de l'exercice 2008
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 (22 <sup>e</sup> résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital social d'un montant nominal maximal fixé à 36 millions d'euros avec suppression du droit préférentiel de souscription. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	Emission de 5 360 439 actions nouvelles d'un nominal de 2 euros, constatée le 31 juillet 2008
Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007 (10 <sup>e</sup> résolution)	<p>Adaptation à la loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionariat salarié, de la vingt-deuxième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 relative à l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas</p> <p><i>Les opérations envisagées pourront prendre la forme de cessions d'actions aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas.</i></p>	-
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (20 <sup>e</sup> résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de réaliser des opérations réservées aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas pouvant prendre la forme d'augmentations de capital et/ou de cessions de titres réservées</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximal de 36 millions d'euros, par l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise du groupe BNP Paribas. Les opérations envisagées au sein de cette résolution peuvent également prendre la forme de cessions d'actions aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise du groupe BNP Paribas. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.
Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2005 (14 <sup>e</sup> résolution)	<p>Autorisation de consentir aux mandataires sociaux et à certains membres du personnel des options de souscription ou d'achat d'actions</p> <p><i>Cette autorisation porte sur un nombre d'actions représentant au maximum 1,5% du capital social de BNP Paribas, soit moins de 0,5% par an. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i></p>	Attribution de 3 985 590 options de souscription lors du Conseil d'administration du 19 mars 2008
Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2005 (15 <sup>e</sup> résolution)	<p>Autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés liées</p> <p><i>Les actions attribuées pourront être existantes ou à émettre et représenteront au maximum 1,5% du capital social de BNP Paribas, soit moins de 0,5% par an. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i></p>	Attribution de 820 890 actions gratuites lors du Conseil d'administration du 19 mars 2008
Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007 (9 <sup>e</sup> résolution)	<p>Adaptation à la loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionariat salarié, de la quinzième résolution de l'Assemblée Générale mixte du 18 mai 2005 relative à l'autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés liées</p> <p><i>Ladite adaptation est destinée à permettre la fin anticipée des périodes d'acquisition et de conservation, sous réserve du respect des conditions légales en cas d'invalidité du bénéficiaire.</i></p>	-



Assemblée Générale au cours de laquelle a été donnée délégation au Conseil d'administration		Utilisation faite au cours de l'exercice 2008
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (21 <sup>e</sup> résolution)	<p>Autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés de BNP Paribas et aux salariés et mandataires sociaux des sociétés liées</p> <p><i>Les actions attribuées pourront être existantes ou à émettre et représenteront au maximum 1,5% du capital social de BNP Paribas, soit moins de 0,5% par an. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (22 <sup>e</sup> résolution)	<p>Autorisation de consentir à certains membres du personnel et aux mandataires sociaux des options de souscription ou d'achat d'actions</p> <p><i>Cette autorisation porte sur un nombre de titres représentant au maximum 3% du capital social de BNP Paribas, soit moins de 1% par an. Ce plafond est global, commun aux 21<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> résolutions. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (13 <sup>e</sup> résolution)	<p>Emission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital</p> <p><i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 1 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions).</i>  <i>Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros.</i>  <i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (14 <sup>e</sup> résolution)	<p>Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et octroi d'un délai de priorité, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital</p> <p><i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros (soit 175 millions d'actions).</i>  <i>Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 7 milliards d'euros.</i>  <i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (15 <sup>e</sup> résolution)	<p>Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange</p> <p><i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 250 millions d'euros (soit 125 millions d'actions).</i>  <i>Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (16 <sup>e</sup> résolution)	<p>Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer des apports de titres non cotés dans la limite de 10 % du capital</p> <p><i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10% du capital social de BNP Paribas.</i>  <i>Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (17 <sup>e</sup> résolution)	<p>Limitation globale des autorisations d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription</p> <p><i>La décision est prise de limiter le montant global des émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les quatorzième, quinzième et seizième résolutions susmentionnées, d'une part à hauteur de 350 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, et d'autre part à hauteur de 7 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance.</i></p>	-



## Assemblée Générale au cours de laquelle a été donnée délégation au Conseil d'administration

Utilisation faite au cours de l'exercice 2008

Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (18 <sup>e</sup> résolution)	Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport <i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ordinaires ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (19 <sup>e</sup> résolution)	Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription <i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part à hauteur de 1 milliard d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les treizième, quatorzième, quinzième et seizième résolutions susmentionnées, et d'autre part, à hauteur de 10 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance, susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées par les treizième, quatorzième, quinzième et seizième résolutions ci-dessus.</i>	-
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (23 <sup>e</sup> résolution)	Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions <i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir dans le cadre de l'autorisation donnée par ladite Assemblée Générale, dans la limite de 10% du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois. Délégation de tous pouvoirs pour réaliser cette réduction de capital, et d'imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.

- Opérations réalisées sur le capital

Opérations sur le capital	en nombre	valeur unitaire en €	en €	Date d'autorisation par l'Assemblée générale	Date de décision du Conseil d'administration	Date de jouissance
<b>Nombre d'actions émises au 31 décembre 2006</b>	<b>930 467 477</b>	<b>2</b>	<b>1 860 934 954</b>			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	5 647 059	2	11 294 118	(1)	(1)	01-janv-06
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	817 549	2	1 635 098	(1)	(1)	01-janv-07
Augmentation de capital résultant de l'opération de fusion avec BNL	439 358	2	878 716	15-mai-07	31-juil-07	01-janv-07
Réduction de capital par annulation d'actions détenues par BNP Paribas	(32 111 135)	2	(64 222 270)	15-mai-07	31-juil-07	-
<b>Nombre d'actions émises au 31 décembre 2007</b>	<b>905 260 308</b>	<b>2</b>	<b>1 810 520 616</b>			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	1 115 091	2	2 230 182	(1)	(1)	01-janv-07
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	360 269	2	720 538	(1)	(1)	01-janv-08
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Entreprise	5 360 439	2	10 720 878	23-mai-06	13-mai-08	01-janv-08
<b>Nombre d'actions émises au 31 décembre 2008</b>	<b>912 096 107</b>	<b>2</b>	<b>1 824 192 214</b>			

(1) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant l'attribution des options de souscription d'actions levées au cours de la période.



- Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe

En application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007, BNP Paribas a été autorisé à acquérir, pour un prix maximum d'achat de 105 euros par action, un nombre d'actions n'excédant pas 10% du nombre d'actions composant le capital social de BNP Paribas SA en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel et aux mandataires sociaux, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe, dans le cadre d'un contrat de liquidité et à des fins de gestion patrimoniale et financière.

Cette autorisation consentie pour une durée de 18 mois est devenue caduque avec l'adoption de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 qui l'a annulée et remplacée. Par cette dernière résolution, le conseil a été autorisé à acquérir un nombre d'actions n'excédant pas 10% du nombre d'actions composant le capital social de BNP Paribas SA, aux mêmes fins que celles énoncées à la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007, mais à un prix maximum d'achat de 100 euros par action. Cette autorisation a été consentie pour une durée de dix-huit mois.

En outre, une des filiales du Groupe intervenant sur des opérations de transaction (de négociation et d'arbitrage) sur indices boursiers procède dans le cadre de son activité à des ventes à découvert portant sur des actions émises par BNP Paribas.

Au 31 décembre 2008, le Groupe BNP Paribas détenait 3 998 016 actions BNP Paribas représentant 301 millions d'euros qui ont été portées en diminution des capitaux propres.

Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe	Opérations pour compte propre		Opérations de transaction		Total	
	en nombre	valeur comptable en millions d'euros	en nombre	valeur comptable en millions d'euros	en nombre	valeur comptable en millions d'euros
Actions détenues au 31 décembre 2006	19 245 508	1 292	5 966 401	494	25 211 909	1 786
Acquisitions effectuées	26 776 958	2 223			26 776 958	2 223
Réduction de capital	(32 111 135)	(2 428)			(32 111 135)	(2 428)
Actions remises au personnel	(6 971 945)	(568)			(6 971 945)	(568)
Autres mouvements	2 196 728	111	(6 129 863)	(505)	(3 933 135)	(394)
Actions détenues au 31 décembre 2007	9 136 114	630	(163 462)	(11)	8 972 652	619
Acquisitions effectuées	1 304 072	91			1 304 072	91
Actions remises au personnel	(802 472)	(54)			(802 472)	(54)
Livraison d'actions pour l'acquisition de Banco BGN	(3 646 292)	(288)			(3 646 292)	(288)
Autres mouvements	(542 574)	(34)	(1 287 370)	(33)	(1 829 944)	(67)
Actions détenues au 31 décembre 2008	5 448 848	345	(1 450 832)	(44)	3 998 016	301

Au cours de l'exercice 2008, en vertu des autorisations susvisées, BNP Paribas SA a racheté sur le marché, hors contrat de liquidité, 600 000 actions, à un cours moyen de 68,58 euros par action de nominal 2 euros, dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel et aux mandataires sociaux, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le



cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise. Ces actions ont été subséquemment réaffectées à la rubrique des actions destinées à être annulées.

BNP Paribas SA a également racheté sur le marché, hors contrat de liquidité, 40 662 actions, à un cours moyen de 74,29 euros par action de nominal 2 euros, qui ont été affectées à l'objectif d'annulation.

En outre, dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF conclu avec Exane BNP Paribas, 272 719 actions ont été achetées au prix moyen de 59,40 euros et 258 903 actions ont été vendues au prix moyen de 60,50 euros. Au 31 décembre 2008, 161 851 titres représentant 9 millions d'euros sont détenus par BNP Paribas SA au titre de ce contrat.

Du 1er janvier au 31 décembre 2008, 524 208 actions BNP Paribas ont été livrées à la suite de l'attribution définitive d'actions gratuites, dont 610 par anticipation, à leurs bénéficiaires.

Le 1er octobre 2008, ont été remises en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe, 3 646 292 actions rachetées.

- Preferred shares et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)
- Preferred shares émises par les filiales étrangères du Groupe

En décembre 1997, le Groupe a effectué une émission de 500 millions de dollars de preferred shares de droit américain sans droit de vote. Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP US Funding LLC contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent à leurs souscripteurs un revenu à taux fixe pendant dix ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor. Les dividendes sur les preferred shares peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun coupon sur les titres assimilés aux preferred shares (Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) au cours de l'année précédente. Les dividendes non versés ne sont pas reportés. Les titres de cette émission ont été remboursés à l'initiative de l'émetteur en décembre 2007, à l'issue de la période contractuelle de 10 ans.

Une émission de 500 millions de dollars a été effectuée en octobre 2000, par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust également contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les titres émis sont de même nature que les précédents et offrent à leur souscripteur un revenu à taux fixe pendant 10 ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor.

En octobre 2001 une émission perpétuelle de même nature de 500 millions d'euros a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust III contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre à leur souscripteur une rémunération à taux fixe durant 10 ans. Les titres pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor.

En janvier et juin 2002, deux émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 660 millions d'euros et 650 millions de dollars, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust IV et V contrôlées de façon exclusive par le Groupe. Elles offrent à leurs souscripteurs une rémunération à taux fixe versée respectivement annuellement sur 10 ans et trimestriellement pendant 5 ans. Les titres de la première de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération



devenant indexée sur l'Euribor. Les titres de la deuxième de ces deux émissions ont été remboursés à l'initiative de l'émetteur en juin 2007, à l'issue de la période contractuelle de 5 ans.

En janvier 2003, une émission perpétuelle de même nature de 700 millions d'euros a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust VI contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2013, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur l'Euribor.

Le sous-groupe LaSer-Cofinoga, consolidé par intégration proportionnelle, a procédé en 2003 et 2004 à trois émissions de preferred shares, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire de structures dédiées de droit anglais contrôlées de façon exclusive par ce sous-groupe. Les actions donnent droit pendant 10 ans à un dividende prioritaire non cumulatif, à taux fixe pour celle émise en 2003 ou indexé pour celles émises en 2004. A l'issue de cette période de 10 ans, les actions pourront être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre anniversaire du coupon, la rémunération de l'émission réalisée en 2003 devenant alors indexée sur l'Euribor.

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
BNPP Capital Trust	octobre 2000	USD	500 millions	9,003%	10 ans	Libor 3 mois + 3,26%
BNPP Capital Trust III	octobre 2001	EUR	500 millions	6,625%	10 ans	Euribor 3 mois + 2,6%
BNPP Capital Trust IV	janvier 2002	EUR	660 millions	6,342%	10 ans	Euribor 3 mois + 2,33%
BNPP Capital Trust VI	janvier 2003	EUR	700 millions	5,868%	10 ans	Euribor 3 mois + 2,48%
Cofinoga Funding I LP	mars 2003	EUR	100 millions <sup>(1)</sup>	6,820%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,75%
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80 millions <sup>(1)</sup>	TEC 10 <sup>(2)</sup> + 1,35%	10 ans	TEC 10 <sup>(2)</sup> + 1,35%

(1) Avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle.

(2) TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

Au 31 décembre 2008, le Groupe BNP Paribas détenait 60 millions d'euros de preferred shares qui ont été portés en diminution des intérêts minoritaires.

#### - Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés émis par BNP Paribas SA

De 2005 à 2008, BNP Paribas SA a procédé à quinze émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant global de 10 543 millions en contre-valeur euros. Ces émissions offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe et peuvent être remboursées à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon indexé sur Euribor ou Libor.

La dernière de ces émissions, réalisée en décembre 2008, présente la particularité d'avoir été souscrite par la Société de Prise de Participation de l'Etat, société dont l'objet est d'émettre des titres de créance garantis par l'Etat dont le produit est utilisé pour souscrire à des titres émis par les établissements de crédit et qui constituent réglementairement des fonds propres Tier one. Elle offre au souscripteur une rémunération majorée d'une prime de remboursement de 1% à partir de la première date anniversaire d'émission puis de 2% à partir de chaque date anniversaire suivante pour atteindre 11% à partir de la sixième.



Les caractéristiques de ces différentes émissions sont reprises dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
juin 2005	USD	1 350 millions	semestrielle	5,186%	10 ans USD Libor 3 mois + 1,680%
octobre 2005	EUR	1 000 millions	annuelle	4,875%	6 ans 4,875%
octobre 2005	USD	400 millions	annuelle	6,250%	6 ans 6,250%
avril 2006	EUR	750 millions	annuelle	4,730%	10 ans Euribor 3 mois + 1,690%
avril 2006	GBP	450 millions	annuelle	5,945%	10 ans GBP Libor 3 mois + 1,130%
juillet 2006	EUR	150 millions	annuelle	5,450%	20 ans Euribor 3 mois + 1,920%
juillet 2006	GBP	325 millions	annuelle	5,945%	10 ans GBP Libor 3 mois + 1,810%
avril 2007	EUR	750 millions	annuelle	5,019%	10 ans Euribor 3 mois + 1,720%
juin 2007	USD	600 millions	trimestrielle	6,500%	5 ans 6,50%
juin 2007	USD	1 100 millions	semestrielle	7,195%	30 ans USD Libor 3 mois + 1,290%
octobre 2007	GBP	200 millions	annuelle	7,436%	10 ans GBP Libor 3 mois + 1,850%
juin 2008	EUR	500 millions	annuelle	7,781%	10 ans Euribor 3 mois + 3,750%
septembre 2008	EUR	650 millions	annuelle	8,667%	5 ans Euribor 3 mois + 4,050%
septembre 2008	EUR	100 millions	annuelle	7,570%	10 ans Euribor 3 mois + 3,925%
décembre 2008	EUR	2 550 millions	annuelle	7,750%	5 ans Euribor 3 mois + 4,550%

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient, qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels – non intégralement compensée par une augmentation de capital ou toute autre mesure équivalente – le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué. En cas de liquidation de BNP Paribas et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres émis, les porteurs produiront leurs créances pour leur montant nominal d'origine.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Réserves consolidées » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 31 décembre 2008, le Groupe BNP Paribas détenait 22 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.



- Résultat par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du Groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans la monnaie ainsi que des actions gratuites allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action.

	Exercice 2008	Exercice 2007
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) <sup>(1)</sup>	2 762	7 629
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	899 245 437	898 407 216
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	3 813 197	7 629 130
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	903 058 634	906 036 346
Résultat de base par action (en euros)	3,07	8,49
Résultat dilué par action (en euros)	3,06	8,42

(1) Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende.

Le dividende par action versé en 2008 au titre du résultat de l'exercice 2007 s'est élevé à 3,35 euros contre 3,10 euros versé en 2007 au titre du résultat de l'exercice 2006.



8.b PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Société consolidante</b>								
BNP Paribas SA	France					IG	100,00%	100,00%
<b>Banque de Détail en France</b>								
Banque de Bretagne	* France					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Développement SA	France					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Factor	* France					IG	100,00%	100,00%
Compagnie pour le Financement des Loisirs - Cofiloisirs	France					ME	33,33%	33,33%
<b>Banque de Détail en Italie (BNL Banca Commerciale)</b>								
Artiglianossa SPA	Italie					IG	73,86%	73,86%
Artigliansoa - Org. Di Attestazione SPA	Italie	7				ME	80,00%	59,08%
Banca Nazionale del Lavoro SPA	Italie		5					
BNL Broker Assicurazioni SPA	Italie	8				IG	100,00%	100,00%
BNL Direct Services SPA	Italie		5					
BNL Edizioni SRL	Italie	7				ME	100,00%	100,00%
BNL Finance SPA	Italie					IG	100,00%	100,00%
BNL Partecipazioni SPA	Italie					IG	100,00%	100,00%
BNL Positivity SRL	Italie					IG	51,00%	51,00%
Banca Nazionale del Lavoro SPA (ex BNL Progetto SPA)	Italie	2				IG	100,00%	100,00%
Crealmipresa SPA (Groupe)	Italie	7				ME	76,90%	56,80%
Elep SPA	Italie				4			
International Factors Italia SPA - Ifitalia	Italie					IG	99,64%	99,64%
Serfactoring SPA	Italie					ME	27,00%	26,94%
<b>Structures Ad Hoc</b>								
Vela ABS	Italie					IG		
Vela Home SRL	Italie					IG		
Vela Public Sector SRL	Italie					IG		
<b>International Retail Services</b>								
<b>Banque de Détail aux Etats-Unis</b>								
1897 Services Corporation	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
AmerUS Leasing, Incorporated.	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
BancWest Corporation	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
Bancwest Investment Services, Incorporated	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
Bank of the West Business Park Association LLC	Etats-Unis					IG	38,00%	38,00%
Bank of the West	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
Bishop Street Capital Management Corporation	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
BW Insurance Agency, Incorporated	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
BW Leasing, Incorporated	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
Center Club, Incorporated	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
CFB Community Development Corporation	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
Claas Financial Services LLC	Etats-Unis			2		IG	100,00%	80,45%
Commercial Federal Affordable Housing, Incorporated.	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Community Development Corporation	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Insurance Corporation	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Investments Services, Incorporated	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Realty Investors Corporation	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Service Corporation	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
Community First Home Mortgage	Etats-Unis				4			
Community First Insurance, Incorporated	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Banque de Détail aux Etats-Unis (suite)</b>								
Community Service, Incorporated	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
Contractors Insurance Services	Etats-Unis			5				
Equity Lending Incorporated	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
Essex Crédit Corporation	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
FHL Lease Holding Company Incorporated	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
FHL SPC One, Incorporated	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
First Bancorp	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
First Hawaiian Bank	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
First Hawaiian Leasing, Incorporated	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
First National Bancorp, Incorporated	Etats-Unis		4					
First National Bancorporation	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
First Santa Clara Corporation	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
First Savings Investment Corporation	Etats-Unis				4			
HBC Aviation, LLC	Etats-Unis		6	5				
KIC Technology1, Incorporated	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
KIC Technology2, Incorporated	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
KIC Technology3, Incorporated	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
Liberty Leasing Company	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
Mountain Fall Acquisition	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
Nabity - Perry Insurance, Incorporated	Etats-Unis		5					
ORE, Incorporated	Etats-Unis			4				
Roxborough Acquisition Corporation	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
St Paul Agency Incorporated	Etats-Unis			4				
The Bankers Club, Incorporated	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
The Voyager HR Group	Etats-Unis				4			
Ursus Real estate inc	Etats-Unis				2	IG	100,00%	100,00%
<b>Structures Ad Hoc</b>								
CFB Capital 3	Etats-Unis				2	IG		
CFB Capital 4	Etats-Unis					IG		
Commercial Federal Capital Trust 1	Etats-Unis					IG		
Commercial Federal Capital Trust 2	Etats-Unis					IG		
Commercial Federal Capital Trust 3	Etats-Unis					IG		
C-One Leasing LLC	Etats-Unis				2	IG		
First Hawaiian Capital 1	Etats-Unis					IG		
<b>BNP Paribas Personal Finance</b>								
Axa Banque Financement	France					ME	35,00%	35,00%
Banco BGN SA	Bésil				1	IG	100,00%	100,00%
Banco Cetelem Argentina	Argentine	11				IG	60,00%	60,00%
Banco Cetelem Portugal	Portugal					IG	100,00%	100,00%
Banco Cetelem SA	Espagne					IG	100,00%	100,00%
BGN Holding Financeira Limitada	Bésil				1	IG	100,00%	100,00%
Bieffe 5 SPA	Italie	2				ME	100,00%	50,00%
BNP Paribas Invest Immo	France			5				
BNP Paribas Personal Finance (ex Cetelem)	France					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance AED (ex Jelfinance International)	Bulgarie		1	8		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance Belgium (ex Cetelem Belgium)	Belgique					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance SA de CV (ex Cetelem Mexico SA de CV)	Mexique	8				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance SPA (ex Banca UCB SPA)	Italie					IG	100,00%	100,00%
Carrefour Administration Cartos de Creditos - CACC	Bésil					ME	40,00%	40,00%
Cetelem Algérie	Algérie		8			IG	100,00%	100,00%
Cetelem America	Bésil					IG	100,00%	100,00%
Cetelem Asia	Hong-Kong		2			IG	100,00%	100,00%
Cetelem Bank SA	Pologne					IG	100,00%	100,00%
Cetelem Benelux BV	Pays-Bas					IG	100,00%	100,00%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>BNP Paribas Personal Finance (suite)</b>								
Cetelem Brésil	Brésil					IG	100,00%	100,00%
Cetelem Holding Participações Limitada	Brésil				1	IG	100,00%	100,00%
Cetelem CR	République Tchèque					IG	100,00%	100,00%
Cetelem IFN SA	Roumanie					IG	100,00%	100,00%
Cetelem Maroc	Maroc					IG	99,86%	93,17%
Cetelem Polska Expansion SA	Pologne					IG	100,00%	100,00%
Cetelem Processing Services (Shanghai) Limited	Chine	8				IG	100,00%	100,00%
Cetelem Serviços Limitada	Brésil	2				ME	100,00%	100,00%
Cetelem Slovensko	Slovaquie					IG	100,00%	100,00%
Cetelem Thaïlande	Thaïlande					IG	100,00%	100,00%
Cetelem UK	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
Cofica Bail	* France					IG	100,00%	100,00%
Cofidis France	France				3			
Cofiparc SNC	France					IG	100,00%	100,00%
Compagnie Médicale de financement de Voitures et matériels - CMV Médiforce	* France					IG	100,00%	100,00%
Credial Italie SPA	Italie					IP	50,00%	50,00%
Credirama SPA	Italie		2	10		IP	51,00%	25,50%
Credisson Holding Limited	Chypre					IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Antilles Guyane	* France					IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Guyane	France				5			
Crédit Moderne Océan Indien	* France					IG	97,81%	97,81%
Direct Services	Bulgarie				1	IG	100,00%	100,00%
Dresdner-Cetelem Kreditbank	Allemagne					IG	50,10%	50,10%
Eficio Iberia	Espagne					IG	100,00%	100,00%
Eficio Participation SA	France				1	5		
Eficio Portugal	Portugal				2			
Eficio Soreco	France					IG	99,96%	99,96%
Eurocredito	Espagne					IG	100,00%	100,00%
Facet	* France					IG	100,00%	100,00%
Fidem	* France					IG	51,00%	51,00%
Fidexis	Belgique					IG	100,00%	100,00%
Fimestic Expansion SA	Espagne					IG	100,00%	100,00%
Findomestic	Italie					IP	50,00%	50,00%
Findomestic Banka a.d	Serbie				10	IP	50,00%	50,00%
Findomestic Leasing SPA	Italie		2		5			
KBC Pinto Systems	Belgique					ME	39,99%	39,99%
LaSer - Cofinoga (Groupe)	France					IP	50,00%	50,00%
Loisirs Finance	* France					IG	51,00%	51,00%
Magyar Cetelem	Hongrie					IG	100,00%	100,00%
Métier Regroupement de Crédits	France		8		5			
Monabank	France					ME	34,00%	34,00%
Natixis Financement	France					ME	33,00%	33,00%
Norrskan Finance	* France					IG	51,00%	51,00%
Novacredit	France				5			
Prestacomer SA de CV	Mexique		2			ME	100,00%	100,00%
Projeo	* France					IG	51,00%	51,00%
SA Domofinance	France					IP	55,00%	55,00%
SAS Prêts et Services	* France					IG	100,00%	100,00%
Servicios Financieros Carrefour EFC	Espagne					ME	44,08%	40,00%
Société de Paiement Pass	France					ME	40,01%	40,01%
Submarino Finance Promotora de Credito Limitada	Brésil					IP	50,00%	50,00%
Sundaram Home Finance Limited	Inde		1	10		IP	49,90%	49,90%
UCB	France				5			
UCB Hypotheken	Pays-Bas					IG	100,00%	100,00%
UCB Ingatlanhitel RT	Hongrie				2	IG	100,00%	100,00%
UCB Suisse	Suisse		8			IG	100,00%	100,00%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>BNP Paribas Personal Finance (suite)</b>								
Union de Creditos Inmobiliarios - UCI (Groupe)	Espagne					IP	50,00%	50,00%
<b>Fonds Communs de Créances</b>								
FCC Master Dolphin	Italie					IP		
FCC Retail ABS Finance - Noria 2005	France					IG	14	
FCC Retail ABS Finance - Noria 2008	France					IG		
European Mortgage Finance IT-2008-1 SRL	Italie			2		IG		
FCC Domos 2003	France				4			
FCC Domos 2008	France				2	IG		
FCC Master Domos	France					IG		
FCC Master Domos 4	France				4			
FCC Master Domos 5	France					IG		
FCC U.C.I 18	Espagne				2	IP		
FCC U.C.I 4-14	Espagne					IP		
FCC U.C.I 10-17	Espagne					IP	14	
UCB Service SRL	Italie				2	IG		
<b>Equipment Solutions</b>								
Albury Asset Rentals Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
All In One Allemagne	Allemagne					IG	100,00%	100,00%
All In One Vermietung GmbH	Autriche	8				IG	100,00%	100,00%
Antin Bail	* France					IG	100,00%	100,00%
Aprolis Finance	France					IG	51,00%	51,00%
Arius SA	France					IG	100,00%	100,00%
Artegy Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
Artegy SAS	France					IG	100,00%	100,00%
Arval Austria GmbH	Autriche		2	8		IG	100,00%	100,00%
Arval Belgium	Belgique					IG	100,00%	100,00%
Arval Beneleux BV (ex Arma Beheer BV)	Pays-Bas					IG	100,00%	100,00%
Arval Brasil Limitada	Brésil					ME	12	100,00%
Arval Business Services Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
Arval BV	Pays-Bas					IG	100,00%	100,00%
Arval Deutschland GmbH	Allemagne					IG	100,00%	100,00%
Arval ECL SAS	France					IG	100,00%	100,00%
Arval Hellas Car Rental SA	Grèce			2		ME	12	100,00%
Arval India Private Limited	Inde		2			ME	12	100,00%
Arval Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
Arval Luxembourg	Luxembourg					IG	100,00%	100,00%
Arval Maroc	Maroc				2	ME	12	88,73%
Arval NV	Belgique					IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Holding SAS	France					IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Holdings Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Holdings UK Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Service Lease CZ	République Tchèque	8				IG	100,00%	100,00%
Arval Portugal	Portugal					IG	100,00%	100,00%
Arval Russie	Russie					ME	12	100,00%
Arval Schweiz AG	Suisse					IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease	France					IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Espagne	Espagne					IG	99,99%	99,99%
Arval Service Lease Italia	Italie					IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Polska SP	Pologne					IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Romania SRL	Roumanie			2		ME	12	100,00%
Arval Slovakia	Slovaquie				2	ME	12	100,00%
Arval Trading	France					IG	100,00%	100,00%
Arval UK Group Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Equipment Solutions (suite)</b>								
Arval UK Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
Barloworld Heftruck BV	Pays-Bas					ME	50,00%	50,00%
BNP Paribas Fleet Holdings Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group	* France					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group BV	Pays-Bas					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group GmbH & Co KG	Autriche	2				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group Holding SPA	Italie			5				
BNP Paribas Lease Group KFT	Hongrie					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group Netherlands BV	Pays-Bas					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group Polska SP z.o.o	Pologne	8				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group RT	Hongrie					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group SA Belgium	Belgique					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group SPA	Italie			5				
BNP Paribas Lease Group SPA (ex Locafit SPA)	Italie	13				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group UK PLC	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Leasing GmbH	Allemagne					IG	100,00%	100,00%
Bureau Services Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
Centro Leasing SPA	Italie		3					
Claas Financial Services	* France					IG	60,11%	60,11%
Claas Financial Services Incorporated	Etats-Unis					IG	100,00%	60,11%
Claas Financial Services Limited	Royaume-Uni	2				IG	51,00%	51,00%
Claas Leasing GmbH	Allemagne					IG	100,00%	60,11%
CNH Capital Europe	* France					IG	50,10%	50,10%
CNH Capital Europe Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	50,10%
Cofiplan	* France					IG	99,99%	99,99%
Commercial Vehicle Finance Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
Cooperleasing SPA	Italie	13	3					
Dexia Location Longue Durée	France				2	ME	51,00%	51,00%
Dialcard Fleet Information Services Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
Dialcard Limited	Royaume-Uni				4			
Diamond Finance UK Limited	Royaume-Uni					IG	60,00%	60,00%
Equipment Lease BV	Pays-Bas					IG	100,00%	100,00%
Gestion et Location Holding	France					IG	100,00%	100,00%
Greenval Insurance Company Limited	Irlande			2		IG	100,00%	100,00%
H.F.G.L Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
Harpur UK Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Commercial Investments Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Commercial Investments N° 4 Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Commercial Investments N°1 Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Finance Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Industrial Finance Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Investments Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
JCB Finance	* France					IG	100,00%	50,10%
JCB Finance Holdings Limited	Royaume-Uni				2	IG	50,10%	50,10%
Leaseco International BV	Pays-Bas					IG	100,00%	100,00%
Locatrice Italiana SPA	Italie	13				IG	100,00%	100,00%
Locatrice Strumentale SRL	Italie	13	5					
Manitou Finance Limited	Royaume-Uni					IG	51,00%	51,00%
Natiobail 2	France					IG	100,00%	100,00%
Natiocredibail	* France					IG	100,00%	100,00%
Natiocredimurs	* France					IG	100,00%	100,00%
Natioenergie	* France					IG	100,00%	100,00%
Overdrive Business Solutions Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
Overdrive Credit Card Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
Paricomi	* France					IG	100,00%	100,00%
PHH Financial services Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Equipment Solutions (suite)</b>								
PHH Holdings (1999) Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
PHH Investment Services Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
PHH Leasing (N°9) Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
PHH Treasury Services Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
PHH Truck Management Services Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
Pointeuro Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
Same Deutz Fahr Finance Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
Same Deutz-Fahr Finance	* France					IG	100,00%	100,00%
SAS MFF	* France					IG	51,00%	51,00%
SREI Equipement Finance Private Limitd	Inde				1	IP	50,00%	50,00%
The Harpur Group UK Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
UFB Asset Finance Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
United Care (Cheshire) Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
United Care Group Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
<b>Structures Ad Hoc</b>								
Fundo de Investimento EM Direitos Creditorios BGN Life	Brésil				1	IG		
Fundo de Investimento EM Direitos Creditorios BGN Premium	Brésil				1	IG		
Vela Lease SRL	Italie	13				IG		
<b>Marchés émergents</b>								
Banque de Nankin (ex Nanjing City Commercial Bank Corp Limited)	Chine					ME	12,61%	12,61%
Banque de Wallis et Futuna	France				11	IG	50,98%	50,98%
Banque du Sahara LSC	Libye		1	8		IG	19,00%	19,00%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Burkina Faso	Burkina Faso					IG	51,00%	51,00%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Cote d'Ivoire	Cote d'Ivoire					IG	59,79%	59,79%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Gabon	Gabon					IG	46,67%	46,67%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Guinée	Guinée					ME	30,83%	30,83%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Mali	Mali	8				IG	85,00%	85,00%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Senegal	Sénégal					IG	54,11%	54,11%
Banque Malgache de l'Océan Indien	Madagascar					IG	75,00%	75,00%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Maroc					IG	66,21%	66,21%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso	Maroc	2				IG	100,00%	79,42%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Gestion	Maroc					ME	100,00%	66,21%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing	Maroc					IG	72,03%	47,69%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore	Maroc					IG	100,00%	66,21%
Banque pour le Commerce et l'Industrie de la Mer Rouge	Djibouti		3					
BNP Intercontinentale - BNPI	* France					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas BDDI Participations	France					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Cyprus Limited	Chypre					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas El Djazair	Algérie					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guadeloupe	* France					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guyane	* France					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Le Caire	Egypte					IG	95,19%	95,19%
BNP Paribas Martinique	* France					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Mauritanie	Mauritanie				2	ME	59,99%	59,99%
BNP Paribas Nouvelle Calédonie	* France					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Réunion	* France					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Vostok Holdings	France				5			
BNP Paribas Vostok LLC	Russie	8				IG	100,00%	100,00%
SIFIDA	Luxembourg		4					
TEB Mali Yatirimlar Anonim Sirketi (Groupe)	Turquie					IP	50,00%	50,00%
Ukrainian Insurance Alliance	Ukraine					ME	50,00%	25,50%
Ukrainian Leasing Company	Ukraine				2	ME	100,00%	51,00%
Ukrsib Asset Management	Ukraine		2			ME	99,94%	50,97%
Ukrsib Asset Management PI Fund	Ukraine		2			ME	99,94%	50,97%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Marchés émergents (suite)</b>								
UkrSibbank	Ukraine					IG	51,00%	51,00%
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie					IG	50,00%	50,00%
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie Leasing	Tunisie					IG	75,40%	37,70%
Vesko	Ukraine			1		ME	49,63%	25,31%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Asset Management &amp; Services</b>								
<b>Assurance</b>								
Assu-Vie SA	France					ME 12	50,00%	50,00%
BNL Vita SPA	Italie	13				ME	49,00%	49,00%
BNP Paribas Assurance	France		5					
BNP Paribas Assurance (ex Cardif SA)	France					IG 15	100,00%	100,00%
Cardif Assicurazioni SPA	Italie					IG 15	100,00%	100,00%
Cardif Assurance Vie	France					IG 15	100,00%	100,00%
Cardif Assurance Vie Polska	Pologne					IG 15	100,00%	100,00%
Cardif Biztosito Magyarorszag	Hongrie		2			ME 12	100,00%	100,00%
Cardif Compania de Seguros	Perou		2			ME 12	100,00%	100,00%
Cardif Compania de Seguros de Vida	Argentine	11	8			IG 15	100,00%	100,00%
Cardif do Brasil Seguros	Bésil					IG 15	100,00%	100,00%
Cardif do Brasil Seguros e Garantias	Bésil					ME 12	100,00%	100,00%
Cardif Forsaking AB	Suede		2			ME 12	100,00%	100,00%
Cardif Holdings Incorporation	Etats-Unis		2			IG 15	99,60%	99,60%
Cardif Insurance Company	Russie		2			ME 12	100,00%	100,00%
Cardif Leven	Belgique					IG 15	100,00%	100,00%
Cardif Levensverzekeringen NV	Pays-Bas					IG 15	100,00%	100,00%
Cardif Life Insurance Company Corporation	Etats-Unis		2			IG 15	100,00%	99,60%
Cardif Mexico Seguros de Vida	Mexique					ME 12	100,00%	100,00%
Cardif Mexico Seguros Generales SA	Mexique					ME 12	100,00%	100,00%
Cardif Nederland Holding BV	Pays-Bas					IG 15	100,00%	100,00%
Cardif Nordic AB	Suede	2	8			IG 15	100,00%	100,00%
Cardif Pinnacle Insurance Holding Limited	Afrique du Sud		8			IG 15	100,00%	100,00%
Cardif RD	France					IG 15	100,00%	100,00%
Cardif Retraite Assurance Vie	France					IG 15	100,00%	100,00%
Cardif Schadeverzekeringen NV	Pays-Bas					IG 15	100,00%	100,00%
Cardivida Correduria de Seguros	Espagne					ME 12	100,00%	100,00%
Centro Vita Assicurazioni SPA	Italie					IP 15	49,00%	49,00%
Closed Joint Insurance Company	Ukraine		2			ME 12	100,00%	100,00%
Compagnie Bancaire Uk Fonds C	Royaume-Uni					IG 15	100,00%	100,00%
Compania de Seguros Generales	Chili					IG 15	100,00%	100,00%
Compania de Seguros Vida SA	Chili					IG 15	100,00%	100,00%
Cybele RE	Luxembourg	5						
Darnell Limited	Irlande					IG 15	100,00%	100,00%
Direct Life & Pensions Services - DLPS	Royaume-Uni		1			ME 12	100,00%	100,00%
European Reinsurance Limited	Royaume-Uni		11			ME 12	100,00%	100,00%
Financial Telemarketing Services	Royaume-Uni		11			ME 12	100,00%	100,00%
Fonds d'Investissement Immobilier pour le Commerce et la Distribution - Fonds	France		2			IP 15	25,00%	25,00%
GIE BNP Paribas Assurance	France					IG 15	100,00%	99,00%
Global Euro	France	2				IG 15	99,89%	99,73%
Investlife Luxembourg SA	Luxembourg					IG 15	100,00%	100,00%
Luizaseg	Bésil		2			ME 12	50,00%	50,00%
Natio Assurance	France					IP 15	50,00%	50,00%
Natio Fonds Athenes Investissement 5	France	2				IG 15	100,00%	100,00%
Natio Fonds Collines Investissement 1	France	2				IG 15	100,00%	100,00%
Natio Fonds Collines Investissement 3	France	2				IG 15	100,00%	100,00%
NCVP Participacoes SA	Bésil			2		IG 15	100,00%	100,00%
Patrimoine Management & Associés	France					IG 15	61,50%	61,50%
Pinnacle Insurance Holding PLC	Royaume-Uni					IG 15	100,00%	100,00%
Pinnacle Insurance Management Services PLC	Royaume-Uni					IG 15	100,00%	100,00%
Pinnacle Insurance PLC	Royaume-Uni					IG 15	100,00%	100,00%
Pinnafrica Insurance Company Limited	Afrique du Sud					ME 12	100,00%	100,00%
Pinnafrica Insurance Life Limited	Afrique du Sud					ME 12	100,00%	100,00%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Assurance (suite)</b>								
Pocztylon Arka Powszechna (ex Poczta Polska Cardif Arka SA)	Pologne			11		ME	33,33%	33,33%
Pojistovna Cardif Pro Vita	République Tchèque			8		IG	100,00%	100,00%
Pojistovna Cardif Slovakia A.S	Slovaquie		11			ME	100,00%	100,00%
SARL Carma Grand Horizon	France	2				IG	100,00%	100,00%
SARL Reumal Investissements	France					IG	100,00%	100,00%
Rubin SARL	Luxembourg			2		IP	50,00%	50,00%
SAS Hibernia France	France		1	9		IP	60,14%	60,14%
SCA Capital France Hotel	France		1	9		IP	60,14%	60,14%
SCI 104-106 rue Cambronne	France					IG	100,00%	100,00%
SCI 14 rue Vivienne	France					IG	100,00%	100,00%
SCI 24-26 rue Duranton	France	3						
SCI 25 rue Abbe Carton	France	3						
SCI 25 rue Gutenberg	France	3						
SCI 40 rue Abbe Groult	France	3						
SCI 100 rue Lauriston	France					IG	100,00%	100,00%
SCI 6 Square Foch	France					IG	100,00%	100,00%
SCI 8-10 place du Commerce	France					IG	100,00%	100,00%
SCI Alpha Park	France			2		IP	50,00%	50,00%
SCI Asnieres 1	France					IG	100,00%	100,00%
SCI Beausejour	France					IG	100,00%	100,00%
SCI BNP Paribas Pierre 2	France					IG	100,00%	100,00%
SCI Boulevard Malesherbes	France					IG	100,00%	100,00%
SCI Boulogne Centre	France					IG	100,00%	100,00%
SCI Boulogne Nungesser	France					IG	100,00%	100,00%
SCI Corosa	France					IG	100,00%	100,00%
SCI Courbevoie	France					IG	100,00%	100,00%
SCI Defense Etoile	France					IG	100,00%	100,00%
SCI Defense Vendome	France					IG	100,00%	100,00%
SCI Etoile	France					IG	100,00%	100,00%
SCI Immeuble Demours	France					IG	100,00%	100,00%
SCI Le Chesnay 1	France	3						
SCI Levallois 2	France					IG	100,00%	100,00%
SCI Maisons 1	France	3						
SCI Malesherbes Courcelles	France					IG	100,00%	100,00%
SCI Montrouge 2	France	3						
SCI Montrouge 3	France	3						
SCI Paris Cours de Vincennes	France	2				IG	100,00%	100,00%
SCI Moussorgski	France					IG	100,00%	100,00%
SCI Odysee	France				2	IG	99,90%	99,90%
SCI Residence le Chatelard	France			4				
SCI rue Mederic	France					IG	100,00%	100,00%
SCI Rueil 1	France	3						
SCI Rueil Ariane	France					IG	100,00%	100,00%
SCI Rueil Caudron	France					IG	100,00%	100,00%
SCI Saint Maurice 2	France	3						
SCI Suresnes 2	France	3						
SCI Suresnes 3	France					IG	100,00%	100,00%
SCI Vendome Athenes	France			2		IP	50,00%	50,00%
SCPI Opera Rendement	France				2	IG	99,12%	99,12%
Shinan et Life Corée	Corée du sud					IP	50,00%	50,00%
State Bank India Life Cy	Inde					ME	26,00%	26,00%
Thai Cardif Insurance Life Company Limited	Thaïlande					ME	25,00%	25,00%
Valtires	France	2				IG	100,00%	100,00%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Banque privée</b>								
Banque Privée Anjou	* France	1	5					
Bergues Finance Holding	Bahamas					IG	100,00%	99,99%
BNL International Luxembourg	Luxembourg	5						
BNP Paribas Bahamas Limited	Bahamas					IG	100,00%	99,99%
BNP Paribas Espana SA	Espagne					IG	99,58%	99,58%
BNP Paribas Investment Services LLC	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank Monaco	* Monaco					IG	100,00%	99,99%
BNP Paribas Wealth Management (ex BNP Paribas Private Bank)	* France					IG	100,00%	100,00%
Conseil Investissement	France					IG	100,00%	100,00%
Lavoro Bank Ag Zurigo	Suisse	5						
Nachenius, Tjeenk et Co NV	Pays-Bas					IG	100,00%	100,00%
Servizio Italia SPA	Italie	4						
<b>Personal Investors</b>								
B*Capital	* France					IG	99,96%	99,96%
Cortal Consors France	* France					IG	100,00%	100,00%
Cortal Consors Select	France			2		ME	85,00%	85,00%
FundQuest	France					IG	100,00%	100,00%
Geojit Financial Services Limited (Groupe)	Inde	1	10			IP	27,11%	27,11%
<b>Investment Partners</b>								
Antin Infrastructure Partners (ex Infra Capital Investors)	France		2			ME	56,50%	56,50%
BNL Fondi Immobiliari	Italie	13				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management	France					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Uruguay SA	Uruguay					ME	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Australia Limited	Australie			2		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Asia	Hong-Kong	2				ME	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Brasil Limitada	Brésil					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management GmbH	Allemagne					ME	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Japan Limited	Japon					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Luxembourg	Luxembourg					IG	99,66%	99,66%
BNP Paribas Asset Management SGR Milan SPA	Italie	5						
BNP Paribas Asset Management SGIC	Espagne					ME	100,00%	99,58%
BNP Paribas Asset Management SGR Milan (ex BNL Gestioni SGR)	Italie	13				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Singapore Limited	Singapour	2				ME	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management UK Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Investment Partners (ex BNP PAM Group)	France					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Financière AMS (Fin'AMS)	* France					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services France	France					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Equity	France					ME	100,00%	100,00%
Cardif Asset Management	France					IG	100,00%	100,00%
Cardif Gestion d'Actifs	France					IG	100,00%	100,00%
Charter Atlantic Capital corporation	Etats-Unis	8				IG	100,00%	100,00%
Charter Atlantic Corporation	Etats-Unis	8				IG	100,00%	100,00%
Cooper Neff Alternative Managers	France	8		7		ME	99,40%	99,40%
Fauchier Partners Management Limited (Groupe)	Royaume-Uni					IP	42,17%	62,50%
Fischer Francis Trees & Watts UK	Royaume-Uni	8				IG	100,00%	100,00%
Fischer Francis Trees & Watts Incorporation	Etats-Unis	8				IG	100,00%	100,00%
Fischer Francis Trees & Watts Kabushiki Kaisha	Japon	8				IG	100,00%	100,00%
Fischer Francis Trees & Watts Limited	Royaume-Uni	8				IG	100,00%	100,00%
Fischer Francis Trees & Watts Pte Limited	Singapour	8				IG	100,00%	100,00%
Fund Quest Incorporation	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
Impax Group PLC	Royaume-Uni				2	ME	26,82%	26,82%
Malbec Partners Incorporation	Etats-Unis			1		IG	100,00%	100,00%
Malbec Partners LLC	Royaume-Uni				2	IG	100,00%	100,00%
Malbec UK Limited	Royaume-Uni				2	IG	100,00%	100,00%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Investment Partners (suite)</b>								
Overlay Asset Management	France			8		IG	100,00%	100,00%
Shenyang & Wanguo BNP Paribas Asset Management Company Limited	Chine			2		ME	33,00%	33,00%
Shinhan BNP Paribas Investment Trust Management Co Ltd	Corée du Sud	10				IP	50,00%	50,00%
Sundaram BNP Paribas Asset Management Company Limited	Inde					ME	49,90%	49,90%
<b>Securities Services</b>								
BNP Paribas Fund Services	Luxembourg			5				
BNP Paribas Fund Services Australasia Limited	Australie					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Dublin Limited	Irlande					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Holdings	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services UK Limited	Royaume-Uni			6				
BNP Paribas Securities Services - BP2S	France					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services Custody bank Limited (ex Royal Bank of Scotland International Custody Bank Ltd)	Jersey		1			IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services (Holdings) Limited (ex Royal Bank of Scotland International Securities Services (Holdings) Ltd)	Jersey		1			IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services International Holding SA	France		5					
BNP Paribas Trust Company (Guernsey) Limited (ex Royal Bank of Scotland International Trustee (Guernsey) Ltd)	Guernsey		1			ME	100,00%	100,00%
Banco Excel Bank SA	Espagne	1	5					
<b>Services Immobiliers</b>								
Asset Partenaires	France					IG	100,00%	96,77%
Atisreal Expertise	France					IG	100,00%	100,00%
Atisreal Auguste-Thouard	France					IG	96,01%	96,01%
Atisreal Belgium SA	Belgique					IG	100,00%	100,00%
Atisreal Benelux SA	Belgique					IG	100,00%	100,00%
Atisreal Consult	France					IG	100,00%	100,00%
Atisreal Consult GmbH	Allemagne					IG	100,00%	100,00%
Atisreal Espana SA	Espagne					IG	100,00%	100,00%
Atisreal GmbH	Allemagne					IG	100,00%	100,00%
Atisreal Holding France	France			5				
Atisreal Holding GmbH	Allemagne					IG	100,00%	100,00%
Atisreal Hotels (ex SP & Partners)	France		2			IG	96,01%	96,01%
Atisreal International	France					IG	100,00%	100,00%
Atisreal Irlande	Irlande	1				IG	100,00%	100,00%
Atisreal Italia	Italie	1				IG	100,00%	100,00%
Atisreal Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
Atisreal Luxembourg SA	Luxembourg					IG	100,00%	100,00%
Atisreal Property Management GmbH	Allemagne					IG	100,00%	100,00%
Atisreal Property Management Services	Belgique					IG	100,00%	100,00%
Atisreal Proplan GmbH	Allemagne					IG	87,59%	87,59%
Atisreal USA Incorporated	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier (ex Meunier Promotion)	France					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise (ex SAS Meunier Immobilier d'Entreprise)	France					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Promotion Sud Ouest (ex SAS Meunier Habitat Sud Ouest)	France		2			IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Promotion Var (ex SAS Meunier Habitat Var)	France				2	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Property Management	France					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel (ex SAS Meunier Habitat)	France					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Ile de France (ex SAS Meunier Habitat Ile de France)	France					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Méditerranée (ex SAS Meunier Méditerranée)	France					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Rhône Alpes (ex SAS Meunier Rhône Alpes)	France					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Residences Services (ex SAS Studelites)	France					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Service Clients (ex SNC Meunier Gestion)	France					IG	100,00%	100,00%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Régulation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Services Immobiliers (suite)</b>								
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Transaction & Conseil (ex SNC Espaces Immobiliers)	France					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel V2I	France				2	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Participations Financières Immobilières	France					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Facilities Management Limited (ex Chancery Lane Management Services Limited)	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Management	France					IG	96,77%	96,77%
BNP Paribas Real Estate Investment Management Limited	Royaume-Uni				2	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Management UK Limited (ex BNP Paribas Real Estate Investments Services Limited)	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Développement Italia	Italie			2		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Management Italia	Italie	1				IG	100,00%	100,00%
BSA Immobilier	France					IG	100,00%	100,00%
Cabinet Claude Sanchez	France	1				IG	100,00%	100,00%
Compagnie Tertiaire	France	5						
F G Ingenierie et Promotion Immobilière	France					IG	100,00%	100,00%
Genisar Servicios Inmobiliarios	Espagne			5				
Immobilier des Bergues	France					IG	100,00%	100,00%
Partenaires Gerance Soprofinance	France			5				
Partner's & Services	France	1				IG	100,00%	100,00%
SA Gerer	France					IG	100,00%	100,00%
SA Meunier Hispania	Espagne	1				IG	100,00%	100,00%
SA Procodis	France	5						
SAS BNP Paribas Real Estate Investment Services (ex SAS ECM Real Estate)	France	1				IG	100,00%	100,00%
SAS BNP Paribas Real Estate Property Management Espana (ex SA Comadim Hispania)	Espagne	1				IG	100,00%	100,00%
SAS BNP Paribas Real Estate Property Management France	France					IG	100,00%	100,00%
SAS BRSI	France	1				IG	100,00%	100,00%
SAS Cristolienne de Participations	France				2	IG	100,00%	100,00%
SAS Multi Vest (France) 4	France	1				IG	100,00%	100,00%
SAS Newport Management	France	1				IG	100,00%	100,00%
SAS Sofiane	France					IG	100,00%	100,00%
Sifonte SL	Espagne			5				
SNC Lot 2 Porte d'Asnières	France					IG	100,00%	100,00%
Tasaciones Hipotecarias SA	Espagne					IG	100,00%	100,00%
Valuation Consulting Limited	Royaume-Uni				4			
Weatheralls Consultancy Services Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Corporate and Investment Banking</b>								
<b>France</b>								
BNP Paribas Arbitrage	* France					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Equities France	* France					IG	99,96%	99,96%
BNP Paribas Equity Strategies France	France					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Group	France		5					
BNP Paribas Stratégies Actions	France					IG	100,00%	100,00%
Capstar Partners SAS France	France					IG	100,00%	100,00%
Harewood Asset Management	France			8		IG	100,00%	100,00%
Paribas Dérivés Garantis Snc	France					IG	100,00%	100,00%
Parifergie	* France					IG	100,00%	100,00%
SAS Esomet	France					IG	100,00%	100,00%
SAS Parilease	* France					IG	100,00%	100,00%
Taitbout Participation 3	France				2	IG	100,00%	100,00%
<b>Europe</b>								
BNP Factor Portugal	Portugal					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Ireland	Irlande					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas (Bulgarie) AD	Bulgarie			4				
BNP Paribas Bank (Hongrie) RT	Hongrie			4				
BNP Paribas Bank (Polska) SA	Pologne				4			
BNP Paribas Bank NV	Pays-Bas					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Investments Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Markets Group Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodity Futures Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas E & B Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance PLC	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Luxembourg SA	Luxembourg					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Net Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Sviuppo	Italie		4					
BNP Paribas Suisse SA	Suisse					IG	99,99%	99,99%
BNP Paribas UK Holdings Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
BNP PUK Holding Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas ZAO	Russie					IG	100,00%	100,00%
Calliux SARL	Luxembourg			2		IG	60,00%	60,00%
Capstar Partners Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
Eurassie Finance SARL	Luxembourg				2	IG	100,00%	100,00%
Harewood Holdings Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
ISIS Factor SPA	Italie		4					
Landspire Limited	Royaume-Uni			2		IG	100,00%	100,00%
Paribas Trust Luxembourg SA	Luxembourg					IG	100,00%	100,00%
Utexam Limited	Irlande					IG	100,00%	100,00%
Vartry Reinsurance Limited (ex Delta Reinsurance Limited)	Irlande		8			IG	100,00%	100,00%
<b>Amériques</b>								
BNP Paribas Andes	Perou		4					
BNP Paribas Asset Management Incorporated	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Brasil SA	Bésil					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Canada	Canada					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capstar Partners Incorporated	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodities Futures Incorporated	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Leasing Corporation	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Mortgage Corporation	Etats-Unis			2		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas North America Incorporated	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Régulation Bancaire et Financière.

<b>(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007</b>	
<b>(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007</b>	
<b>(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008</b>	
<b>(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008</b>	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Amériques (suite)</b>								
BNP Paribas Prime Brokerage Incorporated	Etats-Unis				1	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Prime Brokerage International Limited	Iles Cayman				1	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Principal Incorporated	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas RCC Incorporation	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Corporation	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
Capstar Partners LLC	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
Cooper Neff Group Incorporated	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
French American Banking Corporation - F.A.B.C	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
Harewood Asset Management (US) Incorporated (ex Cooper Neff Advisors Incorporated)	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
Innocap Investment Management Incorporation	Canada				1	ME	25,00%	25,00%
Paribas North America	Etats-Unis					IG	100,00%	100,00%
Petits Champs Participações e Serviços SA	Brésil					IG	100,00%	100,00%
<b>Asie - Océanie</b>								
BNP Equities Asia Limited	Malaisie					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas (China) Limited	Chine					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Arbitrage (Hong-Kong) Limited	Hong-Kong					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital (Asia Pacific) Limited	Hong-Kong					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital (Singapore) Limited	Singapour					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance (Hong-Kong) Limited	Hong-Kong					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Futures (Hong-Kong) Limited	Hong-Kong					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas India Solutions Private Limited	Inde					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Japan Limited	Japon		2			IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Pacific (Australia) Limited	Australie					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Principal Investments Japan Limited	Japon		2			IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas SCM Asia (Hong Kong) Limited (ex BNP Paribas GRS (Hong Kong) Limited)	Hong-Kong					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Asia) Limited	Hong-Kong					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Japan) Limited	Hong-Kong					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Taiwan) Co Limited	Taiwan					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Korea Company Limited	Corée du Sud					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Singapore) Pte Limited	Singapour					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Services (Hong Kong) Limited	Hong-Kong					IG	100,00%	100,00%
Paribas Asia Equities Limited	Hong-Kong					IG	100,00%	100,00%
PT Bank BNP Paribas Indonésia	Indonésie					IG	100,00%	99,99%
PT BNP Paribas Securities Indonesia	Indonésie					IG	99,00%	99,00%
<b>Structures Ad Hoc</b>								
54 Lombard Street Investments Limited	Royaume-Uni					IG		
Alectra Finance PLC	Irlande					IG		
Altels Investments Limited	Irlande					IG		
APAC Finance Limited	Nouvelle Zelande					IG		
APAC Investments Limited	Nouvelle Zelande					IG		
APAC NZ Holdings Limited	Nouvelle Zelande					IG		
ARV International Limited	Iles Cayman					IG		
Austin Finance	France					IG		
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV	Pays-Bas					IG		
BNP Paribas Emissions und Handel. GmbH	Allemagne					IG		
BNP Paribas Finance Incorporated	Etats-Unis					IG		
BNP Paribas Islamic Issuance BV	Pays-Bas				2	IG		
BNP Paribas Singapore Funding Partnership	Singapour				2	IG		
Bougainville BV	Pays-Bas					IG		
Crisps Limited	Iles Cayman					IG		
Epimetheus Investments Limited	Iles Cayman		4					
Epping Funding Limited	Iles Cayman				2	IG		
Epsom Funding Limited	Iles Cayman					IG		
Euroliberté PLC	Irlande				4			

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

<b>(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007</b>	
<b>(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007</b>	
<b>(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008</b>	
<b>(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008</b>	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
<i>Structures Ad Hoc (suite)</i>								
European Hedged Equity Limited	Iles Cayman			4				
Fidex PLC	Royaume-Uni					IG		
Financière Paris Haussmann	France					IG		
Financière Tailbout	France					IG		
Fintrack Bayamo	France				2	IG		
Fintrack Foehn	France				2	IG		
Forsete Investments SA	Luxembourg			4				
Global Guaranteed Equity Limited	Iles Cayman				4			
Global Hedged Equity Investment Limited	Iles Cayman	4						
Global Liberté	Irlande					IG		
Global Protected Alternative Investments Limited	Iles Cayman				4			
Global Protected Equity Limited	Iles Cayman			4				
Grenache et Cie SNC	Luxembourg		2			IG		
Harewood Investments N°1 à 6 Limited	Iles Cayman					IG		
Henaross Property Limited	Australie					IG		
Highbridge Limited	Iles Cayman		2			IG		
Iliad Investments PLC	Irlande					IG		
Joconde Investments SA	Luxembourg		4					
Laffitte Participation 2	France					IG		
Laffitte Participation 10	France					IG		
Laffitte Participation 12	France					IG		
Leverage Finance Europe Capital V BV	Pays-Bas				2	IG		
Liquidity Trust	Iles Cayman		4					
Lock-In Global equity Limited	Iles Cayman					IG		
Marc Finance Limited	Iles Cayman					IG		
Muscat Investments Limited	Jersey		2			IG		
Omega Capital Investments Plc	Irlande					IG		
Omega Investments Cayman Limited	Iles Cayman		4					
Omega Capital Europe PLC	Irlande		2			IG		
Omega Capital Funding Limited	Irlande		2			IG		
Optichamps	France					IG		
Paregof	France	4						
Paritaye Property Limited	Australie					IG		
Participations Opéra	France					IG		
Ribera del Loira Arbitrage SL	Espagne			2		IG		
Robin Flight Limited	Irlande					IG		
Royal Neuve I Sarl	Luxembourg					IG		
Royal Neuve II Sarl	Luxembourg			2		IG		
Royal Neuve IV Sarl	Luxembourg				2	IG		
Royal Neuve V Sarl	Luxembourg		2			IG		
Royal Neuve VI Sarl	Luxembourg		2			IG		
Royal Neuve Finance SARL	Luxembourg				2	IG		
SAS China Jenna Finance 1 à 3	France					IG		
SAS China Lucie Finance 1 à 3	France					IG		
SAS China Marie Finance 1 et 2	France		2			IG		
SAS China Newine Finance 1 à 4	France		2			IG		
SAS 2007 Panda Finance 2	France			2		IG		
SAS 2008 Marie Finance	France				2	IG		
SAS 2008 Newine Finance 5	France				2	IG		
SAS 2008 Panda Finance 6	France			2		IG		
SAS 2008 Panda Finance 7	France				2	IG		
SAS 2008 Panda Finance 11	France				2	IG		
SAS China Samantha Finance 1 à 10	France					IG		
SAS Esra 1 à 3	France	2				IG		
SAS Financière des Italiens	France	2				IG		
SAS Swan 1	France				2	IG		

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
<i>Structures Ad Hoc (suite)</i>								
SAS Swan 2	France				2	IG		
SAS Swan 3	France				2	IG		
Singapore Emma Finance 1 SAS	France					IG		
Singapore Emma Finance 2 SAS	France					IG		
Sirocco Investments SA	Luxembourg		4					
SNC Atargatis	France					IG		
SNC Compagnie Investissement Italiens	France	2				IG		
SNC Compagnie Investissement Opéra	France	2				IG		
SNC Méditerranée	France					IG		
St Maarten CDO Limited	Iles Cayman		4					
Sunny Funding Limited	Iles Cayman					IG		
Swallow Flight Limited	Irlande					IG		
Tender Option Bond Municipal program	Etats-Unis					IG		
Thunderbird Investments PLC	Irlande					IG		

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Autres Activités</b>								
<b>Private Equity (BNP Paribas Capital)</b>								
Clairville	Belgique			5				
Cobema	Belgique					IG	100,00%	100,00%
Cobepa Technology	Belgique			5				
Compagnie Financière Ottomane	Luxembourg					IG	96,83%	96,83%
Erbe	Belgique					ME	47,01%	47,01%
Evalis	France	4						
Gepeco	Belgique					IG	100,00%	100,00%
Paribas Participation Limitee	Canada					IG	100,00%	100,00%
<b>Sociétés Immobilières d'Exploitation</b>								
Capefi	France	5						
Compagnie Immobilière de France	France	5						
Ejesur	Espagne					IG	100,00%	100,00%
SAS 5 Avenue Kleber	France				5			
SAS 37 La Perouse	France				5			
SAS Foncière de la Compagnie Bancaire	France					IG	100,00%	100,00%
SAS Noria	France					IG	100,00%	100,00%
SCI Immobilière Marché Saint-Honoré	France					IG	100,00%	100,00%
Société d'Etudes Immobilières de Constructions - Setic	France					IG	100,00%	100,00%
Antin Participation 4	France			5				
Antin Participation 5	France					IG	100,00%	100,00%
<b>Sociétés de portefeuille et autres filiales</b>								
Antin Participation 15	France			5				
Ardi Immo	Luxembourg		2			IG	100,00%	100,00%
BNL International Investment SA	Luxembourg					IG	100,00%	100,00%
BNL Multiservizi SRL	Italie	7				ME	100,00%	100,00%
BNP Paribas Covered Bonds	* France					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas de Réassurance au Luxembourg	Luxembourg					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas International BV	Pays-Bas					IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Méditerranée Innovation & Technologies	Maroc			2		IG	100,00%	96,62%
BNP Paribas Partners for Innovation (Groupe)	France					ME	50,00%	50,00%
BNP Paribas UK Treasury Limited	Royaume-Uni					IG	100,00%	100,00%
Compagnie Bancaire Uk Fonds B	Royaume-Uni				4			
Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P	France					IG	100,00%	100,00%
Financière BNP Paribas	France					IG	100,00%	100,00%
Financière Marché Saint Honoré	France					IG	100,00%	100,00%
GIE Groupement Auxiliaire et de Moyens - GAM	France					IG	100,00%	100,00%
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg					ME	100,00%	100,00%
Omnium Gestion Développement Immobilier	France					IG	100,00%	100,00%
Placement, Gestion & Finance Holding - Plagefin	Luxembourg					IG	99,99%	99,99%
Sagip	Belgique					IG	100,00%	100,00%
Société Auxiliaire de Construction Immobilière - SACI	France					IG	100,00%	100,00%
Société Française Auxiliaire - S.F.A.	France	5						
Société Orbaisienne de Participations	France					IG	100,00%	100,00%
UCB Bail	* France					IG	100,00%	100,00%
UCB Entreprises	* France					IG	100,00%	100,00%
UCB Locabail Immobilier	* France				7	ME	100,00%	100,00%
Verner Investissements (Groupe)	France					ME	48,40%	48,40%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Structures Ad Hoc</b>								
Antin Participation 7	France		5					
Antin Participation 13	France		5					
BNP Paribas Capital Trust LLC 1 - 3 - 4 - 6	Etats-Unis					IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 5	Etats-Unis	4						
BNP Paribas US Medium Term Notes Program	Etats-Unis					IG		
BNP Paribas US Structured Medium Term Notes LLC	Etats-Unis					IG		
BNP US Funding LLC	Etats-Unis	4						
Vela Mortgages SRL	Italie			2		IG		
<b>Klépierre</b>								
Akciova Spolocnost Arcol	Slovaquie					IG	100,00%	53,10%
Ségécé Slovensko sro (ex AMAC Sro)	Slovaquie					IG	100,00%	53,10%
Amanda Storsenter AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
AMC - Prague SRO	République Tchèque	5						
Anpartsselskabet af 18. september 2007	Danemark				1	IG	100,00%	29,79%
Arken Drift AS	Norvege				1	IP	100,00%	29,79%
Arken Holding AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Åsane Storsenter DA	Norvege				1	IP	49,90%	14,87%
Besloten Vennotschap Capucine BV	Pays-Bas					IG	100,00%	53,10%
Bestes	République Tchèque					IG	99,00%	52,57%
BPSA 10	Portugal				2	IP	50,00%	26,55%
Bruun's Galleri ApS	Danemark				1	IG	100,00%	29,79%
Bryggen, Vejle A/S	Danemark				1	IG	100,00%	29,79%
Camato AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Carré Jaude 2	France			2		IG	100,00%	53,10%
Cilivia SPA	Italie			1		IP	50,00%	26,55%
Corvin Retail	Hongrie	1				IG	100,00%	53,10%
Detaljhandelskuset i Hyllinge AB	Suede				1	IG	100,00%	29,79%
Down Town Drift AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Duna Plaza Offices z.o.o	Hongrie	2				IG	100,00%	53,10%
Ejendomsselskabet Klampenborgvej I/S	Danemark				1	IP	50,00%	14,89%
Entertainment Plaza	République Tchèque					IG	100,00%	53,10%
Entreprenorselskabet af 10.04.2001 P/S	Danemark				1	IG	100,00%	29,79%
FAB Allum	Suede				1	IG	100,00%	29,79%
FAB Borlange KolPentrum	Suede				1	IG	100,00%	29,79%
FAB Centrum Vasterort	Suede				1	IG	100,00%	29,79%
FAB CentrumInvest	Suede				1	IG	100,00%	29,79%
FAB Emporia	Suede				1	IG	100,00%	29,79%
FAB Hageby Centrum	Suede				1	IG	100,00%	29,79%
FAB Lantmateribacken	Suede				1	IG	100,00%	29,79%
FAB Marieberg Centrum	Suede				1	IG	100,00%	29,79%
FAB Molndal Centrum	Suede				1	IG	100,00%	29,79%
FAB Overby KolPentrum	Suede				1	IG	100,00%	29,79%
FAB P Akanten	Suede				1	IG	100,00%	29,79%
FAB P Brodalen	Suede				1	IG	100,00%	29,79%
FAB P Porthalla	Suede				1	IG	100,00%	29,79%
FAB Sollentuna Centrum	Suede				1	IG	100,00%	29,79%
FAB Uddevallatorpet	Suede				1	IG	100,00%	29,79%
FAB Viskaholm	Suede				1	IG	100,00%	29,79%
Farmandstredet ANS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Farmandstredet Eiendom AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Farmandstredet Drift AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Fayesgate 7 Eiendom AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Fields Copenhagen I/S	Danemark				1	IG	100,00%	29,79%
Field's Eier I ApS	Danemark				1	IG	100,00%	29,79%
Field's Eier II A/S	Danemark				1	IG	100,00%	29,79%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Klépierre (suite)</b>								
Fritzoe Brygge Drift AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Galleries Dranceennes	France				2	IG	100,00%	53,10%
GIE Klépierre Services	France			5				
Gryttingen Nya AB	Suede				1	IP	64,79%	19,30%
Gulskogen Prosjekt & Eiendom AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Gulskogen Senter ANS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Hamar Panorama AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Hamar Storsenter AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Hamar Storsenterdrift AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Holmen Senterdrift AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Hovlandbanen AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
I G C SPA	Italie					IP	50,00%	26,55%
ICD SPA	Luxembourg					IG	100,00%	53,10%
Immo Dauland	France			1		IG	100,00%	44,61%
K2 Fund	Italie			2		IG	85,00%	45,14%
Karl Johansgate 16 AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Kleavairo Immobiliaria SA	Portugal			2		IG	100,00%	53,10%
Klecar Italia SPA	Italie					IG	100,00%	44,07%
Klefin Italia SPA	Italie					IG	100,00%	53,10%
Klépierre Corvin	Hongrie			2		IG	100,00%	53,10%
Klépierre Creteil	France				2	IG	100,00%	53,10%
Klépierre CZ SRO	République Tchèque					IG	100,00%	53,10%
Klépierre Gallera Krakow	Pologne			2		IG	100,00%	53,10%
Klépierre Gallera Poznan	Pologne			2		IG	100,00%	53,10%
Klépierre Krakow SP z.o.o	Pologne					IG	100,00%	53,10%
Klépierre Larissa Limited	Grèce	2				IG	100,00%	53,10%
Klépierre Lublin	Pologne	2				IG	100,00%	53,10%
Klépierre Luxembourg	Luxembourg	2				IG	100,00%	53,10%
klépierre Matera	Italie			2		IG	100,00%	53,10%
Klépierre Meteores ( ex Leg II Hellenic Holdings)	Luxembourg	2				IG	100,00%	53,10%
klépierre Nordica BV	Pays-Bas				2	IG	100,00%	53,10%
Klépierre Novo	République Tchèque				5			
Klépierre Plzen	République Tchèque				2	IG	100,00%	53,10%
Klépierre Poznan SP z.o.o	Pologne					IG	100,00%	53,10%
Klépierre Rybnik	Pologne	2				IG	100,00%	53,10%
Klépierre Sadyba SP z.o.o	Pologne					IG	100,00%	53,10%
Klépierre Sosnowiec	Pologne	2				IG	100,00%	53,10%
Klépierre Tourville	France				2	IG	100,00%	53,10%
Klépierre Trading Energia Kereskedelmi es Szolgaltato KFT	Pologne				1	IG	100,00%	53,10%
Klépierre Warsaw Sp z.o.o	Pologne	2				IG	100,00%	53,10%
Krakow Plaza SP z.o.o	Pologne					IG	100,00%	53,10%
Krokstadelva Senterdrift AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
KS Down Town Senter	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
KS Down Town Senter II	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
KS Markedet	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Kvadrat Drift AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
La Marquaysonne	France		1			IG	100,00%	40,36%
Les Boutiques de Saint Maximin	France	1		7		ME	42,50%	22,57%
Lille Eiendom AS	Norvege				1	IG	66,00%	19,66%
Lokketangen Torv AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Markedet Drift AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Masscenter Torp AB	Suede				1	IG	100,00%	29,79%
Metro Drift AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Metro Senter ANS	Norvege				1	IP	50,00%	14,89%
Mitt i City i Karistad FAB	Suede				1	IG	100,00%	29,79%
Molndal Centrum Byggnads FAB	Suede				1	IG	100,00%	29,79%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Klépierre (suite)</b>								
Mosseporten Drift AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Movement Poland SA	Pologne		1			IG	100,00%	53,10%
Nerstranda AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Nerstranda Drift AS	Norvege				1	IG	56,10%	53,10%
Noblespecialiste	France		1			IG	100,00%	40,36%
Nordal ANS	Norvege				1	IP	50,00%	14,89%
Nordbyen Senterforening AS	Norvege				1	IG	69,20%	20,61%
Nordica Holdco AB	Suede				2	IG	56,10%	29,79%
Norsk Automatdrift AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Norsk Kjøpesenterforvaltning AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
NorthMan Suede AB	Suede				1	IG	100,00%	29,79%
Novak Eiendom AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Okern Eiendom ANS	Norvege				1	IP	50,00%	14,89%
Okern Holding AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Okern Sentrum Ans	Norvege				1	IP	50,00%	14,89%
Okern Sentrum AS	Norvege				1	IP	50,00%	14,89%
Okern Sentrum Drift AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Os Alle 3 AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Os Alle Drift AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Ostfoldhallen Drift AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Partille Lexby AB	Suede				1	IG	100,00%	29,79%
Pilsen Plaza	République Tchèque				2	IG	100,00%	53,10%
Progest	France	1				IG	100,00%	53,10%
Prosjektsekskabet af 10.04.2001 ApS	Danemark				1	IG	100,00%	29,79%
Restorens	France		1			IG	100,00%	40,36%
Ruda Slaska Plaza SP z.o.o	Pologne					IG	100,00%	53,10%
Rybnik Plaza SP z.o.o	Pologne	2				IG	100,00%	53,10%
SA Cap Nord	France	1		5				
SA Cinéma de l'Esplanade	Belgique					IG	100,00%	53,10%
SA Coimbra	Belgique					IG	100,00%	53,10%
SA Delcis CR	République Tchèque			5				
SA Devimo Consult	Belgique			3				
SA Finascente	Portugal		6			IG	100,00%	53,10%
SA Foncière de Louvain la Neuve	Belgique					IG	100,00%	53,10%
SA Galiera Parque Nascente	Portugal		6			IG	100,00%	53,10%
SA Gondobrico	Portugal		6			IG	100,00%	53,10%
SA Klecar Foncier Espana	Espagne					IG	100,00%	44,07%
SA Klecar Foncier Iberica	Espagne					IG	100,00%	44,07%
SA Klege Portugal	Portugal				2	IP	50,00%	26,55%
SA Klelou Immobiliare	Portugal					IG	100,00%	53,10%
SA Kleminho	Portugal					IG	100,00%	53,10%
SA Klenor Immobiliaria	Portugal					IG	100,00%	53,10%
SA Klépierre	France					IG	57,31%	53,10%
SA Klépierre Athinon AE	Grèce					IG	100,00%	44,07%
SA Klépierre Foncier Makedonia	Grèce					IG	100,00%	44,07%
SA Klépierre NEA Efkarpia AE	Grèce					IG	100,00%	44,07%
SA Klépierre Peribola Patras AE	Grèce					IG	100,00%	44,07%
SA Klépierre Portugal SGPS	Portugal					IG	100,00%	53,10%
SA Klépierre Vallecas	Espagne					IG	100,00%	53,10%
SA Klépierre Vinaza	Espagne					IG	100,00%	53,10%
SA Kletel Immobiliaria	Portugal					IG	100,00%	53,10%
SA Place de l'accueil	Belgique					IG	100,00%	53,10%
SA Poznan Plaza	Pologne					IG	100,00%	53,10%
SA Reze Sud	France	1				ME	15,00%	7,97%
SA Sadyba Center	Pologne					IG	100,00%	53,10%
Sandens Drift AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Klépierre (suite)</b>								
SARL Belvedere Invest	France	1				IG	75,00%	39,83%
SARL Bois des Fenêtres	France		1			ME	20,00%	10,62%
SARL Csepel 2002	Hongrie					IG	100,00%	53,10%
SARL Debrecen 2002	Hongrie					IG	100,00%	53,10%
SARL Duna Plaza	Hongrie					IG	100,00%	53,10%
SARL Effe Kappa	Italie			6		IG	100,00%	53,10%
SARL Forwing	France	1				IG	90,00%	47,79%
SARL Galiera Commerciale Assago	Italie					IG	100,00%	53,10%
SARL Galiera Commerciale Cavallino	Italie					IG	100,00%	53,10%
SARL Galiera Commerciale Collegno	Italie					IG	100,00%	53,10%
SARL Galiera Commerciale Klépierre	Italie					IG	100,00%	53,10%
SARL Galiera Commerciale Seravalle	Italie					IG	100,00%	53,10%
SARL Galiera Commerciale Solbiate	Italie					IG	100,00%	53,10%
SARL Gyor 2002	Hongrie					IG	100,00%	53,10%
SARL Holding Klege	Luxembourg				2	IP	50,00%	26,55%
SARL Immobiliare Magnolia	Luxembourg					IG	100,00%	53,10%
SARL Kanizsa 2002	Hongrie					IG	100,00%	53,10%
SARL Kaposvar 2002	Hongrie					IG	100,00%	53,10%
SARL Miskolc 2002	Hongrie					IG	100,00%	53,10%
SARL Novate	Luxembourg					IG	100,00%	53,10%
SARL Nyiregyhaza Plaza	Hongrie					IG	100,00%	53,10%
SARL Proreal	France	1				IG	51,00%	27,08%
SARL Szeged Plaza	Hongrie					IG	100,00%	53,10%
SARL Szolnok Plaza	Hongrie					IG	100,00%	53,10%
SARL Uj Alba	Hongrie					IG	100,00%	53,10%
SARL Zalaegerszeg Plaza	Hongrie					IG	100,00%	53,10%
SAS 5 Turin	France		5					
SAS CB Pierre	France					IG	100,00%	53,10%
SAS Cecobil	France					IP	50,00%	26,55%
SAS Cecoville	France					IG	100,00%	53,10%
SAS Centre Jaude Clermont	France					IG	100,00%	53,10%
SAS Espace Cordeliers	France		3					
SAS Holding Gondomar 1	France					IG	100,00%	53,10%
SAS Holding Gondomar 2	France	1		5				
SAS Holding Gondomar 3	France					IG	100,00%	53,10%
SAS Holding Gondomar 4	France		1			IG	100,00%	53,10%
SAS KLE 1	France					IG	100,00%	53,10%
SAS Kle Projet 1	France	1				IG	100,00%	53,10%
SAS Kle Projet 2	France	2				IG	100,00%	53,10%
SAS Klecapnor	France	2				IG	100,00%	44,66%
SAS Klecar Participations Italie	France					IG	83,00%	44,07%
SAS Klemurs	France					IG	84,00%	44,66%
SAS Klépierre Finance	France					IG	100,00%	53,10%
SAS Klépierre Participations et Financements	France					IG	100,00%	53,10%
SAS Klépierre Pologne	Pologne					IG	100,00%	53,10%
SAS Le Havre Capelet	France		5					
SAS Le Havre Tourneville	France		5					
SAS LP7	France					IG	100,00%	53,10%
SAS Odysseum Place de France	France					IP	50,00%	26,55%
SAS Opale	France		5					
SAS Poitiers Alienor	France			5				
SAS Soaval	France				6	IG	100,00%	53,10%
SAS Socoseine	France	4						
SAS Vannes Coutume	France		2			IG	100,00%	53,10%
SC Centre Bourse	France					IG	100,00%	53,10%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Klépierre (suite)</b>								
SC Solorec	France					IG	80,00%	42,48%
SCI Acheres 2000	France	1				ME	30,00%	15,93%
SCI Albert 31	France				2	IG	100,00%	44,07%
SCI Aulnes Developpement	France	1				IG	50,00%	13,28%
SCI Bassin Nord	France					IP	50,00%	26,55%
SCI Beausevrain	France					IG	100,00%	44,07%
SCI Begles Papin	France					IG	100,00%	53,10%
SCI Besançon Chalezeule	France		1			IG	100,00%	53,10%
SCI Champs de Mais	France	2				ME	40,00%	21,24%
SCI Champs des Haies	France	2			6	IG	60,00%	31,86%
SCI Combault	France					IG	100,00%	53,10%
SCI Des Dunes	France	1				IP	50,00%	26,55%
SCI Des Salines	France	1				IP	50,00%	26,55%
SCI Du Plateau	France	1				ME	30,00%	12,74%
SCI Edamarzy	France				1	IG	100,00%	53,10%
SCI Girardin	France	1				IP	33,40%	17,74%
SCI Haies Hautes Pommerais	France	1			8	IG	53,00%	28,14%
SCI Halles Plerin	France	1			4			
SCI Immobilière de la Pommerais	France	2				IP	50,00%	26,55%
SCI La Française	France	1				IP	50,00%	26,55%
SCI La Plaine du Moulin à vent	France					IP	50,00%	26,55%
SCI La Rive	France	1				IG	47,30%	25,12%
SCI La Rocade	France	1				ME	38,00%	20,18%
SCI La Rocade Ouest	France	1				ME	36,73%	19,50%
SCI La Roche Invest	France		2		8	IG	100,00%	53,10%
SCI LC	France	2				IG	60,00%	19,12%
SCI Le Grand Pré	France	1			6	IG	60,00%	31,86%
SCI Le Mais	France	2				IG	60,00%	31,86%
SCI l'Empert	France	1				ME	15,00%	7,97%
SCI Les Bas Champs	France	1				IP	50,00%	26,55%
SCI Les Boutiques d'Osny	France	1				IG	67,00%	20,32%
SCI Les Roseaux	France	2	5					
SCI Maximeuble	France	1				IG	100,00%	53,10%
SCI Osny Invest	France	1				IG	57,12%	30,33%
SCI Plateau de Plerin	France	1			4			
SCI Plateau des Haies	France	1				IG	90,00%	47,79%
SCI Pommerais Parc	France	2			6	IG	60,00%	31,86%
SCI Rebecca	France	1				IG	70,00%	37,17%
SCI Saint Maximin Construction	France	1			6	IG	55,00%	29,21%
SCI Sandri-Rome	France	1				ME	15,00%	7,97%
SCI Secovalde	France					IG	55,00%	29,21%
SCI Sogegamar	France	1				ME	33,12%	17,59%
SCS Begles Arcins	France					IP	50,00%	26,55%
SCS Klecar Europe Sud	France					IG	83,00%	44,07%
SCS Ségécé	France					IG	100,00%	53,10%
Ségécé Ceska Republika (ex SRO FMC Central Europe)	République Tchèque					IG	100,00%	53,10%
Ségécé Espana (ex SL Centros Shopping Gestion)	Espagne					IG	100,00%	53,10%
Ségécé Hellas Réal Estate Management	Grèce					IG	100,00%	53,10%
Ségécé India Private Limited	Inde					IG	100,00%	53,10%
Ségécé Italia (ex SARL P S G)	Italie					IG	100,00%	53,10%
Ségécé Magyarország	Hongrie					IG	100,00%	53,10%
Ségécé Polska	Pologne					IG	100,00%	53,10%
Ségécé Portugal (ex SA Sogecaec)	Portugal					IG	100,00%	53,10%
Senterdrift Asane Senter AS	Norvege				1	IP	49,90%	14,87%
Sjosiden AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Sjosiden Drift AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Klépierre (suite)</b>								
Skarer Stormarked AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
SNC Angoumars	France					IG	100,00%	53,10%
SNC Fonciere Saint Germain	France					IG	100,00%	53,10%
SNC Galae	France					IG	100,00%	53,10%
SNC General Leclerc 11-11bis Levallois	France					IG	100,00%	53,10%
SNC Gier Services Entreprises - GSE	France	2	5					
SNC Jardins des Princes	France					IG	100,00%	53,10%
SNC KC 1 à 12	France					IG	100,00%	44,07%
SNC KC20	France					IG	100,00%	44,07%
SNC Kleber la Perouse	France					IG	100,00%	53,10%
SNC Klecar France	France					IG	83,00%	44,07%
SNC Klegestion	France			5				
SNC Klépierre Conseil	France					IG	100,00%	53,10%
SNC Kletransactions	France					IG	100,00%	53,10%
SNC Le Barjac Victor	France					IG	100,00%	53,10%
SNC Le Havre Lafayette	France					IP	50,00%	26,55%
SNC Le Havre Vauban	France					IP	50,00%	26,55%
SNC Parc de Coquelles	France	1				IP	50,00%	26,55%
SNC Pasteur	France					IG	100,00%	53,10%
SNC Ségécé Loisirs Transactions	France			5				
SNC Soccendre	France					IG	100,00%	53,10%
SNC Société des Centres d'Oc et d'Oil - SCOO	France					IG	79,94%	42,45%
SNC Sodevac	France					IG	100,00%	53,10%
SNC Sodirev	France				1	IG	100,00%	40,26%
Société des Centres Toulousains	France			1		IG	100,00%	64,45%
Sosnowiec Plaza z.o.o	Pologne	2				IG	100,00%	53,10%
SSI Amanda Senterdrift AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
SSI Gulsbogen Senterdrift AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
SSI Lillestrom Senterdrift AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
SSI Lillestrom Torv AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
SST Stavanger Drift AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Stavanger Storsenter AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Steen & Strom ASA	Norvege				2	IG	100,00%	29,79%
Steen & Strom Center Drift A/S	Danemark				1	IG	100,00%	29,79%
Steen & Strom Centerudvikling IV A/S	Danemark				1	IG	100,00%	29,79%
Steen & Strom Centerudvikling V A/S	Danemark				1	IG	100,00%	29,79%
Steen & Strom Centerudvikling VI A/S	Danemark				1	IG	100,00%	29,79%
Steen & Strom Centerudvikling VII A/S	Danemark				1	IG	100,00%	29,79%
Steen & Strom Danemark A/S	Danemark				1	IG	100,00%	29,79%
Steen & Strom Drammen AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Steen & Strom Drift AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Steen & Strom Eiendomsforvaltning AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Steen & Strom Holding AB	Suede				1	IG	100,00%	29,79%
Steen & Strom Holding AS	Danemark				1	IG	100,00%	29,79%
Steen & Strom Invest AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Steen & Strom Narvik AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Steen & Strom Norvège AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Steen & Strom Norvèges Største Senterkjede AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Steen & Strom Senterservice AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Steen & Strom Suede AB	Suede				1	IG	100,00%	29,79%
Storm Holding Norways AS	Norvege				2	IG	100,00%	29,79%
Stovner Senter AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Stovner Senter Holding AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Stovner Senterdrift AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Svenor AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Tillertorget Drift AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Klépierre (suite)</b>								
Torvbyen Drift AS	Norvege				1	IG	38,00%	11,32%
Torvbyen Senter AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Torvbyen Utvikling AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Torvhjørnet Lillestrom ANS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Vastra Torp Mark AB	Suede				1	IG	100,00%	29,79%
Vintebro Senter DA	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%
Vinterbro Eiendomsdrift AS	Norvege				1	IG	100,00%	29,79%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



## 8.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

### • Regroupements d'entreprises réalisés en 2008

Entreprise acquise	Pôle	Pays	Pourcentage acquis	en millions d'euros								
				Prix d'acquisition	Ecart d'acquisition provisoire <sup>(1)</sup>	Impact sur la trésorerie	Chiffres clé du bilan à la date d'acquisition <sup>(2)</sup>					
							Actif		Passif			
<b>SREI Equipment Finance Private Limited</b>												
	IRS	Inde	50%	136	69	(113)	Prêts à la clientèle	483	Dettes envers les établissements de crédit	423		
									Dettes représentées par un titre	85		
<b>Banco BGN</b>												
	IRS	Bésil	100%	318	240	(75)	Prêts à la clientèle	617	Dettes envers les établissements de crédit	338		
									Dépôts de la clientèle	250		
<b>Groupe Steen &amp; Strøm</b>												
	Autres activités	Norvège, Suède et Danemark	56,1%	628	-	(578)	Immeubles de placement	2 849	Dettes envers les établissements de crédit	1 478		
<b>Activités "prime brokerage" de Bank of America</b>												
	CIB	Etats-Unis	100%	455	176	480	Instrument financiers en valeur de marché par résultat	28 973	Instrument financiers en valeur de marché par résultat	12 537		
							Prêts à la clientèle	6 005	Dettes envers les établissements de crédit	2 551		
									Dépôts de la clientèle	19 142		

(1) En contrevaieur euro à la date de clôture

(2) Données provisoires en valeur de marché ou son équivalent

#### - SREI Equipment Finance Private Limited

En avril 2008, BNP Paribas Lease Group, filiale de BNP Paribas, a acquis 50% des actions de la société indienne SREI Equipment Finance Limited, spécialisée dans le financement d'équipements d'infrastructures.

SREI Equipement Finance Private Limited a été consolidée en intégration proportionnelle au deuxième semestre 2008. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2008.

#### - Banco BGN

En octobre 2008, BNP Paribas SA a acquis la totalité des actions de la société Banco BGN, un des leaders du crédit à la consommation consigné au Brésil via un réseau d'une centaine d'agences complété d'un millier de correspondants bancaires sur l'ensemble du pays, et disposant d'un portefeuille de 600 000 clients.

Banco BGN a été consolidée à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net du groupe BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2008.



- Groupe Steen & Strøm

En octobre 2008, Klépierre, filiale de BNP Paribas, a acquis 56,1% des actions du groupe Steen & Strøm, première foncière intégrée de centres commerciaux en Scandinavie. Le groupe Steen & Strøm est constitué de 120 sociétés, 77 d'entre elles étant norvégiennes, 27 suédoises et 16 danoises.

Le groupe Steen & Strøm a été consolidé à partir de sa date d'acquisition (111 entités intégrées globalement et 9 proportionnellement). L'écart de première consolidation a été intégralement affecté aux actifs immobiliers. La contribution du groupe Steen & Strøm au résultat net du groupe BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2008.

- Activités de courtage de Bank of America

En septembre 2008, BNP Paribas SA a acquis les activités de courtage actions « prime brokerage » de Bank of America qui fournissent une large gamme de services aux hedge funds : financement sécurisé, règlement-livraison et conservation de titres, prêts de titres, présentation aux investisseurs, solutions informatiques sur mesure.

Ces activités ont été essentiellement logées dans deux filiales BNP Paribas Prime Brokerage Inc et BNP Paribas Prime Brokerage International Ltd, qui ont été consolidées à partir de leur date d'acquisition. Leur contribution au résultat net du groupe BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2008.

• Regroupements d'entreprises réalisés en 2007

Entreprise acquise	Pôle	Pays	Pourcentage acquis	en millions d'euros							
				Prix d'acquisition	Ecart d'acquisition <sup>(1)</sup>	Impact sur la trésorerie	Chiffres clé du bilan à la date d'acquisition <sup>(2)</sup>				
							Actif		Passif		
<b>Banque du Sahara LSC</b>											
	IRS	Libye	19%	146	96	(146)	Prêts à la clientèle et aux établissements de crédit et prêts et dépôts auprès de la Banque Centrale	3 255 <sup>(3)</sup>	Dépôts de la clientèle	2 525 <sup>(3)</sup>	
<b>BNP Paribas Personal Finance AED (ex JetFinance International)</b>											
	IRS	Bulgarie	100%	172	172	(172)	Prêts à la clientèle	73	Emprunts obligataires	79	
<b>Banque Privée Anjou</b>											
	AMS et BDDF	France	100%	183	68	(78)	Prêts à des établissements de crédit	124	Dettes envers les établissements de crédit	38	
							Prêts à la clientèle	273	Dépôts de la clientèle	277	
<b>RBS International Securities Services Limited</b>											
	AMS	Royaume-Uni	100%	174	124	(174)	Prêts à des établissements de crédit	2 580	Dépôts de la clientèle	2 811	
<b>Exelbank</b>											
	AMS	Espagne	100%	65	39	(65)	Prêts à des établissements de crédit	413	Dépôts de la clientèle	391	

(1) En contrevaieur euro au 31 décembre 2007

(2) Données provisoires en valeur de marché ou son équivalent

(3) Données au coût historique.



- Banque du Sahara LSC

En septembre 2007, BNP Paribas SA a acquis 19% du capital de la Banque du Sahara, banque universelle qui emploie 1 500 salariés et détient en Libye une part de marché de 17% des prêts et de 22% des dépôts. La Banque du Sahara a été consolidée à partir du quatrième trimestre 2007. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2007.

Le Fonds de Développement Economique et Social, principal actionnaire, a transféré le contrôle opérationnel de la Banque du Sahara LSC à BNP Paribas dès l'acquisition des 19%. Le pacte d'actionnaires liant le Fonds de Développement Economique et Social et BNP Paribas permet en effet au Groupe de nommer la majorité des membres du conseil d'administration, lui assurant ainsi le contrôle de la direction générale de la banque. En outre, BNP Paribas dispose d'une option exerçable d'ici trois à cinq ans sur 32% du capital de la Banque, qui lui donnera alors une majorité de 51% du capital.

La Banque du Sahara LSC a été consolidée par le Groupe BNP Paribas par mise en équivalence en 2007 et par intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

- BNP Paribas Personal Finance AED (ex JetFinance International)

En novembre 2007, Cetelem SA a acquis la totalité des actions de la société BNP Paribas Personal Finance AED, leader du crédit à la consommation en Bulgarie via un réseau de 3 600 points de vente disposant d'un portefeuille de 500 000 clients.

BNP Paribas Personal Finance AED a été consolidée à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative en 2007.

BNP Paribas Personal Finance AED a été consolidée par le Groupe BNP Paribas par mise en équivalence en 2007 et par intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

- Banque Privée Anjou

En mai 2007, BNP Paribas SA a acquis la totalité des actions de la société Dexia Banque Privée France, renommée Banque Privée Anjou, qui gère plus de 2,2 milliards d'euros d'actifs pour le compte de particuliers et d'associations notamment à but non lucratif.

Banque Privée Anjou a été consolidée à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net du groupe BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2007.

Banque Privée Anjou a procédé à la transmission universelle de son patrimoine à BNP Paribas SA le 28 décembre 2007 et, par voie de conséquence, a disparu en tant que filiale du périmètre de consolidation du Groupe BNP Paribas à la même date.

- RBS International Securities Services Limited

En juin 2007, BNP Paribas a acquis la totalité des actions de la société RBS International Securities Services Limited. Cette société offre des services de conservation globale de titres, d'administration de fonds et de banque dépositaire aux gestionnaires de fonds et de fortunes privées sur les marchés « offshore » de Jersey, Guernesey et de l'île de Man. Elle gère plus de 44 milliards d'euros d'actifs en conservation et 9 milliards d'euros d'actifs sous administration.

RBS International Security Service a été consolidée au deuxième semestre 2007. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2007.



- Exelbank

En juin 2007, BNP Paribas Securities Services, filiale de BNP Paribas, a acquis la totalité des actions d'Exelbank, société qui se consacre aux opérations de règlement-livraison et à la conservation de titres, à la fonction dépositaire ainsi qu'aux services de sous-traitance d'opérations de banque privée en Espagne.

Exelbank a été consolidée au deuxième semestre 2007. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2007.

Exelbank a été fusionnée avec la succursale en Espagne de BNP Paribas Securities Services en octobre 2007 rétroactivement à sa date d'acquisition puis a été dissoute.



## **8.d REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BENEFICIANT AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

- Politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux
  - Rémunération des mandataires sociaux <sup>7</sup>

La rémunération des mandataires sociaux est déterminée selon des modalités proposées par le comité des rémunérations et adoptées par le Conseil d'administration.

La rémunération comprend une partie fixe et une partie variable, dont les niveaux sont définis en considération de références de marché établies sur la base d'enquêtes de rémunération des dirigeants de banques européennes menées par des cabinets spécialisés.

La partie variable est déterminée à partir d'un bonus de base établi en proportion du salaire fixe. Elle évolue en fonction de critères liés à la performance du Groupe et à la réalisation d'objectifs personnels.

Les critères liés à la performance du Groupe portent sur 70 % du bonus de base et permettent de calculer la partie correspondante de la rémunération variable de manière proportionnelle à l'évolution d'indicateurs chiffrés.

- Président et Directeur Général
  - Evolution du bénéfice net par action (35 % du bonus de base).
  - Réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (35 % du bonus de base).
- Directeurs Généraux délégués
  - Evolution du bénéfice net par action (17,5 % du bonus de base).
  - Réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (17,5 % du bonus de base).
  - Evolution du résultat net avant impôt des activités sous responsabilité (17,5 % du bonus de base).
  - Réalisation des budgets de résultat brut d'exploitation des activités sous responsabilité (17,5 % du bonus de base).

Les critères personnels concernent la performance managériale évaluée par le Conseil d'administration en considération des capacités d'anticipation, de décision et d'animation mises en oeuvre au service de la stratégie du Groupe et de la préparation de son avenir. Ces critères sont définis de manière explicite et portent sur 30 % du bonus de base.

La partie variable de la rémunération des mandataires sociaux est limitée à un montant défini proportionnellement au salaire fixe.

Depuis l'exercice 2005 la rémunération variable est versée en totalité au cours de l'exercice suivant.

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués ne perçoivent aucune rémunération de la part d'autres sociétés du Groupe que BNP Paribas SA.

<sup>7</sup> Code gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point20-2)



- Avantages postérieurs à l'emploi

#### *Indemnités de départ<sup>8</sup>*

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

#### *Indemnités de fin de carrière*

M. Michel Pébereau ne bénéficie d'aucune indemnité de fin de carrière. M. Baudouin Prot, Directeur Général et MM. Georges Chodron de Courcel et Jean-Laurent Bonnafé, Directeurs Généraux Délégués bénéficient au titre de leur contrat de travail<sup>9</sup> des dispositions applicables aux collaborateurs de BNP Paribas en matière d'indemnité de fin de carrière. Ce régime prévoit, selon la situation contractuelle initiale des bénéficiaires et le nombre de leurs années de présence dans le Groupe, le paiement, lors du départ en retraite du Groupe, d'une indemnité pouvant aller, selon le cas, jusqu'à 11,66 mensualités, plafonnées à 14 112 euros, du salaire de base.

#### *Régimes de retraite<sup>10</sup>*

Les régimes de retraite à prestations définies, dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires ont été figés lors de la fermeture des régimes antérieurs.

Une règle analogue a été appliquée à MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel, aujourd'hui respectivement Président du Conseil d'administration, Directeur Général et Directeur Général délégué. MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel relèvent, de ce fait, d'un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire conforme aux dispositions des articles L 137.11 et R 137.16 du Code de la Sécurité Sociale. Au titre de ce régime, les pensions seraient calculées, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, sur la base des rémunérations fixes et variables perçues en 1999 et 2000, sans possibilité d'acquisition ultérieure de droits.

Les montants de retraite, comprenant les pensions servies par le régime général de la Sécurité Sociale et les régimes complémentaires de l'ARRCO et l'AGIRC, ainsi que, le cas échéant, les compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1er janvier 1994 et les pensions acquises avec le concours de l'entreprise auprès des régimes supplémentaires de capitalisation représenteraient au maximum 50 % des rémunérations ainsi déterminées.

Ces montants seraient revalorisés du 1er janvier 2002 jusqu'à la date de la liquidation effective des pensions, sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par la Sécurité Sociale, l'ARRCO et l'AGIRC. L'augmentation des droits potentiels, correspondant à l'année 2008, serait limitée aux effets de cette revalorisation. Au moment de la liquidation, les pensions additives seraient égales au différentiel constaté entre ces montants ainsi revalorisés et les prestations de retraite servies par le régime général et les régimes complémentaires ou supplémentaires précités. Ces pensions additives, alors définitivement calculées, seraient indexées sur le taux de croissance de la valeur de service du point AGIRC.

Ces engagements avaient fait l'objet de provisions respectivement par BNP et Paribas. Celles-ci ont été ajustées à l'occasion de la fermeture des régimes de retraite antérieurs ci-dessus mentionnée et les engagements ont été transférés à une compagnie d'assurance extérieure au Groupe.

<sup>8</sup> Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20-2-4)

<sup>9</sup> Contrat de travail de M. Baudouin Prot Cf. rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise

<sup>10</sup> Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20-2-5)



- Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA.

#### *Régime de prévoyance*

- Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués bénéficient des dispositifs de prévoyance flexible offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA en matière d'assurance décès et invalidité.
  - Ils bénéficient par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents (assurance décès et invalidité) en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA, ainsi que du dispositif complémentaire mis en place au bénéfice des membres du Comité Exécutif du Groupe, offrant un capital complémentaire de 1,08 million d'euros en cas de décès ou d'infirmité permanente totale liés à l'activité professionnelle.
  - Outre les dispositifs ci-dessus, en cas de décès avant l'âge de 60 ans de MM. Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel, leurs ayants droits percevraient une indemnité d'assurance. La prime correspondant à cette assurance est prise en charge par l'entreprise et traitée selon les dispositions relatives au régime social des contributions patronales au financement de la prévoyance complémentaire.
- Montant des rémunérations dues au titre de 2008 d'une part et versées en 2008 d'autre part

MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot et Chodron de Courcel ont décidé de renoncer à toute rémunération variable au titre de 2008. Le Conseil d'administration a approuvé ces décisions. Les montants non versés, déterminés à titre indicatif selon les principes de la politique de rémunération des mandataires sociaux exposés ci-dessus, s'élèvent à 471 843 euros pour M. Michel Pébereau, 1 255 104 euros pour M. Baudouin Prot et 908 390 euros pour M. Georges Chodron de Courcel. Ces montants ont été déterminés en appliquant, forfaitairement et par convention, à la part de rémunération variable liée aux critères personnels le taux d'évolution qui résulte, pour chaque mandataire social, de la formule utilisée pour calculer la part de rémunération variable liée aux critères chiffrés.

La rémunération variable due au titre de l'exercice 2008 à M. Jean-Laurent Bonnafé a été déterminée selon les principes de la politique de rémunération applicable aux membres du Comité Exécutif pour la période allant du 1er janvier 2008 au 31 août 2008 pendant laquelle M. Jean-Laurent Bonnafé a été responsable du pôle Banque de Détail en France et de BNL banca commerciale en Italie. M. Jean-Laurent Bonnafé a renoncé à toute rémunération variable au titre de la période allant du 1er septembre 2008, date de sa nomination comme Directeur Général délégué, au 31 décembre 2008. Le montant non versé pour cette période et déterminé, à titre indicatif, selon la même méthode que celle utilisée pour MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel, s'élève à 223 933 euros.

Le Conseil d'administration a pris note des montants qui lui ont été présentés par le Comité des rémunérations. Il a souligné que les parts de rémunération variable liée aux critères personnels définies comme décrit ci-dessus, ne sauraient être considérées comme le reflet du jugement positif du Conseil sur les performances managériales des mandataires sociaux dans le contexte de crise qui a caractérisé l'année 2008



Les tableaux ci-dessous présentent la rémunération brute due au titre de l'exercice 2008 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2008.

Rémunération due au titre de 2008 En euros	Rémunérations		Jetons de présence <sup>(3)</sup>	Avantages en nature <sup>(4)</sup>	TOTAL Rémunérations
	Fixe <sup>(1)</sup>	Variable <sup>(2)</sup>			
Michel PEBEREAU Président du Conseil d'Administration					
2008	700 000	-	29 728	1 671	731 399
<i>(rappel 2007)</i>	<i>(700 000)</i>	<i>(875 000)</i>	<i>(29 728)</i>	<i>(2 490)</i>	<i>(1 607 218)</i>
Baudoin PROT Directeur Général					
2008	945 833	-	118 907	5 064	1 069 804
<i>(rappel 2007)</i>	<i>(900 000)</i>	<i>(2 272 608)</i>	<i>(142 278)</i>	<i>(5 362)</i>	<i>(3 320 248)</i>
Georges CHODRON de COURCEL Directeur Général Délégué					
2008	595 833	-	117 628	4 370	717 831
<i>(rappel 2007)</i>	<i>(545 833)</i>	<i>(1 772 120)</i>	<i>(147 977)</i>	<i>(4 271)</i>	<i>(2 470 201)</i>
Jean-Laurent BONNAFE Directeur Général Délégué (période du 1 septembre au 31 décembre 2008)					
2008	166 667	-	18 958	1 445	187 070
<i>(rappel 2007)</i>	-	-	-	-	-
Jean CLAMON Directeur Général Délégué (période du 1 janvier au 31 août 2008)					
2008	306 667	-	32 461	3 135	342 263
<i>(rappel 2007)</i>	<i>(460 000)</i>	<i>(702 255)</i>	<i>(139 690)</i>	<i>(4 703)</i>	<i>(1 306 648)</i>
Rémunération totale due aux mandataires sociaux au titre de 2008					3 048 367
<i>(au titre de 2007)</i>					<i>(8 704 315)</i>

(1) Salaire effectivement versé en 2008.

(2) Ces montants correspondent à la rémunération variable respectivement due au titre de 2007 et de 2008. Ils font, le cas échéant, l'objet d'un paiement l'année suivante.

(3) Le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe, à l'exception de leur mandat d'Administrateur de BNP Paribas SA et, pour le Directeur Général, des mandats d'administrateur de la société Erbé et de BNL. Les jetons de présence perçus par le Directeur Général au titre de ces deux mandats sont habituellement déduits de la rémunération variable versée.

M. Georges Chodron de Courcel perçoit des jetons de présence au titre de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas Suisse, de BNL et de la société Erbé. Les jetons de présence perçus par M. Georges Chodron de Courcel au titre de ces mandats sont habituellement déduits de la rémunération variable versée.

M. Jean Clamon a perçu des jetons de présence au titre de ses mandats d'administrateur chez Cetelem, Paribas International et BNL.

M. Jean-Laurent BONNAFE perçoit des jetons de présence au titre de ses mandats d'administrateur de BNL. Pour des raisons pratiques, le principe de la déduction des jetons de présence perçus au titre des mandats exercés dans des sociétés du Groupe de la rémunération variable versée ne sera mis en œuvre qu'à partir du 1er janvier 2009.

(4) Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.



Les tableaux ci-dessous présentent la rémunération brute versée en 2008 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence du même exercice. La rémunération variable versée en 2008 est relative à l'exercice 2007.

Rémunérations versées en 2008 En euros	Rémunérations			Jetons de présence <sup>(3)</sup>	Avantages en nature <sup>(4)</sup>	TOTAL Rémunérations <sup>(5)</sup>
	Fixe <sup>(1)</sup>	Variable <sup>(2)</sup>	Différée			
<b>Michel PEBEREAU</b>						
Président du Conseil d'Administration						
2008	700 000	875 000	109 200	29 728	1 671	1 715 599
(rappel 2007)	(700 000)	(1 051 070)	(247 940)	(29 728)	(2 490)	(2 031 228)
<b>Baudouin PROT</b>						
Directeur Général						
2008	945 833	2 158 918	159 200	118 907	5 064	3 387 922
(rappel 2007)	(900 000)	(2 233 999)	(277 830)	(143 418)	(5 362)	(3 560 609)
<b>Georges CHODRON de COURCEL</b>						
Directeur Général Délégué						
2008	595 833	1 623 002	124 000	117 628	4 370	2 464 833
(rappel 2007)	(545 833)	(1 519 045)	(249 030)	(149 117)	(4 271)	(2 467 296)
<b>Jean-Laurent BONNAFE</b>						
Directeur Général Délégué (période du 1 septembre au 31 décembre 2008)						
2008	166 667	-	-	18 958	1 445	187 070
(rappel 2007)	-	-	-	-	-	-
<b>Jean CLAMON</b>						
Directeur Général Délégué (période du 1 janvier au 31 août 2008)						
2008	306 667	529 862	44 800	32 461	3 135	916 925
(rappel 2007)	(460 000)	(704 122)	(89 030)	(172 393)	(4 703)	(1 430 248)
Rémunération totale due aux mandataires sociaux au titre de 2008						8 672 349
(en 2007)						(9 489 381)

(1) Ces montants correspondent au transfert de la dernière fraction de la rémunération variable différée en espèce au titre de 2004.

(2) La rémunération variable de M. Baudouin Prot au titre de 2007 et payée en 2008 a été réduite d'un montant de 113 690 euros correspondant à la reprise de jetons de présence perçus en 2007.

(3) La rémunération variable de M. Georges Chodron de Courcel au titre de 2007 et payée en 2008 a été réduite d'un montant de 149 117 euros correspondant à la reprise de jetons de présence perçus en 2007.

(4) La rémunération variable de M. Jean CLAMON au titre de 2007 et payée en 2008 a été réduite d'un montant de 172 393 euros correspondant à la reprise de jetons de présence perçus en 2007.

(5) Le taux de charges et contributions sociales moyen sur ces rémunérations en 2008 est de 39,4% (31,6% en 2007).



- Avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux

Avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	2008	2007
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>		
Indemnités de fin de carrière <i>valeur actualisée des engagements (hors charges sociales)</i>	470 347 €	524 901 €
Régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies <i>valeur actualisée totale au terme des engagements</i>	28,6 M€	30,5 M€
Régime de retraite à cotisations définies <i>cotisations versées par l'entreprise dans l'année</i>	1 464 €	1 416 €
<b>Prévoyance</b>		
Prévoyance flexible <i>primes versées par l'entreprise dans l'année</i>	10 662 €	10 312 €
Garantie Vie Professionnelle Accidents <i>primes versées par l'entreprise dans l'année</i>	9 376 €	9 365 €
Prévoyance Complémentaire <i>primes versées par l'entreprise dans l'année</i>	209 761 €	229 924 €

• Plans d'options de souscription d'actions

- Politique d'attribution<sup>11</sup>

Dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale, BNP Paribas met en oeuvre un Plan Global d'Intéressement en Actions, combinant attributions d'options de souscriptions d'actions et attributions d'actions gratuites. La politique d'attribution d'options et actions gratuites à l'ensemble des bénéficiaires est décrite dans la note annexe 7 consacrée aux rémunérations et avantages consentis au personnel (paiement à base d'actions). Les dispositions de ce plan, relatives aux attributions d'options, approuvées par le Conseil d'Administration, s'appliquent aux mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux ne reçoivent pas d'actions gratuites.

Les options de souscription consenties par le Conseil d'administration aux mandataires sociaux, selon une périodicité en principe annuelle, ne sont assorties d'aucune décote.

Les options qui sont attribuées aux mandataires sociaux constituent un facteur de mobilisation à long terme conforme à l'intérêt des actionnaires. Les quantités d'options qui leur sont attribuées sont déterminées par le Conseil d'administration en considération des pratiques de marché telles qu'elles ressortent d'études comparatives externes réalisées par des cabinets spécialisés sur les dispositifs d'intéressement à long terme et les rétributions globales des dirigeants de banques européennes comparables.

Les mandataires sociaux ne peuvent recourir à des opérations de couverture de leur risque.

Les conditions d'exercice d'une fraction (30 %) des options attribuées en 2008 dépendent, au-delà d'un nombre minimum (3.000) d'options non sujettes à cette condition, de la performance relative du titre par rapport à l'indice Euro Stoxx Bank. La performance relative est mesurée en fin de seconde, troisième et quatrième années de la période d'indisponibilité. Selon l'écart de performance constaté à chaque date de mesure, un prix d'exercice supérieur, selon le cas de 5 %, 10 % ou 20 % peut être appliqué à la fraction correspondante des options attribuées, ou l'exercice de cette fraction peut être caduc.

<sup>11</sup> Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (20-2)



Le Conseil d'administration a exprimé son intention, lors d'une séance postérieure à la publication des recommandations de l'AFEP et du MEDEF du 6 octobre 2008, d'appliquer l'ensemble des recommandations relatives aux attributions d'options à l'occasion du prochain plan qu'il pourrait éventuellement décider de mettre en place et, à ce titre, de soumettre la totalité des options attribuées aux mandataires sociaux à des conditions de performance.

- Options consenties et levées en 2008

Options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options	Prix (en euros)	Date d'attribution	Date d'échéance du plan	Valorisation de l'attribution individuelle		Attribution individuelle en pourcentage du nombre d'actions composant le capital
					en euros <sup>(1)</sup>	en pourcentage de la charge comptable <sup>(2)</sup>	
<b>OPTIONS CONSENTIES EN 2008</b>							
Michel PEBEREAU	50 000	66,10	18/04/2008	15/04/2016	836 450	0,745%	0,005%
Baudouin PROT	170 000	66,10	18/04/2008	15/04/2016	2 843 930	2,534%	0,019%
Georges CHODRON de COURCEL	100 000	66,10	18/04/2008	15/04/2016	1 672 900	1,491%	0,011%
Jean CLAMON	60 000	66,10	18/04/2008	15/04/2016	1 003 740	0,894%	0,007%
Ensemble					6 357 020	5,664%	0,042%
<b>OPTIONS LEVEES EN 2008</b>							
Michel PEBEREAU	61 072	36,95	13/05/1998	13/05/2008			
Baudouin PROT	30 626	36,95	13/05/1998	13/05/2008			
Georges CHODRON de COURCEL	4 000	36,78	21/03/2003	20/03/2013			
<b>OPTIONS CONSENTIES EN 2007</b>							
Michel PEBEREAU	50 000	82,70	08/03/2007	06/03/2015	703 450	0,600%	0,005%
Baudouin PROT	170 000	82,70	08/03/2007	06/03/2015	2 403 420	2,100%	0,018%
Georges CHODRON de COURCEL	90 000	82,70	08/03/2007	06/03/2015	1 266 210	1,100%	0,010%
Jean CLAMON	65 000	82,70	08/03/2007	06/03/2015	914 485	0,800%	0,007%
Ensemble					5 287 565	4,600%	0,040%
<b>OPTIONS LEVEES EN 2007</b>							
Michel PEBEREAU	60 000	36,95	13/05/1998	13/05/2008			
Baudouin PROT	40 000	36,95	13/05/1998	13/05/2008			
Baudouin PROT	36 000	18,29	22/05/1997	22/05/2007			
Baudouin PROT	14 438	18,29	22/05/1997	22/05/2007			
Georges CHODRON de COURCEL	56 000	36,78	21/03/2003	20/03/2013			
Georges CHODRON de COURCEL	8 069	38,62	21/03/2003	20/03/2013			
Georges CHODRON de COURCEL	8 069	38,62	21/03/2003	20/03/2013			
Jean CLAMON	1 266	48,57	15/05/2001	14/05/2011			
Jean CLAMON	15 000	48,57	15/05/2001	14/05/2001			

(1) Les options consenties en 2008 et non sujettes à condition de performance, ont été valorisées comptablement à 17,32 € (14,57 € en 2007).

Les options consenties en 2008 et sujettes à condition de performance, ont été valorisées comptablement à 15,35 € (12,90 € en 2007).

(2) en pourcentage de la charge comptable du Plan Global d'Intéressement en Actions, associant options de souscriptions d'actions et actions gratuites.



## Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	2008	2007
<b>Michel PEBEREAU</b> Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	731 399	1 607 218
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	836 450	703 450
<b>TOTAL</b>	<b>1 567 849</b>	<b>2 310 668</b>
<b>Baudouin PROT</b> Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 069 804	3 320 248
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	2 843 930	2 403 420
<b>TOTAL</b>	<b>3 913 734</b>	<b>5 723 668</b>
<b>Jean-Laurent BONNAFE</b> Directeur Général Délégué (période du 1 septembre au 31 décembre 2008)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	187 070	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	-
<b>TOTAL</b>	<b>187 070</b>	<b>N/A</b>
<b>Georges CHODRON de COURCEL</b> Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	717 831	2 470 201
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	1 672 900	1 266 210
<b>TOTAL</b>	<b>2 390 731</b>	<b>3 736 411</b>
<b>Jean CLAMON</b> Directeur Général Délégué (période du 1 janvier au 31 août 2008)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	342 263	1 306 648
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	1 003 740	914 485
<b>TOTAL</b>	<b>1 346 003</b>	<b>2 221 133</b>

Ce tableau présente le nombre d'options en vie à fin 2008 détenu par les mandataires sociaux.

Société émettrice du plan	BNP	BNP	BNP Paribas				
Date d'attribution du plan	22/12/1999	15/05/2001	21/03/2003	25/03/2005	05/04/2006	08/03/2007	18/04/2008
Michel PEBEREAU	221 917	221 948	226 959	100 880	100 000	50 000	50 000
Baudouin PROT	131 133	141 240	196 697	151 319	180 000	170 000	170 000
Georges CHODRON de COURCEL	-	-	4 559	60 529	90 000	90 000	100 000
Jean-Laurent BONNAFE	-	-	-	40 353	50 000	60 000	60 000
Nombre d'options en vie à fin 2008 par plan	353 050	363 188	428 215	353 081	420 000	370 000	380 000



- Détenition d'actions et conservation d'actions issues de levées d'options

A compter du 1er janvier 2008, MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel doivent détenir pendant la durée de leurs fonctions une quantité minimale d'actions déterminée sur la base du cours d'ouverture de l'action et de leur salaire fixe au 2 janvier 2007. Le nombre d'actions détenues doit correspondre à 7 années de salaire fixe pour MM. Michel Pébereau (58 700 actions) et Baudouin Prot (80 000 actions). La mise en conformité avec cette obligation devra être réalisée au plus tard le 13 février 2010.

Le Conseil a fixé pour M. Jean-Laurent Bonnafé une obligation de détenition de 30.000 actions, identique à celle à laquelle est tenu M. Georges Chodron de Courcel, également Directeur Général délégué. La mise en conformité avec cette obligation devra être réalisée par M. Jean-Laurent Bonnafé au plus tard le 1er septembre 2013, soit cinq années après sa nomination en qualité de mandataire social.

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués sont également tenus de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions une quantité d'actions issues des levées d'options. Cette obligation de conservation est fixée à 50 % de la plus value nette d'acquisition réalisée sur les options attribuées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel et à compter du 1er septembre 2008 pour M. Jean-Laurent Bonnafé. Elle sera considérée comme remplie dès lors que le seuil défini au titre de la disposition relative à la détenition d'actions sera lui-même atteint au moyen d'actions issues de la levée d'options attribuées à compter des deux dates précitées.

- Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux administrateurs salariés élus

L'ensemble des rémunérations versées en 2008 aux administrateurs salariés élus par le personnel s'est élevé au prorata de leur présence à 98 864 euros (81 045 euros en 2007), à l'exclusion des jetons de présence liés à leur mandat. Les jetons de présence versés en 2008 aux administrateurs salariés élus par le personnel se sont élevés au total à 68 275 euros (69 103 euros en 2007). Ils ont été versés directement à leurs organisations syndicales.

Les administrateurs salariés élus par le personnel bénéficient des dispositifs offerts à tous les collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'assurance - décès et invalidité et de Garantie Vie Professionnelle Accidents. Le montant total des primes versées par BNP Paribas à ces régimes en 2008 pour le compte de ces administrateurs salariés élus a été de 1 041 euros (1 026 euros en 2007).

Les administrateurs salariés élus bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant total des cotisations versées par BNP Paribas à ce régime en 2008 pour le compte de ces mandataires sociaux a été de 660 euros (649 euros en 2007). Ils bénéficient également des compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1er janvier 1994.

- Prêts, avances et garanties accordés aux mandataires sociaux

Au 31 décembre 2008, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux s'élève à 7 337 398 euros (6 340 882 euros au 31 décembre 2007).

**8.e RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES**

Les autres parties liées au Groupe BNP Paribas sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre BNP Paribas et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

**RELATIONS ENTRE LES SOCIETES CONSOLIDEES DU GROUPE**

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas est présentée dans la note 8.b « Périmètre de consolidation ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux suivants les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, mises en équivalence.

- Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
<b>ACTIF</b>				
Prêts, avances et titres				
Comptes ordinaires	49	13	12	-
Prêts	9 509	1 440	7 132	1 268
Titres	127	-	54	-
Opérations de location-financement	-	29	-	-
Actifs divers	9	17	8	13
<b>Total</b>	<b>9 694</b>	<b>1 499</b>	<b>7 206</b>	<b>1 281</b>
<b>PASSIF</b>				
Dépôts				
Comptes ordinaires	21	216	44	412
Autres emprunts	55	326	12	217
Dettes représentées par un titre	36	29	8	293
Passifs divers	5	39	30	77
<b>Total</b>	<b>117</b>	<b>610</b>	<b>94</b>	<b>999</b>
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE</b>				
Engagements de financement donnés	126	-	84	3
Engagements de garantie donnés	2	-	12	1
<b>Total</b>	<b>128</b>	<b>-</b>	<b>96</b>	<b>4</b>

En outre, dans le cadre de son activité de banque de financement et d'investissement, le groupe effectue également avec ces parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).



- Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros	Exercice 2008		Exercice 2007	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
Intérêts et produits assimilés	413	95	236	40
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	(9)	(11)	(2)	(24)
Commissions (produits)	18	74	22	21
<i>Commissions (charges)</i>	(66)	(18)	(6)	(53)
Prestations de services rendues	6	48	2	117
<i>Prestations de services reçues</i>	-	(320)	-	(308)
Loyers perçus	1	1	2	-
<b>Total</b>	<b>363</b>	<b>(131)</b>	<b>254</b>	<b>(207)</b>

#### ENTITES ASSURANT LA GESTION DES AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI CONSENTIS AU PERSONNEL

Les principaux avantages postérieurs à l'emploi sont constitués par les indemnités de fin de carrière et les plans de retraites supplémentaires à prestations définies ou à cotisations définies.

En France, certains de ces avantages résultent de prestations historiquement servies par la Caisse de retraite BNP, la Caisse de retraite Paribas et la Caisse de Prévoyance BNP.

La totalité des engagements dans ces trois institutions a été, soit transféré auprès d'une compagnie d'assurance externe au groupe, soit repris directement par BNP Paribas SA. Devenues sans objet, la Caisse de retraite BNP et la Caisse de Prévoyance BNP ont été dissoutes respectivement au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2007 et du 2<sup>ème</sup> semestre 2008.

A l'étranger, la gestion des plans d'avantages postérieurs à l'emploi est pour l'essentiel réalisée par des organismes de gestion ou des compagnies d'assurance indépendants et ponctuellement par des sociétés du Groupe, en particulier BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Assurance, Bank of the West et First Hawaiian Bank. En Suisse, une fondation dédiée gère les plans de retraite bénéficiant au personnel de BNP Paribas Suisse.

Au 31 décembre 2008, la valeur des actifs des plans gérés par des sociétés du Groupe s'élève à 827 millions d'euros (991 millions d'euros au 31 décembre 2007). Le montant des prestations perçues (notamment des frais de gestion et de conservation d'actifs) par des sociétés du Groupe au titre de l'exercice 2008 s'élève à 696 mille euros (1,1 million d'euros au titre de l'exercice 2007).



## 8.f VENTILATION DU BILAN PAR ECHEANCE

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des actifs et passifs financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des actifs financiers évalués en valeur de marché par résultat et des passifs financiers en valeur de marché par résultat relevant du portefeuille de transaction est réputée « non déterminée » dans la mesure où ces instruments financiers sont destinés à être cédés ou remboursés avant la date de leur maturité contractuelle. Les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente, les instruments de dérivés de couverture, les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux et les dettes subordonnées perpétuelles sont également réputés à échéance « non déterminée ». Les provisions techniques des sociétés d'assurance, pour l'essentiel considérées comme des dépôts à vue, ne sont pas reprises dans ce tableau.

En millions d'euros 31 décembre 2008	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP		39 219						39 219
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	1 192 271							1 192 271
Instruments financiers dérivés de couverture	4 555							4 555
Actifs financiers disponibles à la vente	16 714		3 033	6 935	18 233	22 280	63 530	130 725
Prêts et créances sur établissements de crédit	40	22 455	12 314	15 010	5 554	6 500	7 280	69 153
Prêts et créances sur la clientèle		41 844	41 834	40 495	58 571	128 952	182 705	494 401
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 541							2 541
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			5	322	21	3 239	10 489	14 076
<b>Actifs financiers par échéance</b>	<b>1 216 121</b>	<b>103 518</b>	<b>57 186</b>	<b>62 762</b>	<b>82 379</b>	<b>160 971</b>	<b>264 004</b>	<b>1 946 941</b>
Banques centrales et CCP		1 047						1 047
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	1 000 809		567	1 528	7 693	28 562	15 643	1 054 802
Instruments financiers dérivés de couverture	6 172							6 172
Dettes envers les établissements de crédit		19 365	78 749	33 945	25 076	15 376	13 676	186 187
Dettes envers la clientèle		233 319	107 234	39 856	15 604	9 856	8 086	413 955
Dettes représentées par un titre			44 984	47 558	23 201	30 628	11 137	157 508
Dettes subordonnées	1 096		2	542	410	3 749	12 524	18 323
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	282							282
<b>Passifs financiers par échéance</b>	<b>1 008 359</b>	<b>253 731</b>	<b>231 536</b>	<b>123 429</b>	<b>71 984</b>	<b>88 171</b>	<b>61 066</b>	<b>1 838 276</b>

En millions d'euros 31 décembre 2007	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP		18 542						18 542
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	931 706							931 706
Instruments financiers dérivés de couverture	2 154							2 154
Actifs financiers disponibles à la vente	21 869		2 971	5 034	9 611	21 558	51 551	112 594
Prêts et créances sur établissements de crédit		20 636	16 222	12 656	5 323	8 871	7 408	71 116
Prêts et créances sur la clientèle		36 679	44 959	32 278	57 154	144 893	129 140	445 103
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(264)							(264)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			4	513	625	1 450	12 216	14 808
<b>Actifs financiers par échéance</b>	<b>955 465</b>	<b>75 857</b>	<b>64 156</b>	<b>50 481</b>	<b>72 713</b>	<b>176 772</b>	<b>200 315</b>	<b>1 595 759</b>
Banques centrales et CCP		1 724						1 724
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	722 099		1 704	2 718	17 399	32 295	19 910	796 125
Instruments financiers dérivés de couverture	1 261							1 261
Dettes envers les établissements de crédit		23 210	75 262	36 816	11 706	14 249	8 939	170 182
Dettes envers la clientèle		199 009	96 352	36 984	9 858	2 484	2 017	346 704
Dettes représentées par un titre			37 632	39 169	27 606	23 442	13 207	141 056
Dettes subordonnées	1 226		15	534	862	3 416	12 588	18 641
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	20							20
<b>Passifs financiers par échéance</b>	<b>724 606</b>	<b>223 943</b>	<b>210 965</b>	<b>116 221</b>	<b>67 431</b>	<b>75 886</b>	<b>56 661</b>	<b>1 475 713</b>



## 8.g VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU CÔUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- Ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2008. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas.
- La plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants.
- La réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente.
- Enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Valeur au bilan (1)	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan (1)	Valeur de marché estimée
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	69 153	68 944	71 116	70 846
Prêts et créances sur la clientèle	494 401	484 798	445 103	441 939
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 076	15 017	14 808	15 083
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				
Dettes envers les établissements de crédit	186 187	185 481	170 182	169 919
Dettes envers la clientèle	413 955	414 111	346 704	346 645
Dettes représentées par un titre	157 508	156 871	141 056	140 495
Dettes subordonnées	18 323	15 874	18 641	18 100

(1) La valeur au bilan n'inclut pas la réévaluation des portefeuilles d'instruments financiers faisant l'objet d'une relation de couverture de valeur, inscrite au 31 décembre 2008 dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » à l'actif pour 2 541 millions d'euros et au passif pour 282 millions d'euros (respectivement - 264 millions d'euros et 20 millions d'euros au 31 décembre 2007)

La valeur de marché d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs au sein du Groupe BNP Paribas :



lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ou dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée.

L'évolution des conditions de marché au cours de l'exercice 2008 a conduit à observer un élargissement des marges sur les activités de banque de financement et d'investissement allant d'environ 80 points de base pour les clients situés sur les trois premières notes de l'échelle de notation interne de la banque jusqu'à environ 1 500 points de base pour ceux situés sur la dernière note (respectivement 10 points de base et 200 points de base en 2007). Il a été tenu compte des évolutions ainsi observées dans la valeur de marché estimée donnée aux actifs financiers. Symétriquement les dettes représentées par un titre ayant une échéance résiduelle supérieure à un an et les dettes subordonnées ont fait l'objet d'une évaluation en considérant un élargissement du spread de la banque de l'ordre de 50 points de base pour les premières, cohérent avec l'évolution de celui pris en compte dans l'évaluation de la dette en valeur de marché par résultat, et de 230 points de base pour les secondes (respectivement 10 points de base et 60 points de base sur l'exercice 2007).

**8.h PASSIF EVENTUEL: PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE**

Plusieurs banques algériennes et internationales, dont BNP Paribas El Djazair, filiale de BNP Paribas SA, font l'objet de poursuites pour des erreurs de traitement administratif de dossiers de commerce international qui n'ont entraîné aucun préjudice pour l'administration algérienne.

Mise en cause dans 7 affaires pour infraction à la réglementation des changes devant les juridictions algériennes, BNP Paribas El Djazair a été condamnée en première instance à un total d'amendes de l'ordre de 200 millions d'euros, pour ensuite obtenir devant la cour d'appel trois relaxes dont l'une portant sur l'amende la plus significative de 150 millions d'euros, pendant que deux autres décisions d'appel ont confirmé à hauteur de 50 millions d'euros les condamnations de première instance. L'ensemble de ces arrêts a fait l'objet de pourvois en cassation qui sont suspensifs sous l'empire du droit algérien.

BNP Paribas El Djazair va continuer à se défendre vigoureusement devant les juridictions algériennes pour voir reconnaître sa bonne foi vis-à-vis de l'administration qui n'a subi aucun préjudice.

En décembre 2006, une plainte, de type « class action », a été déposée au nom de huit citoyens irakiens devant un tribunal fédéral à New York, contre Australian Wheat Board (« AWB »), un exportateur de blé australien, Commodity Specialists Company, un trader de blé de Minneapolis et BNP Paribas. Les demandeurs prétendaient représenter les citoyens irakiens qui résident dans les trois régions du nord de l'Irak et entendent réclamer le recouvrement des sommes que le gouvernement irakien aurait obtenues des exportateurs de biens humanitaires dans le cadre du programme des Nations Unies « Pétrole contre nourriture ». Le 10 octobre 2007, BNP Paribas a déposé une requête contestant la qualité des demandeurs à ester en justice. Dans son jugement en date du 30 septembre 2008, le tribunal a donné droit à la demande de BNP Paribas et rejeté la plainte intégralement. Le 22 octobre 2008, les demandeurs ont interjeté appel. L'appel est actuellement pendant devant le Deuxième Circuit de la Cour d'appel fédérale. L'appel n'indique pas le montant du préjudice allégué et laisse sa détermination au fond.



## 8.i HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En milliers d'euros,	Deloitte				PricewaterhouseCoopers				Mazars				TOTAL			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant (K€)		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
<b>Audit</b>																
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont :																
- Emetteur	3 610	4 059	33%	38%	5 395	4 243	35%	38%	1 125	1 174	13%	16%	10 130	9 476	29%	33%
- Filiales consolidées	6 033	5 828	55%	53%	7 939	5 176	51%	46%	7 102	6 064	82%	82%	21 074	17 068	60%	58%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes dont :																
- Emetteur	55	115	1%	1%	990	200	6%	2%	75	-	1%	-	1 120	315	3%	1%
- Filiales consolidées	1 112	505	10%	5%	1 088	1 011	7%	9%	284	51	3%	1%	2 484	1 567	7%	5%
<b>Total audit</b>	<b>10 810</b>	<b>10 507</b>	<b>99%</b>	<b>97%</b>	<b>15 412</b>	<b>10 630</b>	<b>99%</b>	<b>95%</b>	<b>8 586</b>	<b>7 289</b>	<b>99%</b>	<b>99%</b>	<b>34 808</b>	<b>28 426</b>	<b>99%</b>	<b>97%</b>
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle																
Juridiques, fiscal, social	-	-	-	-	32	-	-	-	25	-	-	-	57	-	-	-
Autres	104	309	1%	3%	132	515	1%	5%	53	46	1%	1%	289	870	1%	3%
<b>Total autres prestations</b>	<b>104</b>	<b>309</b>	<b>1%</b>	<b>3%</b>	<b>164</b>	<b>515</b>	<b>1%</b>	<b>5%</b>	<b>78</b>	<b>46</b>	<b>1%</b>	<b>1%</b>	<b>346</b>	<b>870</b>	<b>1%</b>	<b>3%</b>
<b>TOTAL HONORAIRES</b>	<b>10 914</b>	<b>10 816</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>15 576</b>	<b>11 145</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>8 664</b>	<b>7 335</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>35 154</b>	<b>29 296</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Le montant total des honoraires d'audit versés aux commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de BNP Paribas SA, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 1 274 milliers d'euros au titre de l'exercice 2008, contre 1 498 milliers d'euros en 2007. Il inclut 315 milliers d'euros versés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences liées à la mission de contrôle légal des comptes (contre 645 milliers d'euros en 2007).